BOAD

Etude sur la promotion et le développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA

Sous filière Palmier à huile

Rapport final

Performances Management Consulting

Avril 2008

SOMMAIRE

Liste des sigles 7

Liste des figures 8

Liste des tableaux 11

Liste des photos 12

Liste des encadrés 13

Approche méthodologique 14

Introduction : Contexte Général 18

Partie 1- Filière oléagineuse et échanges de corps gras dans l'espace Uemoa 24

CHAPITRE 1 - TENDANCES MAJEURES ET DYNAMIQUE DU MARCHE DES OLEAGINEUX 25

1.1 Analyse de l'évolution de l'offre et de la demande d'huile végétales et de produits dérivés au niveau mondial 25

1.1.1 L'offre mondiale d'huiles végétales et de produits dérivés 25

1.1.1.1 La production mondiale d'oléagineux et d'huiles végétales 25

1.1.1.2 Les disponibilités sous-régionales en produits oléagineux 31

1.1.2 La demande mondiale d'huiles végétales et de produits dérivés 32

1.1.2.1 La Consommation des huiles végétales et état des lieux des besoins 33

1.1.2.2 Les importations de corps gras et de tourteaux 35

1.1.2.3 Les exportations de corps gras 36

1.1.2.4 Les Cours mondiaux des matières premières, des huiles végétales et des produits dérivés 38

1.1.2.5 Les tendances d'évolution du marché ouest africain et mondial des oléagineux : le cadre règlementaire 39

1.1.2.6 Situation des huiles végétales sur le marché de l'UEMOA 41

1.2 Cartographie et dynamique des sous filières 42

1.2.1 La sous-filière arachidière 42

1.2.2 La sous-filière palmier à huile 44

La sous-filière coton 45

1.2.3 La sous-filière Noix de cajou ou « Anacarde » 45

1.3 Analyse de l'offre et de la demande de matières premières oléagineuses, d'huiles végétales et de produits dérivés au niveau régional 47

1.3.1 L'offre régionale de matières premières oléagineuses, d'huiles végétales et de produits dérivés 48

1.3.1.1 Evolution de la production de matières premières, d'huiles et de produits dérivés 48

1.3.2 Contraintes et dysfonctionnements affaiblissant la compétitivité de la filière oléagineuse 66

1.3.3 La demande régionale d'huiles végétales et de produits dérivés 68

1.3.3.1 Evolution et répartition de la consommation de corps gras d'origine animale et végétale 68

1.3.4 Le positionnement de l'huile de palme et des produits dérivés par rapport aux autres huiles 70

1.3.5 La projection de la demande de produits oléagineux à l'horizon 2020 73

1.3.6 Les échanges de matières premières, d'huiles et de produits dérivés 74

1.3.6.1 Les importations de la zone UEMOA 74

1.3.6.2 Les exportations de la zone UEMOA 76
1.3.6.3 Le solde des échanges 80
1.3.7 L'impact de l'aide alimentaire sur les échanges de corps gras 81
1.3.8 Cartographie globale de la filière oléagineuse dans l'espace CEDEAO 83
CHAPITRE 2- ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL, REGLEMENTAIRE ET FISCAL DE LA FILIERE OLEAGINEUSE DANS L'ESPACE UEMOA 84
2.1 Analyse du cadre macroéconomique et des politiques sectorielles de l'UEMOA 84
2.1.1 La politique agricole commune de la CEDEAO 84
2.1.2 La Politique Agricole Commune de l'UEMOA 85
2.1.3 Place de la filière oléagineuse dans les priorités de la sous-région en matière de développement agricole 88
2.2 L'environnement institutionnel, fiscal et réglementaire de l'UEMOA 89
2.3 Analyse de la pertinence et du degré de mise en œuvre de la réglementation communautaire 90
2.3.1 Le Tarif Extérieur Commun (TEC) : présentation et bilan de la mise en œuvre 90
2.3.2 Libéralisation du marché intracommunautaire 91
2.3.3 Libéralisation du marché extracommunautaire 92
2.3.4 Dispositifs de protection (TDP et TCI, taxe de sauvegarde) pour chaque pays 94
2.4 Les perspectives d'une réforme de la politique fiscale de l'Union et lutte contre la fraude 97
CHAPITRE 3- PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE OLEAGINEUSE AU SEIN DE L'UEMOA A L'HORIZON 2020 103
3.1. Point sur la place des filières oléagineuses dans les priorités nationales de développement agricole (cas de quelques pays dans l'espace UEMOA) 103
3.2. Perspectives de développement de la filière oléagineuse 105
3.2.1. L'offre domestique de produits oléagineux en zone UEMOA pour satisfaire la demande à l'horizon 2020 105
3.2.2. L'huile d'arachide 107
3.2.3. L'huile de coton 108
3.2.4. L'huile de palme 109
3.2.5. Les biocarburants 110
CHAPITRE 4 - ESQUISSE D'UNE VISION D'AVENIR DE LA FILIERE OLEAGINEUSE DE L'UEMOA A L'HORIZON 2020. 113
4.1 Synthèse des tendances majeures 113
4.2 Scénarii d'avenir 114
4.3. La vision d'avenir de la filière oléagineuse de l'UEMOA à l'horizon 2020 120
4.4. Cartographie cible de la filière oléagineuse à l'horizon 2020 121
4.4.1. Positionnement stratégique des sous –filières 121
4.4.2. Le pôle arachide 122
4.4.3. Le pôle coton 123
4.4.4. Le pôle palmier à huile 125
Partie 2- Sous filière « palmier à huile » dans l'espace UEMOA (et CEDEAO) 128
CHAPITRE 1- CARTOGRAPHIE DETAILLEE DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA SOUS FILIERE « PALMIER A HUILE » 129
1.1 Panorama des plantations : villageoises et industrielles 129
1.1.1 Les plantations villageoises 129
1.1.2 Les plantations industrielles 134

1.2 Flux d'activités de la transformation, acteurs industriels et filière artisanale 135
1.2.1 Les étapes de transformation industrielle 136
1.2.2 Les acteurs industriels de la première transformation 138
1.2.3 Les acteurs industriels de la deuxième transformation 140
1.2.4 La transformation artisanale 141
1.2.4.1 L'extraction artisanale de l'huile de palme destinée à la savonnerie 142
1.2.4.2 L'extraction artisanale de l'huile de palme alimentaire 143
1.3 Les circuits de distribution et vente 144
CHAPITRE 2- ANALYSE DE LA COMPETITIVITE AUX DIFFERENTS STADES DE LA CHAINE DE VALEUR 146
2.1 Analyse des principales sources du gap de compétitivité 147
2.1.1 L'utilisation des variétés sélectionnées 147
2.1.2 L'appui technique à la production et à l'entretien des plantations. 148
2.1.3 Infrastructures et moyens de collecte 149
2.1.4 Le rendement des plantations 151
2.1.5 Vieillissement des plantations 154
2.1.6 Contraintes climatiques défavorables 156
2.1.7 Le coût de revient élevé du régime de palme 159
2.2 Forces et faiblesses de la Première Transformation 161
2.2.1 Des taux d'extraction très disparates 161
2.2.2 L'insuffisance d'une nécessaire gestion en flux tendus 163
2.2.3 Une gestion foncière problématique 164
2.2.4 Un manque d'intégration de la sous filière 165
2.2.5 Une sous-exploitation de la capacité de l'outil industriel 165
2.2.6 Structure des coûts dans la première transformation 169
- La Côte d'Ivoire 169
- Le Togo 174
- Le Bénin 174
- La Guinée 175
2.3 Forces et faiblesses de l'industrie de Deuxième Transformation 177
2.3.1 Problème de valorisation et taille critique 177
2.3.2 Problème de valorisation et taille critique 178
2.4 Analyse de la commercialisation d'huile de palme dans l'UEMOA 181
ENCADRE 3 : PROBLEMATIQUES DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE EN ZONE UEMOA 182
CHAPITRE 3 - SYNTHESE DE L'ANALYSE COMPARATIVE DE COMPETITIVITE DE L'HUILE DE PALME OUEST AFRICAINE ET ASIATIQUE 185
3.1 Avantages comparatifs de l'huile de palme asiatique 185
Chapitre 4 - Synthèse sur la compétitivité des différentes sous filières « pays » au niveau de la chaîne de valeur 188
4.1 Positionnement de l'huile de palme de l'UEMOA par rapport aux autres huiles 190
4.1.1 Positionnement de l'huile de palme par rapport aux autres huiles majeures 190
4.1.2 Effet de substitution de l'hévéa (cas de la Côte d'Ivoire) 192
CHAPITRE 5 - PERSPECTIVES DE RETABLISSEMENT DE LA COMPETITIVITE DE LA SOUS FILIERE PALMIER A HUILE 194
5.1 L'amélioration de l'approvisionnement des industries de transformation de régimes de palme 194

5.2 Les possibilités de financement de la sous filière palmier à huile 196
5.3 Formalisation du mécanisme optimal de financement du développement du palmier à huile 200
5.4 Les perspectives à l'échelle de l'UEMOA 203
Partie 3 : stratégie de développement de la sous-filière « palmier à huile » dans l'espace UEMOA 208
CHAPITRE 1 - RAPPEL DE LA VISION DE LA FILIERE OLEAGINEUSE DE L'UEMOA A L'HORIZON 2020 209
CHAPITRE 2- OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DU DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-FILIERE « PALMIER A HUILE » DANS L'UEMOA 214
CHAPITRE 3- PLAN D'ACTIONS DU DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-FILIERE « PALMIER A HUILE » DANS L'ESPACE UEMOA 217
ANNEXES 224
Annexe 1 - Analyse de l'offre et de la demande en matières premières et en huile de palme 225
1. Analyse de l'offre (matières premières, huile de palme et autres oléagineux) 225
1.1 La production de matières premières 225
5.1.1. La production d'huile de palme 226
2. Analyse de la demande (matières premières, huile de palme et autres oléagineux) 227
1.1 Les échanges (matières premières, huile de palme et autres oléagineux) 227
1.1.1 Les importations à l'échelle régionale 227
1.1.1.1 Les importations de matières premières (palmier à huile et autres oléagineux) 228
1.1.1.2 Les importations d'huile (palmier à huile et autres oléagineux) 230
1.1.2 Les exportations à l'échelle régionale 234
1.1.2.1 Les exportations de matières premières (palmier à huile et autres oléagineux) 234
1.1.2.2 Les exportations d'huiles (palmier à huile et autres oléagineux) 236
1.2 Solde des échanges 240
Annexes2 : Cadre réglementaire et légal du Ghana 241
Annexes 3: Méthode d'extraction par chauffage en Guinée 242
Annexes 4: Convention interprofessionnelle de mise en place d'un mecanisme de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de regime de palme 244
Annexes 5 : Avenant à la convention interprofes-sionnelle de mise en place d'un mécanis-me de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme 247
Annexes 6 : Amendements à la convention interpro-fessionnelle de mise en place d'un mecanisme de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de regime de palme 249
Annexe 7 Perspectives d'amélioration industrielle – Cas d'une entreprise ivoirienne vs une entreprise Malaisienne 251
La matrice SWOT synthétisant les caractéristiques de l'entreprise Ivoirienne et de son environnement est représentée ci-après : 253
Annexe 8 Problématique de l'émergence d'un marché régional 256
8.1 Obstacles liés au dispositif réglementaire et son adaptation au contexte et problématiques de la filière 256
8.1.1 Contraintes liés aux accords internationaux signés par la zone UEMOA 257

8.1.1.1 Obstacles divers à l'émergence d'un marché intérieur intégré et libre à l'intérieur de la zone 258
8.2 Amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières : cas du coton graine au Bénin 259
8.3 Les raisons de la décomposition de la filière : l'erreur de la privatisation par fonction au lieu d'une privatisation par région 259
8.4 Les avantages de la privatisation par région 260
8.5 Les inconvénients du système par fonction..... 260
8.6 Le Bénin peut passer du système par fonction au système par région 261
Annexes 9 : Termes de références 263
Annexes 10: Liste des personnes et structures rencontrées 270
Annexes 11 : Références bibliographiques..... 272
Les Sites web..... 274

Liste des sigles

AFD : Agence Française de Développement
AIFO : Association des Industriels de la filière Oléagineuse
AIPH : Association des Industriels du Palmier à Huile
AIPH : Association Interprofessionnelle
APROSAP-CI : Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à Huile de Côte d'Ivoire
BDPA : Bureau de Planification du Palmier à Huile
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
BOPP : Benso Oil Palm Development
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENETI (Togo) : Centre National d'études et de Traitement Informatique
CNIA : Comité National Interprofessionnel de l'Arachide
CNRA : Centre National de Recherches Agronomiques
CNRA : Centre National de Recherches Agronomiques
DPFCD : Département des Politiques Fiscales, Commerciales et Douanières
FAO : Food and Agriculture Organisation
FENACOPAHCI : Fédération Nationale des Coopératives du palmier à huile en Côte d'Ivoire
FRDA : Fonds Régional de Développement Agricole
FRDE : Fonds Régional de Développement Economique
GITH : Groupement des Industriels Transformateurs d'huile
GODPC : Ghana Oil Palm Development Company
IBCG : Industrie Béninoise des Corps Gras
IGAE : Inspection Générale des Affaires Economiques
MoFA : Ministry of Food and Agriculture (Accra)
MPOB : Malaysian Palm Oil Board
PI : Plantation industrielle
PSI : President's Special Initiative
PV : plantation villageoise
RPT : Régime Préférentiel Tarifaire
SONABEL : Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONACOS (SUNEOR) : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
TCI : Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TDP : Taxe Dégressive de Protection
TOPP : Twifo Oil Palm Development
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des figures

Figure 1 : schéma d'analyse de la compétitivité de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA 16
Graphe 1: évolution de la production mondiale d'huiles et de corps gras (en millions de tonnes)..... 26
Graphe 3 : Evolution de la production mondiale des principales huiles végétales 27
Graphe 4 : Répartition de la production d'huiles végétales en 1995 et en 2004 28
Graphe 5 : Répartition de la production mondiale d'huile végétale 29
Graphe 6 : Les principales huiles végétales produites en Afrique de l'Ouest 30
Graphe 7 : évolution de la demande mondiale d'huiles végétales en millions de tonnes 32
Graphe 8 : Répartition des importations d'huiles végétales en 2004..... 32
Graphe 9 : Principaux pays importateurs d'huile de palme dans le monde en 2004, en milliers de tonnes 33
Graphe 10 : répartition des importations d'huiles végétales par pays (entre 1998 et 2004) .. 35
Graphe 12 : évolution des cours mondiaux des huiles d'arachide, de palme et palmiste (en $/tonne) 39
Graphe 13 : Cartographie de la sous-filière arachidière de l'espace l'UEMOA..... 43
Graphe 14 : Cartographie de la sous-filière palmier à huile dans l'espace UEMOA 44
Graphe 15 : Cartographie de la filière coton dans l'espace UEMOA 45
Graphe 16 : évolution des surfaces emblavées en coton en ha de palmier à huile et arachide dans l'espace UEMOA (1998-2005) 48
Graphe 17 : répartition des surfaces emblavées par pays et par culture oléagineuse dans l'espace UEMOA en 2005 (en %) 49
Graphe 18 : évolution des rendements des principales cultures oléagineuses de l'UEMOA (en tonnes/ha)..... 49
Graphe 19 : Evolution de la production de l'UEMOA en matières premières oléagineuses, huiles et tourteaux (1998-2005)..... 50
Graphe 20 : Structure de la production de l'UEMOA en graines oléagineuses (1998-2003) 50
Graphe 21 : parts relatives (%) des pays membres dans les productions totales des principales graines oléagineuses de l'UEMOA (1998-2005) 51
Graphe 22 : productions moyennes (en tonne/an) des principales huiles végétales dans l'espace UEMOA (1998-2003)..... 51
Graphe 23 : parts relatives (%) des pays membres dans la production des principales huiles de l'UEMOA (1998-2003)..... 52
Graphe 24 : principales productions de tourteaux (en tonnes) de l'UEMOA (1998-2003) 52
Graphe 25 : Production d'arachide de l'UEMOA (en tonnes) 53
Graphe 26 : Evolution de la production d'arachide des pays de l'espace UEMOA (en milliers de tonnes) 54
Graphe 27 : Evolution de la production de régimes de palmier à huile de l'UEMOA (en milliers de tonnes) 55

Graphe 28 : Evolution de la production de coton de l'UEMOA (en milliers de tonnes) 55
Graphe 29 : Evolution de la production de coton dans les pays de l'UEMOA (en milliers de tonnes)..... 56
Graphe 30 : Evolution du prix au producteur de l'arachide (en FCFA par kg)..... 57
Graphe 31 : Processus de production de la SUNEOR 58
Graphe 32 : Evolution du prix de l'huile d'arachide brute exportée (en FCFA par kg) 58
Graphe 33 Evolution de la transformation des principales matières premières oléagineuses du Burkina Faso (1998 - 2003)..... 59
Graphe 34 : principales méthodes d'extraction du beurre de karité au Burkina..... 61
Graphe 35: Production de régimes de palme destinée à la première transformation (en tonnes)..... 63
Graphe 36 : Disponibilité des graines de coton pour la trituration pour la Côte d'Ivoire 64
Graphe 37 : production de régimes de palme dans l'espace UEMOA (2000 - 2005)..... 65
Graphe 38 : évolution de la consommation de corps gras d'origine animale et végétale (en tonnes) de l'UEMOA (1998-2003) 69
Graphe 39 : parts relatives (%) des différents pays dans la consommation de corps gras de l'UEMOA (1998-2003)..... 69
Graphe 40 : tonnages des principales huiles consommées dans les pays de l'UEMOA (1998-2003) 71
Graphe 41 : positionnement de l'huile de palme par rapport aux autres huiles consommées au Burkina..... 73
Graphe 42 : poids des pays membres dans les importations totales d'huiles végétales de l'UEMOA..... 75
Graphe 43 : importation de corps gras du Sénégal en provenance de la Côte d'Ivoire (en kg) 76
Graphe 44 : Exportations de graines oléagineuses, d'huiles végétales et de tourteaux de l'UEMOA (1998-2003)..... 77
Graphe 45 : répartition par nature des principales graines oléagineuses (en tonnes) exportées par les pays de l'UEMOA (1998-2003) 77
Graphe 46 : parts des pays membres dans les exportations totales d'huiles de l'UEMOA (1998-2003) 78
Graphe 47 : poids des différentes huiles végétales dans les exportations de l'UEMOA (1998-2003) 78
Graphe 48 : structure des exportations de tourteaux des pays de l'UEMOA (1998-2003)..... 79
Graphe 49 : Evolution des exportations d'huile de palme de la Côte d'Ivoire (en Milliards de F CFA) 79
Graphe 50 : Evolution des exportations d'huiles d'arachide entre 2000 et 2004 (en millions de FCFA)..... 80
Graphe 51 : évolution du solde des échanges de corps gras dans l'espace UEMOA (1998-2003) (en tonnes) 81
Graphe 52 : évolution du solde des échanges intracommunautaires en huiles de coton et de palme de l'UEMOA (1998-2003) 81

Graphe 53 : évolution des volumes d'aide en huiles végétales reçue par les pays de l'UEMOA (1998-2003) (en tonnes) 82
Graphe 54 : répartition en volume de l'aide en huiles végétales reçue par les pays membres de l'UEMOA (1998 - 2003)..... 82
Graphe 55 : Cartographie actuelle des flux d'échanges dans l'espace CEDEAO 83
Graphe 56 : cartographie actuelle de la filière oléagineuse de l'UEMOA..... 127
Graphe 78 : Typologie des PV par superficie..... 131
Graphe 79 : Evolution des productions de régimes en PI chez 4 sociétés agroindustrielles de 1997 à 2004..... 134
Graphe 80 : procédé industriel d'extraction et de raffinage des huiles de palme et de palmiste 136
Graphe 81 : évolution du taux d'extraction de l'huile de palmiste à l'usine Hinvi d'IBCG (2000 - 2005)..... 140
Graphe 82 : procédé artisanal d'extraction de l'huile de palme destinée à la savonnerie 143
Graphe 83 : procédé artisanal d'extraction de l'huile de palme alimentaire..... 143
Graphe 84 : Schéma de la distribution dans la filière artisanale de l'huile de palme en Guinée 145
Graphe 85 : évolution des rendements en PI au niveau de 3 sociétés agroindustrielles ivoiriennes (1997 – 2004)..... 151
Graphe 86 : Evolution des rendements en PV de 1994 à 2004..... 152
Graphe 87 : évolution comparée des rendements en PV et du prix bord champ des régimes de palme en Côte d'Ivoire 152
Graphe 88 : répartition de la production annuelle de régimes de palme au Bénin 153
Graphe 89 : Répartition des parcelles par âge..... 154
Graphe 90 : Répartition des plantations en PI selon l'âge en Côte d'Ivoire..... 154
Graphe 91 : Répartition des plantations en PV selon l'âge en Côte d'Ivoire 155
Graphe 92 : évolution de la pluviométrie dans les zones favorables au palmier à huile au Bénin (1994 - 2004) 158
Graphe 93 : Evolution du prix net payé aux planteurs de 1995 à 2005..... 160
Graphe 94 : Evolution des taux d'extraction de l'huile de palme et de palmistes pour les principales agro-industries..... 161
Graphe 95 : évolution du taux d'extraction de l'huile palmiste à l'usine Hinvi d'IBCG (2000 - 2005) 162
Graphe 96 : évolution des rendements à l'extraction d'huiles de palme et de palmiste à l'huilerie d'Agou d'IBCG (2000 - 2005)..... 163
Graphe 97 : Capacité des huileries de palme en CI 167
Graphe 98 : évolution du taux d'utilisation de la capacité de trituration de l'huilerie de palme d'Agou au Togo (2000 – 2005)..... 168
Graphe 99 : évolution des volumes de régimes de palme traités, des quantités d'huile de palme et de noix de palmistes produites à l'huilerie d'Agou (2000 – 2005) 169
Graphe 100 : Evolution du prix de vente et du prix de revient de l'huile de palme (PALMAFRIQUE)..... 172

Graphe 101 : évolution de la production d'huile de palme du Complexe Oléagineux d'Agony (CODA - Bénin) 175
Graphe 102 : structure du coût de revient FOB d'un kg d'huile de palme au Bénin 175
Graphe 99 : comparaison entre coûts de production d'huile de palme en Côte d'Ivoire et en Malaisie 186
Tableau 30 : fiche synthétique de compétitivité de la sous filière palmier à huile de la Côte d'Ivoire (tête de pont dans l'espace UEMOA) et de la Malaisie (concurrent de référence à l'échelle mondiale) 187
Graphe 100 : compétitivité de la sous filière palmier à huile par pays et suivant les différents maillons de la chaîne de valeur 189
Graphe 101 : illustration du mécanisme de financement des secteurs clés par la mise en place du Fond Régional de Développement Economique (FRDE) 203
Graphe 81 : Principales huiles végétales importées par les pays de l'UEMOA (1998-2003) 227
Graphe 82 : Evolution des importations d'huile de palme de certains pays de l'UEMOA en provenance de la Malaisie 228
Graphe 83 : évolution des importations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004) 228
Graphe 84 : structure des importations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004) 229
Graphe 85 : structure des importations de graines oléagineuses du Togo (2000 - 2005) 229
Graphe 86 : évolution des importations d'huile de palme en provenance de la Malaisie 230
Graphe 87 : évolution des importations d'huiles végétales du Bénin (2000 - 2004) 230
Graphe 88 : structure des importations d'huiles végétales du Bénin (2000 - 2004) 231
Graphe 89 : Structure des importations d'huiles végétales du Togo (2000 - 2005) 231
Graphe 90 : évolution des importations d'huile de palme au Togo (2000 - 2005) 232
Graphe 91 : évolution des importations d'huiles de palmistes au Togo (2000 - 2005) 232
Graphe 92 : Evolution de l'importation d'huile (en Tonnes) de 1993 à 2001 233
Graphe 93 : évolution des exportations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004) 234
Graphe 94 : structure des exportations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004) 235
Graphe 95 : structure des exportations de graines oléagineuses du Togo (2000 - 2005) 236
Graphe 96 : structure des exportations d'huiles végétales du Bénin (2000 - 2004) 237
Graphe 97 : structure des exportations d'huiles végétales du Togo (2000 - 2005) 238
Graphe 98 : évolution des exportations d'huiles végétales du Togo (2000 - 2005) 238
Graphe 99 : évolution des exportations d'huiles palmistes du Togo (2000 - 2005) 238
Graphe 100: destinations de l'huile de palme commercialisée sur les marchés en Guinée 239
Graphe 101 : Solde des échanges d'huile de palme de l'UEMOA (en tonnes) 240

Liste des tableaux

Tableau 1 : récapitulatif des pays couverts dans le cadre de la collecte des données sur les oléagineux et le palmier à huile **15**
Tableau 2 : Evolution de la production d'huile dans l'espace UEMOA (en tonnes) **19**

Tableau 3 : Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme et de l'huile de Soja..... 39
Tableau 4 : Fiche synoptiques de trois huileries 62
Tableau 5 : Quantités de coton graine livrées aux sociétés d'égrenage..... 66
Tableau 6: Comparaison de la productivité en huiles des principales cultures oléagineuses de l'UEMOA et de la Malaisie..... 67
Tableau 7 : accroissement des productions d'huiles végétales nécessaires d'ici à 2020 dans les pays de l'UEMOA, à ration constante 74
Tableau 8 : catégorisation des produits suivant les dispositions du TEC..... 93
Tableau 9 : taux des droits et taxes permanents mis en œuvre dans le cadre du TEC (à partir du 1er janvier 2000)..... 93
Tableau 10 : synthèse des droits et taxes à payer pour l'importation de produits oléagineux de pays tiers 94
Tableau 11 : calendrier initial de mise en œuvre de la Taxe Dégressive de Protection (Règlement n°03/99/CM/UEMOA du 25 mars 1999)..... 95
Tableau 12 : Besoins en huile végétales à l'horizon 2020..... 109
Tableau 13 : Rendements des trois oléagineux majeurs de la sous région 121
Tableau 17 : prix de revient d'un kilogramme de régimes en plantation villageoise en 2002 en Côte d'Ivoire 159
Tableau 18 : taux d'extraction en huile selon les méthodes utilisées (%) 163
Tableau 19 : Evolution du panorama industriel de la sous-filière en CI..... 166
Tableau 20 : structure des coûts de production relatifs à la première transformation des régimes de palme (FCFA/kg) 170
Tableau 21 : Structure des coûts de production sur la période 1998-2000 171
Tableau 22 : Comparaison des coûts de production et des prix de vente en 2004 171
Tableau 23: Manque à gagner au niveau des PV 173
Tableau 24 : Prix de l'oléine importée à un port Ouest africain..... 173
Tableau 25 : Prix de l'oléine de Côte d'Ivoire rendu port Ouest africain 173
Tableau 29 : Echanges de corps gras entre l'Asie et la Côte d'Ivoire 185
Tableau 31 : matrice de positionnement de l'huile de palme par rapport aux autres huiles majeures de l'Afrique de l'Ouest 190
Tableau 14 : Production mondiale d'huile de palme par les principaux pays producteurs, 1995-2001 (en milliers de tonnes) 226
Tableau 15 : Prélèvement douanier sur l'huile raffinée importée (en %)..... 233
Tableau 16 : exportations d'huiles végétales de la Côte d'Ivoire vers les pays de l'UEMOA . 236

Liste des photos

Photo 1 : plantation naturelle en association avec des cultures vivrières au Bénin..... 130
Photo 2 : plantation de palmiers sélectionnés au Bénin..... 133

Liste des encadrés

Encadré 1 : Un nouveau débouché pour l'huile de palme : le biodiesel 21
Encadré 2 : La pénétration des produits frauduleux dans l'espace UEMOA 69
Encadré 3 : Problématique de la production d'électricité en zone UEMOA 182
Encadré 4 : Le débat sur la parité Franc CFA, euro, par rapport au dollar 184
Encadré 5 : Programme régional de mise à niveau de l'UEMOA 198
Encadré 6 : Place de l'appui à la transformation artisanale 204
Encadré 7 : Quelques exemples de systèmes d'assurances agricoles dans le monde 206
Encadré 8 : Plan UEMOA pour le Jatropha 212

Approche méthodologique

Dans le cadre de la réalisation de l'étude sur « la promotion et le développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA : sous filière palmier à huile », notre approche méthodologique se décline en six (6) étapes représentées ci-après :

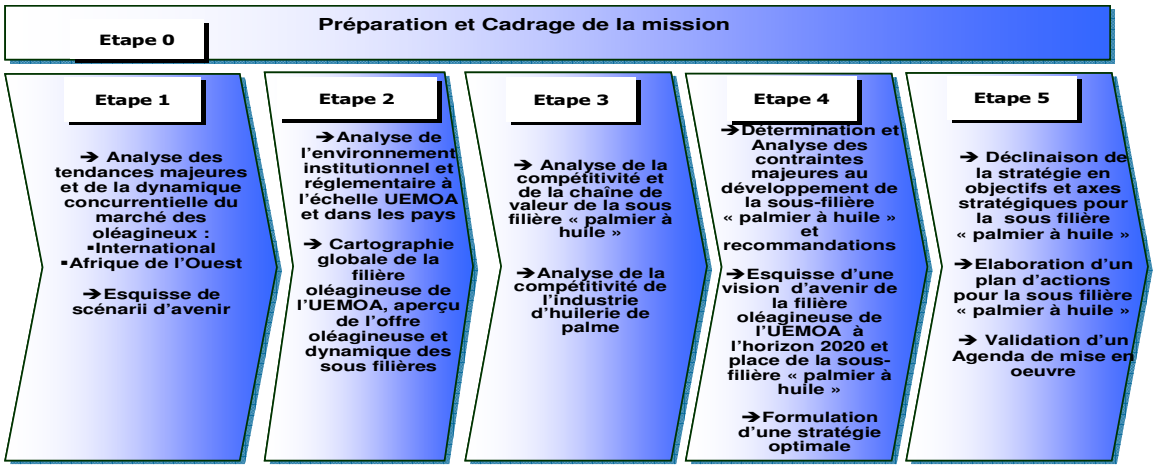

0- Préparation et cadrage de l'étude / Collecte de données pays

Cette étape a consisté au recueil des attentes et suggestions délivrées par le Comité de pilotage par rapport à l'étude ; elle a ainsi permis d'ajuster la méthodologie pour répondre aux attentes. Par ailleurs, l'étape a permis de définir et de valider le calendrier prévisionnel de la Mission et d'établir un planning opérationnel pour la mise en œuvre des différentes phases de l'étude.

Cette première étape est sanctionnée par un rapport d'étape précisant la conduite et les orientations de la mission, le calendrier de mise en œuvre, les rendez-vous avec le comité de pilotage, le planning de voyages et d'entretiens, les livrables…

Afin de mener de manière concertée **l'étude sur les échanges de corps gras (filière oléagineuse) au sein de l'UEMOA**, conformément à la demande de la BOAD, les dix (10) pays à visiter ont été répartis entre le Cabinet Performances Management Consulting et le Cabinet Afrique Etudes de la manière suivante :

- Pour PMC :
  - la Côte d'Ivoire ;
  - le Burkina Faso (données pays et données consolidées à l'échelle de l'UEMOA ;
  - le Sénégal ;
  - la Guinée Bissau ;
  - le Ghana (CEDEAO, à la demande la BOAD).

- Pour Afrique Etudes :
  - le Mali ;
  - le Niger ;
  - le Bénin ;
  - le Togo ;
  - le Nigeria (CEDEAO, à la demande de la BOAD).

Un recensement des acteurs des filières au niveau de chaque pays a été réalisé (producteurs, transformateurs industriels, interprofessions, structures publiques, bailleurs et structures d'aide au développement…etc.) et des contacts ont été pris avant les déplacements, dans la mesure du possible. La liste des personnes ou structures rencontrées dans le cadre de l'étude est présentée en annexes du présent rapport.

Le temps passé par les consultants dans ces pays (une à deux semaines) a été optimisé de manière à collecter dans le même temps des données portant sur **l'étude sur la sous-filière palmier à huile**. Des consultants se sont également rendus dans tous les pays jugés nécessaires pour l'étude sur la sous filière (Bénin, Togo et Guinée).
Les visites réalisées sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : récapitulatif des pays couverts dans le cadre de la collecte des données sur les oléagineux et le palmier à huile

Filière	Couverture Pays							
	Côte d'Ivoire	Bénin	Togo	*Guinée*	*Ghana*	Sénégal	Guinée Bissau	Burkina Faso/UEMOA
Sous filière palmier à huile	X	X	X	X	x		x	x
Filière oléagineuse	X				x	x	x	x

1- Analyse des tendances majeures et de la dynamique du marché des Oléagineux

Elle a porté essentiellement sur :

- L'analyse des données de l'offre et de la demande d'huiles végétales et de produits dérivés aux niveaux mondial et régional (notamment dans la zone UEMOA) ;
- L'identification des tendances majeures d'évolution des échanges et leurs incidences sur le commerce des produits oléagineux au niveau régional (UEMOA, CEDEAO) ;
- L'actualisation des données sur l'évolution de la demande sous régionale et son évaluation pour la zone UEMOA et CEDEAO à l'horizon 2020 ;
- l'inventaire de l'offre domestique de produits oléagineux en zone UEMOA, son évolution et son potentiel de développement en vue de la satisfaction de cette demande, etc.

2- Analyse de l'environnement institutionnel, réglementaire et fiscal

Elle a pour but d'analyser l'environnement institutionnel, fiscal et réglementaire de l'UEMOA, en particulier le Tarif Extérieur Commun et d'évaluer les 4 années de mise en œuvre, les dispositifs de protection (TDP et TCI) avec une analyse de leur adaptabilité aux problématiques de la filière oléagineuse et leur efficacité en termes de protection.
Cette analyse a également permis de mesurer le degré de mise en œuvre et la pertinence de la réglementation communautaire visant à favoriser les échanges internes à la zone UEMOA et l'intégration.

3- Analyse de la compétitivité de la sous-filière « palmier à huile »

Le but visé à travers cette étape est d'analyser la dynamique de l'offre des filières oléagineuses et d'identifier les contraintes et dysfonctionnements affaiblissant la compétitivité de la sous filière « palmier à huile » en particulier. Elle vise aussi à analyser le positionnement de la sous filière palmier à huile dans la filière oléagineuse de l'UEMOA, sa compétitivité dans les différents pays de l'Union et par rapport aux pays concurrents tels que la Malaisie et l'Indonésie. Les différentes analyses qui ont été menées, intègrent notamment :

- l'analyse des flux et des coûts de transactions aux différents stades de la sous-filière ;
- le recueil des éléments de prix sur l'huile de palme et les produits dérivés ;

- l'analyse de la compétitivité de l'huile de palme et des produits dérivés par rapport à leurs concurrents nationaux et étrangers ;
- l'évaluation de l'impact des importations et produits de l'aide alimentaire sur la compétitivité des industries d'huilerie de palme (perturbation du marché, chute de prix, baisse des parts de marché…), etc..

Le schéma suivant résume la méthodologie globale appliquée pour l'étude de la compétitivité de la sous filière palmier à huile dans l'espace UEMOA.

Figure 1 : schéma d'analyse de la compétitivité de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA

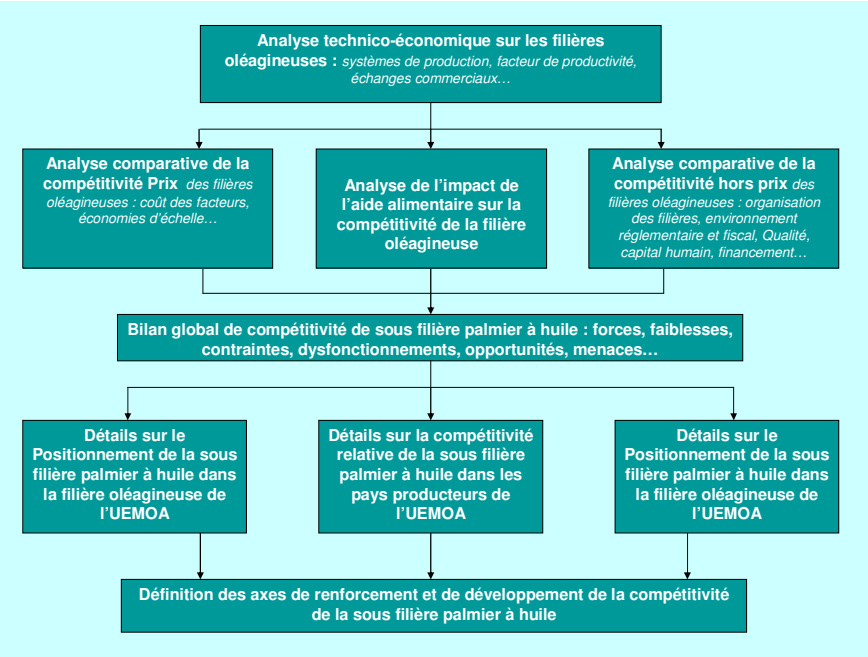

4- Contraintes majeures, Vision d'avenir et stratégie optimale

L'Identification des contraintes majeures (physiques, climatiques, organisationnelles, liées à la désorganisation du marché, au dispositif réglementaire, à la vétusté et à l'emplacement des industries….) et la formulation de recommandations ont d'abord été réalisées.

Ensuite, la Vision d'avenir 2020 de la Filière oléagineuse, en rapport avec l'analyse des contraintes et les recommandations formulées, a été élaborée. Une vision de la sous-filière palmier à huile y a été greffée. L'ensemble des stratégies possibles et envisageables a ensuite été formulé et une stratégie optimale de développement de la filière oléagineuse pour réaliser la Vision d'avenir a été proposée.

5- Plans d'actions et Agenda de mise en œuvre

La stratégie de développement de la filière oléagineuse a été déclinée en objectifs et en axes stratégiques de mise en œuvre pour la sous-filière « palmier à huile ». Ensuite un Plan d'actions « palmier à huile » basé sur le recensement d'actions et de projets par axe stratégique de mise en œuvre a été élaboré, ainsi qu'un agenda définissant les projets, les délais de réalisation, les ressources à mobiliser ainsi qu'une répartition des rôles et responsabilités.

Composition de l'équipe d'intervention

La conduite de cette mission se place sous la responsabilité de :

- Un directeur de mission, Ingénieur et économiste des Industries agroalimentaires, spécialiste des études filières et expert en analyse de compétitivité des agro - industries, dans l'élaboration de stratégies sectorielles et des politiques institutionnelles adaptés ;
- Un chef de projet chargé de la gestion opérationnelle de la mission et des différents chantiers la composant : Ingénieur agroalimentaire ;
- Une équipe interne composée de six Consultants aux profils divers et variés : ingénieur d'état en Industries Agroalimentaires, analystes en Finance, comptabilité analytique gestion de la chaîne Logistique, etc. Ces consultants ont eu des activités d'analyse en « back office », ont participé aux enquêtes terrain et à la rédaction rapports ;
- Une équipe d'experts associés composée d'un Ingénieur agronome et d'un économiste chargé d'effectuer les premières analyses de recueil de données statistiques (Offre, Demande, échanges, Coûts de revient…), du Benchmark, etc.

Introduction : Contexte Général

- ***Situation de l'économie en zone UEMOA face au contexte international***

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), née à la faveur de la dévaluation du franc CFA, a permis des avancées notables dans le processus d'intégration économique des Etats d'Afrique de l'Ouest ayant en partage le franc CFA comme monnaie. A la faveur du changement de parité ayant permis de résorber le gap de compétitivité des économies, les Etats ont entrepris la réalisation d'une union douanière autour d'un tarif extérieur commun (TEC) harmonisant pour l'essentiel la fiscalité de porte puis la fiscalité intérieure avec un taux unique de TVA.

Différentes mesures comme les mécanismes de protection (TDP, TCI) ont été mis en place sous la forme de législation communautaire dont l'application a été laissée à la volonté des Etats. Des tentatives d'organisation d'un accès préférentiel au marché communautaire ont également vu le jour.

Les politiques d'approfondissement de l'intégration (convergence des économies) arrivent dans un contexte difficile, marqué par une baisse de la croissance des Etats qui explique, les difficultés voire l'entrée en crise de plusieurs secteurs (coton, filière oléagineuse, pêche…). De fait, au regard du positionnement des filières agricoles qui constituent l'essentiel de la richesse des pays de l'UEMOA, il apparaît que la solution au problème des économies de l'Union est d'aller au-delà d'une « intégration des Etats » pour faire de l'intégration des économies une réalité tangible dans l'espace communautaire. Cette intégration leur permet d'aller vers une véritable intégration des marchés et une libre circulation des marchandises et des biens de l'Union. La Commission de l'UEMOA, privée de réels pouvoirs et de moyens d'actions, reste confinée à un rôle d'arbitre et de comptable d'accords paraphés par les Etats, mais en définitive peu contraignants.

Le principe de la liberté de circulation des biens et personnes reste peu appliqué au regard des nombreuses distorsions et tracasseries des forces de police, de douane et de gendarmerie constatées lors de la traversée de différents Etats de l'Union. Cette situation se traduit par un tel poids supporté par les économies internes que dans bien des cas les efforts de compétitivité et de pénétration régionale sont annihilés par des coûts de transaction prohibitifs. Dans le même temps, les produits importés empruntent la voie de la collusion avec des maillons faibles dans les services de contrôle de certains pays. Cette situation entraîne une fraude très lucrative et qui se nourrit des économies réalisées sur la fiscalité non payée par rapport au coût de « désintéressement » des forces chargées d'appliquer la rigueur de la loi.

Ce tableau sombre nécessite, pour en sortir, une vraie volonté politique traduite concrètement par une réelle prise en charge des décisions au niveau opérationnel. En effet, cette relative stagnation ou absence de progrès pour l'émergence d'une véritable union douanière dans l'espace UEMOA, le manque d'avancées dans la mise en œuvre de politiques de convergence des pays de la CEDEAO hors UEMOA plongent l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest dans une situation économique délétère.

La crise actuelle de l'énergie, doublée de la stagnation du cours des matières premières, préfigure de difficultés à venir et d'un risque de retour à l'ajustement malgré l'embellie née de politiques de réduction de dettes et, au niveau de quelques Etats, de réussite dans la fiscalisation de l'économie.

L'UEMOA et la CEDEAO doivent dans ce contexte précis se préparer à des grandes négociations multilatérales les engageant dans une libéralisation progressive mais probablement irréversible de leurs économies. Les paradigmes de l'économie évoluant rapidement, les politiques sectorielles de l'UEMOA doivent, au delà des Etats, préparer les filières et grappes sectorielles de l'économie de l'Union à se mettre à niveau au plan des règles de compétitivité, de libre circulation, de facilitation des échanges et de réduction des coûts de transactions. L'économie mondiale progresse rapidement vers une économie d'actionnaires et de managers ignorant les Etats et organisant, à l'échelle de la planète, les productions suivant une échelle de coût et de compétitivité par rapport à la proximité des marchés.

La zone doit aborder ces échéances avec la mise en œuvre élargie de politiques de mise à niveau de son économie, d'exploitation des opportunités. Elle y arrivera si elle sait développer des politiques sectorielles éclairées dans lesquelles le secteur privé, fort de ses associations professionnelles, animera le jeu économique en lieu et place des Etats désormais stratèges et contrôleurs.

Il est également important de s'interroger sur le mécanisme de parité de notre monnaie, arrimée aujourd'hui à un euro (monnaie mondiale la plus forte) qui pénalise les exportations de la zone et bride la compétitivité née de la dévaluation du franc CFA en 1994.

- ***Contexte international et régional de la filière oléagineuse et de la sous filière palmier à huile***

<u>Le contexte international</u>

Le contexte international de la filière oléagineuse s'est traduit au cours des dernières années par une hausse continue de l'offre et de la demande en produits oléagineux, en particulier d'huiles végétales.

Tableau 2 : Evolution de la production d'huile dans l'espace UEMOA (en tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Huile d'Arachide	169604	194330	248989	304768	291558	194359	233 935
Huile de Coco	28787	28355	27933	26323	29340	29009	28 291
Huile de Palme	300286	296280	310600	236963	308100	344000	299 372
Huile Palmiste	40696	40797	45284	36292	27788	32660	37 253
Huile Soja	573	772	944	673	1971	2227	1 193
Huile coton	105197	93209	83133	115606	133756	123435	109 056

Source : FAOSTAT

Dans le même temps, **le cours des oléagineux et particulièrement celui des huiles végétales ont connu une très forte baisse.**

Au sein de cette filière, **l'huile de palme s'est imposée comme l'huile la plus compétitive à produire et l'huile par excellence des échanges mondiaux**. Elle augmente régulièrement ses parts de marché au détriment de toutes les autres huiles. Elle oriente désormais les cours mondiaux des huiles. On assiste à une croissance mondiale du marché de l'huile de palme (33,4 millions de tonnes en 2004), portée par une production asiatique en plein essor. Il s'agit essentiellement de la **Malaisie et de l'Indonésie, qui assurent 85% de la production mondiale, n'en consomment que peu et destinent l'excédent aux**

marchés d'exportation. Les pays de l'UEMOA représentent à peine 2% de la production mondiale.

Les tendances majeures du marché mondial des huiles seront marquées par une demande qui continuera à croître dans les différents pays par le fait de plusieurs facteurs :

- la hausse de la consommation dans les pays émergents ou en développement ;
- la consommation dans les grands pays développés aux marchés arrivés à maturité ;
- l'essor progressif des biocarburants (les biodiesels).

Encadré 1 :

Le biodiesel

Un nouveau débouché pour l'huile de palme: le biodiesel

- Qu'appelle-t-on biocarburants ? Il s'agit de combustibles utilisables dans les moteurs à explosion, mais issus de la transformation des sucres ou des huiles d'origine végétale. Deux (2) types de carburants dérivent de ces deux (2) sources : les sucres ou amidons (canne à sucre, betterave, blé) transformés en alcool (éthanol) sont destinés aux moteurs à essence et les huiles (colza, tournesol, palme…) sont dédiées aux moteurs diesels (biodiesel).

- Ces carburants dits "bio" ne sont pas une nouveauté : de 1920 à 1960, l'éthanol a été un complément à l'essence couramment utilisé. Leurs vertus sont nombreuses. Ils sont produits sur le sol national et créent des emplois dans l'agriculture. Ils sont censés émettre moins de gaz à effet de serre et notamment de particules, de composants aromatiques et de gaz carbonique que les carburants fossiles (60 % de CO_2 en moins pour le biodiesel, 70 % en moins pour l'éthanol).

- Les pétroliers préféreraient miser sur la filière biodiesel, en raison de leur insuffisance de raffinage en matière de gazole.

- Les biocarburants sont-ils rentables ? Sauf au Brésil où les subventions ont totalement disparu, la réponse a été jusqu'ici non. Cependant, depuis la forte poussée du prix du baril de brut de pétrole, la donne a changé et la compétitivité des biocarburants s'est redressée. Ainsi, peut-on lire dans l'ouvrage *Les Biocarburants* (IFP Publications, éditions Technip) : *"A 400 euros la tonne d'huile, le biodiesel devient compétitif avec un gazole produit à partir d'un brut à 60-65 dollars le baril."*

Source : www.lemonde.fr, le 06juin 2006

Le Contexte régional

A l'instar de la plupart des filières agricoles, **la filière oléagineuse régionale est en difficulté sur son propre marché.** La compétitivité retrouvée un moment à la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 s'est progressivement détériorée. La filière oléagineuse est pourtant l'une des rares filières ayant intégré une production agricole à une transformation industrielle poussée. **Elle dispose d'un outil de transformation industrielle créant de la valeur ajoutée et intégrée à une production de matières premières.** Cela lui permet de couvrir les marchés nationaux, le marché régional et dans une moindre mesure le marché international, avec des produits transformés. **Elle représente au niveau de l'UEMOA un chiffre d'affaires de 418,3 milliards F CFA.**
La filière oléagineuse joue un rôle important d'entraînement de l'agriculture et de création de valeur ajoutée importante pour l'économie. Longtemps bénéficiaire d'une très forte protection avec des droits de porte dépassant souvent 60%, elle ne s'est pas ajustée à un environnement international très concurrentiel avec une baisse rapide des cours des huiles végétales et de leurs coûts de production.

La dévaluation, bien que rétablissant la compétitivité par la nouvelle parité de la monnaie a vu disparaître une protection « douillette » mettant brutalement les filières oléagineuses de la zone UEMOA face à un marché mondial avec comme seule protection des droits réduits. Condamnée à une restructuration et à des gains de compétitivité, la filière oléagineuse est sortie du giron public à la faveur de processus de privatisation gérée parcimonieusement selon les filières. Elle a connu globalement des retards importants mettant en très grande difficulté nombre de filières industrielles (huile de coton au Mali, arachide au Sénégal…). Elle est cependant confrontée à l'héritage et à la nécessité d'une gestion et d'un encadrement des filières agricoles dont elle dépend pour son approvisionnement. Ce rôle de développement rural hérité de l'Etat et souvent peu ou pas rémunéré se pose à la fois comme une nécessité et un aggravement de la position de compétitivité des industries de transformation.

La filière « palmier à huile » en dépit de sa faible compétitivité au plan international, notamment par rapport aux huiles asiatiques, a gardé sa vigueur en Côte d'Ivoire et a fait de l'espace régional son marché naturel. **Huile la plus économique à produire, elle a gardé en Cote d'Ivoire une organisation industrielle intégrée efficace alors que les autres filières du Bénin ou du Togo évoluent progressivement vers des filières de transformation artisanale.**

Au niveau de l'espace UEMOA, le palmier à huile est la première sous filière de la filière oléagineuse. Elle réalise à elle seule un chiffre d'affaires de 238 milliards FCFA (en 2002), plus élevé que celui des sous filières graines de coton et arachide réunies, et mobilise la moitié de la capacité de trituration industrielle.

Il y a lieu de noter cependant **une stagnation de la filière**, et **un courant d'exportation autour des produits de l'huile de palme péniblement maintenu**. L'exportation essentiellement réalisée par la Côte d'Ivoire, connaît une régression avec la réorientation vers le marché intérieur régional des productions ivoiriennes. **La perte de compétitivité vis-à-vis des spécialistes asiatiques et les difficultés de cette filière expliquent cette réorientation vers le marché régional** et augurent d'une bataille de repositionnement des opérateurs.

L'activité de production d'huile de palme est contrastée du fait de plusieurs problématiques :

- **Une sous - exploitation de la capacité de l'outil industriel avec par exemple des taux d'utilisation des capacités des huileries de palme de 12% au Togo et d'environ 40% au Bénin en 2001.** Cette tendance qui va en se dégradant se traduit aujourd'hui par un quasi **arrêt de trituration de régimes de palme par les industries dans ces pays** et **une évolution marquée des sous filières palmier à huile vers l'exploitation artisanale.**
- **De faibles rendements du palmier à huile dus au vieillissement des plantations**, à une **distribution mensuelle de la production trop irrégulière**, voire à une **localisation inadéquate de certains sites (plus de 30 km des usines de transformation).**
- **Une concurrence qu'exercent de plus en plus les transformateurs artisanaux** : plus du quart de la production de régimes de palme de l'Union emprunte ainsi **la voie artisanale dont le taux d'extraction est inférieur d'au moins 5 à 8 points à celui des huileries industrielles**, ce qui entraîne la perte de plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'huile par an.
- **Un seul pays en zone UEMOA, la Côte d'Ivoire, qui maintient de fait une vraie structure de plantation** (à la fois industrielle et villageoise), **intégrée à un outil industriel, se trouve confronté à la compétitivité de sa filière par rapport aux huiles importées d'Asie sur le marché régional.**

- **la pénétration des produits étrangers sur le marché domestique devenant de plus en plus sensible et se traduisant par des pertes de parts de marché pour les industriels locaux.**

➢ ***Défis de la sous filière palmier à huile dans l'espace UEMOA***

Selon une étude menée par M. Robert Hirsch, **les besoins en huiles végétales des pays de l'UEMOA à l'horizon 2020, devraient augmenter de plus de 70% par rapport à ceux de 1999, à ration individuelle constante, pour atteindre 959 967 tonnes.**

Cette évolution risque d'accentuer la dépendance de la zone vis-à-vis des huiles importées si la situation actuelle d'offres locales insuffisantes se poursuit. En effet, **l'Union n'est pas autosuffisante en huiles végétales** et **importe depuis la fin des années 90 des quantités de plus en plus importantes de produits oléagineux évaluées à près de 250 000 tonnes chaque année.**

La sous filière palmier à huile apparaît aujourd'hui malgré sa compétitivité faible par rapport aux filières asiatiques et malgré les entraves à son développement, **comme la seule alternative crédible en termes d'offre de produits oléagineux pour résorber l'important déficit d'offre projeté en 2020 en zone UEMOA et dans l'Afrique de l'Ouest**.

Malgré toutes les contraintes évoquées, la sous-filière présente globalement une compétitivité potentielle qui mérite d'être renforcée au triple plan :

- agricole : **rendements en plantation**, **augmentation de la teneur en matières grasses** (amélioration variétale);
- industriel : **taux d'extraction de l'huile** en usine et sur la transformation artisanale ;
- et financier : **réduction des coûts de revient**.

La sous filière palmier à huile devra pour cela relever un certain nombre de défis :

- **apporter une réponse au renouvellement des plantations avec des variétés semencières plus performantes**, à l'absence d'investissements et la faiblesse des performances : **investissements en infrastructures rurales**, **recherche et développement**, **réhabilitation de l'outil industriel existant**, etc. ;
- **renforcer l'encadrement**, **l'entretien des plantations**, le **respect des itinéraires techniques au niveau de la plantation et au niveau industriel**, **une optimisation de la chaîne logistique**, l'entretien, le renouvellement et l'extension des pistes ;
- **renouveler l'outil industriel, sa conception et son organisation pour réduire les coûts d'exploitation ;**
- **Mutualiser et rationaliser les matériels** afin de réduire notamment le poids des pièces de rechange ;
- **favoriser l'émergence d'organisations professionnelles et d'une interprofession afin de mieux structurer la filière**, **socle d'une démarche de contractualisation propice à une gestion intégrée** ;
- **mobiliser les moyens de financement d'un agenda « palmier à huile » dans le cadre d'un programme régional porté par l'UEMOA/CEDEAO fondé sur une vision ambitieuse de la filière oléagineuse à l'horizon 2020.**

- ***Contexte de la mission***

Consciente des enjeux de la filière oléagineuse et des défis à relever, la BOAD, en collaboration avec l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA), a organisé une réunion de concertation le 30 juillet 2004 à Lomé ; cette réunion a permis de débattre des difficultés majeures rencontrées et de l'opportunité de la relance des unités industrielles oléagineuses susceptibles d'accroître le taux de transformation des graines oléagineuses dans l'UEMOA.

Cette réunion de concertation a recommandé :

- **la mise en place dans l'Union d'un cadre global incitatif et cohérent favorisant une transformation locale des graines oléagineuses produites** ;
- **l'application effective des dispositions réglementaires et fiscales de protection des produits oléagineux fabriqués dans l'UEMOA et prévues dans le cadre du TEC**, dispositions visant à la protection des industries nationales ;
- **l'instauration d'une politique de développement des activités agricoles en amont de la transformation**, notamment à travers le soutien à la production et à l'introduction de nouvelles graines oléagineuses et de matériel végétal de qualité pour la graine de coton.

Suite à cet atelier et en droite ligne des réflexions engagées par la BOAD, la Banque a marqué sa disponibilité à réaliser la présente étude approfondie de la sous filière palmier à huile de la filière oléagineuse dans l'UEMOA.

L'importance de cette étude réside dans la place prépondérante promise au palmier à huile, dans l'émergence d'une offre régionale d'huiles permettant de satisfaire la demande régionale, sur des bases de compétitivité excluant le repli sur les frontières nationales et régionales.

Cette étude a donc pour objectif général de **proposer une stratégie de développement de l'offre de produits issus de la sous filière palmier à huile permettant de satisfaire les besoins de l'UEMOA à l'horizon 2020**, **déclinée en un plan d'actions opérationnel au niveau national et régional à mettre en œuvre pour la relance et l'amélioration de la compétitivité de la filière oléagineuse de l'UEMOA.**

Les résultats de cette étude sont présentés en trois (3) parties.

Une première partie présentera un **panorama de la filière oléagineuse au niveau mondial, régional et sous régional.** Une **analyse de l'environnement institutionnel, réglementaire et fiscal** nous permettra d'évaluer les possibilités offertes à la filière dans l'espace UEMOA pour connaître un développement durable.

Une deuxième partie permettra de réaliser une **analyse détaillée de la sous-filière « palmier à huile » dans l'espace UEMOA**, **du niveau de compétitivité de cette sous filière, des contraintes majeures à son développement et les perspectives envisageables**.

Une troisième partie concernera **la définition d'une stratégie optimale pour le développement de la sous-filière « palmier à huile » dans l'UEMOA à l'horizon 2020**. Cette stratégie sera déclinée en **axes stratégiques**, puis en un **plan d'actions pour la mise en œuvre.**

Partie 1- Filière oléagineuse et échanges de corps gras dans l'espace Uemoa

Chapitre 1 - Tendances majeures et dynamique du marché des oléagineux

L'évaluation des tendances majeures et de la dynamique du marché des oléagineux aux plans international et régional, est indispensable pour éclaircir la dynamique d'évolution des productions et filières oléagineuses et les avenirs envisageables (scénarii d'avenir), afin d'élaborer une stratégie crédible de développement de la filière oléagineuse dans les pays de l'UEMOA et plus généralement en Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'horizon de long terme retenu (2020) est propice à la réflexion stratégique pour se donner le temps d'agir de changer le modèle économique ayant jusqu'ici régi ou influencé la gestion de nos économies. Il s'agit de substituer à une croissance aléatoire et fragile, une croissance forte et durable permettant de prendre en charge efficacement la lutte contre la pauvreté.

1.1 Analyse de l'évolution de l'offre et de la demande d'huile végétales et de produits dérivés au niveau mondial

Il s'agit de déterminer les facteurs endogènes et exogènes influant sur le développement des filières oléagineuses Ouest africaines et de la filière « Palmier à huile » en particulier.

L'analyse est articulée autour de trois points :

- une **analyse de l'offre et de la demande mondiale des produits oléagineux** ;
- **l'évolution des échanges de corps gras sur les marchés international et sous-régional**;
- la **position de l'huile de palme, principal corps gras produit dans l'espace UEMOA et dans le monde, par rapport aux autres huiles majeures produites dans le monde**.

1.1.1 L'offre mondiale d'huiles végétales et de produits dérivés

La production mondiale d'huiles et de corps gras a fortement augmenté ces dernières années, atteignant 149 millions de tonnes en 2006, mais la part de l'Afrique de l'Ouest reste marginale avec 3% de cette production.

L'analyse de l'offre est réalisée à travers un examen des tendances de la production et des disponibilités internationales et sous-régionales en produits oléagineux.

1.1.1.1 La production mondiale d'oléagineux et d'huiles végétales

Le marché mondial des huiles et corps gras est très dynamique, du fait du développement sans précédent de la demande et des échanges à travers le monde avec un accroissement de la production.

Le développement de la filière oléagineuse est très marqué, depuis dix (10) ans, par deux (2) phases de croissance régulière :

- **1995-2000 : une phase de développement de la filière, avec 4,9% de croissance en base annuelle moyenne ;**
- **2000-2006 : une période à croissance plus modeste mais régulière avec un taux de croissance moyenne se situant autour de 2,1%.**

Au total, la production mondiale d'huiles végétales a cru de 3,6% sur les dix dernières années (graphe 1), ce qui entraîne un doublement du marché dans les dix-neuf prochaines années (horizon 2025), si les tendances actuelles se maintiennent.

Graphe 1: évolution de la production mondiale d'huiles et de corps gras (en millions de tonnes)

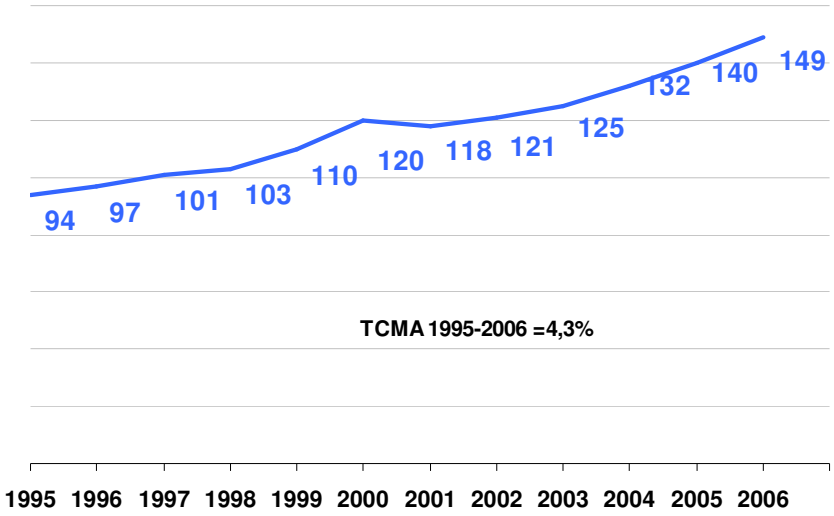

Source: Oil World Annual ((1995 - 2006) MPOB - For data on Malaysian palm oil and palm kernel oil[2]

Le développement de la production est exclusivement dû aux huiles végétales, la production d'huiles animales étant reléguée à un niveau minoritaire avec des crises importantes (1996 et 2006). Le graphe 2 caractérise parfaitement cette croissance constante de la production d'oléagineux et sa répartition entre graisses animales et huiles végétales.

Graphe 2 : Evolution de la répartition de la production d'huiles et de corps gras dans le monde (en millions de tonnes)

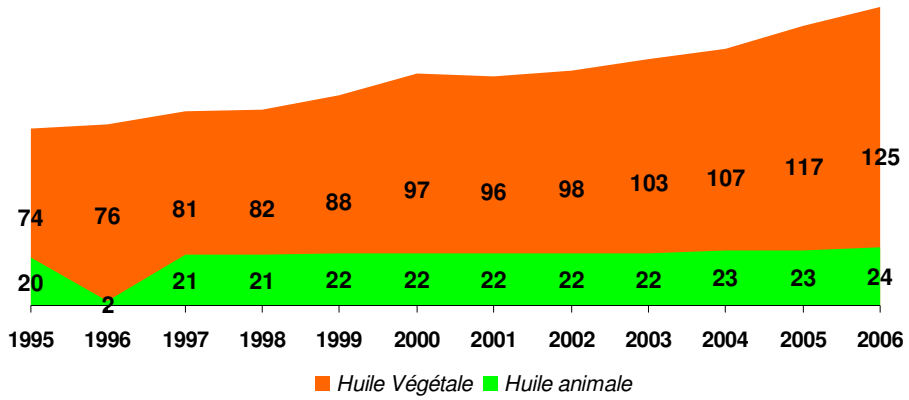

Source: Oil World Annual ((1995 - 2006) MPOB - For data on Malaysian palm oil and palm kernel oil[2]

Les principales huiles végétales échangées dans le monde sont les suivantes (graphe 3):

- L'huile de palme ;
- L'huile de Soja ;
- L'huile de tournesol ;
- L'huile de palmiste
- L'huile de colza ;
- L'huile de coton ;
- L'huile d'arachide ;

Graphe 3 : Evolution de la production mondiale des principales huiles végétales

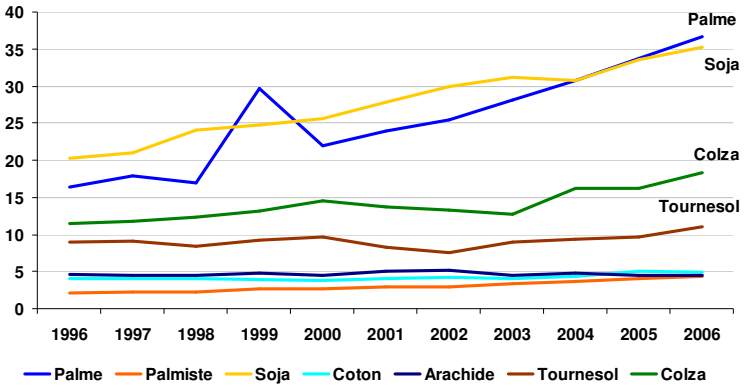

Source: Oil World Annual ((1995 - 2006) MPOB - For data on Malaysian palm oil and palm kernel oil

L'évolution de la production mondiale des huiles végétales montre d'une part une croissance régulière de la production des huiles végétales, surtout portée par deux (2) huiles qui s'imposent désormais sur le marché mondial :

- ✓ **l'huile de palme avec une croissance exceptionnelle de 9,2% entre 1997 et 2007**
- ✓ **l'huile de Soja, qui malgré une croissance certes plus modeste et régulière de 5,7% cède desormais sa première place à l'huile de palme.**

L'huile de palme et l'huile de soja représentaient déjà en **1995** près de la moitié de la production mondiale ; en 2006, elles totalisaient 67,4% de la production mondiale.

Graphe 4 : Répartition de la production d'huiles végétales en 1995 et en 2004

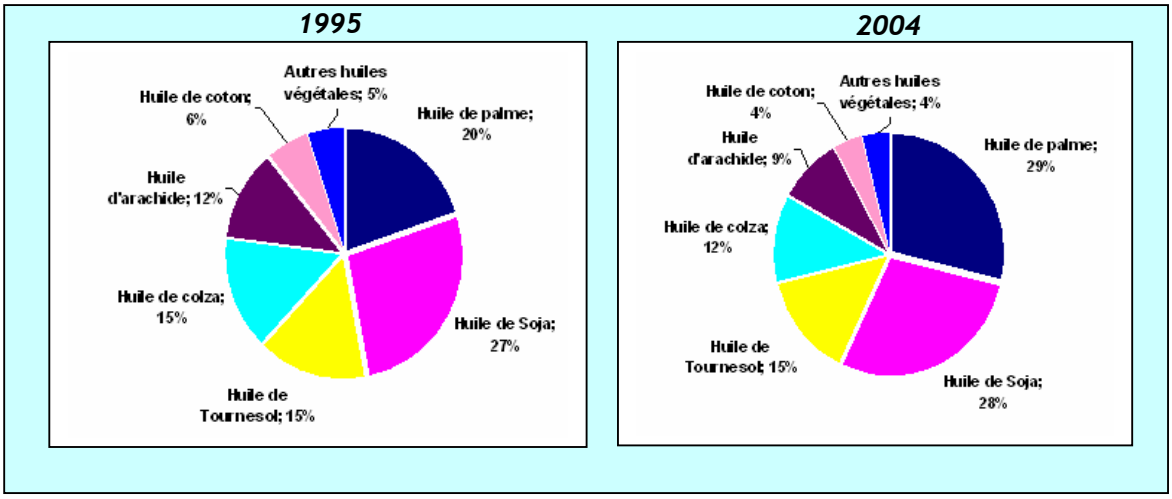

Source : Oil World Annual (1999 - 2004)

L'examen de la structure de la production mondiale sur la période 1996-2006 montre que les huiles les plus produites sont celles de palme (36,7 millions de tonnes en 2006) de soja (35,2 millions de tonnes en 2006), de colza (18,3 millions de tonne en 2006) et l'huile de tournesol (11,1 millions de tonnes en 2006) (source : Oil Word, MPOB).

L'Asie prédomine dans la production des huiles de palme (85%), d'arachide (71%), de coton (68%) et de colza (49%). L'Amérique occupe la première place dans la production d'huile de soja avec plus de 65% des volumes produits dans le monde. L'Europe est en tête de la production d'huile de tournesol avec 53% du total mondial.

La production mondiale d'huiles végétales est estimée à 122 millions de tonnes/an sur les cinq (5) dernières années. En 2006, elle a atteint un niveau record d'environ 125 millions de tonnes réparties comme suit : Asie (49%), USA et Canada (16%), Amérique Latine et Caraïbes (16%), Europe (12%), CEDEAO (3%) dont (1%) pour l'UEMOA (graphe 5). Ces chiffres montrent la part minoritaire qu'occupent l'Afrique en général et les pays membres de l'UEMOA en particulier, dans la production mondiale des huiles végétales.

Graphe 5 : Répartition de la production mondiale d'huile végétale

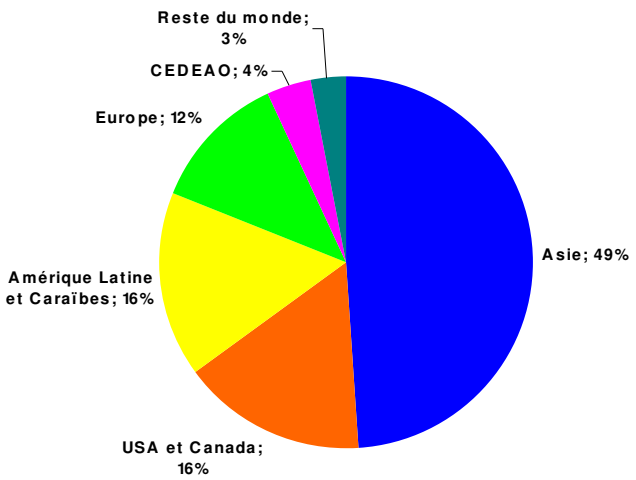

Source : FAOSTAT

Les producdions d'Afrique de l'Ouest se caractérisent par un dépérissement des productions oléagineuses et l'entrée en crise de la trituration industrelle et une dégénéescence des unités industrielles intégrées au profit de triturations artisanales

Le caractère marginal des productions d'Afrique de l'Ouest s'explique à la fois par la **faiblesse des superficies emblavées en cultures oléagineuses** (seulement 6% des superficies totales mondiales en cultures oléagineuses) et surtout par le **faible rendement moyen agricole** de ces cultures : **303 kg/ha pour l'Afrique de l'Ouest** contre **607 kg/ha pour l'Europe** et **624 kg/ha pour l'Asie** sur la période 2000 – 2005.

La première huile produite en Afrique de l'Ouest est l'huile de palme, à des volumes moyens de 1,4 millions de tonnes/an, soit 3% de la production mondiale en ce corps gras. L'Afrique de l'Ouest est ainsi réduite au rôle d'acteur marginal du commerce international des corps gras, face aux grands producteurs (Asie, Europe, Amérique) et subit donc les fluctuations des prix et le contrôle des marchés d'exportation.

Le taux de croissance de la production de matières premières oléagineuses en Afrique de l'Ouest est le plus faible du monde ; il est de 1% pour l'ensemble des pays de la CEDEAO, contre 7% en Amérique Latine, 5% en Asie, en Europe et à l'échelle mondiale. **Les volumes produits en Afrique de l'Ouest évoluent donc moins vite que dans les autres régions du monde.** La poursuite d'une telle tendance aggraverait sa position dans la production mondiale d'oléagineux, réduisant davantage sa contribution déjà minimale (moins de 1,5%) dans le commerce international des produits gras.

L'évolution faible du taux de croissance des productions oléagineuses en Afrique démontre globalement une forte régression des cultures oléagineuses d'exploitation industrielle. En effet, l'essor des cultures oléagineuses est le plus souvent lié à une exploitation industrielle à laquelle elle est intégrée. Il en est ainsi du palmier à huile en Indonésie et en Malaisie, du soja aux Etats –Unis, au Brésil et en Argentine. Les cultures sont organisées sur de très grandes superficies ensemencées en variétés améliorées, avec des systèmes sophistiquées d'entretien des cultures (épandage d'herbicides) et de plus en plus un recours aux OGM.

Les pays asiatiques et au premier rang la Malaisie, ont également développé à la place des forêts déboisées, une vraie filière industrielle de palmier à huile dont ils ont constamment amélioré la productivité. Ainsi, la rentabilité des exploitations asiatiques n'a en rien été

affectée par la période de forte baisse des cours des huiles végétales que l'on a connue. **Ainsi le coût de revient de l'huile de palme Malaisienne est passé en un peu plus de dix (10) années de 350 $ US à 154 $ US, pour un niveau très bas des cours mondiaux situant la tonne d'huile de palme brute autour de 400 $ US.**

Les principales huiles végétales produites en Afrique de l'Ouest (graphe 6), plus précisément dans l'espace UEMOA sont :

- **l'huile de palme (34% en volume) ;**
- **l'huile d'arachide (27% en volume) ;**
- **l'huile de coton (12% en volume)**
- **les autres huiles (27% en volume).**

Graphe 6 : Les principales huiles végétales produites en Afrique de l'Ouest

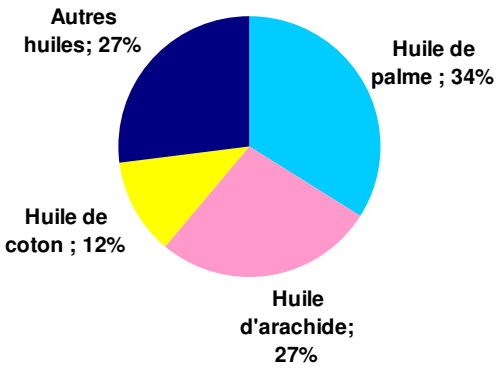

Source : FAOSTAT

L'examen de la répartition des productions d'huiles par pays de l'UEMOA distingue quelques productions industrielles intégrés et spécialisés dans chacune des sous filières dominantes (huile de palme, arachide coton).

Les autres huiles produites sont le fait de productions artisanales et semi-industrielles, tendant de plus en plus à se développer au flanc des grandes filières, en raison de l'entrée en crise des filières industrielles.

La Côte d'Ivoire, leader dans la production d'huile de palme (200 000 tonnes d'oléine de palme soit 73% de la production de la zone UEMOA). Sa production fortement intégrée même confrontée à des problèmes de compétitivité par rapport aux filières asiatiques, permet de générer des excédents vendus sur le marché sous-régional.

Le Sénégal domine la production d'huile d'arachide essentiellement orientée vers l'exportation en Europe Ce choix stratégique a comme conséquence un autre choix : celui de satisfaire le marché intérieur sénégalais (plus gros marché d'Afrique de l'Ouest par tête d'habitant) par des importations d'huiles brutes, raffinées sur place.
La privatisation de la SONACOS devenue SUNEOR s'est réalisée dans un contexte de profonde crise de la production d'arachide au Sénégal marquée par la baisse généralisée des rendements, et expliquant la mauvaise qualité des semences, la dégradation des terres, ainsi qu'une faible pluviosité.

Le Burkina Faso et le Bénin assurent encore une trituration industrielle de graines de coton, en grande crise au Mali malgré la cession de l'outil industriel au privé
La production d'huile de coton doit ses difficultés à une disponibilité moindre de graines de coton du fait de la forte baisse de la production cotonnière et la priorité accordée par les égreneurs à l'exportation des graines de coton sur le marché international au détriment des unités industrielles.

L'analyse comparée de l'évolution de la production des matières premières oléagineuses (+1% par an) et de celle de la production d'huile (+3% par an) met en évidence une croissance à deux (2) vitesses en amont et en aval de la filière oléagineuse Ouest africaine. **Les capacités de transformation (industrielles et artisanales) évoluent plus vite que la disponibilité des matières premières en termes de productions agricoles locales.** Ce déphasage entre le rythme de la production et celui de la transformation, combiné à l'augmentation des exportations de graines oléagineuses, condamnent les huileries dans l'espace UEMOA à une surcapacité permanente, jouant négativement sur leur productivité et leur compétitivité. Elle met également en évidence la prédominance d'une activité de raffinage utilisant (comprenant les huiles brutes importées au Sénégal) par rapport à l'activité de trituration de graines oléagineuses produites sur place.

1.1.1.2 Les disponibilités sous-régionales en produits oléagineux

La gestion de la production post-récolte pose des problèmes affecte la disponibilité des matières premières oléagineuses en Afrique de l'Ouest. Les pertes oléagineuses dans ces pays sont les plus élevées au monde ; elles représentent dans les pays de la CEDEAO 1% de la production oléagineuse, contre 0,06% pour l'Europe et 0,2% pour l'Asie, les USA et le Canada.

1.1.2 La demande mondiale d'huiles végétales et de produits dérivés

La demande mondiale d'huile végétale augmente de 4% tous les ans (3% dans la zone UEMOA), plus vite que la production. Ce gap devrait augmenter notamment avec l'essor des biocarburants dopant la demande. Entre 1998 et 2003, la demande Ouest africaine d'huiles végétales représentait 781 000 tonnes par an.

Graphe 7 : évolution de la demande mondiale d'huiles végétales en millions de tonnes

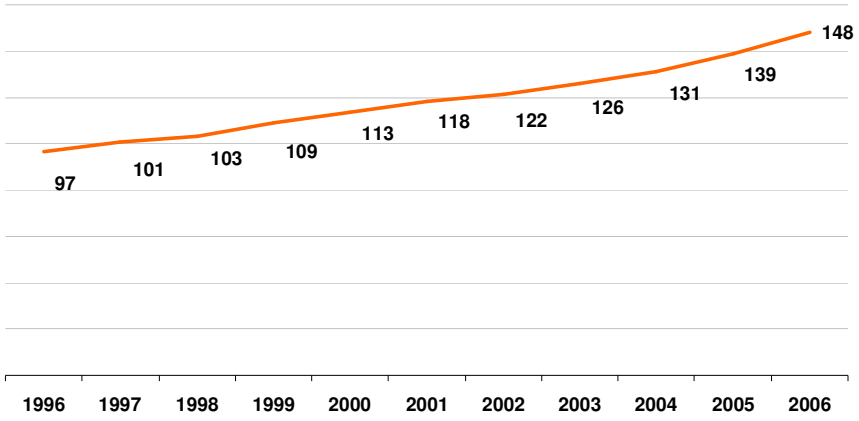

Source: Oil World Annual ((1995 - 2006) MPOB - For data on Malaysian palm oil and palm kernel oil

La demande mondiale d'huiles végétales a fortement augmenté ces dernières années. Elle a suivi la tendance dominatrice des huiles moins chères que sont notamment les huiles de palme et de soja. Ces dernières dominent désormais le marché mondial du fait de leur meilleure compétitivité par rapport aux autres huiles végétales dont l'huile d'arachide (première huile végétale commercialisée de l'après-guerre qui ne représente plus qu'une niche de marché avec 200.000 tonnes échangées par an à l'échelle mondiale).

L'huile de palme est en tête des échanges mondiaux d'huiles végétales avec 54% des importations mondiales d'huile végétales dans le monde.

Graphe 8 : Répartition des importations d'huiles végétales en 2004

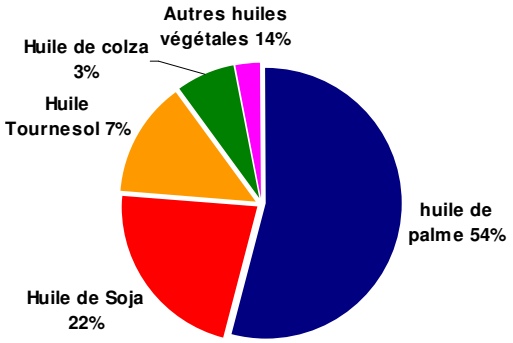

Source : Oil World Annual ((1999 - 2004)

Ce développement de l'huile de palme s'explique par divers phénomènes :

- **La montée en puissance de la sous-filière en Asie** (Indonésie et Malaisie notamment) avec une très **forte augmentation des productions** et **une productivité en constante et rapide amélioration** ;
- Le fait que **le palmier donne de loin les meilleurs rendements d'huile à l'hectare**, comparé aux autres produits oléagineux dans le monde ;

- **Une compétitivité qui leur a permis de pénétrer le grand marché mûr des pays européens ;**
- **L'Europe est le premier importateur d'huile de palme au monde.** En 2004, l'Union Européenne a importé 3 825 000 tonnes d'huile de palme.

L'huile de palme s'est ainsi donc, imposée comme l'huile par excellence des échanges mondiaux, en augmentant régulièrement ses parts de marché au détriment de toutes les autres huiles. L'essentiel de la demande d'huile de palme dans le monde est concentré entre l'Europe, la Chine et l'Inde qui à eux trois importent 64% de l'huile de palme mondiale.

Graphe 9 : Principaux pays importateurs d'huile de palme dans le monde en 2004, en milliers de tonnes

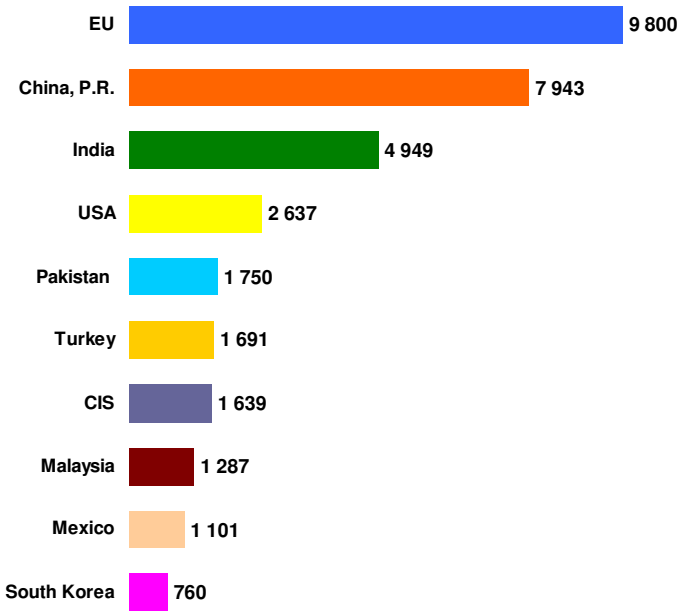

Source: Oil World Annual ((1995 - 2006) MPOB - For data on Malaysian palm oil and palm kernel oil

1.1.2.1 La Consommation des huiles végétales et état des lieux des besoins

Dans le monde, 72% des huiles végétales consommées sont destinées à l'alimentation humaine, soit 67 millions de tonnes par an. En Europe, ce taux est de 56% contre 83% en Afrique de l'Ouest, ce qui confirme la focalisation prioritaire vers l'alimentation des consommations d'huile végétale en Afrique de l'Ouest.

L'UEMOA a consommé en moyenne 781 000 tonnes d'huiles végétales/an sur la période 1998 - 2003. Représente 9% (dont 4% pour l'Afrique de l'Ouest) des consommations mondiales d'huiles végétales.

De 1998 à 2003, l'évolution de la consommation d'huiles végétales enregistrée en Afrique de l'Ouest suit la même allure de croissance qu'à l'échelle mondiale hors Asie (+6%), c'est-à-dire +5% en moyenne.

Le taux moyen de croissance de la consommation d'huiles végétales est plus faible en Europe (+4% par an) et en Amérique (+2% par an) qu'en l'Afrique de l'Ouest. Cela est certainement imputable à «l'arrivée à maturité des marchés d'huiles végétales des nations occidentales». Le taux de croissance de la demande est de +8% par an au Niger et

de +7% par an au Bénin, en Mauritanie et au Togo. Le Cap Vert et le Mali (+1% par an), le Nigeria et le Ghana (+2% par an), affichent les taux les plus faibles de la sous-région.

- ***L'état des besoins : le défi de la souveraineté de la sous-région Ouest africaine en huiles végétales alimentaires***

Les pays d'Afrique de l'Ouest restent caractérisés par une expansion démographique forte avec les mêmes mutations socio-économiques que l'on observe dans les pays émergents et en développement à savoir, l'urbanisation rapide, une tendance à la convergence et une harmonisation des régimes alimentaires. Ces changements se traduisent par une forte augmentation de la demande de certaines denrées alimentaires, notamment la viande, le lait, les céréales comme le blé le riz et les corps gras alimentaires.
Le recours aux importations accessibles à des coûts compétitifs, du fait de la disponibilité importante de ces produits au niveau de grands producteurs comme les Etats –Unis et l'Union Européenne, avec une production excédentaire largement subventionnée, a permis de satisfaire cette demande par le recours aux importations à faible coût.

Aujourd'hui ce modèle économique est remis en cause depuis les années 90 sous l'égide des négociations commerciales multilatérales prises aujourd'hui en charge au niveau de l'O.M.C.
Même si les subventions persistent ainsi que les désaccords que traduisent les plaintes déposées au niveau de l'O.M.C pour distorsions de concurrence, les subventions ont baissé avec par ex l'application des quotas laitiers au niveau de l'Union Européenne, leur déconnexion progressive des flux de production et leur plafonnement est une réalité.

La flambée actuelle des cours des denrées alimentaires expose nos pays à un renchérissement insupportable des denrées alimentaires à des risques d' « émeutes de la faim » généralisées, faute de programme crédible de relance de la production agricole permettant d'assurer le plus rapidement possible la sécurité alimentaire.
Le bilan mitigé des politiques de sécurité alimentaire jusqu'ici mises en œuvre, montre que l'issue se trouve dans une prise en charge au plan régional

Concernant les oléagineux, l'étude réalisée par R. HIRSCH en 2002[1] a permis d'estimer le déficit prévisionnel de corps gras de la sous - région à l'horizon 2020. D'après cette étude, **l'augmentation continue de la population de l'UEMOA de 80 millions en 1999 à 132 millions d'habitants en 2020, générera une demande additionnelle minimale d'oléagineux alimentaires de près de 423 000 tonnes si les tendances actuelles se maintiennent, soit une hausse de 74% par rapport à la situation de 1999.**

A l'échelle de la CEDEAO, cette demande additionnelle atteindra au minimum 1,86 millions de tonnes (+74% par rapport à la situation de 1999) pour une population en hausse de 98 millions d'habitants à l'horizon 2020.

[1] « Les filières oléagineuses de l'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ? »

1.1.2.2 Les importations de corps gras et de tourteaux

La demande forte des pays émergents comme la Chine et l'Inde, l'essor des biocarburants catalyse le développement des importations et le renchérissement des coûts des corps gras et tourteaux

La forte hausse actuelle des cours s'explique surtout par la demande soutenue des pays émergents avec notamment la Chine et l'Inde, les incidences du changement climatique avec un désordre du climat (sècheresses, cyclones…) qui affecte au moins chaque année un producteur majeur de céréales dans le monde et enfin l'impact sur la demande de la compétition de la production des biocarburants par rapport à l'usage alimentaire des céréales et huiles en particulier

Les importations d'huiles portent en priorité sur les huiles végétales les moins chères (huiles de palme et de Soja). Ainsi la Chine et l'Inde représentent 64% des importations mondiales de d'huile de palme (première huile échangée au monde).

Graines oléagineuses

La zone UEMOA réalise 32% des importations Ouest africaines de graines oléagineuses[2]. Ces volumes importés sont peu significatifs et n'excèdent pas 5% des quantités de graines oléagineuses produites dans l'espace communautaire. Elles s'inscrivent cependant en hausse continue (+5%) depuis 1998.

Huiles végétales

Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont importé, sur la période 1998 – 2004, un volume moyen de 570 000 tonnes/an d'huiles végétales représentant en valeur 378 millions $ US. Ces importations, en hausse de +9% par an, ne constituent certes qu'une part minime (2% en volume) des importations mondiales d'huiles végétales estimées à 37 millions de tonnes (22,3 milliards $ US). La part de l'UEMOA dans ces importations a été de 307 000 tonnes en 2004. Le Sénégal avec la moitié des flux (51%) est le plus gros importateur d'huiles végétales de l'Union, suivi du Niger (18%) et du Togo (15%).

Graphe 10 : répartition des importations d'huiles végétales par pays (entre 1998 et 2004)

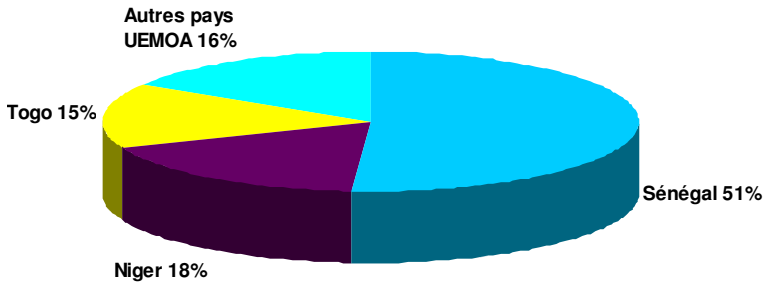

[2] FAOSTAT

Tourteaux

Le développement des importations de tourteaux en Afrique de l'Ouest et en zone UEMOA traduit l'essor des élevages en particulier à cycle court (aviculture notamment) dans un contexte de dégradation tendancielle de l'offre régionale de tourteaux, due à la crise des filières cotonnière et arachidière

Les importations mondiales de tourteaux ont été de 56 millions de tonnes en moyenne sur la période 1998 - 2004. Elles ont atteint 65 millions de tonnes en 2004 dont près de 60% à destination de l'Europe, actuellement premier importateur mondial.

L'UEMOA a importé durant la même période, un volume exceptionnel de 95 000 tonnes soit 15% de la production intra-communautaire de tourteaux et près de 75% des volumes totaux de l'Afrique de l'Ouest. Les plus grands importateurs de tourteaux dans la zone UEMOA sont le Mali et le Niger qui totalisent 85% des importations de tourteaux de l'Union.

Les importations de tourteaux ont subi sur la période 1998 – 2004 des hausses de 5% à l'échelle mondiale, de 3% en Asie et de 32% en Afrique de l'Ouest. Cela est essentiellement dû au développement de l'élevage à cycle court. La croissance de la consommation mondiale de tourteaux est tirée par la consommation des viandes et des produits laitiers dans les pays développés et émergents (en Chine par exemple où le pouvoir d'achat des populations est en pleine augmentation). Cette tendance à l'importation de tourteaux (soja) notamment s'accélère du fait de la faible disponibilité de tourteaux d'arachide avec la crise de cette filière au Sénégal et du tourteau de coton avec la baisse de la production cotonnière et le maintien d'un courant d'exportation des graines de coton vers l'Europe ; ce qui handicape les huileries locales triturant le coton.

1.1.2.3 Les exportations de corps gras

L'Afrique de l'Ouest ne contribue qu'à hauteur de 1% dans les exportations mondiales d'huiles végétales dominé par l'Asie contrôle 80% des exportations mondiales (huile de palme essentiellement)

La prépondérance de l'huile de palme comme première huile échangée dans le monde est due à son coût et à sa forte disponibilité. La production excédentaire d'huile de palme, largement supérieure à la demande domestique des principaux pays producteurs (Indonésie, Malaisie, Thaïlande…) satisfait d'abord une forte demande régionale (Chine et Inde), mais aussi celle de l'Europe. Aujourd'hui, du fait de son avantage compétitif, l'huile de palme a essaimé progressivement le reste du marché mondial.
L'Europe et l'Amérique assurent respectivement 20% des exportations mondiales constituées d'huile tournesol et d'huile de soja.

Graphe 11 : Evolution des exportations mondiales d'huiles et de corps gras en millions de tonnes

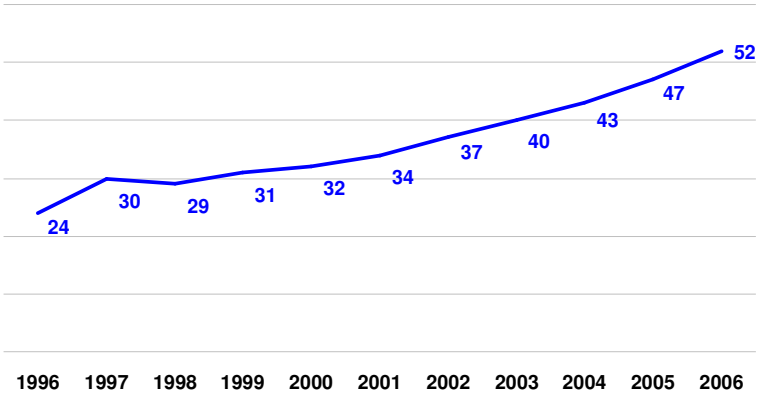

Source: Oil World Annual ((1995 - 2006) MPOB - For data on Malaysian palm oil and palm kernel oil

Graines oléagineuses

Les exportations mondiales de graines oléagineuses se chiffrent à 22,5 milliards $US en 2004, soit environ 76 millions de tonnes en volume. L'Asie, première productrice mondiale de graines oléagineuses (67 millions de tonnes en 2005) n'en exporte cependant que 3% à l'échelle mondiale. En effet, **la priorité est accordée à la transformation sur place des graines et à l'exportation des produits valorisés** : huiles brutes, huiles raffinées et dérivés.

Les tonnages de graines oléagineuses exportées par les pays de l'UEMOA représentent moins de 0,01% des exportations mondiales mais sont globalement en hausse de +2% par an depuis 1998.

Elles sont pour l'essentiel constituées par les graines de coton exportées vers les pays de l'Europe du Sud. En effet, les subventions accordées par ces pays, rendent très attractives l'exportation des graines de coton du Bénin, du Mali, du Burkina, de la Côte d'Ivoire… Cela réduit ainsi les disponibilités intracommunautaires et porte préjudice aux huileries de l'Union. Ce phénomène a atteint un seuil très critique au Bénin notamment où il exploite particulièrement la faible organisation de la filière coton.

Les exportations de graines de coton, de plus en plus massives, réduisent la disponibilité intracommunautaire de graines et de tourteaux. Elles renforcent le recours aux importations des aliments pour animaux par les éleveurs ; en guise d'illustration, les importations de tourteaux dans l'Union ont augmenté de +32% durant les cinq (5) dernières années.

Huiles végétales

En 2008 les exportations mondiales d'huile végétale s'élèvent à 54,6 millions de tonnes en hausse de 43% par rapport à l'année 2004 et tirant les prix à une fulgurante hausse (75 % pour l'huile de palme et de 52% à 93% pour les autres huiles)

Les exportations d'huiles végétales mondiales sont estimées en moyenne à 38 millions de tonnes sur la période 1998 – 2004. L'Asie assure plus de la moitié des volumes exportés notamment avec sa production d'huiles de palme ; l'Europe avec l'huile de tournesol et l'Amérique avec l'huile de soja représentent chacune environ 20% des exportations mondiales.

L'Afrique de l'Ouest contribue actuellement à hauteur de 1% seulement aux exportations mondiales d'huiles végétales.

Tourteaux

L'Amérique Latine est le plus grand exportateur mondial de tourteaux (53%) ; elle est suivie par l'Europe (20%) et l'Asie (13%). Les volumes de tourteaux exportés dans le monde sur la période 1998 – 2003 ont atteint 57 000 tonnes par an. L'Afrique de l'Ouest contribue pour sa part à hauteur de 1% en volume.

1.1.2.4 Les Cours mondiaux des matières premières, des huiles végétales et des produits dérivés

La situation excédentaire jusqu'ici de l'offre mondiale en produits oléagineux en 2005 et 2006 avait lourdement pesé sur les prix de l'ensemble des produits gras sur le marché international. Les prévisions annonçaient une baisse des cours mondiaux des tourteaux, graines oléagineuses et huiles végétales jusqu'en 2007.
Ainsi la tonne de prix de l'huile de palme ne cotait en mars 2006 que 437 $ U.S., les cours de l'huile de palme et de toutes les huiles végétales se sont redressés de façon spectaculaire.

La zone UEMOA ne profite pas encore de cette embellie des cours du fait de la crise de l'arachide et de la nécessité relance du palmier à huile notamment en Côte - d'Ivoire

L'huile d'arachide et l'huile de palme sont en effet, les deux corps gras faisant le plus l'objet d'échanges par l'Union. Elles représentent au total 82% des huiles végétales exportées par les pays de l'UEMOA. A la baisse des prix de ces huiles de ces dernières années lorsque (le cours de l'huile d'arachide passant de 1 324 $/tonne en 2004 à 1 667 $/tonne au premier trimestre 2006 et l'huile de palme de 492 $ à 437 $ sur la même période)

L'éclosion d'une demande très forte, le recul de la production (due à des intempéries et l'irruption des biocarburants ont totalement changé la donne.

Graphe 12 : évolution des cours mondiaux des huiles d'arachide, de palme et palmiste (en $/tonne)

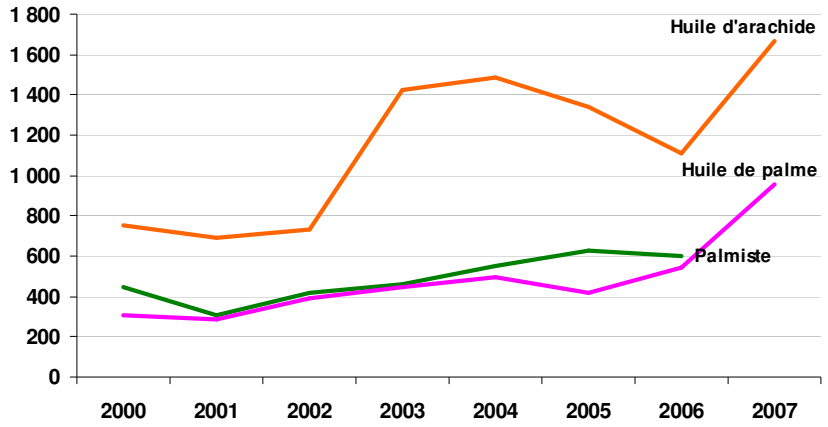

Source : www.dagris.fr

Le tableau ci-après montre que les cours mondiaux de l'huile de palme connaissent une baisse continue depuis 1998.

Tableau 3 : Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme et de l'huile de Soja

PRODUITS	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
HUILE DE PALME	620	505	340	280	350	443	471	422	547	956
HUILE DE SOJA	633	485	356	336	386	515	627	503	675	1102

Source : www.dagris.fr

1.1.2.5 Les tendances d'évolution du marché ouest africain et mondial des oléagineux : le cadre règlementaire

Dans un contexte de moindre disponibilité et de renchérissement fort et durable des denrées alimentaires importées, une mise à plat de l'environnement et du dispositif tarifaires, s'impose pour garantir une sécurité alimentaire basée sur l'essor de la production alimentaire et privilégiant le développement des échanges régionaux

La mise en œuvre du TEC de l'UEMOA en 2000, a induit un désarmement tarifaire qui a exposé les industries de l'Union à la concurrence des huiles importées, alors qu'elles avaient jusqu'alors bénéficié en toute inefficacité, de niveaux élevés de protection (60% en moyenne de droits de porte).

L'érection du TEC de l'UEMOA s'évertuait également à mettre en place une zone de libre échange avec la levée des obstacles au commerce et une libéralisation pleine du commerce intracommunautaire.
On se retrouve cependant devant un résultat paradoxal :

D'une part,

- **les importations de produits hors zone UEMOA ont été favorisées par le niveau élevé de désarmement tarifaire, puis par le taux de change élevé du franc CFA (arrimé à l'€uro) par rapport au dollar U.S. principale monnaie d'échange à l'exportation** ;
- **la fraude s'est accélérée depuis l'augmentation et l'harmonisation de la TVA au taux unique de 18 %** (y compris pour les produits de grande consommation tels que l'huile végétale) ; les gains à réaliser sur les droits de douane et une TVA de 18%

rendent la fraude très attractive et permettent de nourrir grassement des réseaux de fraudeurs et d'avoir les moyens d'entretenir la corruption des corps de contrôle.

D'autre part, l'harmonisation du marché communautaire et son évolution vers un marché de libre échange ne se sont pas réalisées de façon satisfaisante, pour les productions de pays de l'Union :

- **les obstacles à la libéralisation du commerce intra-communautaire continuent à augmenter** avec les nombreux barrages, contrôles tatillons, voire les rackets par certaines forces de contrôle et de sécurité ;
- **des Etats de l'Union continuent à ériger des règles de protection de leurs industries nationales, y compris contre des produits originaires de l'Union** (cas récent du Sénégal).
- **les industries ne peuvent pas échapper à la TVA et à la fiscalité, contrairement aux produits frauduleux** ;

Ce faisant, l'on a assisté à une inondation du marché domestique par des huiles végétales étrangères (notamment les huiles de palme asiatiques) très compétitives qui souvent sont importés en franchise de tout ou partie des droits légaux.

L'environnement communautaire est donc devenu peu incitatif pour les productions nationales et en particulier pour la production des produits de première nécessité et des huiles végétales. Il se caractérise par de nombreux disfonctionnements qui privilégient les importations et surtout la fraude, menant inexorablement à une perte de contrôle du marché pour l'offre locale.

L'on peut cependant avancer que pour réellement aller vers un véritable marché de libre échange, il est indispensable que la Commission de l'UEMOA dispose de moyens de coercition (sous la forme par exemple de directives validées par les chefs d'Etat qui imposent aux Etats (comme c'est le cas de l'Union Européenne).

Il reste que le meilleur dispositif de protection et de libre échange ne saurait remplacer l'effort de compétitivité des filières économiques et des entreprises elle – mêmes. Ces dispositifs nécessairement transitoires pour éviter de gripper la machine économique, doivent s'accompagner d'une politique de mise à niveau qui pour être efficace, doit être étendue à l'ensemble des filières économiques et non plus seulement les entreprises pris individuellement.
La bonne méthode est de mettre à plat la chaîne de valeur de toute la filière et de déterminer les étapes clés, d'analyser leur gap de compétitivité et les facteurs clés de succès avant d'élaborer le programme de leur mise à niveau.
L'Objectif visé au niveau de la filière oléagineuse est que celle-ci gagne en compétitivité au point de pouvoir soutenir la concurrence des huiles importées en ayant comme seule protection : *le coût du fret payé du lieu d'exportation au territoire communautaire d'importation et les droits de porte*.

La qualité des huiles de l'Union n'est pas en cause sauf dans le cas de la trituration artisanale. La plupart des huiles industrielles sont à des standards de qualité équivalents aux huiles importées.

Le manque de compétitivité des huiles industrielles locales est lié essentiellement à des coûts élevés de production [sous capacité, coûts élevés de facteurs (électricité, eau…), frais logistiques…], à la mauvaise organisation et au manque de compétitivité de l'amont et l'aval de la filière (mauvais rendements des plantations, matériel industriel obsolète entraînant entre autres des coûts élevés de pièces de rechange et de maintenance).

La plupart des pays confrontés à une forte demande à l'exportation de matières premières utilisées par les industries locales, prennent systématiquement des mesures d'interdiction des exportations des dits matières premières ou imposent des taxes pour les décourager. Cela pose la question sur la conduite à tenir aujourd'hui pour le cas des graines de coton. En effet, la situation de la filière avec la baisse de la production de coton se traduit par une sous –capacité permanente des usines d'égrenage, entraînant chez eux pour minimiser leurs pertes, le réflexe de vendre à l'exportation les graines de coton (sous-produit de l'égrenage) pour en tirer un meilleur revenu. Ceci aurait comme conséquence immédiate la mort programmée des huileries de coton, en l'absence de mesures de sauvegarde.

Tout le débat sur les problèmes ci-dessus soulevés devrait être versé dans le dossier des grands rendez-vous de négociations de la CEDEAO et de l'UEMOA, notamment celles concernant les négociations sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne dont il est souhaité qu'il ait un important contenu de développement.

Dans ce contexte, deux (2) scénarii tendanciels se présentent :

- *les huiles végétales européennes bénéficiant d'un accès préférentiel au marché communautaire, en franchise des droits d'entrée actuellement en vigueur dans le cadre du TEC occupent le marché et ne sont concurrencées que par les huiles asiatiques, alors les parts de marché de l'industrie oléagineuse locale s'effondrent et condamnent cette industrie à disparaître, faute d'avoir réussi les ajustements indispensables ;*
- *l'industrie locale notamment dans la filière la plus productive et concurrentielle (le palmier à huile) tirant bénéfice du niveau élevé actuel des cours (dont on prévoit qu'elle s'inscrit dans la durée) et de la cherté des importations, arrive à se développer en s'ajustant aux meilleurs standards de compétitivité ; elle garde alors un leadership sur le marché local et exporte en Europe du fait des avantages compétitifs de la filière palmier à huile.*

Jusqu'ici, la principale menace n'est pas constituée par les huiles européennes mais l'huile de palme asiatique. Il reste que les tendances actuelles d'évolution du marché vont vers le maintien d'une forte hausse des cours à l'exportation des huiles végétales. Les importations coûteront donc plus chers et vont frapper de plein fouet le pouvoir d'achat de populations de plus en plus urbanisées.

1.1.2.6 Situation des huiles végétales sur le marché de l'UEMOA

Les huiles étrangères présentes sur le marché de l'UEMOA sont l'huile de palme asiatique qui présente un taux de pénétration rapide. L'huile de soja d'Amérique Latine ou de Etats-Unis et l'huile de colza (Europe ou Canada) sont également présentes mais principalement sous la forme d'importations d'huile brute raffinée localement (Sénégal).

La situation des trois (3) filières majeures de production d'huiles végétales de la zone UEMOA se présente comme suit :

- **La production et l'exportation de l'huile d'arachide** sont le fait d'un seul pays de la zone, le Sénégal avec des quantités très variables. La production d'arachide étant irrégulière et insuffisante par rapport aux capacités installées, elle est triturée et exportée sous la forme d'huile brute. Cette exportation a jusqu'ici connu des fortunes diverses liées notamment à la tenue des cours. Elle n'existe en fait qu'à la faveur d'une contribution importante à la couverture des charges apportée par l'activité de raffinage de plus de 120 000 tonnes d'huiles végétales

brutes importées pour la satisfaction du marché intérieur sénégalais. Cette activité lucrative parce qu'étant protégée contre les importations (même intra UEMOA), contribue à l'équilibre des comptes de la SUEOR (ex-SONACOS), opérateur national devenu privé depuis 2004. Ainsi par ces choix stratégiques le Sénégal est le premier importateur d'huiles végétales de la zone UEMOA et le premier contributeur à l'importation massive d'huiles. Il reste que la persistance de mesures de protection (y compris contre des huiles originaires de l'UEMOA) est un facteur de fragilisation de la production de l'Union.

La grave crise que connaît aujourd'hui la filière arachide au Sénégal doit imposer à l'opérateur SUNEOR, une ouverture sur le marché régional pour satisfaire ses besoins en graines d'arachide et utiliser pleinement sa capacité installée.

- **L'huile de coton** obtenue de la trituration des graines de coton, sous produit de la filière cotonnière africaine, a une implantation essentiellement nationale dans les pays cotonniers (Burkina Faso, Mali, Bénin…). Elle est moins compétitive avec un moindre rendement en huile et mais garde un rôle d'offre d'appoint important notamment sur les marchés de l'hinterland (Mali, Burkina Faso, Niger).
  Il reste que la grave crise actuelle de la filière cotonnière est de nature à remettre en cause la pérennité de cette industrie comme en témoignent les difficultés d'approvisionnement au Mali et au Bénin.
  Les performances à venir de la trituration de la graine de coton dépendent plus de la situation de la filière cotonnière en zone UEMOA que de son ajustement. La pérennité de cette trituration risque de nécessiter un ajustement de l'outil industriel et une politique discriminante de sécurisation prioritaire de l'approvisionnement des unités de transformation locales.

L'embellie actuelle des cours inscrite sur une tendance plutôt durable, doit être mise à profit pour relancer la filière « palmier à huile » à travers de nouveaux plans « palmier à huile » mieux encadrés avec une gouvernance améliorée et un partenariat direct avec les industriels dans les pays qui en ont la vocation

- **Les stratégies concernant les exportations d'huile de palme notamment ivoirienne doivent se focaliser prioritairement vers le marché intérieur régional et contribuer à) la sécurité alimentaire dans un contexte de relative pénurie et de prix élevés**. L'huile de palme ivoirienne tient à priori les meilleures armes de compétitivité pour s'imposer au regard des rendements. Le niveau très élevé des prix (956 $ U.S. la tonne) relativise la menace des importations d'huiles asiatiques qui bénéficient d'un différentiel de compétitivité important.
  Les opérateurs ivoiriens ayant perdu pied sur le marché mondial, vont désormais renforcer leurs implantations sur le marché régional qui devra absorber le surplus de leur production ne pouvant être écoulé sur leur marché national.

1.2 Cartographie et dynamique des sous filières

L'offre de produits oléagineux en Afrique de l'Ouest est représentée pour l'essentiel par quatre (4) sous - filières dominantes toutes confrontées au défi de compétitivité et de la maîtrise de la chaîne de valeur.

1.2.1 La sous-filière arachidière

L'unique sous filière arachidière intégrée est celle du Sénégal. Il existe une capacité de trituration d'arachide au Mali avec HUICOMA, mais celle-ci est restée minoritaire et en perte de vitesse. La sous filière arachide existe dans les autres pays notamment au Bénin

et au Burkina Faso, et dans une moindre mesure au Niger, mais reste confinée au stade de culture vivrière et n'est pas intégrée à une production industrielle d'huile. De fait, la cartographie qui a été réalisée est axée sur la production et la transformation de l'arachide au Sénégal.

Graphe 13 : Cartographie de la sous-filière arachidière de l'espace l'UEMOA

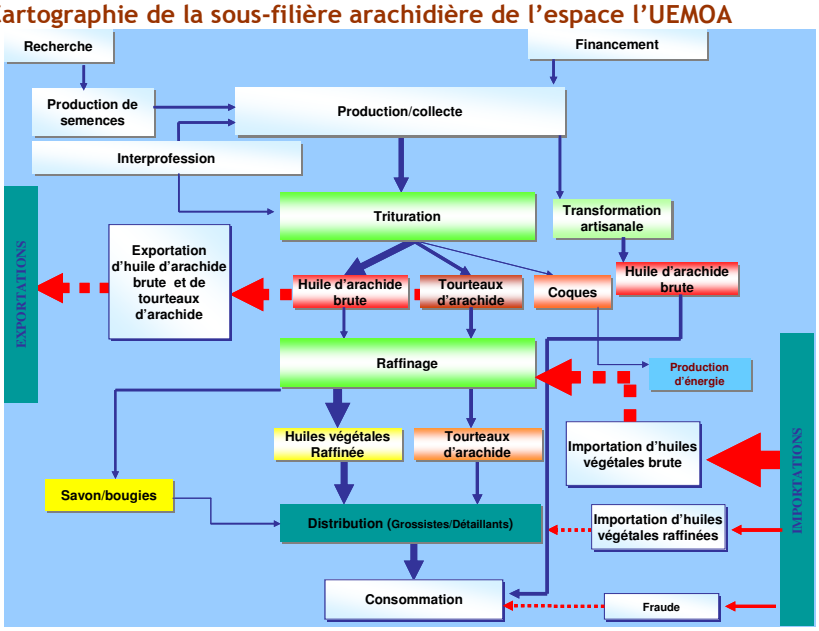

La production de l'arachide d'huilerie au Sénégal se fait traditionnellement dans le bassin arachidier dans le centre du pays ; mais du fait du déficit croissant de la pluviométrie dans ces régions, la production a tendance à migrer vers le Sud du pays (régions de Tambacounda et de Kolda).

La filière arachidière est organisée autour d'organisations de producteurs regroupées en interprofession ; la commercialisation est privatisée avec une organisation de la collecte de graines destinées à la production d'huile par les Opérateurs Privés Stockeurs. L'Etat intervient dans la détermination du prix qu'elle subventionne pour un niveau maximum de collecte. Depuis 2002, la SONACOS (aujourd'hui SUNEOR) a instauré le système carreau - usine, consistant à une comptabilisation de la vente et le paiement à la livraison des graines directement à l'usine.

Il existe dans la filière des structures de soutien comme l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherche Agricole) chargé de déterminer les semences et les graines de bonne qualité. Le CNIA (Comité National Interprofessionnel de l'Arachide) est chargé de réglementer la sous filière, de jouer le rôle d'interface entre l'Etat et les acteurs de la filière et de fixer les prix d'échanges de graines entre les cultivateurs et les huileries.

La production d'huile d'arachide brute est presque entièrement destinée à l'exportation hors zone UEMOA. La transformation artisanale de l'arachide existe et représenterait 25% de la production d'arachide au Sénégal. Les produits transformés sont de l'huile consommée à proximité et du beurre d'arachide très présente dans la cuisine locale et largement commercialisé au niveau des marchés. Des PME se lancent dans une production industrielle de beurre d'arachide avec un volant à l'exportation.

La filière arachide au Sénégal est dans un état très préoccupant. En sus du déficit de pluviosité de ces deux dernières années, l'absence de semences de qualité est aujourd'hui

un handicap majeur pouvant conduire à la mort de la filière. En effet, les graines prélevées sur la récolte pour servir de semences à la prochaine campagne sont de très faible qualité et se traduisent par des rendements atteignant à peine les 400 kgs / Ha. Le drame est que la reconstitution d'un capital semencier performant ne pourrait se faire que d'ici 2012 !

1.2.2 La sous-filière palmier à huile

Au sein de l'UEMOA, la sous-filière palmier à huile se développe en Côte d'Ivoire - qui constitue le plus grand producteur d'huile de palme de la zone - au Bénin, au Togo, et dans une moindre mesure (transformation artisanale) au Sénégal et en Guinée Bissau.
Au niveau de la zone CEDEAO, la zone de production de palmier à l'huile s'élargie à la Guinée, au Ghana, au Nigeria.

La production de palmier se fait dans les zones à forte pluviométrie. Elle est organisée en complexes agroindustriels abritant des plantations industrielles et villageoises plus ou moins indépendantes intégrées à des unités de transformation. Une transformation artisanale existe dans tous les pays producteurs de régimes de palme en Afrique de l'Ouest.

Des organisations professionnelles existent voire même une interprofession dans les filières les plus organisées (Côte d'Ivoire). Pour le cas de la Côte d'Ivoire, cette interprofession est chargée de coordonner et de créer les cadres de concertation entre les acteurs de la sous-filière. Des instituts de recherche existent et travaillent à l'amélioration des variétés de palmier plus productives, à la mise au point de variétés plus résistantes à la sécheresse (Bénin).

Graphe 14 : Cartographie de la sous-filière palmier à huile dans l'espace UEMOA

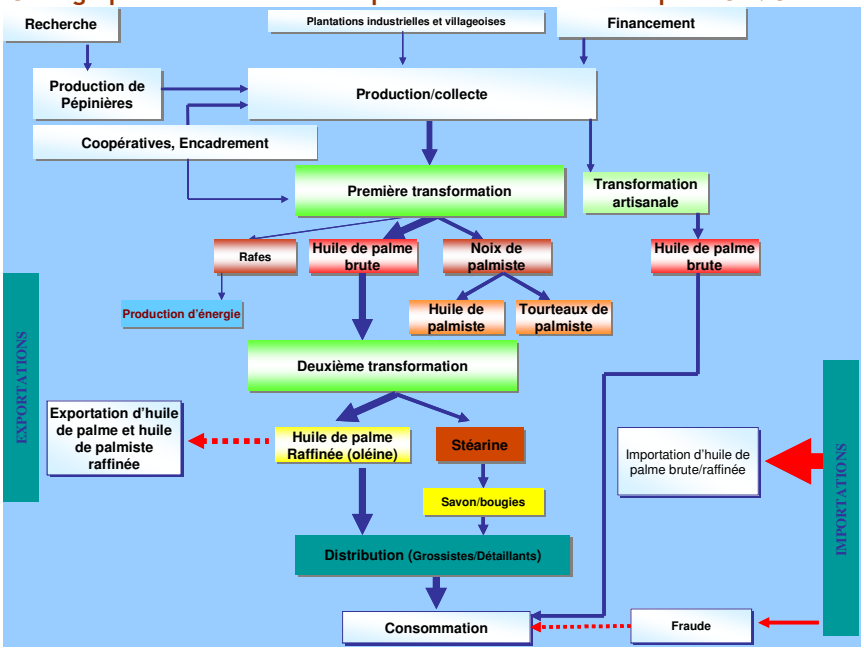

La sous-filière coton

Au niveau de la zone UEMOA, les pays producteurs de graines de coton et disposant d'unités de transformation sont les suivants : Mali, Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Togo. Le Sénégal, le Niger et la Guinée Bissau ont une production marginale qui n'est pas transformée localement.

Comme la sous-filière palmier à huile, la sous-filière Coton est organisée en sociétés cotonnières aujourd'hui privatisées ou en voie de privatisation. Ces sociétés cotonnières fournissent les intrants, encadrent les producteurs, achètent le coton graine, gèrent des usines d'égrenage et commercialisent le coton à l'export.

La production d'huile de coton est une activité de valorisation de sous-produits (graines) dans des unités appartenant aux sociétés cotonnières ou indépendantes (encadré 5).
La filière cotonnière est fortement organisée avec des organisations de producteurs très professionnalisées et regroupées en Interprofession dans les différents pays. Il existe dans la quasi-totalité de ces pays producteurs des instituts de recherche travaillant (sans grands moyens) à l'amélioration variétale et des itinéraires techniques ainsi qu'à la protection des cultures avec l'apparition de résistances aux pesticides.

Graphe 15 : Cartographie de la filière coton dans l'espace UEMOA

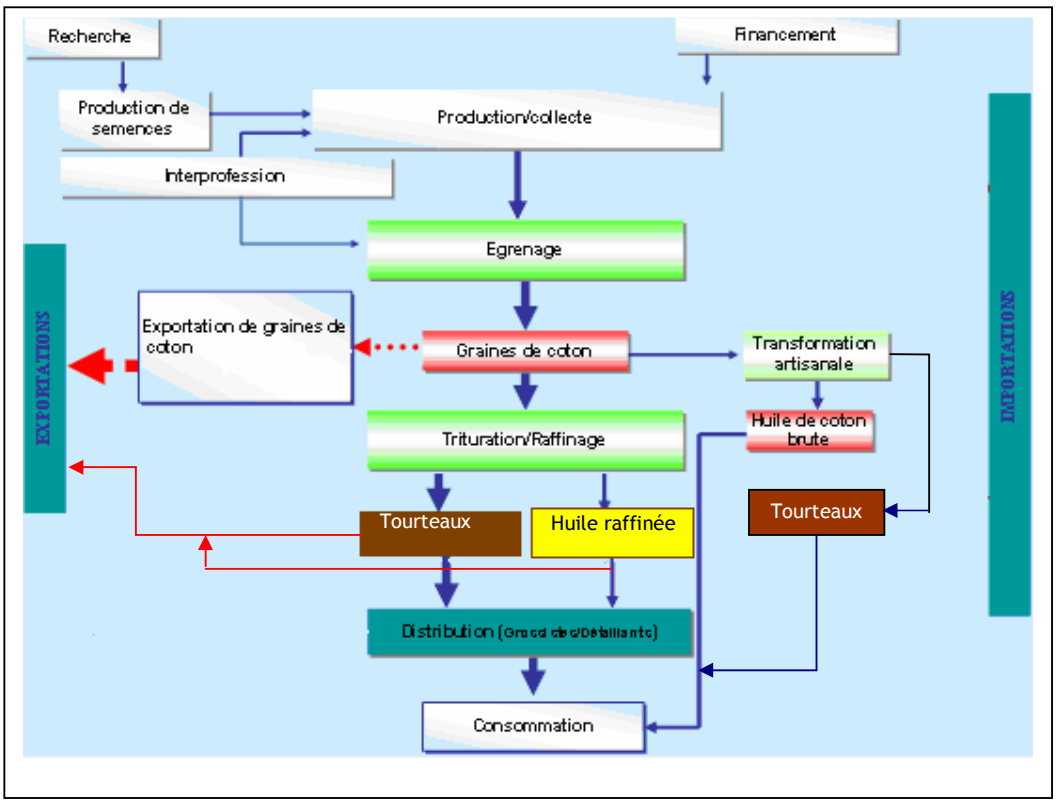

1.2.3 La sous-filière Noix de cajou ou « Anacarde »

L'anacarde constitue une sous - filière qui émerge (au plan de la production) en Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays faisant partie des grands exportateurs mondiaux de noix de cajou comme la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Bénin et dans une moindre mesure, le Burkina Faso, le Sénégal, le Togo... L'Afrique de l'Ouest réalise au total une production

de 445 000 tonnes de noix de cajou par an. Dans l'espace UEMOA, la production d'anacarde est dominée par la Côte d'Ivoire (280 000 tonnes en 2007), la Guinée Bissau (126 000 tonnes en 2006) et le Bénin (41 000 tonnes en 2003). L'amande de cajou nature ou grillée est un apéritif très apprécié, le baume extrait de la coque est utilisée dans l'industrie aéronautique (notamment dans le système de freinage des avions. Il a également des propriétés insecticides, fongicides et bactéricides. Elle trouve aussi des débouchés Intéressants dans la production de l'huile et l'industrie du traitement du cuir.

La majeure partie des productions de noix de cajou dans l'espace UEMOA est vendue à l'état brut aux industries de transformation indiennes. L'Inde affiche globalement des capacités de transformation dépassant largement la production d'anacarde dans le pays. Elle exploite alors cette importante capacité installée pour tirer profit des exportations brutes de noix des pays de l'UEMOA. Les pays de l'Union n'ont pas encore su jusqu'ici s'investir dans la production et l'exportation d'amandes de cajou qui est un produit lucratif sur les marchés internationaux de noix (Rotterdam notamment) . En effet, la noix de cajou voit de plus en plus son prix se dégrader (les Indiens à qui les Vietnamiens ont ravi la place de leader sur les marchés d'exportation d'amandes) sont de moins en moins enclins à payer un prix rémunérateurs pour les noix africaines, sachant le transport vers l'Inde coûte de plus en plus cher en fret. Un manque à gagner important ; elle se vend à vil prix à l'état de noix alors que décortiquée, l'amande se vend à des prix fortement rémunérateurs.

La sous-filière Anacarde est plus ou moins organisée dans les pays producteurs. La plupart des producteurs sont regroupés dans des associations. Les circuits de commercialisation comportent de nombreux intermédiaires parmi lesquels on trouve des collecteurs saisonniers, des courtiers mandatés et plusieurs grandes compagnies de négoce (indiennes pour la plupart)

L'orientation exclusive d'exportation des noix de cajou brute, est une option économique qui n'est ni lucrative ni durable. L'avenir des filières africaines d'anacarde se trouve obligatoirement dans l'organisation d'une transformation rentable et compétitive de la noix de cajou locale et l'exportation des amandes. Force est de reconnaître que les producteurs dans les différents pays de l'UEMOA sont confrontés à des grosses difficultés d'écoulement de leurs récoltes de noix de cajou. Les méventes induisent un entassement et une altération des stocks de récolte dans les magasins villageois et menacent la dynamique de production observée dans les différents pays de l'Union durant les dernières. Aux difficultés d'écoulement, s'ajoute une chute progressive des prix qui pourrait conduire les paysans à se détourner de l'anacarde et à s'orienter vers d'autres cultures de rente plus rémunérateurs.

Actuellement, le défi majeur pour la sous-filière anacarde consiste à développer le volet transformation par l'installation d'unités de transformation dans les pays producteurs de l'UEMOA.
Différentes technologies sont disponibles allant des technologies automatisées utilisant peu de main d'œuvre (exemple celles utilisées au Brésil) aux technologies semi -industrielles utilisées par les indiens qui laissent certaines opérations comme le décorticage se faire manuellement. Cela leur a permis de garder un haut niveau d'emploi notamment chez les femmes et de disposer d'une main d'œuvre très qualifiée dont les performances sont supérieures à celles des industries mécaniques (les indiens arrivent à avoir un rendement de 77% d'amandes blanches entières là où les industries font au maximum 62% d'amandes entières. Le critère de valorisation de l'amande sur les marchés internationaux est l'amande blanche entière dont le prix est d'autant plus intéressant que l'amande est grosse. Il y'a un système de classification de la noix de cajou selon la taille de l'amande entière, sa blancheur… La cotation du marché se fait sur la base du W320 (320 amandes constituant un poids d'une livre).

Les différentes classes d'amandes de cajou sur le marché international

W180 Amandes géantes entières blanches
W210 Amandes très grandes entières blanches
W240 Amandes grandes entières blanches
W320 Amandes moyennes entières blanches
W450 Amandes petites entières blanches
W500 Amandes très petites entières blanches
S (Splits) Moitiés entières
LWP (Large White Pieces) Gros morceaux blancs
DW (Dessert Wholes) Amandes entières pour la pâtisserie
SW180 Amandes géantes entières avec brûlures
SW210 Amandes très grandes entières avec brûlures
SW240 Amandes grandes entières avec brûlures
SW320 Amandes moyennes entières avec brûlures
SW450 Amandes petites entières avec brûlures
SW500 Amandes très petites entières avec brûlures
SWP (Small White Pieces) Petits morceaux blancs
BB (Baby Bits) Morceaux fins
DP (Dessert Pieces) Morceaux pour la pâtisserie
B (Butts) Brisures des gros bouts d'amandes
SPS (Scorched Pieces Seconds) Morceaux avec brûlures 2ème qualité
SB (Scorched Butts) Brisures aux gros bouts d'amandes, avec brûlures
SP (Scorched Pieces) Morceaux avec brûlures
SS (Scorched Splits) Moitiés entières avec brûlures
SSP (Scorched Small Pieces) Morceaux fins avec brûlures
SSW (Scorched Wholes Seconds) Amandes entières 2ème qualité avec brûlures

Source : tiré de l'étude de la filière anacarde au mali (Entreprise work)

1.3 Analyse de l'offre et de la demande de matières premières oléagineuses, d'huiles végétales et de produits dérivés au niveau régional

Après l'indépendance des pays de l'Afrique de l'Ouest, cette zone de l'Afrique était un grand exportateur de produits oléagineux. Le Sénégal, le Nigeria et le Bénin occupaient une place de choix dans les échanges mondiaux de corps gras. Cela a été facilité par les relations qui existaient entre les colonies et les métropoles.

Aujourd'hui, la situation a complètement évolué avec l'arrivée sur le marché mondial de corps gras de nouveaux producteurs venant d'Amérique Latine (huile de soja brésilienne),

de l'Asie du Sud-est (huile de palme Malaisienne et indonésienne) et du Canada (huile de colza). Ces grands pays producteurs d'oléagineux bénéficient aujourd'hui de coûts de production réduits et d'économies d'échelle importantes. Ces gains de productivité ont davantage accentué le recul des huiles de la zone UEMOA dont les rendements ont décru ou ont stagné.

Aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire reste pour l'heure le « socle » de développement d'une offre régionale compétitive d'huile végétale. Cela est d'autant plus vrai que la Côte d'Ivoire est le premier fournisseur des pays de l'UEMOA en huiles végétales et produits dérivés.

1.3.1 L'offre régionale de matières premières oléagineuses, d'huiles végétales et de produits dérivés

1.3.1.1 Evolution de la production de matières premières, d'huiles et de produits dérivés

- **Contexte général de la production oléagineuse et d'huiles végétales**

Les superficies cultivées en oléagineux dans l'espace UEMOA représentent 4 millions d'hectares en moyenne sur les années 1998 – 2005 ; ces superficies emblavées en oléagineux sont très inférieures à celles destinées aux céréales (18 millions d'hectares) supérieures à celles des tubercules (1,6 millions d'hectares).

La production de la sous filière palmier à huile est la plus efficace te la plus compétitive de l'espace UEMOA : 5% des surfaces emblavées et 45% de la production de graines oléagineuses de l'espace UEMOA

Le palmier à huile ne représente que 5% des surfaces emblavées en oléagineux contre 43% et 48% respectivement pour le coton et l'arachide. Les surfaces consacrées à l'arachide sont en baisse (-3% par an) depuis 2000 tandis que les superficies emblavées en coton augmentent globalement sur la même période (+7% par an). Sur la période 1998-2005, les superficies plantées en palmiers à huile connaissent une stagnation.

Graphe 16 : évolution des surfaces emblavées en coton en ha de palmier à huile et arachide dans l'espace UEMOA (1998-2005)

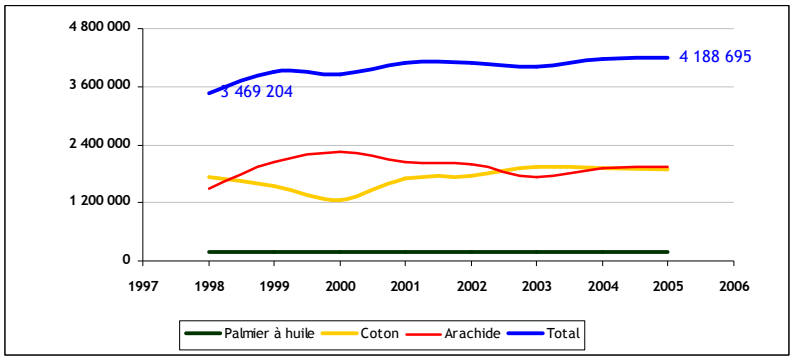

Source : FAOSTAT

La Côte d'Ivoire dispose du plus grand parc élaéicole (palmier à huile) de l'UEMOA avec 73% des superficies plantées de palmier à huile de l'Union en 2005 ; elle est suivie par le Bénin (11%) et le Togo (7%).

Pour le coton, le Mali et le Burkina présentent en 2005 les plus grandes superficies emblavées avec respectivement 28 et 27% des surfaces consacrées à la « Cotonculture » dans l'espace communautaire. Le Niger a une production de coton mais celle-ci reste faible.

Le Sénégal représente une part importante des superficies emblavées en arachide (40%) dans l'espace UEMOA. Il est suivi du Burkina et du Niger avec respectivement 18 et 11% des surfaces occupées par l'arachide.

Graphe 17 : répartition des surfaces emblavées par pays et par culture oléagineuse dans l'espace UEMOA en 2005 (en %)

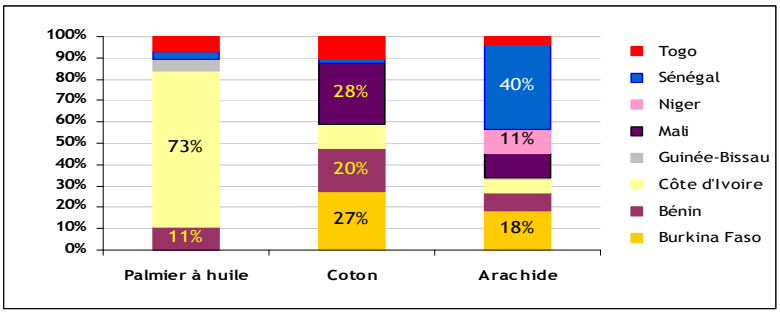

Source : FAOSTAT

Si les superficies emblavées en cultures oléagineuses dans l'espace UEMOA ont globalement augmenté (+3% par an) depuis 1998, les rendements ont quant à eux stagné sur la même période, affichant en moyenne 0,84 tonne/ha pour l'arachide, 1,2 tonne/ha pour le coton et 9,73 tonnes de régime/ha pour le palmier à huile. La faiblesse des rendements peut également s'expliquer par les variétés semencières utilisées.

Ce constat montre qu'une augmentation de la production d'oléagineux dans l'espace communautaire reste conditionnée à un **meilleur encadrement des producteurs** pour une meilleure **maîtrise des pratiques culturales**, ainsi qu'à la **sélection des variétés semencières utilisées**. Pour l'arachide et le coton, une politique de régénération des terres de culture assez dégradées, est nécessaire.

Graphe 18 : évolution des rendements des principales cultures oléagineuses de l'UEMOA (en tonnes/ha)

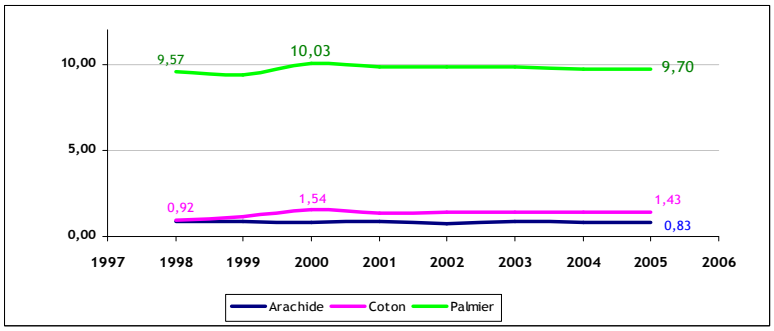

Source : FAOSTAT

En culture arachidière pour l'année 2005, les meilleurs rendements ont été observés en Guinée Bissau avec environ 1,2 tonnes/ha ; le Sénégal, premier producteur d'arachide de l'Union dispose d'un rendement moyen de 0,83 tonnes à l'hectare sur la période 2000-2005.
La mauvaise pluviométrie et la dégradation du capital semencier ont réduit de moitié ce rendement (400 Kg /ha), lors de la dernière campagne 2007-2008.
Le Burkina Faso, le Mali et le Bénin qui sont les principaux producteurs de coton de l'Union affichent des rendements d'à peine 1,1 tonne/ha en moyenne pour la période 2000-2005.
Là également, le rendement a baissé un peu partout, du fait notamment d'un renchérissement très important du coût des intrants, à la charge du « cotonculteur » doublé d'une baisse drastique du prix payé au producteur, du fait notamment de l'orientation baissière du couple « cours mondial du coton et parité €uro – franc CFA par rapport au dollar.

Sur la période 1998-2003, l'UEMOA a enregistré une production moyenne par an de :

- 4,2 millions de tonnes de graines oléagineuses ;
- 797 000 tonnes d'huiles végétales ;
- 673 000 tonnes de tourteaux.

Graphe 19 : Evolution de la production de l'UEMOA en matières premières oléagineuses, huiles et tourteaux (1998-2005)

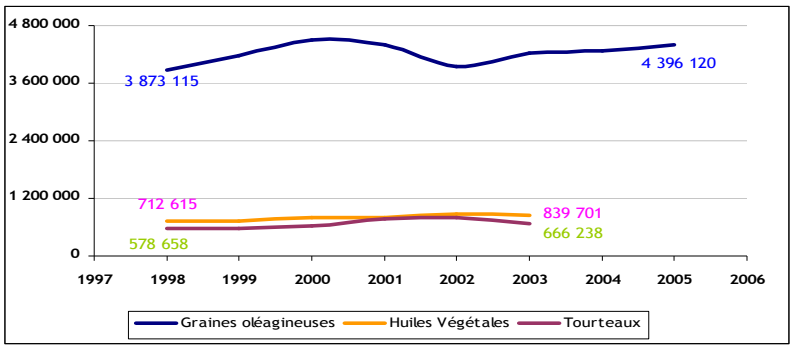

Source : FAOSTAT

L'examen de la structure de la production de l'Union en graines oléagineuses montre une nette domination en volume des régimes de palme (45%), suivie de loin par les graines d'arachide (26%) et les graines de coton (22%).

Graphe 20 : Structure de la production de l'UEMOA en graines oléagineuses (1998-2003)

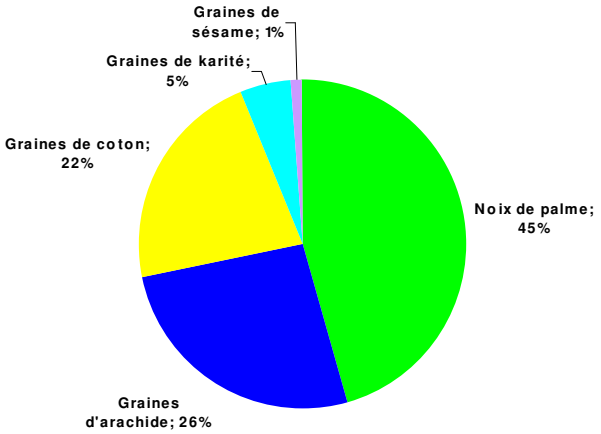

Source : FAOSTAT

La Côte d'Ivoire occupe la première place des pays producteurs de régime de palme de l'UEMOA. Sur la période 1998-2005, elle a produit en moyenne 1,4 millions de tonnes par an de régimes de palme et 44 000 tonnes par an de noix palmistes.

Les autres producteurs de régimes de palme de l'Union sont **le Bénin et le Togo avec des moyennes de 230 000 et 115 000 tonnes de régimes/an** sur la même période.

Le Sénégal a une production moyenne de 502 000 tonnes/an entre 1998 et 2003. Cette production s'est effondrée lors de la campagne 2007 – 2008 à environ 200.000 tonnes et une disponibilité d'approvisionnement pour l'opérateur industriel largement inférieure aux 100.000 tonnes fixées comme objectif de collecte pour la trituration industrielle. Le Burkina second producteur, a enregistré sur la même période une production moyenne de 188 000 tonnes par an.
Le Burkina Faso, le Mali et le Bénin sont les principaux pays de l'Union producteurs de graines de coton avec une moyenne de 196 000 tonnes/an sur la période 1998-2003. Depuis 2005, le Burkina Faso est devenu le premier producteur de l'Union et de l'Afrique avec environ 350 000 tonnes de graines de coton produit.

Graphe 21 : parts relatives (%) des pays membres dans les productions totales des principales graines oléagineuses de l'UEMOA (1998-2005)

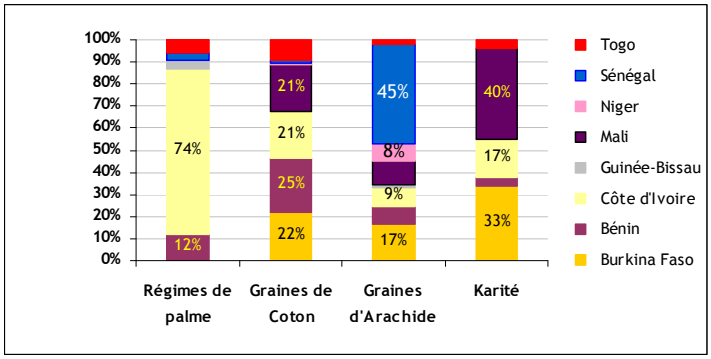

Source : FAOSTAT

Graphe 22 : productions moyennes (en tonne/an) des principales huiles végétales dans l'espace UEMOA (1998-2003)

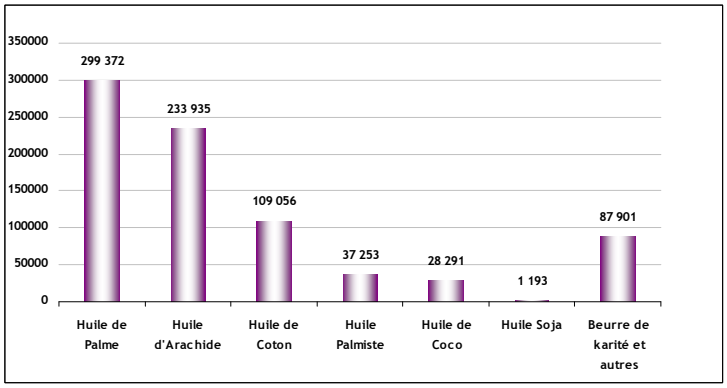

Source : FAOSTAT

L'examen de la contribution de chaque pays membre à la production totale des principales huiles végétales montre que **la production d'huile de palme est largement dominée par la Côte d'ivoire (89%). Le Sénégal domine dans la production d'huile d'arachide mais avec une moindre ampleur (64%).**

Contrairement aux huiles d'arachide et de palme, l'huile de coton présente les niveaux de production les plus homogènes entre les pays de l'Union ; elle est produite dans la quasi-totalité des pays de l'UEMOA, notamment au Burkina (28%), en Côte d'ivoire (26%), au Mali (25%) et au Bénin (11%).

Graphe 23 : parts relatives (%) des pays membres dans la production des principales huiles de l'UEMOA (1998-2003)

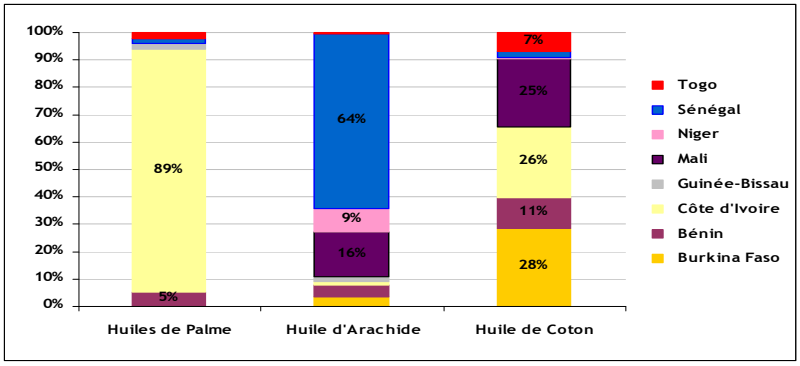

Source : FAOSTAT

Le tourteau de coton et d'arachide joue un rôle clé dans l'alimentation animale et sa disponibilité conditionne la réussite des stratégies d'intensification de l'élevage en zone UEMOA.

Les tourteaux produits dans l'espace UEMOA se composent essentiellement de tourteaux de coton (47%), d'arachide (44%) et de palmiste (7%). Les productions moyennes sur la période 1998-2003 se sont élevées à 313 000 tonnes/an pour les tourteaux de coton, 293 000 tonnes/an pour les tourteaux d'arachide et 4 600 tonnes pour les tourteaux de palmistes.

On note une augmentation des besoins et une utilisation accrue des tourteaux en raison du progrès d'intensification des productions animales (développement appréciable de la stabulation bovine et élevages à cycle court. Ce processus devrait s'accélérer, avec une augmentation substantielle des besoins.

Graphe 24 : principales productions de tourteaux (en tonnes) de l'UEMOA (1998-2003)

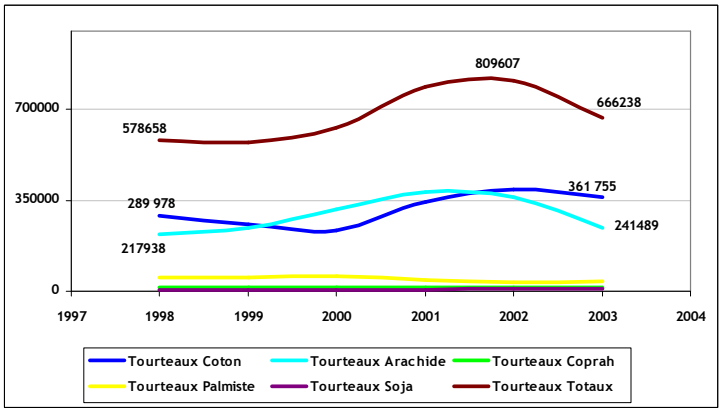

Source : FAOSTAT

- **Situation de la production de matières premières oléagineuses dans l'espace UEMOA**

L'arachide

En 2005, la zone UEMOA a produit **1 672 776 tonnes d'arachide (graphe 22).** Le Sénégal qui est le plus grand producteur de la zone a produit à lui seul les 49% soit 820 569 tonnes.

Graphe 25 : Production d'arachide de l'UEMOA (en milliers tonnes)

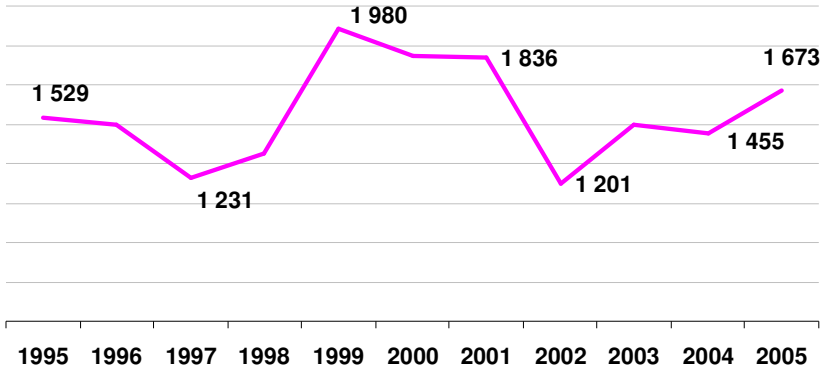

Source : FAOSTAT

Bien que le Sénégal domine le marché arachidier dans l'espace UEMOA, il n'empêche que la filière connaît une crise profonde dans ce pays depuis les années 1996/1997. **Les revenus tirés de l'arachide dans les régions de production d'arachide ont chuté de 73% à 48% durant ces quinze dernières années.**

Les trois (3) dernières campagnes (2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004) n'ont pas répondu aux attentes des acteurs de la filière :

- La campagne 2001-2002 a subi la disparition de la SONAGRAINES (Société Nationale des Graines) en mars 2002 ; cette disparition a précipité la réforme de la filière arachidière.
- La campagne 2002-2003 a été marquée par une très faible production, en partie due à la situation climatique, mais aussi à l'absence de semences. Ceci s'est répercuté sur la production d'huile correspondant à cette campagne. Cette campagne a été marquée par le refus de vente des producteurs au prix officiel (150 FCFA) entraînant une hausse des cours jusqu'à 215 FCFA le kilo de graine non décortiquées[3].
- La campagne 2003-2004 n'a guère été meilleure alors que les conditions climatiques étaient plus favorables. La SONACOS (SUNEOR)(SUNEOR)estimait pouvoir collecter 150 000 tonnes sur une production prévisionnelle de 400 000 tonnes. la campagne 2007 – 2008 aura été la ^pire de la décennie avec un niveau de collecte de graines d'arachide par l'opérateur industriel SONEOR se situant à environ 50.000 tonnes !

[3] Comité National Interprofessionnel de l'Arachide

Face à cette crise d'approvisionnement de l'outil industriel d'huilerie installé au Sénégal (900.000 tonnes de capacité), l'alternative semble être une approche régionale avec notamment l'exploitation du potentiel du Burkina, 2è producteur d'arachide, mais très faible transformateur

Avec 15% des volumes produits en 2005 dans la zone UEMOA, le Burkina Faso est un producteur important d'arachide. Il est même passé leader dans l'espace en 2002, année de crise aigue de production d'arachide au Sénégal avec une production de 323 642 tonnes contre 265 346 tonnes pour le Sénégal.
L'arachide y est essentiellement consommée sous forme de pâte d'arachide.

Graphe 26 : Evolution de la production d'arachide des pays de l'espace UEMOA (en milliers de tonnes)

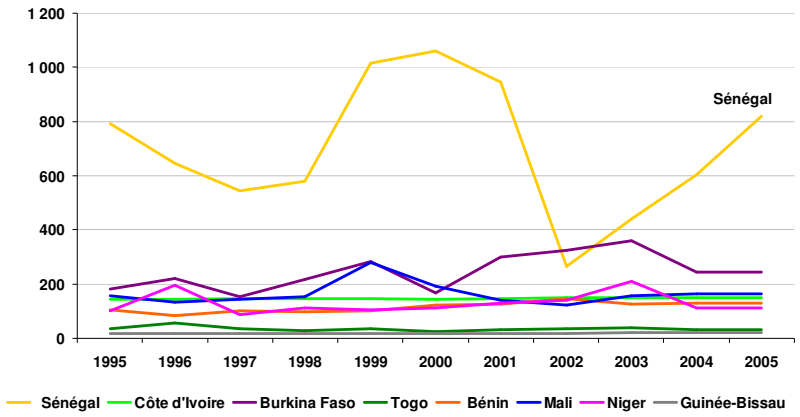

Source : FAOSTAT

Les causes du malaise au sein de la filière arachidière au Sénégal, sont profondes et d'ordre structurel. Elles sont liées aux contraintes et difficultés suivantes :

- une tendance marquée de dégradation des terres de culture de cette spéculation ;
- un déficit de pluviosité et une récurrence plus forte de phénomènes de sécheresse ;
- une détérioration irréversible du capital semencier rendant indispensable un programme de reconstitution du capital semencier ;
- Les difficultés de reforme de l'organisation de la collecte et de la commercialisation de la récolte d'arachide (difficultés de mise en place du système carreau usine, mauvaise implication des OPS et des coopératives agricoles, longs délais de paiements, nombreux cas de bons ayant servi de transaction pour la commercialisation de l'arachide, revenus impayés
- un renchérissement du coût des intrants et leur moindre disponibilité (impact de la crise des Industries Chimiques du Sénégal) entraînant leur moindre utilisation malgré les subventions « intrants « de l'Etat ;

Le palmier à huile

La production de régimes de palme de l'UEMOA varie peu depuis dix ans, même si elle a connu un petit pic de croissance en 2000 (2 251 000 tonnes, contre 1 721 000 tonnes en 1999). Elle a augmenté de 100 000 tonnes entre 2001 et 2005, année à la quelle elle était de 1 909 000 tonnes (graphe 24)[4].

Graphe 27 : Evolution de la production de régimes de palmier à huile de l'UEMOA (en milliers de tonnes)

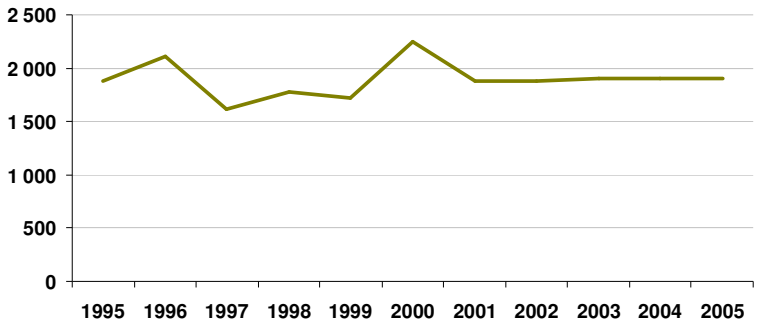

Source : FAOSTAT

Le coton

La production de coton de l'UEMOA connaît une croissance soutenue depuis dix (10) ans de 4,4%, exception faite de l'année 2000 où l'on observe une baisse de 300 000 tonnes environ par rapport à 1999 (graphe 25).

Graphe 28 : Evolution de la production de coton de l'UEMOA (en milliers de tonnes)

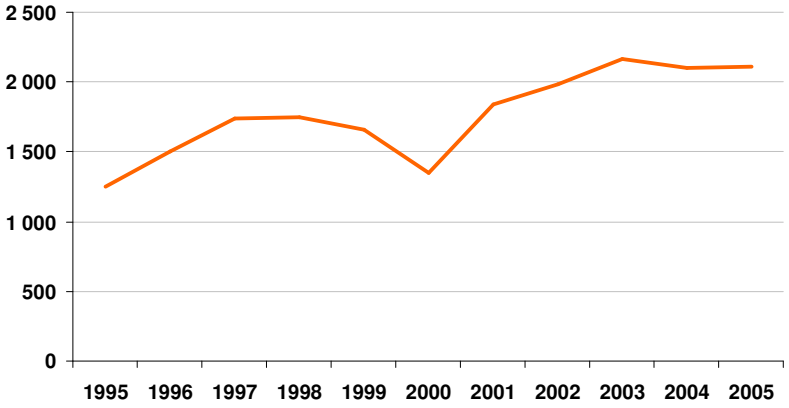

Source : FAOSTAT

Quatre (4) pays de l'UEMOA se distinguent dans la production de coton. Par ordre d'importance, il s'agit du Burkina Faso, du Mali, du Bénin et de la Côte d'Ivoire.
Le Burkina Faso accuse une croissance soutenue de sa production de coton depuis 1995. Elle est passée de 150 451 tonnes en 1995 à plus de 700.000 tonnes. Le Mali, leader de la production de graines de coton dans la zone jusqu'en 2005 connaît une crise de sa sous-filière coton, ce qui explique la baisse de la production durant les trois (3) dernières

[4] L'analyse de la compétitivité de la sous-filière « palmier à huile » est approfondie dans le chapitre suivant.

années. Le Bénin et la Côte d'Ivoire, connaissent également une baisse de leur production depuis 2003, après une croissance séquentielle durant plus de dix ans.

Graphe 29 : Evolution de la production de coton dans les pays de l'UEMOA (en milliers de tonnes)

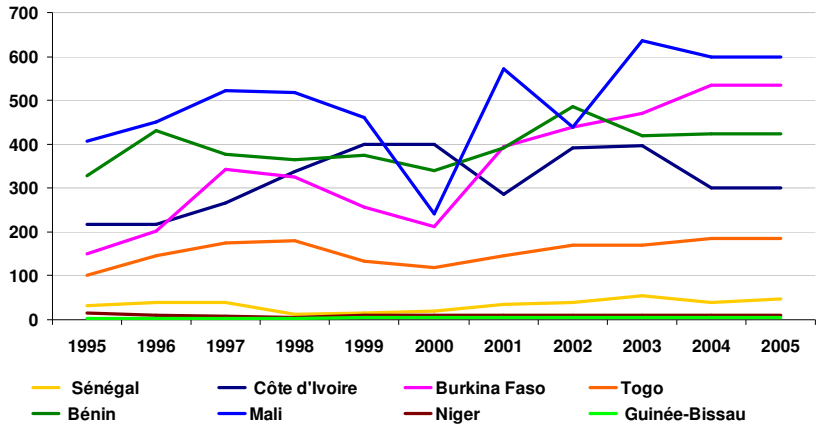

Source : FAOSTAT

- **Panorama du Circuit de commercialisation des graines oléagineuses et des industries de transformation dans les pays de l'UEMOA**

1. Le Sénégal

La filière arachide au Sénégal est en crise : moins de 70.000 tonnes ont été triturées pour une production d'huile d'arachide brute de 23 525 tonnes en 2004 et une capacité installée de 900.000 de tonnes.

Ce très faible taux d'utilisation des capacités totales (7,5%) traduit la profondeur de la crise de la filière arachide au Sénégal, marquée par des rendements décroissants dus à un matériel génétique obsolète, l'appauvrissement des terres, des cours mondiaux en baisse et des difficultés d'organisation de la commercialisation (depuis la disparition de la SONAGRAINES, filiale de la société nationale, la SONACOS).
La collecte arachidière a connu des mutations dans son organisation. Elle se fait de différentes façons par des circuits plus ou moins officiels :

- ***Les gros producteurs :*** ce sont des groupements qui disposent d'une main d'œuvre familiale abondante, de moyens financiers et matériels (équipement de culture) importants et de vastes terres avec des exploitations de 15 à 30 ha.
- ***Les Opérateurs Privés Stockeurs (OPS)*** : ils sont chargés de racheter l'arachide aux cultivateurs et de la revendre aux huiliers [SUNEOR (ex-SONACOS), NOVASEN]. La collecte s'effectue au niveau des points de collecte couvrant chacun un rayon d'environ 25 km de plantations.

Le prix d'achat de l'arachide par les OPS est fixé par le CNIA puis, l'huilier (la SONACOS) applique une marge supplémentaire qui revient aux OPS. Toutefois, cette marge est relativement faible et cela constitue un handicap pour les OPS qui n'ont aucun pouvoir sur la fixation des prix.

Les difficultés rencontrées par les collecteurs expliquent l'existence de marchés parallèles et le développement de la vente d'arachide de manière informelle et une exportation non réglementée. Les difficultés rencontrées par les cultivateurs (difficultés à écouler leurs stocks d'arachide) font que depuis quelques années le phénomène de

« carreau usine », qui consiste pour les cultivateurs à vendre leur arachide directement à l'huilier (SUNEOR) sans passer par les intermédiaires comme les OPS, est de plus en plus courant.

Le prix de l'arachide au producteur n'a pas cessé d'augmenter depuis 1993. La première inflation a été enregistrée après la dévaluation de 1994, le prix de l'arachide non décortiqué est passé de 80 FCFA le kg à 120 FCFA. Cette croissance s'est poursuivie jusqu'en 1999, et a atteint le prix de 160 FCFA le kg, soit un doublement du prix de vente au producteur en moins de 10 ans. Depuis 2003 il est de 150FCFA le kg (graphe 27).

Graphe 30 : Evolution du prix au producteur de l'arachide (en FCFA par kg)

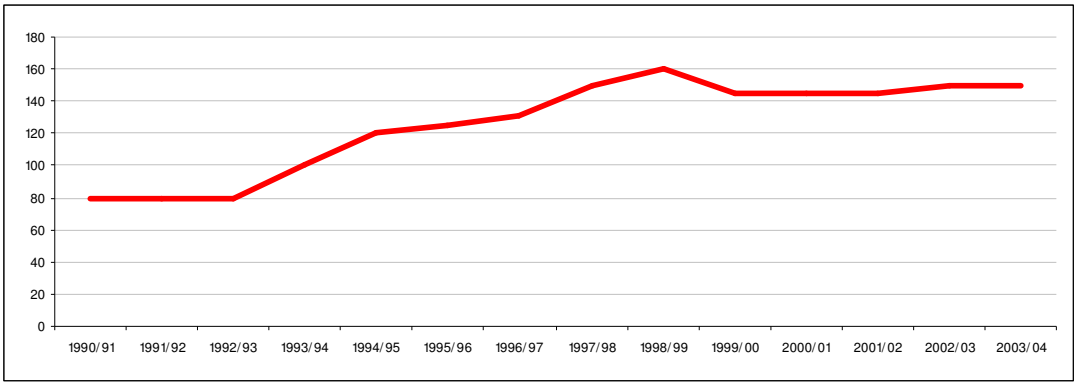

Source : DAPS

Concernant la transformation, deux principales huileries opèrent au Sénégal ; il s'agit de :

- ***La SUNEOR qui affiche deux (2) activités principales :***
- d'une part la trituration des graines d'arachide pour en extraire de l'huile brute et du tourteau d'arachide ;
- d'autre part le raffinage de l'huile brute végétale importée, destinée à la consommation locale.

La SUNEOR (ex-SONACOS) a été crée en 1973, sur décision de l'Etat Sénégalais, désireux d'être majoritaire (65%) dans les huileries qui existaient déjà. Ces huileries étaient détenues par des Français (Lesieur et Petersen). Lorsque la société fut créée, elle a naturellement acquis les unités de production basées à Dakar, Lyndiane (Kaolack), Diourbel et Ziguinchor.

L'utilisation des différentes unités de production dépend de la quantité de matière première disponible. Les usines sont utilisées les unes après les autres en tenant compte de leur position (proximité de la mer notamment et donc des ports). L'huile produite est exportée sous sa forme brute, en vrac et acheminée par pipelines.

La capacité totale installée de la SUNEOR (ex-SONACOS) est de 900 000 tonnes de graines d'arachide par an, aujourd'hui très largement sous-utilisée.

Toutefois les quantités de matières premières reçues par la SUNEOR (ex-SONACOS) sont largement inférieures à sa capacité de production : l'entreprise n'a utilisé que 10% de ses capacités en 2004 (Source : SUNEOR). La dernière campagne 2006-2007 fait moins bien avec moins de 100 000 tonnes collectées faisant prévoir une utilisation des capacités d'à peine 10% en tenant compte des restes de la campagne écoulée.

La conséquence est la perte d'importants parts de marché (80% de la production d'huile d'arachide acheté par Lesieur, 60% de la production de tourteaux transformés en aliment de bétail par les Grands Moulins de Dakar), du fait du non respect de ses engagements vis-à- vis des clients.

Graphe 31 : Processus de production de la SUNEOR

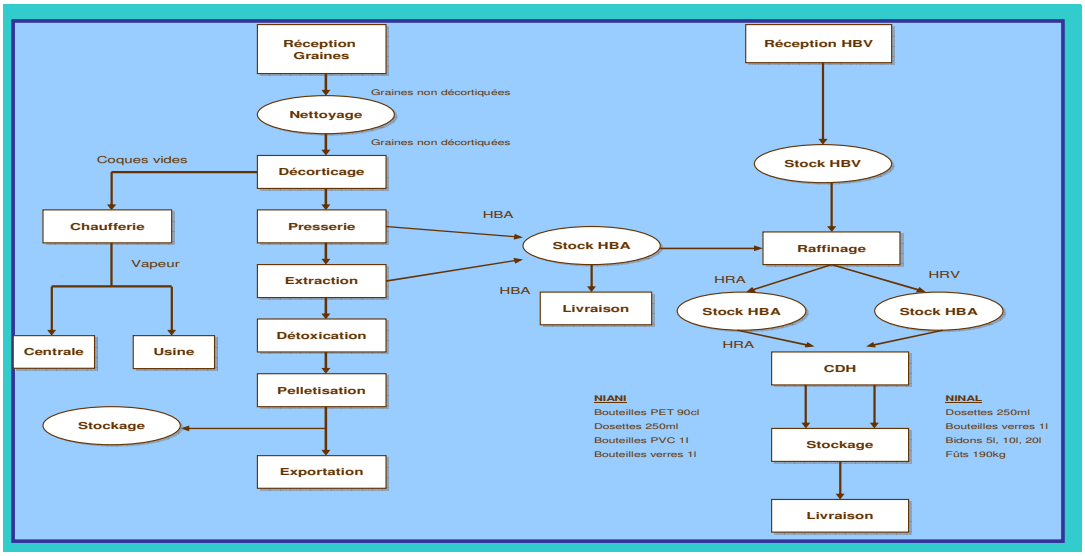

Source : SUNEOR

- ***La NOVASEN qui commercialise essentiellement l'arachide de bouche***

Toutefois, depuis 1998, elle a acquis une huilerie à Kaolack et une unité de raffinage et de conditionnement à Rufisque (capacité : 35 tonnes par an). Elle dispose également d'une usine de décorticage à Louga depuis 2000.

Pour la transformation, l'arachide est collectée, nettoyée, décortiquée avant d'être pressée. Cela permet d'en extraire une huile brute et un tourteau. L'huile est détoxiquée et le tourteau est à nouveau pressé, pour extraite toute l'huile qu'il contient. On obtient une substance solide, qui est conditionnée et vendue sous forme de bâtonnets destinés à la consommation.

L'huile d'arachide obtenue est transportée par bateaux en vrac, via des pipelines, jusqu'aux pays destinataires (France, Italie, Pays-Bas, Suisse).

Le prix de l'huile d'arachide brute exportée suit une évolution régulière depuis 2002, précédée d'une baisse tendancielle pendant deux (2) ans. La SUNEOR s'aligne sur les cours mondiaux qui ont une tendance haussière.

Graphe 32 : Evolution du prix de l'huile d'arachide brute exportée (en FCFA par kg)

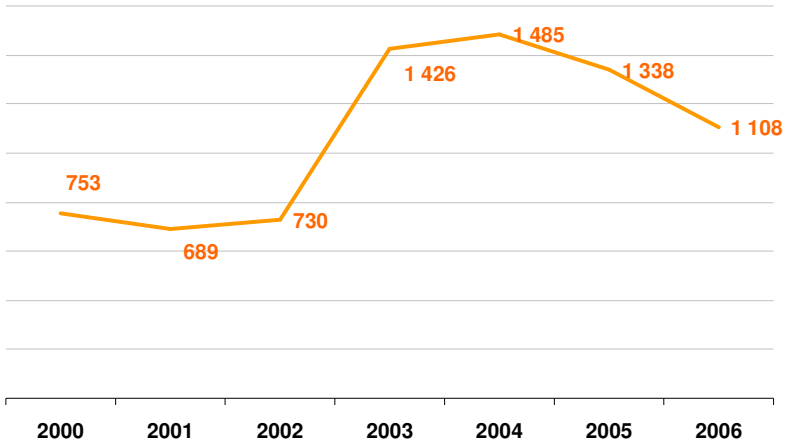

Source : Direction des Douanes

2. Le Burkina Faso

La transformation (industrielle et artisanale) de graines oléagineuses reste limitée au traitement de la graine de coton.

Au Burkina Faso, les graines oléagineuses faisant l'objet de transformation artisanale ou industrielle significative sont celles de coton, d'arachide et de karité.
De 1998 à 2003, 90% des graines de coton et seulement 9% des graines d'arachide produites ont subi localement des transformations destinées à l'alimentation humaine.

Graphe 33 Evolution de la transformation des principales matières premières oléagineuses du Burkina Faso (1998 - 2003)

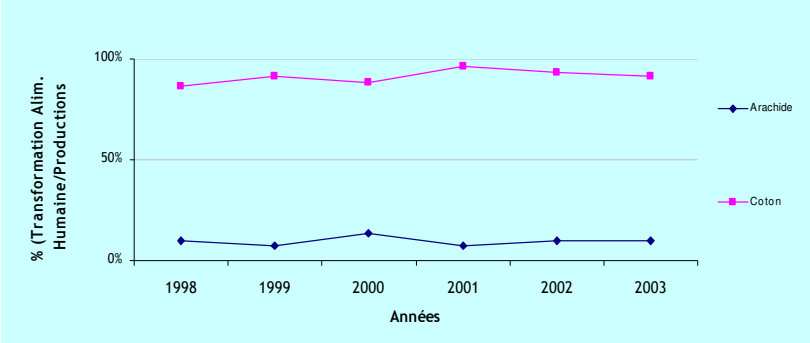

Source : FAOSTAT

➢ La sous filière coton

Contrairement aux autres graines oléagineuses, le commerce des graines de coton échappe dans une large mesure aux intermédiaires et autres intervenants du circuit informel. Cela est dû au fait que les paysans n'égrènent pas eux-mêmes le coton produit ; le coton produit est acheté par les sociétés cotonnières (SOFITEX, SOCOMA, FASOCOTON) qui effectuent l'égrenage dans leurs usines. Les huileries industrielles, semi industrielles et artisanales triturant les graines de coton s'approvisionnent donc auprès de ces sociétés cotonnières qui exportent parallèlement le surplus non absorbé par la demande intérieure.

Pour la transformation, la graine de coton est la première matière première triturée au Burkina ; cette transformation est tout aussi l'œuvre d'unités industrielles (SN-Citec, JOSSIRA, SOFIB Huileries), semi industrielles (ETA-BF, Délices Huilerie, Huileries NAKAM, Huilerie SAMAKE…) et de plus d'une centaine d'huileries artisanales dont la plupart travaillent sans agrément. L'augmentation de la production à partir de 2003 a induit l'émergence d'huileries clandestines concurrençant les unités industrielles avec des huiles bon marché mais de qualité douteuse (IGAE, juillet 2005). Cette concurrence combinée à celle des huiles importées menace la survie des unités industrielles.

➢ La sous filière arachide

Pour l'arachide, la collecte est réalisée par des commerçants qui achètent par petites quantités auprès des producteurs. Elle s'effectue également par des intermédiaires travaillant pour le compte de grands commerçants installés dans les zones urbaines. Ces derniers stockent de grandes quantités d'arachides qu'ils revendent soit directement sur le marché international (notamment au niveau des pays voisins) soit aux exportateurs ou transformateurs locaux.

La transformation artisanale de l'arachide en huile ou pâte est importante. La SN-Citec et la SOFIB sont les seules unités industrielles qui transformaient l'arachide produite en huile ou en pâte industrielle ; elles ont abandonné cette activité pour les raisons suivantes : coût élevé de la matière première, faible teneur en huile de l'arachide, forte concurrence de l'huile de coton et des autres huiles d'importations.

- **La sous filière karité**

Le Burkina Faso abritant sur son territoire l'un des plus grands peuplements d'arbres à karité tire encore un bien faible profit du potentiel de cet arbre dont le beurre est particulièrement apprécié sur tous les grands marchés.

Le pays dispose d'un important peuplement de **karité**. En effet, les pieds de Karité (estimés à 195 millions d'arbres) couvrent environ 28% du territoire national avec une densité moyenne de 30 pieds/ha. Dans la région du Sud-Ouest, la densité varie entre 80 et 500 pieds/ha. L'arbre produit entre 15 à 20 kg de fruits frais, correspondant à la production de 3 à 4 kg d'amandes sèches.

Le potentiel de production du Burkina Faso est estimé à 600 000 tonnes d'amandes par an (APROMA, juillet 1994). Malheureusement, la campagne de ramassage ne dure que 6 à 8 semaines en pleine saison des pluies. Les fruits mûrs tombent et pourrissent rapidement avec la forte humidité ambiante.
Le taux de ramassage est faible du fait de la surcharge des femmes rurales par les travaux champêtres qui ne leur laissent pas suffisamment de temps à consacrer à la collecte des noix de karité. Cette situation limite la production d'amandes autour de 70 000 tonnes/an.

La forte amélioration de ce faible taux de ramassage qui s'apparente à un véritable gâchis doit être un objectif majeur au plan national encouragé par les pouvoirs publics et appuyé par une importante campagne de sensibilisation mobilisant tous les médias. Il devrait faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics avec en particulier la prise des mesures de création d'un véritable marché des amandes sèches, l'encouragement de l'organisation de campagnes de ramassage et la dotation des collectivités locales les plus concernées en infrastructures de stockage et la diffusion de techniques de stockage et enfin une implication du système de microfinance (sous la forme de crédits de campagne) pour l'achat et le stockage des amandes sèches durant la campagne

Les amandes de karité sont vendues par les femmes dans les marchés ruraux ; leur exportation est essentiellement assurée par des hommes regroupés au sein de l'Association des Importateurs Exportateurs des Produits Oléagineux (AIEPO) à Ouagadougou et l'Association des Importateurs Exportateurs du Cru (ASIECRU) à Bobo. Le prix des amandes de karité varie entre 45 F CFA en période d'abondance et 100 F CFA quand les disponibilités diminuent (mars à octobre).

Les résultats de la recherche notamment sur la pratique de greffe de Branches d'arbres très productives doivent être vulgarisés pour développer la production de fruits et d'amandes.

La transformation des noix de karité en beurre est un processus long composé de 2 phases : le traitement des amandes et l'extraction du beurre de karité. Le traitement des amandes se fait de manière artisanale suivant 4 procédés traditionnels. Les différentes études réalisées sur ces procédés ont permis d'identifier la technique du Boulkiemdé/Sanguié comme celle permettant d'obtenir des amandes de très bonne qualité.

Graphe 34 : principales méthodes d'extraction du beurre de karité au Burkina

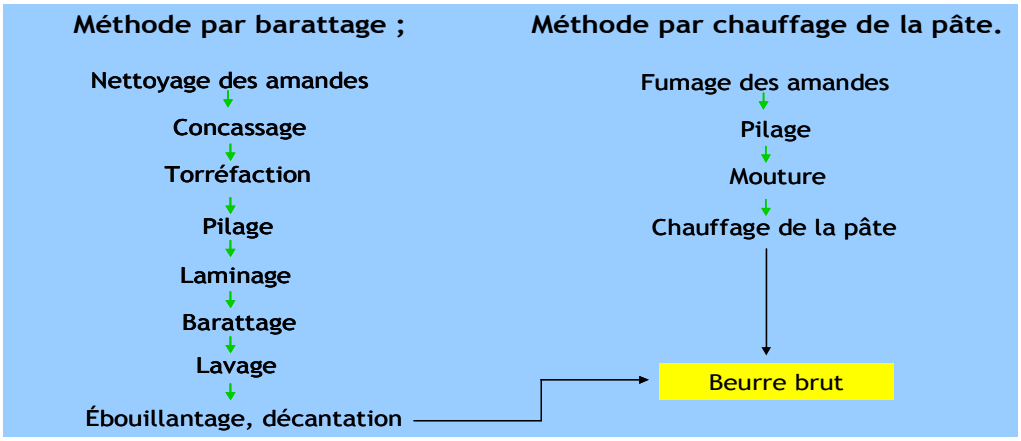

La vente locale et à l'exportation du beurre de karité est principalement une activité des groupements de femmes productrices qui font de la transformation en savons et en produits cosmétiques. Le beurre est vendu entre 400 et 600 F CFA/kg pour le beurre conventionnel et atteint 2 500 F CFA/kg pour le beurre biologique. Les géants européens importateurs des produits du karité du Burkina sont : Van DERMOORTELE associé au Nippon Fuji (beurre brut), UNILEVER/TPS (amandes et beurres de karité), AARHUS (beurre de karité destiné à la chocolaterie), KARSLMAN (beurre destiné à la chocolaterie). Chacun de ces importateurs, au regard de ses priorités, impose des critères sévères pour la qualité du beurre ou des commandés.

➢ **La sous filière sésame**

Quant au **sésame**, c'est un produit saisonnier disponible d'octobre à novembre sur les marchés de la région du Centre et de novembre à mars dans la région du Sahel. Il est essentiellement destiné à l'exportation et l'autoconsommation des ménages. Les producteurs écoulent en général le sésame dans les marchés à villageois. Ce sésame est acheté par des collecteurs indépendants ou par un réseau d'acheteurs mis en place par les grands commerçants. La taille du circuit de commercialisation peut parfois impliquer plusieurs intermédiaires ; ce qui se traduit par une hausse sur le coût final du produit.

En moyenne, 15% des graines de sésame produites entrent dans l'alimentation humaine locale. La transformation en huile est très faible, exclusivement artisanale et destinée à l'autoconsommation des ménages ; le sésame est utilisé aussi dans la fabrication de gâteaux sucrés ou salés commercialisés dans les zones urbaines ou semi-urbaines (gares, abords des grandes routes, supermarchés, etc.).

❖ **Données économiques des industries de transformation**

Le Burkina compte trois (3) unités industrielles de trituration des oléagineux (SN-Citec, SOFIB, JOSSIRA) et de fabrication de produits dérivés (tourteaux, aliments de bétail, savons de ménages et de toilettes).

La SN-Citec occupe la place de leader des huileries industrielles locales avec une production en 2000 de 15 000 tonnes d'huiles, de 9 411 tonnes de savons, de 26 501 tonnes de tourteaux et de 25 574 tonnes d'aliments de bétail.

En 2001, elle a renoué avec la croissance en enregistrant un chiffre d'affaires de 15,1 milliards FCFA comme en 1998, après une baisse de près de 2 milliards en 1999 et en 2000.

Cependant avec la floraison récente des huileries clandestines et la concurrence des huiles importées, la SN-Citec (tableau 3), comme les autres huileries industrielles ou semi industrielles légalement constituées, a souffert jusqu'en 2004 de graves méventes de ses produits ; avec les mesures prises par le Ministère du Commerce pour lutter contre la fraude et la pullulation des unités clandestines, les ventes ont repris en 2005 (11 milliards F CFA) mais restent encore largement inférieures aux performances de 1998.

JOSSIRA est la deuxième unité industrielle du Burkina. En 2003, elle a produit 6 250 tonnes d'huiles. La production de tourteaux a évolué de manière très positive : de 1 019 tonnes en 2000, elle est passée à 8 168 tonnes en 2005. Le chiffre d'affaires est passé de 1,8 milliards de FCFA en 2003 à 859 millions en 2005 ; cette chute s'explique par la présence de la fraude et à l'expansion des produits clandestins.

A côté des huileries industrielles, le Burkina compte plus d'une centaine d'huileries semi-industrielles et artisanales. La qualité des huiles produites par la plupart de ces unités a été mise en cause par plusieurs enquêtes, notamment celles de l'organisation des Consommateurs du Burkina (OCB) en 2004 et celles de l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE) en mars 2005.

Tableau 4 : Fiche synoptiques de trois huileries

	SN-Citec	JOSSIRA	SOFIB-Huileries
Date d'installation	1995	2001	1985
Capital	3,4 milliards F CFA	0,6 milliard F CFA	
Statut juridique	Société anonyme avec Conseil d'administration	Société anonyme	
Localisation	Bobo Dioulasso	Bobo Dioulasso	Bobo Dioulasso
Oléagineux transformés	Beurre de karité, graines de coton	Coton	Beurre de karité, graines de coton
Produits	Huile de coton, Aliments de bétail, tourteaux de coton, savons de ménage Citec, savon de toilette à base de beurre de karité, Pâte d'arachide (SAVORINE)	Huiles, tourteaux	Huile de coton, tourteaux, savons
CA	11 milliards F CFA (en 2005)	859 millions F CFA (en 2005)	
Capacité installée	120 000 tonnes/an		
Effectifs permanents	400	184	122
Effectifs temporaires	2 000	99	
Masse salariale (2005)	1,15 milliards F CFA	221 millions F CFA	
Marchés	Local, sous régional (Niger, Mali, Côte d'Ivoire),et Europe (France, Danemark, Italie, et Hollande)	Local, (Mali, Niger)	Local, sous-régional (Côte d'Ivoire, Mali)
Taxes payées en 2005	1,3 milliards F CFA	167 millions F CFA	

3. La Côte d'Ivoire

Deux sous – filières dominantes sont étudiées : le palmier à huile et le coton

- **La sous filière Palmier à huile**

La Côte d'Ivoire malgré la crise, reste le premier producteur d'huile (palme) et le leader du marché des huiles végétales et dérivées en zone UEMOA, malgré une sévère concurrence des huiles asiatiques importées.

La filière oléagineuse en Côte d'Ivoire possède plusieurs usines de première et deuxième transformation. Elles créent une valeur ajoutée manufacturière significative, utilisent une importante main d'œuvre et contribuent au développement d'un réseau d'entreprises de services. Les usines de la filière offrent un débouché sûr aux producteurs tout au long de l'année et contribuent malgré leurs difficultés, à l'industrialisation de la Côte d'Ivoire.

Graphe 35: Production de régimes de palme destinée à la première transformation (en tonnes)

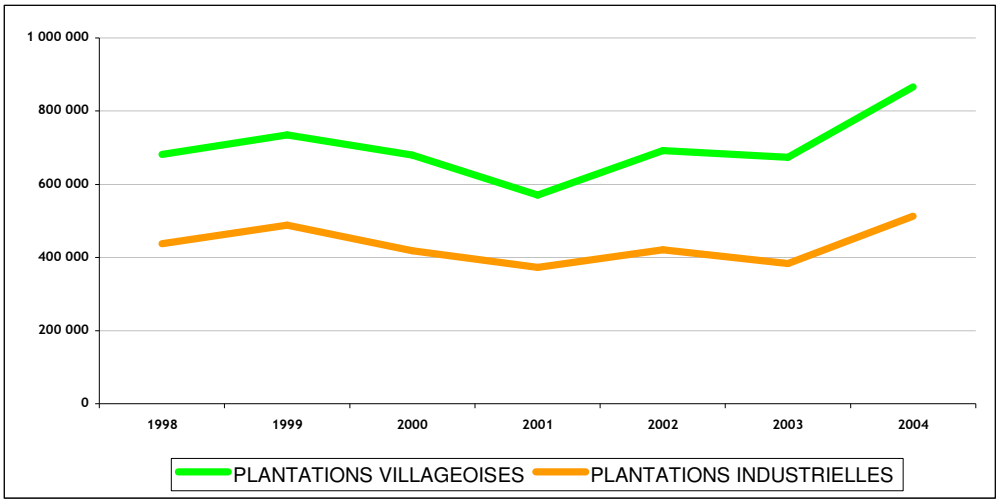

Source : MINAGRA

Sur la période 1998-2004, la production de régimes de palme a affiché une tendance globalement à la hausse. Cela s'explique principalement par des surfaces de culture qui ne cessent de croître avec un rendement qui est aussi à la hausse. A titre illustratif, les surfaces cultivées des plantations villageoises sont passées de 86.570 ha en 1998 à 147.658 ha en 2004 soit une variation de 70% environ. En quelques années, malgré certaines périodes basses, la production de régimes issue des plantations villageoises a connu une évolution de près de 46% ; elle est passée de 650 000 tonnes de régimes à 950 000 tonnes.

La transformation des fruits du palmier à huile en huile de palme raffinée se fait en deux étapes :

- la 1ère transformation qui donne lieu à l'huile de palme brute ;
- La 2nde transformation qui donne lieu aux huiles raffinées de table, mais également aux produits dérivés tels que la stéarine matière première principale pour la production de savons, bougies…)

Les principaux acteurs actuels de la 1ère transformation sont issus essentiellement de la privatisation de l'ancienne PALMINDUSTRIE ; il s'agit de PALMCI, PALMAFRIQUE, SIPEFCI et PHCI dans la sous filière palmier à huile.
La 2nde transformation de l'huile de palme en Côte d'Ivoire concerne trois principaux acteurs en l'occurrence BLOHORN, COSMIVOIRE et plus récemment ADAM AFRIQUE. [5] Les détails concernant ces entreprises seront fournies dans la partie 2, chapitre 2.

[5] Le détail des acteurs de la transformation dans la filière « palmier à huile » et de leur compétitivité est donné dans le chapitre suivant.

➢ **La sous filière coton**

Les disponibilités en graines de coton flux ont atteint leur niveau maximal en 1997 et 1998, avec les importations en provenance du Mali réalisées pour des quantités respectives de 46 518 tonnes et 30 840 tonnes supplémentaires destinées à booster la trituration des graines de coton.

Graphe 36 : Disponibilité des graines de coton pour la trituration pour la Côte d'Ivoire

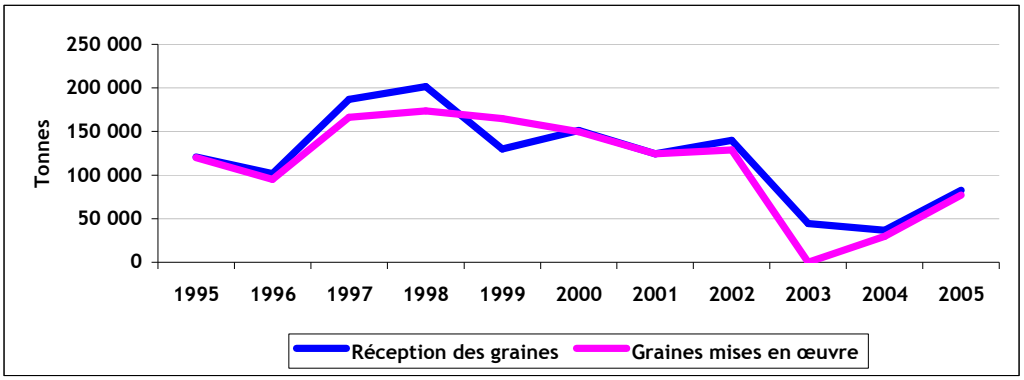

Source : TRITURAF

L'approvisionnement en graines de coton est cependant à la baisse. Les flux à la baisse s'expliquent en partie par la situation de guerre que traversait la CI et qui affectait considérablement la production de coton graines.

La transformation du coton est assurée par TRITURAF qui a démarré ses activités à Bouaké à la fin 1975. Démarrée à l'initiative de l'Etat puis privatisée en 1984, elle traite toute la production de graines de coton disponibles provenant des unités d'égrenage ainsi que d'autres graines. TRITURAF réalise donc la transformation primaire des graines de coton (et dans une moindre mesure de soja et des noix de karité) en huile, beurre et tourteaux. Elle réalise également la transformation secondaire des huiles brutes en huiles de table raffinées.

Ainsi, en 1998, TRITURAF a transformé 174 000 tonnes de graines de coton, 3 500 tonnes de noix de karité et 1 000 tonnes de soja pour produire 27 000 tonnes d'huile et 77 000 tonnes de tourteaux.

4. Le Togo

Troisième producteur d'huile de palme de l'UEMOA, l'offre Togolaise est devenue marginale, caractérisée par la baisse drastique de la production qui condamne les usines à une sous - capacité chronique.

La transformation industrielle des régimes et huiles de palme au Togo est actuellement réalisée dans deux (2) unités : l'huilerie de palme d'Agou et l'huilerie de NIOTO. Cette dernière est une huilerie mixte de coton et de karité mais travaillant également dans le raffinage des oléines de palme importées. Dans les années 1980, le Togo comptait encore une troisième unité de trituration des régimes de palme : l'huilerie d'Alokobgé construite en 1953 avec une capacité de 18 000 tonnes/an. Mais les difficultés d'approvisionnement en régimes de palme causées notamment par la baisse drastique de la production ont contraint cette unité à la fermeture en 1992.

➢ ***La sous filière Palmier à huile***

Le Togo a produit sur la période 2000 – 2005 un volume moyen de 115 000 tonnes de régimes de palme par an (FAOSTAT). Ce niveau de production le place au troisième rang des pays de l'UEMOA producteurs de régime de palme derrière la Côte d'Ivoire qui réalise environ 75% des productions élaéicoles de l'Union et le Bénin (12%)[6].

➢ ***La sous filière Coton***

Le Togo a produit 185 000 tonnes de coton en 2004 et 2005. La société NIOTO a une capacité de trituration de 350 tonnes/ jour de graines de coton. Elle produit 50 tonnes d'huile de coton raffinée par jour et 150 tonnes de tourteau de coton (source : données NIOTO). Par ailleurs, cette société triture l'arachide, le soja le sésame, le karité et le palmier à huile.

5. Le Bénin

Second producteur d'huile de palme et troisième producteur de coton, l'industrie oléagineuse Béninoise souffre du défaut d'approvisionnement (régime de palme et graines de coton) la condamnant à une sous-capacité chronique

➢ ***La sous filière Palmier à huile***

La production de régimes de palme du Bénin a été estimée à 244 000 tonnes en 2005 (FAOSTAT). Ce niveau de production place le Bénin au deuxième rang des pays producteurs de régime de palme dans l'espace UEMOA, derrière la Côte d'Ivoire qui réalise environ 75% des productions élaéicoles de l'Union.

Graphe 37 : production de régimes de palme dans l'espace UEMOA (2000 - 2005)

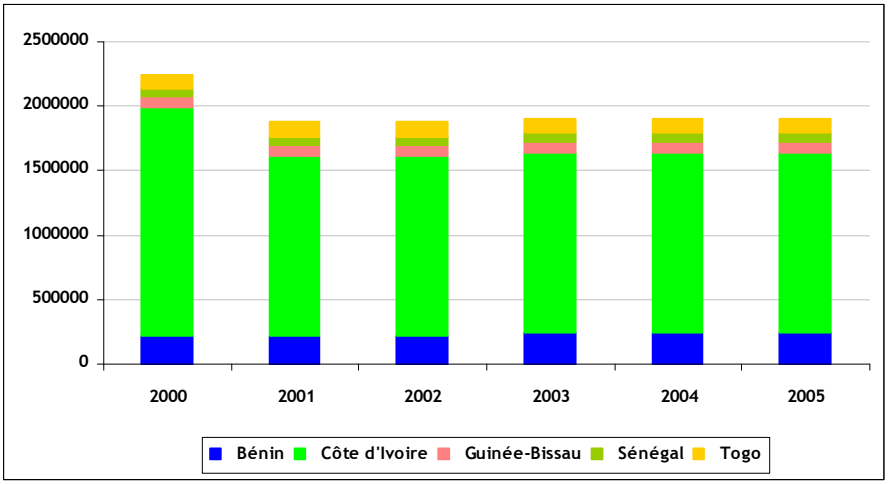

Source : INSAE – Bénin

En 2000, la palmeraie industrielle assurait 21% de la production de régimes contre 16% pour la palmeraie naturelle ; les palmeraies améliorées complétaient la production avec une part de 3%, soit environ 66 000 tonnes (Fournier et *Al.*, La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria).
En 2003, environ 83% des disponibilités intérieures de noix palmistes ont été transformées pour l'alimentation humaine au Bénin (FAOSTAT) ; cette donnée montre en partie

[6] La transformation de la production d'huile de palme au Togo sera développée par la suite dans le chapitre suivant

l'importance du niveau de transformation des matières premières élaéicoles au Bénin. La transformation des régimes de palme et noix de palmiste réalisée par trois (3) types d'acteurs : les transformateurs artisanaux, les transformateurs semi industriels et les transformateurs industriels.

- ***La sous filière coton***

Une libéralisation mal maîtrisée de la filière a conduit à une surcapacité d'égrenage de coton qui représente aujourd'hui plus du double de la production de coton graine.

La production de coton a été de 425 000 tonnes en 2005 mais s'est dégradée fortement en 2005/2006 et en 2006-2007 malgré un léger redressement. Le Bénin est le troisième producteur de coton derrière le Mali et le Burkina Faso. Il compte plusieurs unités d'égrenage totalisant près de 600.000 tonnes de capacité ce qui les condamne à une sous capacité structurelle.

Tableau 5 : Quantités de coton graine livrées aux sociétés d'égrenage

Usines	Clé de répartition en tonnes			Réception CG en tonnes			Taux réali.
	capacité	quota (1)	%	quota initial	réception	écart	
Usines SONAPRA	312 500	149 391	48%	149 391	168 924	19 533	113,1%
SODICOT	40 000	19 122	48%	19 122	10 326	-8 796	54,0%
IBECO	25 000	11 951	48%	11 951	14 059	2 108	117,6%
SEICB	25 000	11 951	48%	11 951	12 661	710	105,9%
LCB	50 000	23 902	48%	23 902	25 312	1 410	105,9%
SOCOBE (ICA)	25 000	26 000	104%	26 000	28 358	2 358	109,1%
ICB (ICA)	25 000	28 000	112%	28 000	30 257	2 257	108,1%
CCB (ICA)	25 000	21 000	84%	21 000	23 740	2 740	113,0%
MCI	60 000	28 683	48%	28 683	22 928	-5 755	79,9%
TOTAL	587 500	320 000	54%	320 000	336 565	16 565	105,2%

(1) Quota selon clé de répartition ajustée des 75.000 tonnes au groupement ICA

Source : www.missionseco.org

1.3.2 Contraintes et dysfonctionnements affaiblissant la compétitivité de la filière oléagineuse

La transformation artisanale au niveau de l'Union concerne la totalité des matières premières oléagineuses produites dans l'espace intracommunautaire : noix de karité, noix de coco, graines de coton, graines d'arachide, régime et noix de palme …

Les statistiques sur les quantités de matières premières transformées par les unités artisanales ne sont pas disponibles. D'après les estimations de la FAO, **la transformation artisanale de graines oléagineuses dans l'espace UEMOA représente 25% de la transformation totale.** Ce chiffre affecte à un certain niveau la productivité de la filière d'autant plus que la transformation artisanale produit de l'huile brute souvent de faible qualité.

Les huiles végétales originaires de l'espace communautaire sont confrontées à une rude concurrence des huiles « tempérées » (huile de colza, de tournesol, de soja …) et de plus en plus aux huiles de palme asiatiques.

Les huiles européennes rentrent dans le marché communautaire en partie par le biais des aides alimentaires. La « monétarisation » de cette aide favorise la pénétration de ces

huiles végétales à un prix souvent inférieur à celle des huiles des industries locales. Cette situation entraîne la mévente des huiles locales, le temps que ces « tonnages monétarisés » soient écoulés.

La pénétration récente et rapide des huiles de palme asiatiques s'explique par la compétitivité des huiles Malaisiennes et indonésiennes à la fois par rapport aux huiles produites en zone UEMOA et à celles importée d'Europe ou raffinées sur place à partir d'huile brute venant d'Europe ou d'Amérique. Le bas niveau des droits de prote du TEC (au total environ 22% les droits et taxes d'entrée) ne comble guère ce gap de compétitivité.

La Malaisie et l'Indonésie notamment ont réussi à maîtriser les coûts sur toute la chaîne de valeur de la production d'huile de palme contrairement au pays producteur phare de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire. En guise d'illustration, **le coût d'entretien d'une plantation de palmier à huile en Afrique est 10 à 20 fois plus élevé qu'en Indonésie ou en Malaisie.**

Les autres éléments qui affectent la compétitivité des filières oléagineuses de l'UEMOA sont notamment :

- **la faible productivité de la main d'œuvre** ;
- **le coût élevé des équipements, consommables et emballages qui sont importés** ;
- **la faible maîtrise des pratiques culturales : insuffisance des apports en engrais, préparation et entretien insuffisant des sols, traitements phytosanitaires insuffisants ou inadaptés…**
- **des frais logistiques élevés liés notamment à :**
  - **la mauvaise qualité des infrastructures (pistes de production** cahoteuses**; matériel de transport. ;) se traduisant par des pertes importantes de produits**
  - **l'éloignement des plantations par rapport à l'usine de première transformation augmentant les coûts de transfert des unités de transformation pendant les périodes de pointe** ;
- l'obsolescence des installations industrielles avec de nombreux arrêts dus à des problèmes de maintenance des usines (pannes, disponibilité de pièces de rechange) ce qui entraîne des arrêts de traitement et des régimes de palme arrivées à maturité, et pourrissant en plantation, faute de ramassage
- une pointe peu étalée dans le temps (phénomène lié au climat et à l'alternance pluie et ensoleillement) qui se traduit par une moindre saturation de la capacité de l'outil industriel de première transformation ;

Le défaut de compétitivité de la sous filière palmier à huile est également et surtout présent au niveau des **plantations notamment villageoises de plus en plus vieillissantes et mal entretenues,** avec un **matériel végétal non adapté. Ceci entraîne une non adéquation des capacités industrielles** avec la faible productivité des plantations, un outil industriel obsolète, sans compter les **problèmes d'infrastructures** (pistes de mauvaise qualité) et difficultés d'optimisation logistique (regroupement et ramassage de la récolte de régimes de palme et leur acheminement à l'usine au moindre coût et en minimisant les pertes et le temps de ramassage).

Les principales cultures oléagineuses de l'UEMOA sont globalement caractérisées par une faible productivité en huiles végétales, comparées aux cas des pays asiatiques, liée notamment au rendement agricole et à de faibles performances industrielles.

Tableau 6: Comparaison de la productivité en huiles des principales cultures oléagineuses de l'UEMOA et de la Malaisie

	Rendement agricole (kg/ha)	Taux d'extraction	Production d'huile (kg/ha)
Graines de coton Burkina	600	15%	90
Arachide au Sénégal	800- 900	33%	260 - 300
Régime de palme en Côte d'Ivoire	10 000	20%	2 000
Régime de palme en Malaisie	25 000	18%	5 000

Source : problématique de la filière oléagineuse en Côte d'Ivoire, juillet 04

Cette situation est largement aggravée, par l'entrée frauduleuse d'importantes quantités d'huiles asiatiques qui s'affranchissent des droits de prote et de la TVA, contrairement aux huiles végétales produites localement.

Encadré 2 : La pénétration de produits frauduleux dans l'espace UEMOA

Dans les échanges avec nombre d'industriels implantés dans l'espace UEMOA , il est souvent mis le doigt sur la progression forte de produits de fraude, produits en vrac (fûts) venant d'Asie et qui rentrent sur le marché africain et en particulier celui de l'UEMOA devenu particulièrement attractif et lucratif du fait de la parité fixe du franc CFA avec l'€uro, dont la forte appréciation par rapport au dollar U.S. en fait la monnaie la plus forte du monde.

Cette forte attractivité du marché communautaire de l'UEMOA (convertibilité et force du franc CFA donnant une parité de pouvoir d'achat allant au-delà du poids économique réel des Etats), favorise les importations et surtout la fraude dans la filière oléagineuse. Celle-ci en s'affranchissant des droits de douane et de la TVA, dispose de moyens d'alimenter une corruption active. Ainsi le commerce frauduleux s'est développée avec la période d'abondance de production d'huiles végétales de ces dernières années, en utilisant certains Etats de l'UEMOA, comme « chevaux de Troie » pour la pénétration dans l'espace communautaire.
Cette situation montre les limites du dispositif de protection aujourd'hui en révision (TDP, TCI, et valeurs de référence encore appliquées dans certains cas, à titre dérogatoire).

1.3.3 La demande régionale d'huiles végétales et de produits dérivés

1.3.3.1 Evolution et répartition de la consommation de corps gras d'origine animale et végétale

La consommation connaît une croissance forte (9%) et augmente la dépendance de la zone vis-à-vis des importations dans un contexte d'augmentation spectaculaire des cours des oléagineux et des huiles végétales.

La notion de consommation admise dans cette partie couvre l'ensemble des quantités de corps gras utilisées pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale, la transformation pour l'alimentation humaine et les autres utilisations.

Depuis 1998, on note une augmentation continue (+7%/an en moyenne) de la consommation d'huiles végétales de l'UEMOA qui atteint en 2003 près de 1,02 millions de tonnes ; cette consommation s'est accélérée à partir de 2000 avec une croissance moyenne de +9% par an. La consommation d'huile végétale augmente plus rapidement que celle des graisses animales.

Graphe 38 : évolution de la consommation de corps gras d'origine animale et végétale (en tonnes) de l'UEMOA (1998-2003)

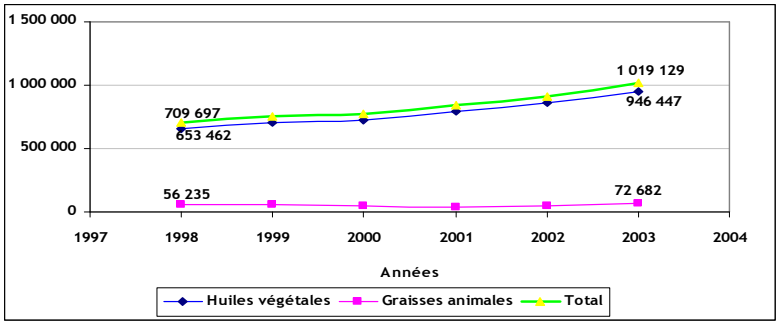

Source : FAOSTAT

Sur la période 1998-2003, les consommations de corps gras dans l'espace UEMOA se sont élevées en moyenne à 836 000 tonnes par an. Sur cette période, les huiles végétales représentent 94% des corps gras consommés, soit une quantité moyenne de 781 000 tonnes par an. Pour les graisses animales, la consommation moyenne est de 54 000 tonnes par an sur cette période, avec un pic d'environ 73 000 tonnes atteint en 2003.

Le Sénégal est le premier pays de l'UEMOA consommateur des graisses animales avec 43% des consommations totales de l'Union. Il est suivi de loin par le Mali (19%) et le Niger (18%).
Pour la consommation des huiles végétales, la Côte d'Ivoire est en tête avec 35% des quantités totales consommées soit une moyenne de 270 000 tonnes par an. Le Sénégal se place en deuxième position des pays de l'Union consommateur d'huiles végétales avec une consommation moyenne de 191 000 tonnes par an (24%).

Graphe 39 : parts relatives (%) des différents pays dans la consommation de corps gras de l'UEMOA (1998-2003)

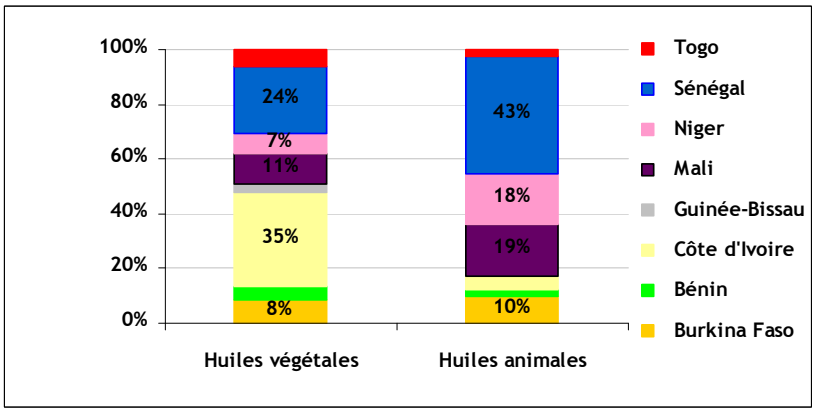

Source : FAOSTAT

La consommation d'huiles végétales par habitant de l'UEMOA est estimée à 9 kg/an avec une croissance de +1,2% par an. Dans les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger), le niveau de consommation des huiles végétales augmente moins vite (+0,9% par an) que dans les pays côtiers (+1,4% par an). En effet le régime alimentaire de ces pays est également plus pauvre en corps gras (5 kg/an par habitant) que dans les pays non enclavés (12 kg/an par habitant). De plus, la consommation des corps gras d'origine végétale dans ces pays sahéliens est tributaire des aléas climatiques qui conditionnent essentiellement la disponibilité et le prix des produits oléagineux. En effet, lorsque les récoltes de graines oléagineuses ne sont pas satisfaisantes suite à une pluviométrie insuffisante notamment,

l'offre d'huiles végétales diminue, augmentant ainsi les prix et réduisant la consommation des populations majoritairement pauvres.

1.3.4 Le positionnement de l'huile de palme et des produits dérivés par rapport aux autres huiles

L'huile de palme s'est imposée dans l'espace UEMOA comme l'huile végétale la plus consommée, au regard du potentiel de développement de l'offre ivoirienne combinée à la place acquise par les importations asiatiques.

Les corps gras d'origine végétale les plus produits et consommés par les pays de l'UEMOA sont les huiles de palme/palmiste, d'arachide, de coton et le beurre de karité. Les atouts de ces principaux corps gras seront examinés au regard des critères suivants :

- disponibilité des graines oléagineuses ;
- production des huiles végétales ;
- niveau d'intégration dans les habitudes alimentaires et potentialités de développement.

➢ **Disponibilité de la matière première (1998-2003)**

D'après les statistiques de la FAO, les régimes de palme constituent la matière première oléagineuse la plus disponible dans l'espace communautaire ; **les disponibilités intérieures moyennes enregistrées pour cette matière s'élèvent à 1,4 millions de tonnes/an contre 1,1 millions de tonnes/an pour les graines d'arachide et 0,8 million de tonnes/an pour les graines de coton**.

Les disponibilités des amandes de karité à l'échelle de l'Union n'ont pas été calculées mais elles se situeraient logiquement en deçà des valeurs enregistrées pour le coton, étant donné que les noix de karité ne représentent que 5% de la production totale de matières premières oléagineuses de l'Union, loin derrière les graines oléagineuses ci-avant citées.

➢ **Production (1998-2003)**

L'huile de palme est la plus produite dans l'espace UEMOA (300 000 tonnes/an), suivie par l'huile d'arachide (234 000 tonnes/an).
On constate la progression continue des tonnages d'huiles de coton produits dans l'espace communautaire ; en 2002 par exemple, l'Union a enregistré une production totale d'huile de coton de 133 000 tonnes.
Avec une production moyenne d'amandes de karité de 213 000 tonnes/an, le beurre de karité produit par les pays de l'Union n'excède pas 74 000 tonnes /an.

➢ **Consommation ou intégration dans les habitudes alimentaires (1998-2003)**

Les huiles de palme/palmiste sont les corps gras les plus consommés dans les pays de l'espace UEMOA avec un volume moyen consommé de 275 000 tonnes/an. L'huile d'arachide vient en deuxième position dans les habitudes alimentaires des populations avec un niveau moyen de consommation de 123 000 tonnes/an.
Sans être originaire des pays de l'Union, l'huile de soja est consommée à des niveaux significatifs (92 000 tonnes /an), devant l'huile de coton. La position de l'huile de soja s'explique principalement par le phénomène isolé d'importations massives d'huiles brutes de soja par l'opérateur du Sénégal (SONACOS) et raffinées sur place pour la consommation interne.

La structure de la consommation des huiles végétales dans les pays de l'UEMOA est largement fonction de leur disponibilité et surtout des prix.

La position de l'huile d'arachide semble cependant sujette à caution du fait que cette huile est produite par le Sénégal essentiellement pour l'exportation hors zone UEMOA et que du fait de sa cherté la consommation en zone UEMOA reste faible. Par contre, l'arachide, représente une culture vivrière très appréciée dans tous les pays et est l'une des graines oléagineuses les plus consommées en Afrique et en zone UEMOA, notamment sous forme de pâte d'arachide.

Graphe 40 : tonnages des principales huiles consommées dans les pays de l'UEMOA (1998-2003)

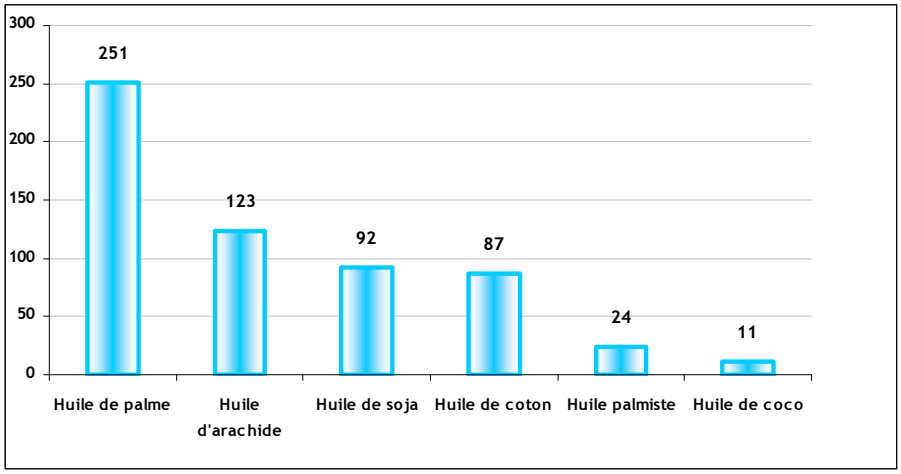

Source : FAOSTAT

➢ **Potentialités de développement**

Environ 73% des productions de régime de palme de l'UEMOA proviennent d'un seul pays : la Côte d'Ivoire. Des pays côtiers comme le Bénin et le Togo ont vu leur potentiel handicapé par des conditions climatiques moins favorables (pluviométrie devenu insuffisantes par rapport aux besoins du palmier à huile). **En zone UEMOA, la Cote d'Ivoire représente le plus fort potentiel et dispose encore de réserves de terres importantes pour le développement du palmier à huile**. Le développement de cet oléagineux dans les pays, est lié à la **disponibilité de matériel végétal adapté** à une pluviosité moins importante (un centre de recherches au Bénin travaille d'ailleurs sur ce sujet depuis plusieurs années).

Le coton et l'arachide sont des cultures pratiquées dans la quasi-totalité des pays de l'UEMOA. Les perspectives de développement de ces cultures se présentent comme suit :

☑ **pour le coton** : les perspectives dépendent surtout l'amélioration des rendements (amélioration des itinéraires techniques, du matériel végétal (adoption d'OGM ?) du développement de la culture irriguée….. Le développement fulgurant de la production de coton s'est réalisé jusqu'ici grâce à une forte croissance des surfaces emblavées obtenue par une colonisation forte des terres disponibles. La limite sur la disponibilité des terres hypothèque toute croissance de la production par cette voie et impose l'amélioration d'une productivité qui stagne depuis quelques années comme unique recours pour augmenter la production. **Cela pose encore une fois, la question de l'adoption de coton transgénique (expérimenté au Burkina) à la base de l'essor de la production et de l'amélioration des rendements dans la plupart des pays ayant connu une augmentation forte de leur production cotonnière (Inde, Brésil, Chine)**

L'organisation du commerce des graines et leur libre circulation devrait également permettre d'améliorer l'approvisionnement du parc industriel de trituration de la

graine de coton. Aujourd'hui, certains pays sont excédentaires en graines de coton, (Mali Burkina) alors que d'autres (Bénin Togo) sont déficitaires.

L'organisation d'un système de préférence communautaire sur les graines de coton avec des restrictions de leur exportation, est justifie par la nécessité d'utiliser les capacités régionales de trituration industrielle de la graine de coton, mais aussi la nécessité d'assurer la sauvegarde des cheptels et de favoriser l'essor de l'élevage de la zone.

Une telle option favorisera l'intensification de l'élevage en zone UEM. **La préférence peut prendre la forme d'une taxe à l'exportation payée par les différents exportateurs avant de convoyer les graines vers des pays tiers.** Cette taxe à l'exportation concernera les exportations extracommunautaires, c'est-à-dire la commercialisation des graines vers des pays autres que ceux de l'UEMOA.

☑ **Pour l'arachide** : il faut noter que cette culture est pratiqué dans tous les pays de l'Union mais n'est transformé industriellement qu'au Sénégal. Les perspectives de développement dépendent :

- **de la reconstitution du capital semencier** qui s'est dégradé (la forte baisse des rendements et la crise d'approvisionnement de l'opérateur industriel sénégalais la SONACOS) devenue SUNEOR, sont en grande partie liés à la dégénérescence du capital semencier) ;
- **de l'émergence d'un véritable marché régional permettant l'organisation d'une libre commercialisation et circulation de graines d'arachide sur tout le territoire de l'Union.** Ceci permettra à l'opérateur SUNEOR, de saturer sa capacité industrielle en s'approvisionnant à partir des différents pays de l'Union (Mali et Burkina Faso en particulier). La possibilité pour SONEOR existe également de délocaliser une partie de l'outil industriel, dans les pays présentant la garantie de production suffisante de graines. Ainsi, dans les deux cas de figure, l'avenir pour cet opérateur est de passer à une stratégie régionale.
- **d'étudier la mise en œuvre d'un régime restrictif sur l'exportation des graines d'arachide pour garantir l'approvisionnement de l'outil industriel communautaire**. Cela pourrait aller jusqu'à l'instauration d'un droit de sortie sur les quantités, avec un seuil d'application calqué sur les besoins de l'industrie communautaire.

☑ **Le karité,** espèce forestière à cycle végétatif lent, présente de ce fait des possibilités moins évidentes de développement agricole que les oléagineux ci-avant cités. Cependant, les avancées faites par certaines structures de recherche dans la mise au point des procédés de greffage[7] et la micro propagation des "arbres plus8" offrent de bonnes perspectives de rajeunissement des plantations, d'amélioration de la quantité et de la qualité des noix produites.

En attendant la disponibilité des produits de cette recherche qui rendront possible une arboriculture de karité, le développement passe par :

- une exploitation plus judicieuse du potentiel de production des populations « sauvages » de karité. Le fruit du karité est disponible du mois de juin à la mi-Août. Cette période de maturité des fruits est un handicap car à cette période il n'y a pas de main d'œuvre disponible ^pour le ramassage des fruits le traitement et la conservation des noix (les populations rurales étant prioritairement occupés dans les travaux champêtres). Cela réduit fortement la disponibilité de noix de karité pour la transformation tout au long de l'année.

[7] Les procédés de greffage du karité mis au point par le Centre National des Semences Forestières du Burkina permettent déjà de réduire la durée d'entrée en fructification à 3 ans.

8 Karité sélectionné pour la qualité des fruits et multiplié en milieu contrôlé (pépinières)

- l'encouragement de marchés de noix de karité permettant d'encourager le ramassage des fruits grâce à la monétarisation des échanges de noix de karité, matière première.
- la promotion d'une transformation artisanale de qualité et son regroupement pour constituer des offres crédibles pour l'export. Cela passe par le regroupement en associations professionnelles crédibles, support de cette modernisation et le développement de la production sur la base de référentiels qualité satisfaisant aux standards de qualité recherchées par les importateurs des grands marchés
- la fourniture de moyens à la recherche sur le matériel de transformation adapté aux techniques et des itinéraires techniques de post -récolte et transformation.

En cotant les différents corps gras consommés sur une échelle de un (1) à cinq (5) points suivant leurs atouts relatifs à chacun des quatre (4) critères ci-avant explicités, on obtient la matrice suivante :

Graphe 41 : positionnement de l'huile de palme par rapport aux autres huiles consommées au Burkina

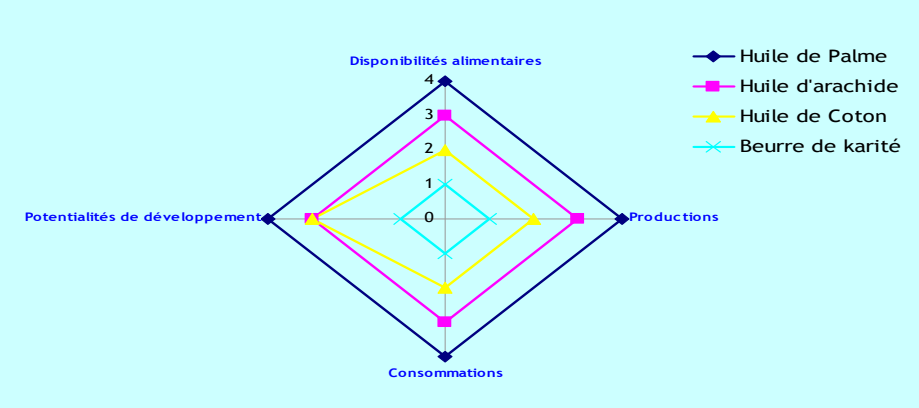

Source : FAOSTAT

L'examen du graphe 43 montre que par rapport aux autres corps gras, l'huile de palme présente les meilleurs atouts pouvant aider l'Union à résorber le déficit des pays membres en corps gras. Cette huile est déjà intégrée dans les habitudes alimentaires des consommateurs de l'espace UEMOA et présente de grandes possibilités de développement notamment dans les pays côtiers (Cote d'Ivoire, Bénin, Togo …).

1.3.5 La projection de la demande de produits oléagineux à l'horizon 2020

La projection de la demande à 2020 prévoit une hausse de la demande de 74% ne pouvant être satisfaite par l'offre locale aux conditions actuelles.

L'étude réalisée par R. HIRSCH en 2002 intitulée « *les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ?* » prévoit que l'augmentation continue de la population de l'UEMOA, qui passera de 80 millions en 1999 à 132 millions d'habitants en 2020, générera une **demande additionnelle minimale de corps gras végétaux alimentaires de près de 423 000 tonnes (tableau 7), soit une hausse de 74% par rapport à la situation de 1999**.

A l'échelle de la CEDEAO, cette demande additionnelle atteindra au minimum 1,86 millions de tonnes pour une population en hausse de 98 millions d'habitants à l'horizon 2020.

Tableau 7 : accroissement des productions d'huiles végétales nécessaires d'ici à 2020 dans les pays de l'UEMOA, à ration constante

PAYS	BESOINS 97/99 (tonnes)	BESOINS 2003 (tonnes)	BESOINS 2020 (tonnes)	ACCROISSEMENT (tonnes)	ACCROISSEMENT (%)
BENIN	28 097	42 000	49 206	21 109	+ 75%
BURKINA	51 732	65 000	99 668	47 936	+ 93%
R.C.I.	180 378	270 000	268 560	88 182	+ 49%
GUINEE BISSAU	13 372	22 000	22 116	8 744	+ 65%
MALI	72 857	87 000	134 567	61 710	+ 85%
NIGER	36 593	58 000	76 486	39 893	+ 109%
SENEGAL	158 883	191 000	259 898	101 015	+ 64%
TOGO	29 400	48 000	49 466	20 066	+ 68%
UEMOA	571 311	783 000	959 967	422 656	+ 74%
Hors UEMOA	2 147 993		3 592 507	1 444 514	+ 67%
CEDEAO	2 719 304		4 552 474	1 833 170	+ 67%

Source : Robert HIRSCH, « les filières oléagineuses de l'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation », 2002

Les projections réalisées par HIRSCH (2002) annoncent une croissance de la demande plus accrue dans les pays sahéliens (+96%) que les pays côtiers (+64%) de l'UEMOA. A ce propos, **le Niger connaîtra à l'horizon 2020 les besoins en huiles végétales en plus grande hausse (+109%),** suivie du **Burkina (+93%) et du Mali (+85%).**

La consommation en huiles végétales de la Côte d'Ivoire connaîtra l'augmentation la moins marquée de l'Union (+49%) à l'horizon 2020. Cela laisse penser qu'un développement de la filière oléagineuse (notamment le palmier à huile) dans ce pays au solde déjà positif en corps gras, offre de réelles perspectives de générer des excédents pour mieux approvisionner le marché intracommunautaire et aider ainsi les autres pays (surtout sahéliens) à résorber le déficit annoncé.

Tenant compte de la consommation réelle d'huiles végétales sur la période 1998/2003 (tableau 6), on note une évolution moyenne de la demande de +42 338 tonnes par an dans l'espace UEMOA. Cette évolution effective des besoins en huiles végétales dans l'espace UEMOA dépasse déjà de loin le rythme d'augmentation de la demande qui se dégage des prévisions de HIRSCH (17 666 tonnes /an). Autrement dit, les besoins en huiles végétales dans l'espace UEMOA pourraient augmenter réellement 2,4 fois plus vite que les prévisions.

En restant dans les hypothèses de R. HIRSCH (2002), les besoins additionnels pour les trois (3) principales huiles actuellement produites dans l'UEMOA s'élèveraient à :

- 118 000 tonnes pour l'huile de palme : +47% par rapport à la demande moyenne sur la période 1998-2003 ;
- 86 000 tonnes pour l'huile d'arachide : +70% par rapport à la demande moyenne sur la période 1998-2003 ;
- 70 000 tonnes pour le coton : +80% par rapport à la demande moyenne sur la période 1998-2003.

1.3.6 Les échanges de matières premières, d'huiles et de produits dérivés

1.3.6.1 Les importations de la zone UEMOA

La substitution massive des huiles asiatiques dans les importations d'huiles en Afrique de l'Ouest, explique la prédominance de l'huile de palme: 57% en 2003.

Les importations d'huiles végétales dans l'espace UEMOA ont globalement augmenté de façon significative durant la dernière décennie; En guise d'illustration, les volumes importés sont passés de 223 393 tonnes en 1998 à 428 491 tonnes en 2003, soit une hausse moyenne de 14% par an.

Les huiles importées proviennent principalement des pays asiatiques (Malaisie et Indonésie) vis-à-vis desquels l'UEMOA est en déficit ; le Sénégal est à l'origine d'une fraction importante (42%) (Graphe 38) de ce déficit grâce à des importations de plus de 110 000 tonnes d'huiles végétales par an en provenance de ces pays.

Graphe 42 : poids des pays membres dans les importations totales d'huiles végétales de l'UEMOA

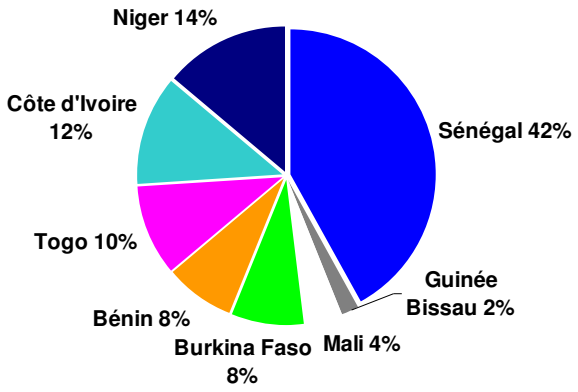

Source : FAOSTAT

L'examen de la nature des huiles importées dans les pays de l'Union montre une prédominance de l'huile de palme dont les parts sont passées de 32% en 1998 à 57% en 2003. La deuxième huile importée dans l'union est l'huile de soja dont les parts sont en régression, passant de 46 à 24% sur la même période.

La Côte d'Ivoire, jadis grand exportateur de produits oléagineux, occupe actuellement le 3e rang des pays de l'UEMOA importateurs d'huiles végétales, derrière le Sénégal et le Niger, avec une part de 12% sur le total des volumes importés dans l'Union. La production ivoirienne a donc connu quelques difficultés à satisfaire à la fois sa demande intérieure et la demande sous-régionale.

Le Sénégal, avec sa stratégie qui consiste à produire de l'huile d'arachide destinée à l'exportation, hors de la zone UEMOA et à importer de l'huile végétale brute raffinée sur place (huile de soja) pour sa consommation locale se place au premier rang des grands importateurs de la zone, étant le premier responsable de la détérioration des termes de l'échange de la zone. Ses importations au niveau régional concernent exclusivement la Côte d'Ivoire pour qui le Sénégal est un client très important dans la mesure où il a importé 21 359 tonnes de corps gras en 2004.

Graphe 43 : importation de corps gras du Sénégal en provenance de la Côte d'Ivoire (en kg)

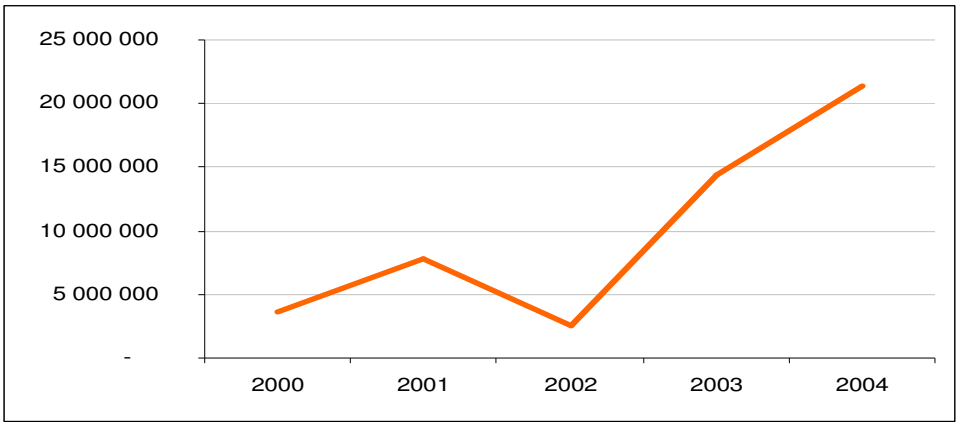

Source : Direction des Douanes du Sénégal

Au Burkina et au Bénin, le développement de la sous-filière cotonnière des cinq (5) dernières années a permis d'augmenter l'offre locale d'huile et de maintenir les importations de corps gras végétaux à un niveau plus réduit (8%) par rapport aux volumes importés par le Niger (14%) et le Togo (10%).

Le Mali, grâce au développement du coton et au maintien d'une petite production d'huile d'arachide, constitue avec la Guinée Bissau les pays de l'UEMOA qui importent le moins d'huiles végétales. Toutefois il faut noter que l'huile de coton n'a pas une demande aussi importante que les autres huiles au niveau mondial et régional.
La situation de l'opérateur HUICOMA condamnée à un chômage technique sévère juste après sa privatisation, du fait de problèmes aigus d'approvisionnement en graines de coton, devrait cependant changer cette donne.

En effet, l'huile de coton, 5è huile consommée dans le monde en 2000, occupe ce même rang entre 1998 et 2003 dans le classement des importations des huiles végétales par les pays de l'UEMOA. Elle représente environ 2% des volumes totaux importés dans l'Union.

Au Togo, les grandes entreprises d'importation sont détenues en majorité par les **importateurs étrangers** ci-avant cités. Ces entreprises disposent de structures formelles, de moyens logistiques et financiers importants leur permettant d'alimenter le circuit de distribution allant des magasins de taille moyenne aux supermarchés. Elles sont relayées par des **semi-grossistes** et des **détaillants** dont une grande partie évolue dans le secteur informel.

1.3.6.2 Les exportations de la zone UEMOA

La filière oléagineuse régionale est en quasi-totalité tournée vers le marché intérieur de la zone à l'exception d'un courant d'exportation, d'arachide, d'huile de palme, ainsi que de flux de graine de coton, de tourteaux, d'amandes et de beurre de karité, de sésame…

Dans les années 1961 -1965, les exportations de graines oléagineuses, d'huiles et de tourteaux représentaient encore 28% des exportations totales de l'UEMOA (24,5% pour la CEDEAO) ; Ce pourcentage est tombé à 3,1% en 1994/1998, inscrivant les exportations de corps gras de l'Union à contre-courant de l'évolution du marché mondial dont les volumes exportés ont été multipliés par 12. Les produits oléagineux restent toutefois importants en tant qu'activité industrielle phare ainsi que pour l'activité économique des

De 2000 à 2003, les exportations d'huiles végétales et de tourteaux de l'UEMOA ont connu une régression notable. Les exportations de graines oléagineuses ont amorcé quant à elles une hausse significative à partir de 2001.

Graphe 44 : Exportations de graines oléagineuses, d'huiles végétales et de tourteaux de l'UEMOA (1998-2003)

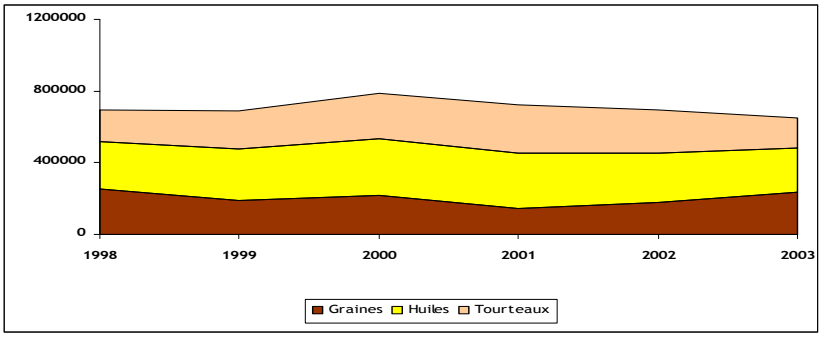

Source : FAOSTAT

Les exportations de graines oléagineuses de l'UEMOA

La hausse des exportations de graines oléagineuses (+2% par an depuis 1998) pourrait, si elle se conforte, confiner l'Union à un simple fournisseur de matières premières oléagineuses.

Graphe 45 : répartition par nature des principales graines oléagineuses (en tonnes) exportées par les pays de l'UEMOA (1998-2003)

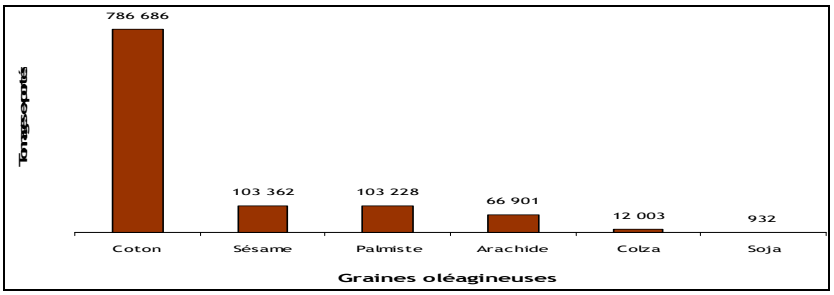

Source : FAOSTAT

Les exportations d'huiles de l'UEMOA

La baisse des exportations d'huiles serait imputable à la chute de la compétitivité des productions de l'UEMOA sur le marché international (par rapport aux huiles asiatiques et américaines). Elle est également due, dans une moindre mesure, à l'augmentation de la demande intra-communautaire que les productions locales des différents pays de l'Union ont de plus en plus du mal à satisfaire.

Graphe 46 : parts des pays membres dans les exportations totales d'huiles de l'UEMOA (1998-2003)

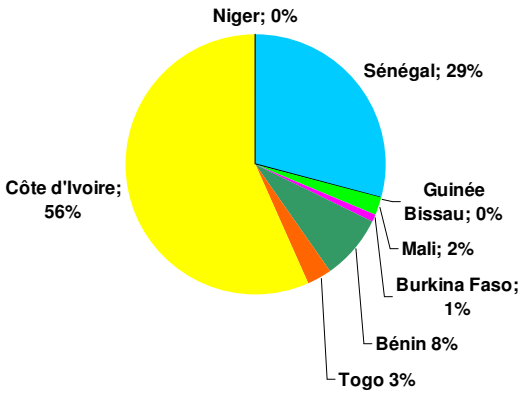

Source : FAOSTAT

Les exportations d'huiles de l'UEMOA sont largement dominées par la Côte d'Ivoire (60 à 85% des exportations annuelles) grâce à l'huile de palme, à l'huile de palmiste et l'huile de coprah, à l'huile d'arachide[9] par le Sénégal (10 à 40%).
L'huile de palme est la matière grasse la plus exportée par les pays de l'Union ; la Côte d'Ivoire assure à elle seule 77% des exportations d'huiles de palme de l'UEMOA. Le Sénégal réalise quant à lui, 92% des exportations d'huiles d'arachide qui occupe la deuxième place au classement des huiles d'exportation de l'Union.

Graphe 47 : poids des différentes huiles végétales dans les exportations de l'UEMOA (1998-2003)

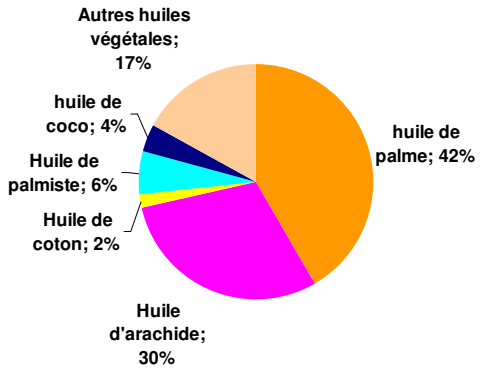

Source : FAOSTAT

Les exportations des tourteaux

Produits à faible valeur ajoutée, les tourteaux sont exportés par les pays côtiers de l'Union. Entre 1998 et 2003, les exportations de tourteaux se sont élevées en moyenne à 220 000 tonnes par an. Sur l'ensemble de l'espace communautaire, les tourteaux les plus exportés sont ceux du coton (49%) et de l'arachide (43%). En 2003, le Sénégal a assuré 97%

[9] Robert Hirsch, « les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ? 2002

des exportations de tourteaux d'arachide ; la Côte d'Ivoire et le Bénin ont contribué à hauteur de 63% aux exportations de tourteaux de coton la même année.

Graphe 48 : structure des exportations de tourteaux des pays de l'UEMOA (1998-2003)

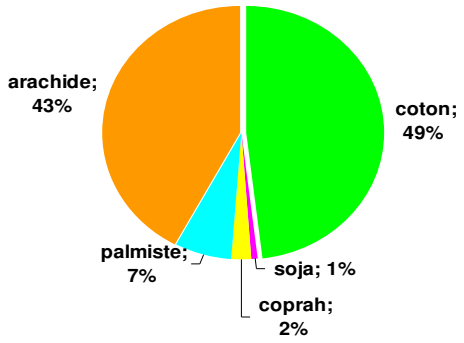

Source : FAOSTAT

L'Europe est le premier client de l'UEMOA en graines oléagineuses et huiles brutes et son premier fournisseur en huiles raffinées et produits dérivés. Vis-à-vis de ce grand partenaire commercial, l'Union reste excédentaire même si le solde, positif, des échanges de corps gras est en baisse sensible. Environ 60% des exportations de la Côte d'Ivoire sont destinées à l'Europe, tout comme 95% de l'arachide du Sénégal, même si ces dernières années, du fait de la crise profonde que connaît la sous filière arachidière, les exportations d'huiles d'arachide ont énormément chuté. Une diversification des exportations vers les Etats-Unis est en cours avec le nouvel opérateur privé ayant au Sénégal la charge de la sous filière arachide (SUNEOR).

La tendance des exportations d'huile de palme en Côte d'ivoire s'est essoufflée depuis 2003. La moyenne des exportations d'huile de palme se chiffre à 15 milliards de FCFA/en valeur et à 36 000 T/an en volume, sur la période 2000-2005.

Graphe 49 : Evolution des exportations d'huile de palme de la Côte d'Ivoire (en Milliards de F CFA)

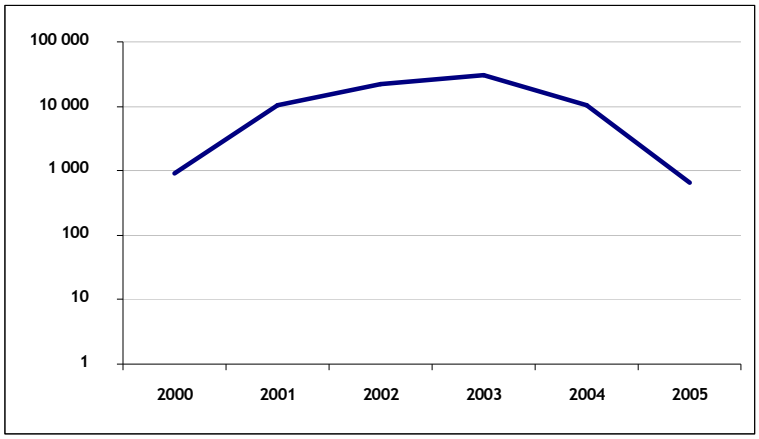

Source : Direction des statistiques de la Côte d'Ivoire

Depuis 2003, les exportations d'huile d'arachide n'ont pas cessé de baisser. Cela s'explique par le fait qu'en 2002/2003, la production arachidière a fortement chuté. **Cela a valu pour deux années de suite une production d'huile d'arachide extrêmement faible de l'ordre de 37% entre 2002 et 2003, et de 76% entre 2003 et 2004.**

Graphe 50 : Evolution des exportations d'huiles d'arachide entre 2000 et 2004 (en millions de FCFA)

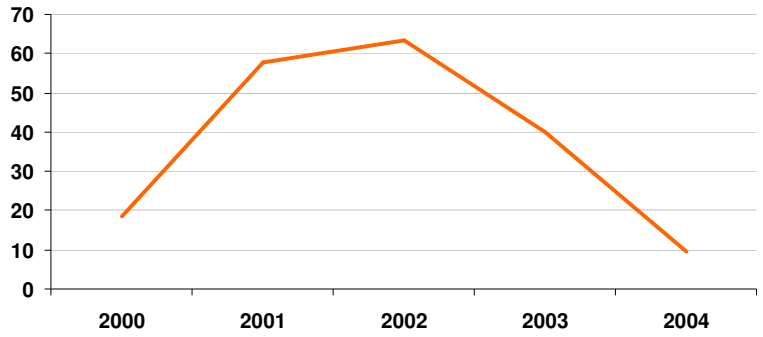

Source : Direction des Douanes du Sénégal

1.3.6.3 Le solde des échanges

Encore excédentaire pour les graines oléagineuses et les tourteaux, la balance commerciale de l'Afrique et de la zone UEMOA est de plus en plus lourdement déficitaire.

L'UEMOA affiche depuis 1998 une balance commerciale en graines oléagineuses et en tourteaux excédentaire. En 2003, l'Union a enregistré des excédents commerciaux de 221 000 et 158 000 tonnes respectivement pour les graines oléagineuses et les tourteaux. Cette performance est essentiellement due à l'augmentation de la production cotonnière des dernières années dans la zone ouest africaine et aux politiques de promotion des exportations mises en œuvre dans la plupart des pays de l'Union (Burkina, Sénégal, Côte d'Ivoire …).

A l'opposé des graines et tourteaux oléagineux, le solde des échanges en huiles végétales est largement déficitaire. Ce déficit s'accentue depuis 1998 (+30% par an) atteignant 548 000 tonnes en 2003. L'évolution du solde des échanges en huiles végétales reflèterait la croissance de la demande intracommunautaire en corps gras que la tendance de certains pays (comme le Burkina et le Bénin) à se spécialiser dans l'exportation des graines oléagineuses ne contribue pas à satisfaire.

Graphe 51 : évolution du solde des échanges de corps gras dans l'espace UEMOA (1998-2003) (en tonnes)

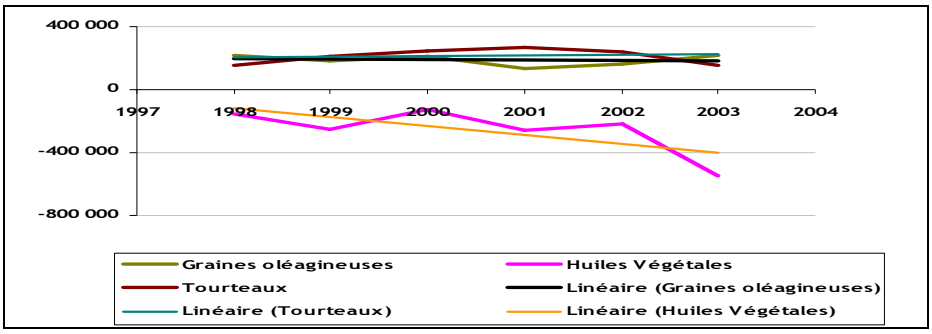

Source : FAOSTAT

La Côte d'Ivoire assure seule la moitié des échanges intra régionaux, en exportant son huile de palme raffinée (la plus compétitive de l'Union) vers les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Sénégal privilégie les exportations de l'huile d'arachide vers l'Europe.

Graphe 52 : évolution du solde des échanges intracommunautaires en huiles de coton et de palme de l'UEMOA (1998-2003)

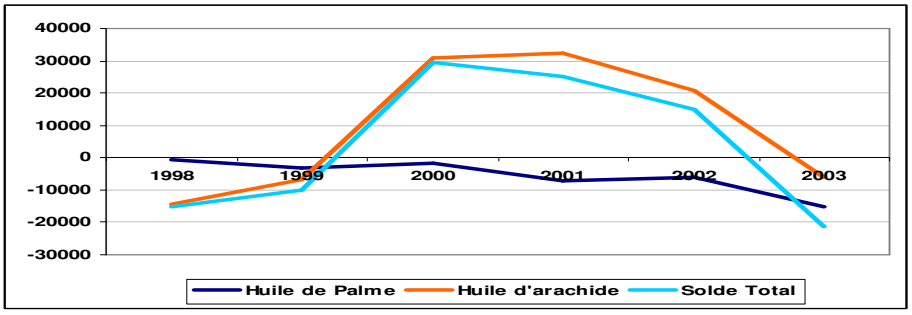

Source : statistiques du Commerce Extérieur de l'UEMOA (1996-2003)

1.3.7 L'impact de l'aide alimentaire sur les échanges de corps gras

Les aides en huiles végétales qui ont significativement augmenté depuis 1998 (+22%) ont parfois joué un rôle dans la concurrence des productions locales au coté des importations

Le volume des aides en huiles végétales reçues par les pays de l'UEMOA est irrégulier étaient en hausse (+22% par an) sur la période 1998-2000. **Cette aide a représenté 1% de la production totale de l'Union en huiles végétales. Son impact à l'échelle de l'Union sur l'écoulement des huiles originaires reste globalement peu important du fait de la faiblesse des volumes reçus.**

Cependant l'analyse à l'échelle « pays » met en évidence des conséquences qui pourraient s'avérer néfastes pour les filières oléagineuses nationales concernées si le rythme de croissance des volumes d'aide se maintient ou se renforce. En effet, ces huiles reçues sont soit distribuées gratuitement ou vendues sur le marché local, à des prix « sociaux » beaucoup plus faibles que les huiles produites localement. C'est le cas par exemple du Niger où l'aide extérieure en huiles végétales a représenté 7% de la production locale entre 1998 et 2003. Sur cette même période, l'aide a représenté des proportions voisines (4%) au Burkina et en Guinée Bissau.
Il est vrai que cette période de « vaches grasses » de l'aide alimentaire est derrière nous, avec de plus en plus de difficultés à mobiliser une aide alimentaire face à la multiplication

de conflits majeurs qui mobilisent en priorité une aide en baisse et handicapée par la hausse actuelle des cours de denrées alimentaires.

Graphe 53 : évolution des volumes d'aide en huiles végétales reçue par les pays de l'UEMOA (1998-2003) (en tonnes)

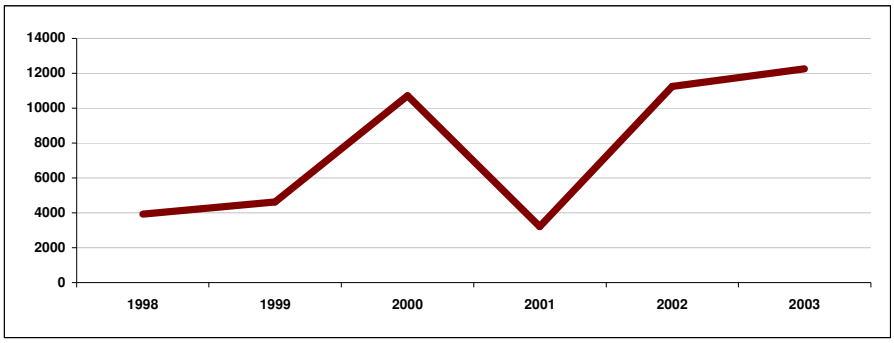

Source : FAOSTAT

La Côte d'Ivoire, le Bénin, le Sénégal et le Mali, grâce à leurs productions nationales respectives assez significatives arrivent à mieux « diluer » les volumes d'aide extérieure en huiles végétales qui n'excèdent pas 2% dans ces pays, réduisant ainsi son impact de concurrence sur la production locale

Le Burkina est le pays de l'UEMOA qui a reçu le plus d'aide en huiles végétales sur la période 1998 – 2003 ; cette aide s'élève à 12 244 tonnes, représentant 27% du volume total d'aide reçu par l'Union. Cette situation est liée au fait que la production d'huiles au Burkina est très tributaire des aléas climatiques et loin de satisfaire la demande locale.
Le Niger affiche une situation similaire où l'aide en huiles végétales représente 19% des volumes reçus par l'Union.

Le cas du Sénégal est particulier : malgré une production nationale d'huile assez importante de près de 169 000 tonnes par an (2è place à l'échelle de l'Union après la Côte d'Ivoire), le pays reçoit encore de grandes quantités d'aides extérieures.

Graphe 54 : répartition en volume de l'aide en huiles végétales reçue par les pays membres de l'UEMOA (1998 - 2003)

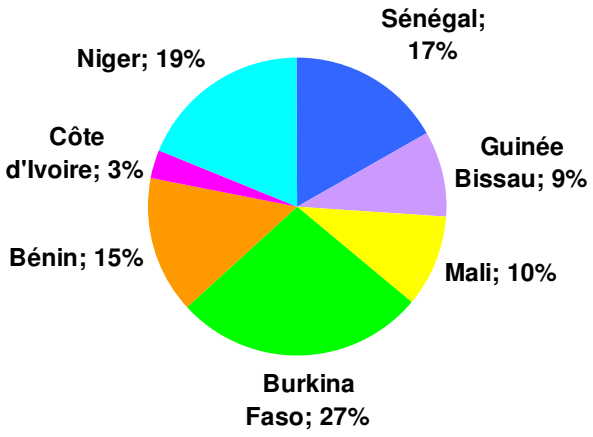

Source : FAOSTAT

1.3.8 Cartographie globale de la filière oléagineuse dans l'espace CEDEAO

Graphe 55 : Cartographie actuelle des flux d'échanges dans l'espace CEDEAO

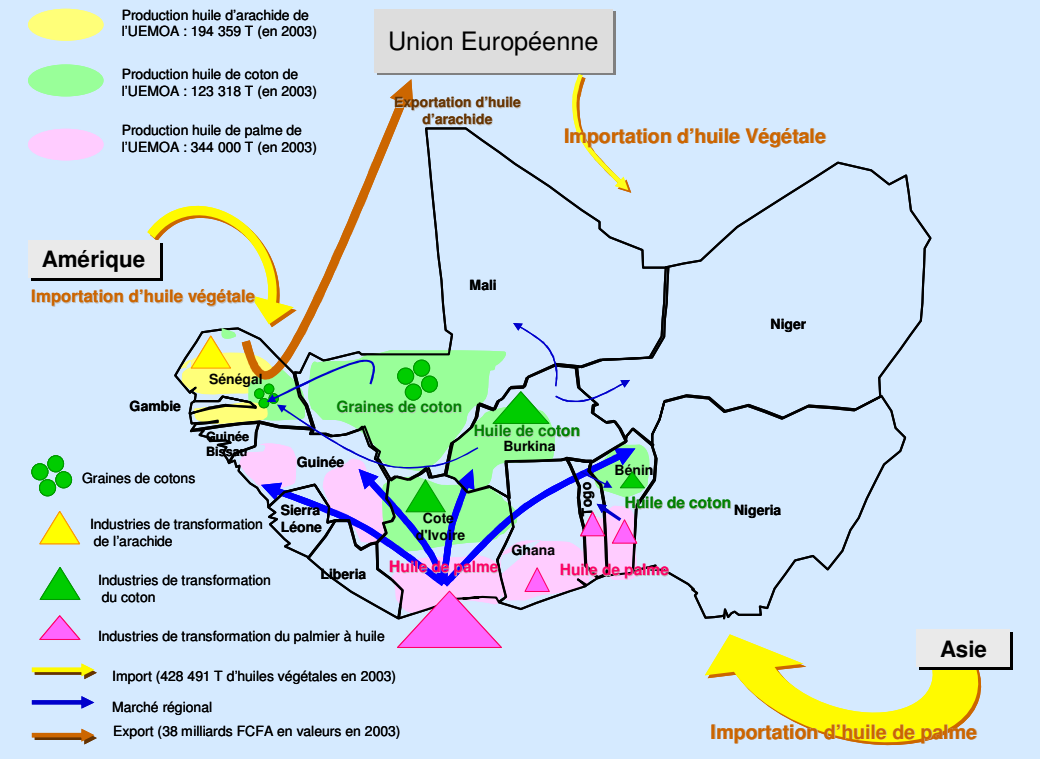

Chapitre 2- Analyse de l'environnement institutionnel, réglementaire et fiscal de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA

2.1 Analyse du cadre macroéconomique et des politiques sectorielles de l'UEMOA

2.1.1 La politique agricole commune de la CEDEAO

La situation agricole de la CEDEAO encline à de profondes mutations, de sorte que le souci de mise en perspective d'une sécurité alimentaire dans la zone, a poussé les décideurs de la CEDEAO à élaborer d'un commun accord « **une Politique Agricole Commune de la CEDEAO**». La politique commune met en chantier un ensemble d'actions et d'instruments et sa réussite implique une très bonne adéquation entre les objectifs et les moyens mobilisés.

La Politique Agricole Commune de la CEDEAO a pour finalité de :

- ✓ **contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires** de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres.
- ✓ **promouvoir et accompagner une transformation des systèmes d'exploitation**, **des systèmes de production et des filières** pour permettre à l'agriculture Ouest - africaine :
  - (i) d'assurer la sécurité alimentaire ;
  - (ii) de fournir des revenus et des conditions de vie dignes aux actifs agricoles et ruraux ;
  - (iii) de contribuer à l'aménagement du territoire et à la préservation des ressources naturelles ;
  - (iv) de participer au développement socio-économique et à l'intégration régionale et internationale de l'Afrique de l'Ouest.

Ces objectifs globaux se déclinent en cinq (5) objectifs spécifiques :

- **Assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine Ouest africaine** ;
- **Réduire la dépendance vis-à-vis des importations** en accordant la priorité aux productions alimentaires ;
- **Favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles** dans les marchés locaux, régionaux et internationaux, permettant d'améliorer les revenus de la population agricole ;
- **Développer l'emploi et les revenus amont et aval de la production proprement dite**, et contribuer au développement des services en milieu rural ;
- **Assurer une intensification raisonnée des systèmes de production**, appropriée aux différents contextes agro écologiques, afin d'assurer une croissance de la production tout en préservant les ressources naturelles ;
- **Contribuer à réduire la vulnérabilité des économies Ouest africaines et à réduire les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale.**

La Politique Agricole Commune repose sur trois (3) piliers majeurs.

- **Le premier pilier concerne l'intégration régionale des productions et des marchés agricoles**. Ce pilier est fortement relié aux travaux menés dans l'espace CEDEAO visant la réalisation d'un marché unique, la fluidification des échanges, l'harmonisation des politiques économiques, monétaires, commerciales.

  Le secteur agricole n'est pas le seul secteur économique intéressé par l'accélération du processus d'intégration. Il s'agit d'un ensemble de politiques et d'interventions pilotées par d'autres ministères et administrations (en charge de l'économie, des finances, du commerce, de l'intérieur, de la sécurité, etc.) mais qui sont de nature à créer les conditions d'émergence d'un espace agricole régional : élargissement des débouchés pour les producteurs (taille du marché), meilleure gestion des complémentarités entre les différents bassins de production. Ce pilier intègre aussi des éléments fondamentaux comme la lutte contre la corruption, la mise en place de juridictions permettant des voies de recours en cas de non respect des législations communes, l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes, etc..

- **Le deuxième pilier concerne le degré d'ouverture de l'économie agricole régionale sur les marchés internationaux**. Ce volet est à l'origine d'échanges vifs entre les partisans d'une protection forte du secteur agricole et les adeptes d'une ouverture aux échanges extérieurs. Il concerne par conséquent la politique commerciale extérieure (tarifs) et l'attitude collective des pays de la CEDEAO dans les négociations internationales relatives au commerce des produits agricoles et alimentaires, relatives à la spécificité des enjeux de sécurité alimentaire, aux obstacles techniques au commerce, aux normes sanitaires et phytosanitaires et aux accords de propriété intellectuelle.

- **Le troisième pilier concerne les pistes de réflexion régionales correspondant à des enjeux de coopération technique** et dont la mise en œuvre repose sur des programmes régionaux et des plans d'actions permettant d'atteindre certains des objectifs spécifiques déclinés précédemment. Pour l'essentiel, ce troisième pilier développe les orientations et les acquis de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) et, pour les enjeux liés à la sécurité alimentaire, les acquis du Cadre stratégique de sécurité alimentaire du CILSS (Comité Permanent Inter - États de lutte contre la sécheresse au Sahel). Les principaux chantiers régionaux constitutifs de ce troisième pilier sont les suivants :

  - Adaptation et développement des filières agricoles ;
  - Amélioration de l'environnement de la production ;
  - Prévention et gestion des crises alimentaires ;
  - Gestion des ressources partagées ;
  - Développement des coopérations transfrontalières ;
  - Renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

2.1.2 La Politique Agricole Commune de l'UEMOA

Le Traité de l'UEMOA prescrit, au chapitre V du Protocole Additionnel n° II relatif aux Politiques sectorielles de l'Union, la mise en œuvre d'une Politique Agricole Commune, dont les objectifs s'énoncent comme suit :

a) la réalisation de la sécurité alimentaire et d'un degré adéquat d'autosuffisance au sein de l'Union, tenant compte des complémentarités entre les Etats membres et de leurs avantages comparatifs respectifs;

b) l'accroissement sur une base durable de la productivité de l'agriculture, grâce à la maîtrise du progrès technique, au développement et à la rationalisation de la recherche, de la production et des filières agricoles, ainsi qu'à l'utilisation optimale des facteurs de production, notamment de la main d'œuvre et des intrants, en vue d'améliorer le niveau de vie des populations rurales;

c) l'amélioration des conditions de fonctionnement des marchés de produits agricoles et des produits de l'élevage et de la pêche, tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Dans l'élaboration des principes directeurs de la politique agricole commune, il est tenu compte :

a) du caractère particulier de l'activité agricole, lié à sa spécificité sociale et aux disparités structurelles et naturelles existant entre les différentes régions agricoles;

b) de la nécessite d'opérer graduellement les ajustements opportuns;

c) du fait que, dans les Etats membres, l'agriculture est intimement liée aux autres secteurs de l'économie

Les deux étapes de mise en œuvre sont :

- ✓ *l'adoption d'un plan triennal 2003 - 2005 destiné à mettre en place les cadres institutionnels de concertation et de coordination* ainsi que *les instruments de pilotage de suivi et d'évaluation*. Les actions ciblées ont trait à la mise en place d'un Fonds Régional de Développement Agricole avec immédiatement la création d'un guichet agricole en attendant la création du fonds ; d'autres actions comme la fiscalité, le financement, le foncier la sécurité alimentaire étaient prévus à ce stade, ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'activités spécifiques pour la pêche

- ✓ *le Programme Spécial Régional de Sécurité Alimentaire* d'un coût de 5,1 Millions de $ U.S., qui vient en appui aux programmes spéciaux de sécurité alimentaire nationaux, favoriser au niveau régional *la promotion des filières et des échanges de produits agricoles*

L'UEMOA a mis également mis en place une Politique Industrielle Commune en 1998. En effet, soucieux de la faiblesse du tissu industriel dans l'Union, les pays membres de l'Union ont décidé d'un commun accord de mette en place une politique industrielle commune qui a pour but de renforcer la compétitivité des entreprises, en particulier des PME, de mettre en place un système de management de la qualité et de mettre à niveau les PME/PMI.

Les objectifs globaux de la politique industrielle commune sont les suivants :

- l'**émergence d'entreprises performantes**, y compris communautaires, aptes à satisfaire à des conditions compétitives la demande intérieure, à affronter la concurrence internationale et à favoriser le progrès social ;
- la **valorisation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières des Etats et de l'Union** ;
- l'**intensification des courants d'échanges intersectoriels** ;
- l'**harmonisation des cadres réglementaires des activités industrielles et minières**, notamment l'élaboration d'un code communautaire des investissements ;
- le **développement économique équilibré des différentes régions de l'Union**.

Ainsi les objectifs spécifiques sont les suivants :

- **accélérer l'adaptation de l'industrie de l'Union aux changements structurels** en cours ;
- **assurer la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union** ;
- **préserver et développer les capacités d'exportation des Etats membres**, dans le cadre des nouvelles donnes du commerce mondial ;
- **encourager la mise en place d'un environnement favorable à l'initiative privée**, la création et le développement des entreprises, en particulier des PME/PMI ;
- **favoriser la construction au sein de l'Union d'un tissu industriel fortement intégré** en s'appuyant, notamment, sur les PME/PMI ;
- **favoriser la diversification et la densification du tissu industriel** de l'Union.

La PIC s'articule en six (6) programmes :

- le développement des structures et des programmes de promotion de la Qualité ;
- la mise à niveau des entreprises et de leur environnement ;
- la promotion de réseaux d'information ;
- la promotion des investissements et des exportations ;
- le développement de PME-PMI ;
- le renforcement de la concertation au niveau régional.

Les programmes régionaux de promotion de la qualité et de mise à niveau sont en cours d'implémentation au stade pilote.

La programme pilote de mise à niveau de l'industrie a ciblé le secteur agro-alimentaire régional, ce qui rend éligible les entreprises industrielle des filières palmier à huile des différents pays de l'UEMOA.

Par contre, comme nous le démontrons tout au long de cette étude filière, la pertinence d'une démarche de mise à niveau renvoie à l'échelle de la filière et non comme envisagé au niveau des entreprises.

Il n'est pas envisageable dans le cas de la filière palmier à huile, une mise à niveau de l'outil industriel de première transformation sans son amont agricole à savoir la plantation. C'est un tout parfaitement cohérent en parfaite osmose.

La filière palmier à huile est probablement l'exemple le plus achevé d'intégration agro-industrielle avec un outil industriel pleinement et obligatoirement intégré à la plantation, nouant des liens client – fournisseurs étroits avec elle. Dans le cas du palmier à huile, les déterminants de la compétitivité de la transformation industrielle se trouvent dans les performances de la plantation. Ainsi, le développement de cette filière est directement impacté à la fois par les politiques agricole et industrielle mis en oeuvre par l'Union.

Plus généralement, la réalité économique de la région « Afrique de l'Ouest » commande de porter le programme de mise à niveau vers la trentaine de filières d'activités économiques y compris les entreprises qui y évoluent, si l'on veut s'inscrire dans une optique durable de compétitivité et de développement

2.1.3 Place de la filière oléagineuse dans les priorités de la sous-région en matière de développement agricole

La production et la transformation oléagineuses dans l'UEMOA sont aux premières loges de l'infrastructure agro-industrielle de l'UEMOA

Même si une récente étude sur les filières agricoles commanditée par l'UEMOA ne l'a pas retenu dans les filières prioritaires pour le développement agricole de la zone, **les cultures oléagineuses constituent** après les cultures céréalières, **le second pôle par ordre plus d'importance de la production agricole**, alors que **l'industrie de transformation des oléagineux est la « tête de file » dans la transformation industrielle de produits agricoles.**

Au niveau de la commercialisation, les oléagineux (arachide et palmier à huile) sont parmi les produits agricoles les plus transformés faisant également l'objet d'exportations inter et intracommunautaires (devant le cacao et le café et dans une bien moindre mesure pour les cultures vivrières et la noix de cajou).

Les enjeux des sous filières « huiles végétales » pour la CEDEAO sont en rapport avec l'importance de l'activité économique liée aux oléagineux :

- ✓ dans les zones rurales de pays disposant d'un verger « naturel » (Bénin, Côte d'Ivoire, Nigeria, Ghana, Sierra Léone) et de filières de plantations structurés;
- ✓ dans les pays ayant développé de grandes cultures de rente (Coton, arachide….).

Pour assurer la sécurité alimentaire en huiles végétales et en produits dérivés de l'industrie oléagineuse, contrer **la concurrence des huiles importées, l'amélioration de la compétitivité est essentielle. Pour le palmier à huile, elle doit s'organiser** à la fois autour :

- ✓ la régénération des déterminants de cette compétitivité (plantation, outil industriel de première transformation, infrastructure logistique.)
- ✓ l'évolution de l'UEMOA vers un véritable marché régional de libre échange, permettant l'ajustement des productions oléagineuses par un marché dont les règles de protection et de concurrence permettront une protection efficace contre les pratiques de fraude, de « dumping » ….

Pour traduire concrètement cette ambition, certaines pistes sont à explorer pour la promotion et le développement d'une filière oléagineuse Ouest africaine :

- o **Renouvellement de la plantation** (replantation et identification de zones agro écologiques favorables pour de nouvelles plantations). Le plus grand potentiel d'extension de la plantation se trouve dans des pays comme la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Léone qui disposent des zones les plus propices
- o **Appui et encadrement du développement de plantations villageoises**, les « petits » producteurs ne pouvant mobiliser en propre les ressources financières pour investir dans la plantation ou la replantation, d'où des ressources à mobiliser à travers un plan palmier prenant en charge le financement des infrastructures,

l'encadrement, l'appui technique et la recherche appliquée, mise à disposition de matériel végétal amélioré et autres intrants, qualité, etc. ;

- **un partenariat fort et intégré basé sur** une **contractualisation des rapports entre planteurs et industriels permettant de sécuriser l'approvisionnement**, de garantir un prix et de bénéficier de divers services professionnels, quand celles-ci ne peuvent être délivrés de façon satisfaisante par les coopératives et associations de producteurs
- **Développement de la transformation** : dans la filière « palmier à huile », la performance industrielle dépend de la qualité de l'intégration de l'outil industriel à la plantation (dimensionnement de la capacité industrielle en fonction de la pointe de production, forte incidence de la durée de cette pointe de production et de toute amélioration de la productivité des plantations villageoises, sur la saturation de la capacité industrielle et la rentabilité de la première transformation.
- **Diversification des débouchés et usages** (alimentation animale, production d'électricité, cosmétique, biocarburants (à la condition de ne point concurrencer l'usage alimentaire, etc.).

2.2 L'environnement institutionnel, fiscal et réglementaire de l'UEMOA

L'environnement fiscal et réglementaire communautaire actuel est peu approprié pour favoriser l'émergence d'une offre régionale compétitive

L'adoption du Traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine traduit la volonté et l'engagement des Etats membres d'étendre aux politiques économiques, la coopération sous-régionale initiée et entretenue dans le domaine monétaire depuis plus de trente (30) ans. Ce traité définit un schéma d'intégration des Etats axé essentiellement sur la création d'un marché commun la liberté de circulation des personnes et les échanges de biens à travers l'harmonisation des droits de porte à travers le Tarif Extérieur Commun (T.E.C.) puis en partie la fiscalité (TVA) et de plus en plus, la coordination des politiques économiques globales et sectorielles.
L'harmonisation des politiques fiscales et douanières enclenchée depuis plus de dix (10) ans dans l'espace communautaire est portée par un dispositif institutionnel centré sur deux (2) départements clés de la Commission de l'UEMOA :

- le **Département du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération (DMRC) :** il est chargé notamment de l'harmonisation de la fiscalité de porte à travers le suivi de la mise en œuvre du TEC ; il assure également la promotion des échanges intracommunautaires, la mise en œuvre des politiques commerciales et le suivi des statistiques de commerce de l'Union.
- le **Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) :** il a essentiellement en charge l'harmonisation de la fiscalité intérieure directe et indirecte, les statistiques et les analyses économiques, la surveillance multilatérale de la convergence et des performances des politiques macro-économiques des pays de l'Union…

2.3 Analyse de la pertinence et du degré de mise en œuvre de la réglementation communautaire

2.3.1 Le Tarif Extérieur Commun (TEC) : présentation et bilan de la mise en œuvre

Le TEC a été mis en place pour accélérer l'intégration économique et l'ouverture des économies de l'UEMOA à la compétition internationale.

L'édification du marché commun de l'UEMOA, à la suite de la dévaluation du franc CFA rétablissant les bases de la compétitivité des économies de l'Union, a débuté en 1996 avec la libéralisation des échanges intra-communautaires organisée autour de la mise en place du Régime Préférentiel Tarifaire et l'élimination des barrières non tarifaires.

Deux (2) mécanismes, à savoir la Taxe Dégressive de Protection (TDP) et la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI), avaient été mis en place pour protéger la zone UEMOA de phénomènes de dumping et préparer progressivement les entreprises intracommunautaires à la compétition internationale. Ainsi, **la TDP** a été conçue comme une taxe de protection appliquée de façon dégressive (5% en moins chaque année) sur une période de cinq (5) ans pour permettre une adaptation progressive des entreprises de l'Union à la concurrence.

L'avis le plus partagé des opérateurs économiques de larges secteurs économiques de l'Union dont ceux de la filière oléagineuse, est que le TEC n'aura pas réussi son rôle de création d'un environnement propice au développement des pays de pays de l'UEMOA.

La plus grande ouverture du marché communautaire qu'a permis le TEC, aura plutôt favorisé les importations de nombreux produits des pays tiers.
La dévaluation du franc CFA a eu un effet mécanique de compétitivité, qui s'est progressivement effiloché en l'absence d'accompagnement significatif par des politiques sectorielles de mise à niveau et d'amélioration de la productivité des filières et des entreprises.
Avec la crise ivoirienne, poids lourd de l'économie de l'UEMOA et leader de la filière oléagineuse, **la pénétration des huiles de palme asiatiques a augmenté et s'est accélérée notamment avec la forte appréciation de l'euro** (par rapport au dollar U.S) qui est la monnaie à laquelle le franc CFA est arrimé par une parité fixe. Cette rude concurrence des huiles végétales importées a provoqué durant les cinq (5) dernières années **des difficultés d'écoulement des huiles locales sur le marché domestique, poussant certaines huileries à l'arrêt temporaire d'activité ou carrément à la fermeture**.
La faible compétitivité des huiles locales est aggravée par la fiscalité intérieure élevée auxquelles les industries locales sont assujetties **notamment la TVA (harmonisée au taux unique de 18%)**, dont nombre d'importations frauduleuses s'affranchissent pour inonder le marché communautaire d'huiles à des prix défiant toute concurrence.

D'un marché interne de libre échange visé, **l'UEMOA reste prisonnière de l'incurie d'agents des administrations aux frontières des Etats coupables de moult tracasseries et obstacles au commerce**, renchérissant les coûts de transaction. Dans le même temps, **les économies réalisées par la fraude sur** les droits de porte **et la fiscalité** intérieure, leur donnent les moyens **de satisfaire ces corps de contrôle** et de s'installer sans entrave sur le marché communautaire.

Dans ce contexte de **force de la monnaie commune** exerçant une attraction forte en faveur des importations y compris frauduleuses, **le TEC ne peut jouer son rôle de protection de l'industrie communautaire.**

De plus, certains pays membres de l'UEMOA se sont spécialisés comme « Chevaux de Troie » des importations oléagineuses écoulées en plus grande partie dans les autres pays de l'Union, en exemption de droits de porte et de TVA.

L'absence d'efficacité des mécanismes de TDP et de TCI, mécanismes communautaires de protection, traduit **la faillite des politiques de protection mis en oeuvre dans de nombreux secteurs de l'économie de l'UEMOA.**

2.3.2 Libéralisation du marché intracommunautaire

La libéralisation du marché intracommunautaire a été enclenchée avec la mise en œuvre du Régime Préférentiel Tarifaire (Acte additionnel n°04/96) qui consacrait la franchise totale des droits et taxes pour la circulation des produits du Cru et de l'Artisanat d'un pays membre à un autre. Ce Régime Préférentiel Tarifaire (RPT) instituait également une réduction de 30% des droits et taxes d'entrée sur les produits originaires agréés à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC). Cette réduction a été fixée à 5% pour les produits originaires de l'Union non agréés à la TPC.
La mise en place du RPT a été accompagnée par l'institution d'un Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 0,5% de la valeur en douane des marchandises importées des pays tiers (non nationalisés) par les Etats membres de l'Union. Ce PCS a été relevé à 1% à partir du 1er janvier 2000 par l'Acte additionnel n°07/99.
A partir du 1er janvier 1999, les produits originaires bénéficiaient d'une réduction de 80% sur les droits et taxes d'entrée applicables aux produits de l'espèce importés de pays tiers à l'exclusion des taxes intérieurs spécifiques ou *ad valorem* frappant les mêmes produits, que ceux-ci soient produits localement ou importés (Acte additionnel n°04/98). Par le même Acte additionnel, les produits originaires ont bénéficié d'une élimination totale des droits et taxes à partir du 1er janvier 2000.

La mise en œuvre du RPT a dopé les échanges intracommunautaires au regard du nombre de nouveaux produits industriels originaires agréés qui est passé de 190 en 1996 à 2 239 en décembre 2004. Cette embellie des échanges intracommunautaires s'est également illustrée par **une augmentation continue des échanges intracommunautaires de +8% par an** sur la période 1996 – 2003 (graphe 53). **Les exportations intracommunautaires ont aussi évolué en hausse mais de façon moins prononcée (+4%)** que les importations intracommunautaires.

Graphe 53 : évolution des importations et exportations intracommunautaires de l'UEMOA (1996-2003)

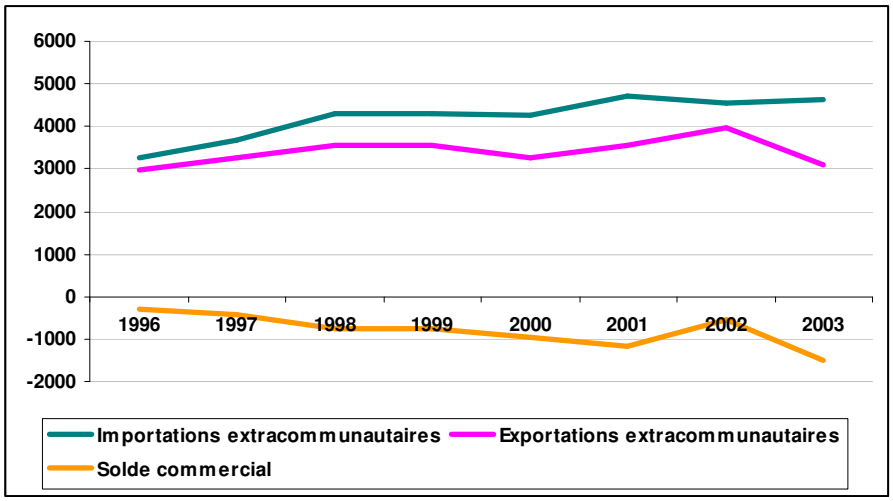

Source : statistique du commerce extérieur de l'UEMOA

En dépit des résultats positifs obtenus en termes d'amélioration des échanges intracommunautaires, **des réflexes de protection sont à l'oeuvre dans certains pays membres sous forme d'entraves à une ouverture complète de leurs marchés à l'économie intra régionale. On notait encore en 2004 la persistance de regles tarifaires « nationales », en contradiction avec les textes réglementant l'Union douanière**. Ainsi, l'on a pu relever les barrières non tarifaires suivants : i) **obligation de détention de certificats de conformité à des normes nationales**, ii) **contingentement des importations applicables à des produits venant de pays de l'Union**, iii) **application de la valeur de référence à des produits originaires**, iv) **exigences de marquage des produits industriels originaires agréés** même lorsque ceux-ci sont accompagnés de certificats d'origine authentique…

2.3.3 Libéralisation du marché extracommunautaire

La réglementation des échanges extracommunautaires a été consacrée par l'adoption du TEC en novembre 1997 (n°02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997). Suivant les dispositions du Règlement adoptant le TEC, les droits de douanes perçus à l'importation de produits de pays tiers étaient plafonnés à 30% à partir du 1er juillet 1998.
Pour compter du 1er janvier 1999, la mise en œuvre du TEC a été refondée sur une Nomenclature Tarifaire Statistique (NTS) et un tableau de tarification reposant sur une catégorisation des produits, des droits et taxes permanents et des droits et taxes temporaires.

Concernant la catégorisation, **les produits ont été classés en quatre (4) groupes donnant lieu à des traitements tarifaires différenciés**. Les détails sur cette catégorisation sont résumés dans le tableau 7.

Tableau 8 : catégorisation des produits suivant les dispositions du TEC

Catégories	Produits	Documents à fournir
0	Biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative.	- Facture commerciale (détail de la marchandise, prix FOB, coût de l'assurance, coût du fret) ; - Certificat EUR1 pour les produits originaires de l'Union Européenne ; - Certificat d'origine pour les pays tiers.
1	Biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques.	
2	Intrants et produits intermédiaires.	
3	Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs.	

Au titre des droits et taxes permanents, la mise en œuvre du TEC a donné lieu à l'institution d'éléments tarifaires en supplément au PCS (1%) hérité du Régime Préférentiel Transitoire. Les éléments tarifaires institués à partir du 1er janvier 2000 sont les Droits de Douanes et la Redevance Statistique. Les taux de ces droits et taxes permanents, dont l'assiette est constituée par la valeur CAF, se présentent comme suit :

Tableau 9 : taux des droits et taxes permanents mis en œuvre dans le cadre du TEC (à partir du 1er janvier 2000)

Catégories	Droit de Douane	Redevance Statistique	Prélèvement Communautaire de Solidarité
0	0%	1%	1%
1	5%	1%	1%
2	10%	1%	1%
3	20%	1%	1%

Il convient de rappeler qu'entre le 1er janvier et le 31 décembre 1999, les droits de douanes appliqués étaient de 25% pour les produits de la catégorie 3, le reste étant inchangé.

Les graines oléagineuses[10] importées des pays tiers ont été classées dans la catégorie 1, à l'exception du soja classé dans la catégorie 2.
Les huiles végétales[11] importées des pays tiers sous la forme brute et destinées à l'industrie de la savonnerie appartiennent à la catégorie 1 ; les huiles végétales brutes destinées à d'autres usages ainsi que les huiles végétales vierges sont rangées dans la catégorie 2. Les margarines, les huiles végétales raffinées, conditionnées et importées des pays tiers sont de la catégorie 3.
Les tourteaux[12], quelque soit la nature de la graine oléagineuse dont ils proviennent, sont classés dans la catégorie 2 lorsqu'ils sont importés de pays tiers.

[10] Chap. 12 de la NTS
[11] Chap. 15 de la NTS
[12] Chap. 23 de la NTS

Ainsi, **l'importation Hors UEMOA de tourteaux donne lieu au paiement par l'importateur de droits et taxes équivalent à 7 % (12% pour le soja) de la valeur CAF. Lorsque les importations concernent les huiles végétales brutes destinées à la savonnerie, les droits et taxes payés équivalent à 7% de la valeur CAF. Pour les huiles végétales brutes autres, les huiles végétales vierges et les tourteaux de graines oléagineuses les droits et taxes perçus correspondent à 12% de la valeur CAF des volumes importés.** Enfin, **pour les huiles végétales raffinées conditionnées, les droits et taxes sont plus élevés et équivalent à 22% de la valeur CAF.** Il semble donc que plus la matière oléagineuse importée hors UEMOA est transformée, plus les droits et taxes augmentent.

Tableau 10 : synthèse des droits et taxes à payer pour l'importation de produits oléagineux de pays tiers

Chapitre NTS UEMOA	Produits	DD	RS	PCS
12	Graines oléagineuses	5%	1%	1%
	Soja	10%	1%	1%
15	Huiles végétales brutes destinées à la savonnerie	5%	1%	1%
	Huiles végétales brutes autres et huiles végétales vierges	10%	1%	1%
	Huiles raffinées conditionnées	20%	1%	1%
23	Tourteaux de graines oléagineuses	10%	1%	1%

DD : Droits de Douanes
RS : Redevance Statistique
PCS : Prélèvement Communautaire de Solidarité

2.3.4 Dispositifs de protection (TDP et TCI, taxe de sauvegarde) pour chaque pays

Les dispositifs de protection sont une réglementation communautaire d'application nationale. Prévus pour corriger les gaps de compétitivité et les cas de dumping (extrêmement difficile à qualifier), ils n'ont pas répondu aux attentes en termes de protection des filières exposées

Les droits et taxes temporaires applicables aux produits importés de pays tiers se composent de la Taxe Dégressive de Protection (TDP) et de la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI).

La TDP a pour objectif de compenser les baisses importantes de protection tarifaire liées à la mise en œuvre du TEC. Comme son nom l'indique, elle se présente sous forme dégressive, *ad valorem* et concerne les produits de l'industrie ou de l'agro-industrie dont les huiles végétales et les tourteaux. **La TDP est une mesure tarifaire d'application nationale** précisée par voie de décision par la Commission de l'UEMOA pour chaque produit. L'évolution de la TDP initialement adoptée et mise en œuvre à partir de juillet 1999 se présente comme suit :

Tableau 11 : calendrier initial de mise en œuvre de la Taxe Dégressive de Protection (Règlement n°03/99/CM/UEMOA du 25 mars 1999)

Période d'application	TDP Basse	TDP Haute
Du 01/07/1999 au 31/12/1999	10%	20%
Du 01/01/2000 au 31/12/2000	7,5%	15%
Du 01/01/2001 au 31/12/2001	5%	10%
Du 01/01/2002 au 31/12/2002	2,5%	5%
A partir du 1er janvier 2003	**0%**	**0%**

Les taux de TDP Basse sont applicables en faveur des produits de l'Union nécessitant une protection complémentaire faible, c'est-à-dire les produits dont la branche d'activité de production a subi une baisse du **taux de Protection Effective (TPE) comprise entre 25 et 50%.**
Les taux de TDP Haute sont quant à eux applicables en faveur des produits de l'Union nécessitant une protection complémentaire importante, c'est-à-dire les produits dont la branche d'activité de production a subi une baisse du **TPE supérieure à 50%.**
En 2002, les modalités de mise en œuvre de la TDP ont été reformulées par le biais du règlement n°25/2002/CM/UEMOA.
Les entreprises doivent déposer un dossier d'éligibilité et obtenir un agrément pour bénéficier de la TDP. Ce processus est apparu lourd à mettre en oeuvre et a pris du temps à se mettre en oeuvre avec des fortunes diverses selon les pays et l'existence d'un appui pour aider les entreprises dans l'établissement de leur dossier. Le bilan de ce dispositif est très mitigé.

Quant à la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI), elle a pour objectif de compenser les baisses de protection liées à la variation erratique des cours mondiaux. Tout comme la TDP, **elle revêt également une forme dégressive et *ad valorem***. Elle est applicable aux produits de l'agriculture (graines oléagineuses par exemple), de l'agro-industrie (huiles alimentaires, margarines, tourteaux, savons…) de l'élevage, de la pêche à l'exclusion du poisson et des produits à base de poisson. **C'est un mécanisme tarifaire de protection, d'application nationale au taux de 10% du prix de déclenchement**. L'agrément des produits à la TCI est accordé par voie de décision par la Commission de l'UEMOA et suit la même procédure que la TDP.

Les pays de l'UEMOA ayant introduit la TDP dans la ligne tarifaire de certaines productions sont le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger. La TCI est appliquée dans un plus grand nombre de pays : Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal. Jusqu'en 2003, les deux (2) taxes temporaires n'étaient pas encore appliquées ni au Togo, ni en Guinée Bissau.

Dans l'optique de lutter contre les fausses déclarations et la concurrence déloyale, **un système de détermination de la valeur en douane appelée « valeur de référence » a été mis en place le 25 mars 1999**. Cette valeur de référence est applicable aux produits non originaires de l'Union dont la liste est déterminée par la Commission de l'UEMOA par voie de décision. **L'application de la valeur de référence est cumulative à celle de la TDP**. Elle est d'application strictement nationale.

La taxe de sauvegarde permet aux pays producteurs de produits finis de se protéger des importations des mêmes produits. La procédure pour mettre en place la taxe de sauvegarde est la suivante : l'OMC accorde la mise en place d'une **taxe provisoire** d'une durée de deux (2) ans durant lesquels le pays doit apporter la preuve que l'importation massive d'un produit fabriqué chez lui est une véritable menace pour le développement de l'industrie locale. Si la plainte est recevable au niveau de l'OMC, celle-ci accorde la mise en place de la Taxe de sauvegarde pour une durée de six ans renouvelable une (1) fois.

Le Sénégal a mis en place cette taxe de sauvegarde pour protéger son secteur sucrier et l'opérateur SUNEOR des importations d'huile de palme d'Asie, mais cette taxe est trouvée également applicable à l'huile de palme produite en Côte d'Ivoire, en violation, il faut bien le dire, des dispositions communautaires. Ainsi une taxe de 20% est appliquée de manière indifférente sur toutes les huiles de palme entrant au Sénégal, quelque soit leur provenance, battant en brèche le principe d'intégration des pays de l'Union.

Seulement, le Sénégal n'a pu apporter la preuve que les importations d'huile de palme menace l'industrie locale, dans la mesure où le raffinage de l'huile consommée localement concerne mois de 10% de l'activité de l'entreprise. Rappelons que la principale activité de la SUNEOR est de produire de l'huile d'arachide brute exportée vers l'Europe. **De plus, le Sénégal n'a pas respecté la procédure fixée par l'OMC concernant la taxe de sauvegarde en l'ayant mise en place sans passer par la taxe provisoire** pendant deux (2) ans, période durant laquelle il devait apporter la preuve du préjudice subi à cause de l'importation d'huile de palme. Ainsi, le pays a été sommé par l'OMC de lever les taxes sur les importations en 2005.

La libéralisation que caractérise le TEC a accéléré la dépendance de l'Union avec des importations en hausse importante et des exportations qui stagnent.

Alors que les importations augmentent de 5% en moyenne par an, les exportations de l'UEMOA stagnent depuis 1996 (+1% seulement par an) dans un contexte de boum des échanges internationaux avec une croissance des exportations mondiales de +8% par an, sur la même période. Ainsi, la part des exportations de l'UEMOA a baissé, passant de 0,15% des exportations mondiales en 1996 à 0,09% en 2003. Cette situation caractérise une marginalisation croissante de l'UEMOA sur le marché international. En dix (10) ans de mise en œuvre, le TEC n'a donc pas amélioré la place de l'UEMOA dans le commerce international

Graphe 54 : évolution des importations et des exportations extracommunautaires de l'UEMOA (1996 - 2003)

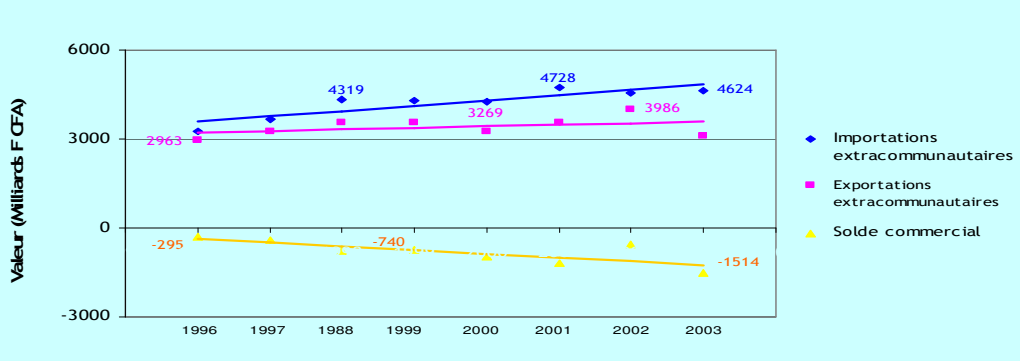

Source : statistique du commerce extérieur de l'UEMOA

Le déficit de la balance commerciale de l'Union avec les pays tiers, s'accentue avec un déficit qui s'aggrave de -22% par an atteignant dès 2003, une valeur moyenne annuelle de 6 479 milliards F CFA,

2.4 Les perspectives d'une réforme de la politique fiscale de l'Union et lutte contre la fraude

L'efficacité de la reforme fiscale se mesurera au progrès de la marche de l'UEMOA à la réalité du marché unique de libre-échange, son attractivité pour les investissements et la production locale et son efficacité dans la protection contre la fraude et le dumping

Au vu des résultats ci-devant exposés (dégradation tendancielle de la balance commerciale communautaire, faible progrès de l'intégration vers un véritable marché de libre échange, exposition vis-à-vis de la fraude …), la libéralisation du commerce intracommunautaire, en dépit de quelques réussites, reste encore éloignée de l'objectif souhaité d'un marché communautaire de libre échange.

La réforme du dispositif aujourd'hui à l'étude doit favoriser l'émergence d'une offre régionale en accélérant l'élimination de toutes les entraves tarifaires et non tarifaires toujours persistantes.

De la même manière il est temps que les infrastructures, en particulier d'interconnexion, accompagnent cette évolution vers un vrai marché intégré :

- infrastructures physiques de transport (routes, chemin de fer, liaisons maritimes…)
- infrastructures économiques (lignes électriques d'interconnexion, mise à niveau des infrastructures télécoms et de TIC …).

Le TEC de l'UEMOA aura donc plus consacré l'ouverture de l'Union aux marchés extérieurs que l'attractivité du marché communautaire comme outil de libre échange permettant d'attirer les investissements locaux et internationaux

Sa mise en œuvre n'aura pas corrigé deux (2) maux : la plus grande facilité de circulation des produits importés par rapport aux produits locaux et la persistance voire le développement de la fraude. Ces facteurs, dont l'impact négatif est fortement ressenti et subi par les industries de l'Union, notamment les transformateurs de produits oléagineux de l'Union, entravent l'émergence d'une industrie et d'une offre communautaire, exposant l'Union à une dépendance complète des importations hors zone.

Avant la mise en place du TEC, les droits de douanes s'élevaient à 40% et la TVA variait entre 10 et 20%. Depuis le TEC, les droits de douane sont passés à 20% et la TVA a été relevée à un taux unique compris entre 15 et 20%.

La baisse des droits de douane bénéficie aux produits importés et n'a pas d'impact sur les produits locaux. **L'augmentation de la TVA, elle, désavantage les produits locaux qui l'acquittent effectivement, face à un essor des produits importés frauduleux qui ne la payent pas.**

La nouvelle donne que constitue l'explosion actuelle des cours de produits pétroliers et des denrées alimentaires notamment de première nécessité (Riz, blé, huiles végétales, lait ….) remet en selle l'urgente nécessité de développement d'une offre régionale permettant la prise en charge de la sécurité alimentaire à l'échelle de l'Union.

Dans le nouveau contexte de renchérissement des prix de matières premières (y compris agricoles) traduisant selon certains spécialistes, l'entrée en lice d'une économie de la rareté, la notion de sécurité va progressivement primer sur la compétition à l'échelle mondiale. La compétition va de plus en plus porter sur les ressources se raréfiant et la focalisation sur la région pour résoudre de façon mutualisée les problèmes de sécurité notamment alimentaire est capitale.
Une nouvelle stratégie économique focalisée sur la région passera par

- une **reconfiguration de la fiscalité de porte avec une plus grande différenciation de la taxation des différents produits** ;
- la **mise à niveau des entreprises et des filières économiques de l'UEMOA** ;
- un **soutien au pouvoir d'achat agressé par les hausses, par la réduction de la fiscalité intérieure** (fiscalité sur les salaires et élargissement de l'assiette, baisse de la TVA à travers l'instauration d'un taux réduit de TVA)
- **un appui renforcé aux politiques d'intégration régionale** (infrastructures d'interconnexion, levée définitive des barrières non tarifaires et obstacles aux échanges, promotion des marchés d'échanges

Une quatrième option pourrait bien résulter d'une application cumulative des trois (3) options précédemment citées mais nous axerons dans un premier temps notre réflexion sur la faisabilité de chacune d'elle dans le contexte socio-économique actuel de l'Union.

Une reconfiguration de la fiscalité de porte sur les produits finis doit permettre de traduire l'ordre de priorité des politiques de l'Union et favoriser les secteurs où une offre régionale peut éclore et s'imposer.

La recommandation d'une reconfiguration des droits et taxes d'entrée est une interpellation de l'Union à reconsidérer **les ambitions libérales qui ont prévalu il y'a dix (10) ans et qui n'ont pas freiné la marginalisation de l'Afrique de l'Ouest du commerce mondial**.

Cette reconfiguration doit porter sur une plus grande flexibilité des droits de porte en fonction des produits et des ambitions de développement d'une offre régionale.
La TVA sera être adoucie sur les produits où il existe une offre locale. L'instauration d'un double taux de TVA (dont un à taux réduit) devrait permettre de rendre la fraude moins attractive.

Elle aurait l'avantage de rendre plus attractive les productions de l'Union notamment ceux jouant un rôle social de premier plan comme l'huile végétale

En effet, **un autre défi majeur à relever par les pays de l'UEMOA est la mise à niveau adéquate de la filière « palmier à huile » notamment les investissements de réhabilitation et le développement de la plantation, de l'outil industriel de première transformation**.
Il convient de reconnaître que l'augmentation de la compétitivité des huiles végétales par une mise à niveau des unités de transformation est un processus difficile et long. Il est cependant facilité par l'environnement international actuel de la filière caractérisé par un redressement spectaculaire des cours qui sont passés de 450 $ U.S. en moyenne à environ 1.000 $ U.S. la tonne d'huile brute de palme
Ce niveau des cours couvre le niveau des coûts de la filière palmier à huile et permet de conduire sa remise à niveau de façon sereine. La pire réaction serait cependant de s'endormir sur ce redressement des cours et de rater une restructuration devenue indispensable et dont la non réalisation condamnerait la filière « palmier à huile « en Afrique de l'Ouest

Le redressement des cours requalifie certaines productions jusqu'ici non compétitives et pourrait relativiser le besoin de révision des droits de porte. Par contre, la réduction de la TVA permettrait de baisser les prix au consommateur, d'augmenter l'attractivité des productions d'huile de l'Union, tout en rendant la fraude moins attractive.

La mise en place d'une TVA à deux (2) taux (l'un applicable aux produits importés et l'autre aux produits locaux) est illégale et interdite par les règles de l'OMC. En revanche des taux de TVA différenciés selon les types de produits (matières premières, produits finis, produits de première nécessité…) pourraient être retenus.

La formule envisageable pourrait prendre la forme d'une TVA à deux (2) lignes, dont la première à taux réduit s'appliquera aux produits de première nécessité Les huiles végétales figurent en bonne place de ces produits concernés par la TVA à taux réduit, étant une denrée de grande consommation et de première nécessité et de plus, produites dans l'espace UEMOA

La seconde ligne de TVA serait à taux de droit commun, applicable aux autres produits.

Le passage d'une TVA à taux unique à une TVA à deux (2) taux préserve la simplicité du système et permettrait de réduire la pression fiscale intérieure sur les produits sensibles et stratégiques (comme les huiles végétales), tout en améliorant ainsi leur compétitivité sur le marché régional et créant des conditions propices à une réduction de la fraude. **Au niveau de l'espace UEMOA, les formules applicables pourraient intégrer précisément une TVA à taux réduit de 10% pour les produits de première nécessité ou sensibles et à taux normal de 20% pour les autres produits (intermédiaires et de luxe).**

Le scanning des réformes fiscales menées dans la plupart des pays pousse à l'adoption des TVA à plusieurs taux. C'est le cas de plusieurs pays dont la Tunisie qui applique depuis le 1er janvier 2007 une TVA à trois (3) taux (6%, 12% et 18%). Au Maroc, la TVA s'applique de façon différenciée en cinq (5) lignes, à savoir 0% pour les produits de première nécessité (pain, farine, huile…), 7% pour les services bancaires, 10% pour les hôtels et les restaurants, 14% pour le transport et 20% pour le reste des produits.

En conclusion à l'analyse réalisée ci-dessus, nous formulons les recommandations suivantes pour améliorer la compétitivité des productions de l'Union et celles des huiles végétales en particulier :

- **Réformer la fiscalité de porte pour accompagner** le développement d'une offre à l'échelle des pays et au plan régional ; cette réforme de la fiscalité de porte devra notamment légiférer sur les exportations de graines oléagineuses sans valeur ajoutée vers les pays tiers (Espagne, Italie …) et favoriser plutôt leur transformation régionale, afin d'améliorer l'approvisionnement des huileries locales.
  Le cadre étroit d'une étude filière n'offre cependant pas un angle d'analyse suffisamment approfondi et exhaustif pour faire des propositions de portée globale, couvrant avec justesse les différentes activités économiques de l'Union. Des études supplémentaires restent nécessaires pour définir des niveaux d'augmentation des droits d'entrée et pour fixer des taxes de sortie des graines oléagineuses, faisant ensemble un compromis optimal entre la nécessité de limiter les tendances inflationnistes et l'importance de rehausser l'activité et compétitivité des filières et des entreprises intracommunautaires.
  L'Organisation mondiale du Commerce autorise un maximum des droits de douanes jusqu'à 60%, ce qui laisse une certaine marge pour la reconfiguration de la fiscalité de porte.

Une augmentation des droits d'entrée tirerait à la hausse les prix des produits importés légalement. Elle améliorerait dans une certaine mesure la compétitivité des productions locales, affranchies de ces charges fiscales d'entrée. La hausse des droits de porte porte cependant le risque d'exacerbation du phénomène de la fraude qui a pris de l'ampleur dans la zone UEMOA.
Les estimations réalisées à partir des données de la FAO sur la période 1998-2003 montrent que la fraude représente dans l'espace UEMOA 134 000 tonnes d'huiles végétales/an, soit 50% des importations totales de l'Union. En termes de consommation, près d'un (1) litre d'huiles végétales sur cinq (5) consommés dans l'Union provient des importations frauduleuses. Ces volumes d'huiles végétales introduites par voie frauduleuse dans l'espace communautaire représenteraient en valeur environ 28 milliards F CFA/an. Les pertes fiscales correspondantes seraient par an à 3,1 milliards F CFA sur les droits de porte et à 5,1 milliards F CFA sur la TVA, soit une évasion fiscale annuelle totale de 8,2 milliards F CFA.

- La baisse de la TVA peut jouer en sens contraire.

L'augmentation de la fiscalité de porte pourrait également un risque de renchérissement des prix à la consommation. Une augmentation ciblée de la fiscalité de porte nécessitera une refonte du TEC, notamment une nouvelle catégorisation des produits et des taux de taxes et droits d'entrée appliqués. Ce ciblage permettra ainsi de singulariser les produits visés comme les huiles importées dans une catégorie bien définie avec des taux d'imposition spécifiques et en phase avec les objectifs de protection et de compétitivité affichés.

Il conviendrait notamment de revoir le code des investissements pour l'harmoniser à l'échelle communautaire et la rendre plus attractive (investissements nécessaires à la mise à niveau des unités de transformation), notamment en matière de sécurité et de rentabilité des investissements. Au titre de ces réflexions, un projet de code communautaire d'investissements est en cours d'élaboration au niveau de l'UEMOA.

Il convient de s'interroger sur un facteur qui a une incidence forte sur la compétitivité des économies de l'Union : il s'agit de la parité Franc CFA/euro dans un contexte de très forte appréciation de l'euro par rapport au dollar américain.

La parité fixe du F CFA avec l'Euro s'ajoute à d'autres facteurs structurels, qui handicapent la compétitivité des filières agricoles de l'UEMOA.

Il est vrai dans le même temps, que cette parité modère le coût des importations notamment celles libellées en dollar U.S. dans un contexte de forte hausse des cours de pétrole, des denrées alimentaires et intrants agricoles. Il reste que le maintien d'une parité monétaire fixe hors du jeu économique et de la gestion de la compétitivité de l'économie, aggrave le handicap de compétitivité des pays de l'UEMOA.

Des économistes ont fait la proposition d'asseoir la parité du franc CFA sur un panier de monnaies plus représentatives des exportations de l'UEMOA dans lesquelles elles sont libellées, ceci sans remettre en cause la convertibilité du franc CFA, qui reste un acquis pour l'attrait d'investisseurs dans notre zone.

Même si les récentes réductions de dette et l'augmentation de la TVA ont permis aux finances publiques de tenir, l'analyse sectorielle des économies de l'UEMOA montre une dégradation très préoccupante de leur compétitivité, appelant à des mesures énergiques allant bien au-delà de mesures comme la mise à niveau, les politiques qualité …

Si la parité actuelle du franc CFA vis-à-vis du dollar (via l'€uro) joue un rôle indéniable de modération de l'incidence des hausses brutales de produits énergétiques et alimentaires importées dans l'Union, il ne faut pas perdre de vue que les pays de l'UEMOA restent malgré tout confrontés à une hausse insupportable des produits en dépit de la parité favorable au franc CFA.
Cette parité n'empêche donc pas une inflation galopante même si elle l'atténue.
Par contre, cette parité handicape de nombreuses filières économiques et de ce point de vue, joue clairement contre la croissance économique.
A bien regarder, l'Union s'engage dans un scénario de STAGFLATION, c'est-à-dire d'une stagnation économique (que favorise la force de la monnaie) doublée d'une inflation galopante.

L'objet de cette analyse n'est certainement pas de proposer des changements dans la politique de la monnaie ; notre angle d'analyse ne permettant pas de gérer toutes les variables devant éclairer les conséquences de la parité actuelle du franc CFA sur l'économie des pays de l'UEMOA et de la zone toute entière.

Pour la filière oléagineuse, le redressement spectaculaire des cours (1000 $ U.S. la tonne) atténue l'impact négatif de la cotation en dollar U.S. et donc de la force du franc CFA. Ce niveau des cours permet d'envisager sereinement le redressement des filières oléagineuses et de « palmier à huile » en particulier
Ce redressement passera notamment par de prendre les mesures suivantes :

- ✓ **instauration progressive mais effective d'un marché régional de libre échange avec une circulation sans entrave des graines oléagineuses** permettant d'organiser l'approvisionnement des industries à l'échelle de toute l'Union et non pas dans des cadres nationaux étroits. Cette démarche permet de **rendre plus flexible l'approvisionnement des industries oléagineuses de l'Union et d'éviter de les condamner à la sous-capacité en cas de mauvaise production dans le pays d'implantation**. C'est le cas aujourd'hui de SUNEOR, opérateur industriel de la filière arachide au Sénégal qui dispose d'une capacité théorique de 900.000 tonnes, utilisée cette année à moins de 100.000 tonnes. Les paysans Burkinabé, maliens… devraient pouvoir commercialiser leur production d'arachide et approvisionner à saturation de capacité les unités de SUNEOR qui deviendrait de facto une unité de dimension et de rayonnement régionaux ;
- ✓ **instauration du même marché à vocation régionale pour les graines de coton mais doublé de mesures de restriction à la sortie des graines de coton (paiement d'un droit de sortie dissuasif ou interdiction).** Cela aurait les avantages énormes de mieux approvisionner les huileries de coton de l'Union dont certains sont condamnés au chômage technique et de disposer de tourteaux affectés en priorité à la nourriture du cheptel local souffrant de pénurie aigue d'aliment de bétail en lieu et place des vaches « italiennes » et « espagnoles »
- ✓ **plus généralement l'instauration d'une politique de taxation des matières premières oléagineuses permettant d'éviter le phénomène d'exode des graines de coton, d'arachide, de noix de karité non transformées alors que les unités de transformation manquent de graines et travaillent en sous - capacité** (cas des huileries de coton au Bénin). De même, les noix de karité doivent être transformées sur place et le beurre exporté au lieu de l'exportation de noix de karité vers l'Europe. Une véritable politique de valorisation des ressources locales passe nécessairement par cette politique globale de restriction et de découragement de l'exportation de graines oléagineuses sans valeur ajoutée.

- ✓ **la suppression des nombreuses barrières non tarifaires qui empêchent la libre circulation** des produits et qui augmentent les coûts de transaction à l'intérieur de l'UEMOA.

La filière « palmier à huile » dont l'infrastructure industrielle, pour être optimisée doit être localisée autour de plantations dimensionnées pour en saturer la capacité industrielle, n'est pas concernée. La localisation géographique optimale de l'ensemble *plantations - industrie de 1ère transformation* est le facteur clé de succès ; la matière première ne pouvant faire l'objet de commerce libre et distant comme les graines de coton ou d'arachide. Seules les huiles brutes et raffinées et produits de transformation dérivées (stéarine) sont commercialisables à l'échelle régionale.

Chapitre 3- Perspectives de développement de la filière oléagineuse au sein de l'UEMOA à l'horizon 2020

Trois sous-filières oléagineuses (palmier à huile, arachide et coton) s'imposent en Afrique de l'ouest pour porter une offre régionale à long terme d'huiles végétales

L'environnement actuel des sous –filières montre que l'arachide et le coton se trouvent en situation de crise :

- crise de l'amont agricole condamnant la trituration industrielle à une sous-capacité chronique au Sénégal pour la filière arachide,
- dégradation des cours du coton convertis en francs CFA et des rendements en même temps que le renchérissement du coût des intrants pour la filière cotonnière

La sous-filière palmier à huile a connu une longue crise marquée par le vieillissement de la plantation et la dégradation des rendements, l'obsolescence de l'outil industriel, des cours mondiaux largement en deçà du coût de production de l'huile brute de palme et l'envahissement du marché par les huiles de palme asiatique.
Aujourd'hui, ses perspectives de développement sont importantes du fait du redressement très important et durable des cours (de 450 $ U.S. à près de 1000 $ U.S. la tonne d'huile brute de palme). Cela donne à la filière palmier à huile des pays africains producteurs, les moyens et le temps de se redresser, de se moderniser et d'améliorer sa compétitivité dans la durée.

3.1. Point sur la place des filières oléagineuses dans les priorités nationales de développement agricole (cas de quelques pays dans l'espace UEMOA)

- **La sous-filière arachide au Sénégal**

La culture de l'arachide au Sénégal revêt une importance économique, sociale et culturelle. Elle concerne 10% de la population (1 million de producteurs) sur 842 000 ha, mais est actuellement dans une situation difficile, entraînant une chute de la production de graines et des exportations d'huile.

Pour des raisons économiques, sociales et politiques, l'État Sénégalais ne saurait envisager l'abandon de la culture de l'arachide, seule revenu monétaire des ruraux vivant sur la majorité du territoire. Certains acteurs comme le Ministère de l'agriculture ou les représentants des producteurs font preuve d'un certain optimisme et d'ambition par rapport à l'avenir de la filière arachidier. A l'inverse, certaines sphères de l'administration s'interrogent sur la viabilité d'une politique de soutien intense à l'arachide d'huilerie qui n'est plus consommée sur le marché national et sous régional, juste pour maintenir un volant d'exportation. Il s'agit d'un véritable dilemme et cette situation est symptomatique de toute l'agriculture pluviale dont les performances sont frappés d'incertitude alors que les moyens mis en jeu sont importantes (cas également du secteur cotonnier) Malgré les réformes mises en place et visant l'amélioration de la compétitivité, la situation de la filière reste préoccupante avec l'incertitude du facteur pluviométrique, la régression de la qualité des semences, la forte hausse du coût des intrants et l'épuisement des terres de culture

- **La sous-filière palmier à huile au Bénin**

Le Bénin est un pays à vocation essentiellement agricole. L'agriculture, considérée comme base de l'économie, occupe 80% de la population active qui s'adonnent à la culture du manioc, du haricot, de l'igname, du sorgho, du maïs, du mil et du riz. Le coton, le palmier à huile… constituent les cultures d'exportation traditionnelles du Bénin. La production du coton représente 80 % des exportations et plus de 70% des recettes de l'État. L'État s'efforce de réhabiliter ou de promouvoir les cultures dans le cadre de sa politique de diversification agricole. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, l'Etat béninois a élaboré un plan d'orientation pour le développement à moyen terme de sa filière du palmier à huile. Outre les problèmes d'insuffisance de pluie, la filière palmier à huile est confrontée à sa désorganisation et l'échec de sa gestion coopérative.
Sa relance passe par une disponibilité de semences adaptée à une moindre pluviosité mais surtout adossée à l'exemple de la Côte d'Ivoire, à une intégration forte et contractuelle avec une industrie de première transformation réhabilitée

- **La sous-filière palmier à huile en Côte d'Ivoire**

Le palmier a huile représente avec les autres cultures pérennes d'exportation (café, cacao, hévéa…), près de 40% du produit intérieur brut total et plus de la moitié de la population active en Côte d'Ivoire.

Les recettes tirées du palmier à huile constituent une importante source de distributions de revenus en milieu rural. Toutefois force est de constater que les nombreuses mutations intervenues dans cette sous filière ont fait naître de nouveaux défis à relever pour améliorer la compétitivité (sur le marché national, intracommunautaire et international) et contribuer davantage à la réduction de la pauvreté en milieu rural.
Au plan des mesures structurelles, l'Etat s'est désengagé du volet productif dans la filière, à travers notamment la privatisation de PALMINDUSTRIE. Pour diversifier la production oléagineuse, des tentatives de développement de nouvelles cultures telles que l'anacarde sont en cours.
Parallèlement aux actions de l'Etat dans la diversification des productions dans la filière oléagineuse, des initiatives privées sont prises pour contribuer spécifiquement à relancer la sous-filière palmier à huile. A ce titre, PALMCI ambitionne de faire passer sa production de 200 000 tonnes à 400 000 tonnes en quatre (4) ans. L'ambition globale est de porter ce volume de production à 1 million de tonnes à l'horizon 2020 et de permettre à la Côte d'Ivoire de répondre, à l'image de la Malaisie et l'Indonésie, au défi des oléagineux. La réalisation de cette ambition ferait passer les contributions au PIB de 30 milliards F CFA à 150 milliards FCFA ; elle accroîtrait également les revenus distribués aux planteurs et augmenterait le nombre d'emplois.

- **La sous-filière coton au Burkina Faso**

Le Burkina a choisi le coton comme un des supports majeurs de son économie. Cependant, la conjoncture internationale défavorable et les prévisions peu reluisantes sur les cours mondiaux du coton graine conduisent de plus en plus à des interrogations sur l'opportunité de ce choix, eu égard à la dégradation continue des terres et au faible développement de la filière de transformation de la fibre.
L'engagement de l'Etat dans la sous filière reste malgré tout constant à travers la tenue régulière de concertations avec les producteurs, la contribution à la recapitalisation des sociétés cotonnières, l'appui à la recherche sur le coton OGM pour accroître la production…

3.2. Perspectives de développement de la filière oléagineuse

L'objet de cette partie est d'examiner les voies et moyenne de rendre possible la seconde alternative. Cette option est possible si les conditions sont réunies pour faire émerger un véritable marché régional qui désormais fait moins la part belle aux importations notamment frauduleuses. **Un marché qui porte des unités de dimension régionale** se livrant à une **saine concurrence** avec la **levée des mesures de protection nationales**, pour satisfaire le marché communautaire et l'exportation. **Des unités qui s'affranchissent de l'approvisionnement et de débouchés de marchés nationaux étroits et achètent leurs graines oléagineuses s'implantent et vendent sur l'ensemble du marché communautaire.**

3.2.1. L'offre domestique de produits oléagineux en zone UEMOA pour satisfaire la demande à l'horizon 2020

La satisfaction de la demande de produits oléagineux à l'horizon 2020 passe par le développement de la compétitivité des sous filières les plus porteuses.

L'examen du marché mondial des corps gras végétaux dégage quatre (4) types huiles étrangères dont les importations massives dans l'espace communautaire de l'UEMOA pourraient grandement compromettre le développement de la filière oléagineuse de l'Union.

Ce sont notamment les principales huiles produites dans le monde, à savoir :

- l'huile de soja américaine ;
- l'huile de palme asiatique ;
- l'huile de colza canadienne ;
- l'huile de tournesol européenne.

Les huiles de soja, de colza, de tournesol et de palme sont des corps gras fortement compétitifs grâce à la performance de ces sous - filières et aux économies d'échelle très significatives réalisées dans les pays producteurs (USA, Canada, UE, Asie). De plus, la production de ces huiles les plus compétitives, connaît ces dernières années une hausse continue, induisant une pression sur les prix à la baisse. **L'huile de palme asiatique la plus compétitive et la moins chère à produire de toutes les huiles a des rendements agricoles (25 tonnes/ha) aujourd'hui encore hors de portée des meilleures performances en Afrique de l'Ouest.**

La libéralisation du marché sous-régional a profité à ces huiles et accéléré le déclin de filières oléagineuses de l'UEMOA empêtrées dans divers problèmes de surcapacité industrielle et de déclin des filières agricoles devant assumer en amont leur approvisionnement.

Le déficit de compétitivité de l'offre régionale d'huiles végétales provient d'une double crise industrielle et agricole notée dans les différents pays de l'UEMOA d'une part et d'autre part, de l'absence de réalité d'un marché régional intégré permettant notamment l'échange et l'approvisionnement des unités industrielles en matières premières provenant indistinctement de tous les pays de l'UEMOA voire de la CEDEAO. De la même manière, cette absence de réalité du marché régional existe au niveau des produits intermédiaires

comme par exemple les échanges portant sur l'huile brute permettant de saturer la capacité industrielle notamment de raffinage.

Il est frappant de constater que **l'infrastructure industrielle de raffinage au Sénégal est tournée vers le marché international et importe plus de 100.000 tonnes d'huile brute de soja raffinée sur place pour le marché intérieur**. De plus, il est élevé des barrières tarifaires qui concernent même les huiles originaires de l'Union, en particulier l'huile de palme ivoirienne. Une autre politique devrait privilégier l'adaptation progressive de l'infrastructure industrielle de raffinage au Sénégal à pouvoir traiter en priorité l'huile de palme brute produite par PALMCI en Cote – d'Ivoire en lieu et place de l'huile de soja importée. Ce qui vient d'être dit traduit une caractéristique clé du marché des produits oléagineux, c'est-à-dire l'absence de fait du marché régional. Ces constats nous conduisent à la conclusion que dans une démarche de compétitivité régionale, toutes les huiles n'ont pas les mêmes chances. Ainsi, l'**arachide qui garde sa vocation d'huile d'exportation de niche (au vu de sa valorisation prix)** et l'huile de coton (issue du sous produit graine de coton) donc dépendant des politiques mise en œuvre pour la filière cotonnière ne peuvent entrer en compétition avec les grandes huiles. **Pour relancer donc la filière oléagineuse de l'UEMOA en excluant le repli sur les frontières nationales ou sous-régionales, la filière « palmier à huile » apparaît la mieux placée au plan de la compétitivité.**

Le besoin accru de protection de l'environnement et de lutte contre les gaz à effet de serre, l'envolée du prix des énergies fossiles (pétrole gaz) ont mis au devant de la scène économique la production des biocarburants. Les filières oléagineuses sont au cœur de cette problématique avec notamment la possibilité de produire du Biodiesel. Les programmes « Biodiesel » expliquent la forte hausse que l'on constate sur le marché des oléagineux ; cette hausse touche toutes les huiles avec des appréciations des cours atteignant dans certains cas 25%. **L'augmentation des cours faciliterait grandement la restructuration des filières oléagineuses de l'UEMOA si elle s'inscrit dans la durée.**
L'environnement politico-économique qui conditionne en bonne partie la dynamique des sous-filières oléagineuses de l'Union est actuellement caractérisé par un **retrait quasi-total des Etats des systèmes de soutien à la production et à la commercialisation des produits oléagineux**, ainsi qu'une **réorientation des bailleurs de fonds vers des priorités sociales au détriment des secteurs productifs. Si cette absence de stratégie de développement des secteurs productifs phares de l'économie se perpétue, la probabilité que la demande additionnelle en corps gras végétaux de l'Union à l'horizon 2020 soit satisfaite par une production communautaire sera faible.**

Définir une stratégie sectorielle autorise la création de nouvelles zones de production à une échelle significative surtout dans les pays présentant de grands potentiels de développement des cultures oléagineuses mais *où presque tout est à faire ou refaire*.
Autrement dit, **une stratégie de développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA ne peut que se reposer principalement sur les trois (3) filières** actuellement dominantes : **palmier à huile, arachide et coton**. Cela n'exclut pas la **promotion de niches lucratives comme le Karité le sésame, le coprah**.

La stratégie de développement de la filière oléagineuse devra également **se focaliser sur les pays** dans lesquels les sous-filières prometteuses présentent déjà des atouts en terme d'**organisation et d'encadrement des acteurs**, de **maîtrise des pratiques culturales**, d'**existence de mécanisme de financement** des activités de production, voire une certaine **intégration verticale** partant des activités de production agricole à la valorisation industrielle.

Le karité a encore des possibilités de développement contraintes par son caractère de produit forestier et le système de production régi par la cueillette. Le cocotier a vu l'essor

de ses plantations stoppé par les maladies. Mais à côté des autres huiles végétales dominantes produites dans l'Union, **le beurre de karité et l'huile de coprah pourraient constituer un appoint important à l'augmentation de l'offre d'huiles végétales de l'UEMOA.**

3.2.2. L'huile d'arachide

L'arachide pour garder sa vocation de filière oléagineuse d'exportation doit devenir une filière exploitant le potentiel agricole régional afin de saturer sa capacité de trituration industrielle

La culture de l'arachide est pratiquée dans tous les pays de l'UEMOA, notamment **au Sénégal** où **les tonnages produits (502 000 tonnes/an en moyenne) ne visent ni un approvisionnement du marché intérieur, ni une contribution à la satisfaction de la demande sous-régionale**. La production arachidière au Sénégal est plutôt **motivée par l'exportation vers l'Europe**, creusant ainsi un **déficit intérieur en corps gras que le pays essaie de combler en réalisant les plus grandes importations d'huiles de l'Union.**

Aujourd'hui, **la production arachidière est entrée dans une profonde crise**, avec le défaut d'approvisionnement des unités industrielles qui viennent d'être privatisées. L'**absence de semences de qualité et certifiées conduit à utiliser de façon récurrente une partie de la production comme semences, ce qui induit une baisse très préoccupante des rendements** (autour de 400 à 600 kg à l'hectare). Les tentatives de reconstitution du capital semencier tardent à porter leurs fruits.

Seul **porteur d'une infrastructure industrielle importante dédiée à la trituration de l'arachide, le Sénégal doit s'ouvrir au potentiel agricole régional pour s'approvisionner et saturer sa capacité industrielle lui permettant de retrouver une compétitivité acceptable. L'opérateur privé (SUNEOR) devra se muer en industrie régionale s'approvisionnant dans les pays de la région (Burkina, Mali…).** Pour favoriser cette mutation en unité industrielle de dimension régionale, transformant l'arachide et travaillant à saturation de sa capacité industrielle, il est indispensable que des **politiques régionales de soutien** permettent la **promotion de l'arachide** dans les pays, aident au **financement des intrants** et au **financement des campagnes de commercialisation** à l'échelle communautaire.
Dans le but de saturer cette capacité industrielle, une stratégie de délocalisation d'une partie de la capacité industrielle inutilisée vers d'autres pays peut être envisagée. Elle permettrait de rapprocher l'outil industriel de zones à fort potentiel de production d'arachide.
De même, **un soutien financier doit être apportée aux institutions de recherche** qui travaillent sur l'arachide comme l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (I.S.R.A.) de Dakar, pour aider à la reconstitution d'un capital semencier de qualité permettant d'avoir des niveaux élevés de rendements suffisants pour améliorer les revenus des paysans producteurs. **L'arachide reste pour l'UEMOA une offre de niche à l'exportation lucrative notamment avec le redressement des cours (1667 $ U.S./ tonne d'huile brute à Novembre 2007)**.
Il bénéficie de l'existence d'un outil industriel, d'un savoir – faire et d'une culture industrielle de transformation de cette denrée oléagineuse.

3.2.3. L'huile de coton

Le potentiel de développement de l'huilerie de coton dépend de l'avenir de la sous filière cotonnière en zone UEMOA, menacé par la stagnation des rendements, la hausse du coût des intrants et le niveau des cours traduits en francs CFA

D'après les travaux de M. HIRSCH, la satisfaction de la demande additionnelle en huile de coton (estimée à 70 000 tonnes en 2020) suppose en amont un accroissement des surfaces emblavées de 700 000 ha à l'échelle de l'UEMOA. Au Burkina Faso et au Mali où l'huile de coton est la plus consommée, les superficies additionnelles à emblaver nécessairement sont estimées respectivement à 280 000 ha (+80%) et 253 000 ha (+50%). **L'augmentation des surfaces emblavées** a été le principal vecteur de la croissance de la production cotonnière et a atteint ses limites comme solution pour l'augmentation de la production.
De plus, l'augmentation éventuelle de la production cotonnière dépend plutôt des cours de la fibre de coton **sur le marché international**, de l'amélioration des performances agricoles (rendements) et de l'évolution de la parité €uro/dollar.

Plusieurs obstacles vont contre l'augmentation de la production de coton comme solution pour une plus grande disponibilité des graines de coton :

- ✓ la progression des surfaces emblavées de coton a été très forte ces vingt (20) dernières années ; **les disponibilités de terres sont aujourd'hui limitées pour autoriser l'accroissement prévu des surfaces emblavées**.
- ✓ **la déprime des cours de coton** avec un marché marqué par les fortes subventions des grands producteurs (Etats –Unis, Chine Inde) et les pertes importantes supportées par les sociétés cotonnières **rend caduque aujourd'hui toute politique d'expansion de la production.**
- ✓ une expansion de la production de coton ne pourra se faire que par l'**amélioration de la productivité** avec l'**adoption d'un nouveau matériel végétal (possibilité d'utiliser les semences transgéniques)** et une pleine maîtrise de **techniques culturales** permettant l'**amélioration du rendement à l'hectare**.

L'hypothèse d'une augmentation de la production du coton grâce à de meilleurs prix de la fibre sur le marché international (très incertain) et/ou l'amélioration des rendements de production ne sont pas une condition suffisante à l'accroissement de l'offre d'huile de coton. Il faudra également pour les pays de l'UEMOA **améliorer les niveaux de disponibilité des graines de coton largement affectées par les flux d'exportation vers les pays du sud de l'Europe.** Cela cause d'énormes **problèmes d'approvisionnement pour les unités industrielles locales triturant les graines de coton**. Ce problème pourrait être jugulé par une surtaxe à l'exportation sur ce commerce de graines de coton.

Quelques éléments poussent néanmoins à l'optimisme en ce qui concerne l'amélioration de la disponibilité des graines de coton pour les unités de trituration. Il s'agit des essais d'intégration verticale entre les sociétés d'égrenage et les unités de trituration industrielles (exemple du Burkina : SOFITEX[13] – SN-Citec[14] ; FASOCOTON[15] – SOFIB Huilerie) et une certaine conscience des gouvernements de certains Etats (Bénin, Burkina …) de la nécessité de revoir les politiques d'exportation de graines de coton afin de garantir aux triturateurs locaux une disponibilité optimale et un accès aisé à cette matière première.

[13] Société Burkinabé des Fibres Textiles, leader des sociétés d'égrenage au Burkina avec 12 usines

[14] Société Nouvelle Huilerie Citec, leader des huiliers au Burkina

[15] Société Cotonnière du Faso

3.2.4. L'huile de palme

L'huile de palme est la principale opportunité pour l'UEMOA d'améliorer le taux de satisfaction de sa demande en corps gras à l'horizon 2020, à la condition de réaliser la mise à niveau des plantations et de la première transformation industrielle.

Le niveau des besoins en huiles végétales dans la région UEMOA et CEDEAO incitent à des efforts importants, à la fois en termes d'augmentation des surfaces emblavées et d'amélioration du rendement.

Tableau 12 : Besoins en huile végétales à l'horizon 2020

	En 2003	En 2020
UEMOA	150.000(*)	300.000
CEDEAO	300.000	750.000

Source : Atelier sur le palmier à huile, comité de compétitivité, septembre 2002
**Importations du Sénégal : 100 000 tonnes d'huile végétales par an*

Le palmier à huile présente les meilleures potentialités de développement pour faire face à l'important accroissement de la demande sous-régionale en 2020.

Trois (3) pays L'UEMOA présentent des caractéristiques agro écologiques plutôt favorables au développement du palmier à huile : la **Côte d'Ivoire**, le **Togo**, le **Bénin**. Cependant l'analyse du niveau de développement de la sous filière montre un tableau moins reluisant dans ces deux (2) derniers pays : le Togo et le Bénin. Les peuplements de palmier au Togo restent naturels et dépourvus de variétés améliorées. Les plantations naturelles dominent encore au Bénin, malgré le redémarrage des plantations villageoises notamment dans la vallée de l'Ouémé. Ces deux pays situés dans la courbure « haute » du Golfe de Guinée soit sur des isohyètes moins favorables que ceux la Côte d'ivoire, en terme de pluviométrie. les filières au Togo et au Bénin sont désorganisés avec une des rendements en dégradation, une désarticulation avec l'industrie de transformation et une forte colonisation de la transformation artisanale. **Seule la Côte d'Ivoire possède encore une filière élaéicole, organisée et intégrée, reposant sur des plantations villageoises (61%), 31% de plantations industrielles et 8% de plantations "indépendantes". La plantation ivoirienne est intégrée à l'industrie de première transformation sous la forme d'un ensemble agro-industriel cohérent.**

La sous-filière palmier à huile ivoirienne possède également 3 500 ha de plantations exclusivement dévolues à la recherche (HIRSCH, 2002). **Cette organisation de la production élaéicole donne à la seule Côte d'Ivoire aujourd'hui, la capacité à assumer à long terme la production des 118 000 tonnes d'huile de palme nécessaires à satisfaire la demande de l'Union à l'horizon 2020.**
Pour relever ce défi, la Côte-d'Ivoire doit **renouveler sa palmeraie (dont les 2/3 des peuplements de 2002 auront disparu en 2020)**. Elle doit également **doubler les surfaces plantées (180 000 à 190 000 hectares supplémentaires de palmier à huile)** et augmenter **les capacités industrielles de transformation** dans des proportions en adéquation avec la taille à venir de la plantation.

Outre ses ressources en recherche avec notamment l'**existence d'un matériel végétal adapté**, la Cote d'Ivoire a une filière bien organisée avec une interprofession forte et solidaire : le secteur de la raffinerie par exemple, participe solidairement au maintien d'un prix au producteur dans un contexte de baisse forte du prix de l'huile de palme au plan international.

En plus, la gestion de la filière par l'interprofession ivoirienne est adossée aux cours mondiaux qui servent de référence pour toutes les décisions, notamment l'arbitrage des coûts et prix de cession pour toutes les transactions entre les différents niveaux de la filière (plantations, première et deuxième transformation). Des voyages d'étude sont régulièrement effectués en Malaisie avec une tentative d'intégration des meilleures pratiques relevées.

Une classe de dirigeants appartenant tant au privé qu'au public et disposant d'un véritable savoir faire gère cette filière avec une parfaite vision de son développement.
Seule la **crise ivoirienne** et les **moyens financiers** pour l'investissement dans un **nouveau plan palmier**, la **réhabilitation et l'extension de l'outil industriel de première transformation** leur ont fait défaut jusqu'ici.
Le récent partenariat avec deux grands groupes asiatiques du groupe ivoirien SIFCA deuxième opérateur de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire, va permettre de donner un véritable coup de fouet au développement de la filière ivoirienne et conforte sa vocation à dominer et à satisfaire les besoins du marché régional d'huiles végétales.

Hors UEMOA, des potentialités importantes existent dans les pays de la CEDEAO notamment en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone, au Nigeria et leur réalisation pourrait contribuer à la couverture des besoins additionnels de l'Afrique de l'Ouest[16].

L'infrastructure industrielle de transformation pour le palmier à huile est nécessairement intégrée aux plantations dont la taille détermine la capacité de l'usine de première transformation. Seule la seconde transformation en huile (oléine) et en stéarine (matière première pour savons et bougies) peut être délocalisée hors de la plantation. **La localisation géographique est donc essentielle dans la filière « palmier à huile pour l'optimisation et la rentabilisation de l'outil industriel.** Dès que la plantation n'est plus dans les standards de production permettant de rentabiliser l'outil industriel, elle s'oriente de fait vers la transformation artisanale plus flexible.

3.2.5. Les biocarburants

Dans un contexte d'insécurité alimentaire, le développement de biocarburants doit faire appel à des solutions permettant d'éviter toute compétition avec le développement de la production alimentaire

En plus d'être pressentie comme étant l'huile végétale capable de satisfaire la demande sous-régionale, l'huile de palme présente également un bon profil pour la production de biodiesel. Il reste que dans un contexte, de déficit entre la demande régionale en huiles végétales et l'offre, il est mal aisé d'envisager de lancer une production d'huile pour la production de biodiesel en compétition avec l'usage alimentaire.
Le potentiel le plus avéré pour la production des biocarburants serait :

- le développement de la production de canne à sucre dont le sous-produit la mélasse permet de produire de l'éthanol
- l'essor de la culture du Jatropha, plante poussant sur des terres semi-arides et dégradées, dont ne faisant pas la concurrence à la production alimentaire, dont les fruits donne une huile constituant un des meilleurs biodiesels

Quelques chiffres sur les Biocarburants :
Monde : la production mondiale d'éthanol aurait été de **625 millions d'hectolitres en 2007**, contre **380 millions d'hectolitres en 2003**.

[16] Robert Hirsch « les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives faces à l'intégration et à la mondialisation ? », 2002

Europe : 491.040 tonnes d'éthanol et 1,9 million de tonnes de biodiesel avaient été produites fin 2004 dans les 25 pays de l'Union Européenne. La fabrication d'éthanol est concentrée sur 5 pays (France, Espagne, Pologne, Allemagne, Suède), celle de biodiesel sur 3 pays (France, Allemagne, Italie)
Etats-Unis. La production d'éthanol était évaluée à 10,2 millions de m^3 en 2003, contre 6,21 millions de m^3 en 2001. Les capacités installées de production de biodiesel avoisinent 200 000 tonnes par an.
Brésil. En 2005, 14 millions de m^3 d'éthanol auraient été produits. En 2010, les prévisions annoncent 18,5 millions de m^3. La production de biodiesel n'en est qu'à ses débuts.

La récente flambée des prix du pétrole a relancé l'intérêt de trouver des solutions énergétiques alternatives. Cet intérêt était déjà justifié pour des raisons de **diversification des approvisionnements en énergie**, mais aussi pour leur contribution à une **réduction des émissions de gaz à effet de serre** dans tous les secteurs de l'économie et en particulier de celui des transports (protocole de Kyoto). La production de biocarburants répond à ces objectifs car en valorisant la biomasse elle apparaît comme une solution plus séduisante que les hydrocarbures d'origine fossile. Aussi séduisante qu'elle soit à priori, il faut prendre en compte les risques liés au développement de la déforestation dans le but d'emblaver encore plus de surfaces de culture pour la production des biocarburants.

Dans ce contexte, les huiles végétales font l'objet d'une considération croissante en tant que carburants des moteurs diesels qu'ils soient destinés à l'agriculture, la production d'électricité ou les transports pour les pays pauvres.

Les biocarburants peuvent être une alternative de production d'énergie pour les pays de l'Afrique de l'Ouest**, en utilisant surtout des ressources ne concurrençant pas la production à usage alimentaire** (Jatropha, jus et mélasse de sucre de canne …)

- **La production de biocarburants à partir de l'huile de palme**

L'huile de palme permet la production de biodiesel, visant à alimenter les moteurs à explosion.

Le biodiesel est obtenu à partir d'un procédé chimique qui se nomme *trans-estérification :* réaction d'un alcool (méthanol ou éthanol) avec l'huile végétale prétraitée en présence d'un catalyseur. **Cette réaction permet de produire à partir d'une tonne d'huile et de 100 kg de méthanol, une tonne de biodiesel et 120 kg de glycérine composée à 80% de glycérol**. Le biodiesel peut être mélangé au pétro diesel classique jusqu'à 30%, sans aucune modification des moteurs.

Le marché du biodiesel est encore restreint aujourd'hui et les principaux pays producteurs sont les Etats-Unis, la France et l'Allemagne. Dans une moindre mesure, la Malaisie et l'Inde commencent à accroître leur production au vu de leur capacité de production d'huile de palme.

De par ses caractéristiques, l'huile de palme constitue par essence l'huile végétale qui offre le plus de possibilité pour la transformation en biocarburant au niveau de l'Afrique de l'Ouest :

- obtention de 4 tonnes huile/ha de nos jours, la recherche permettant même d'atteindre 13 tonnes d'huile/ha, quand le soja ne permet d'obtenir que 2 tonnes/ha ;
- le palmier à huile est peu consommateur de terre : utilisation de près de 4% de surfaces plantées contre 40% pour le soja pour la même production.

L'inconvénient du palmier est d'exiger une main-d'œuvre importante pour la récolte, ce qui rend cette filière uniquement viable dans des pays à très bas salaires. La culture d'huile de palme pour le biocarburant est massivement développée en Asie du Sud- Est (Malaisie surtout). Cependant, **ce développement de la production d'huile de palme pour la transformation en biodiesel se fait au prix d'une nouvelle accélération de la déforestation pour fournir les terres nécessaires.**

- **La production de biocarburants à partir de l'huile de pourghère (Jatropha)**

La culture du Jatropha pour la production de biodiesel, du fait de sa non compétition avec la production alimentaire, sa faible exigence (cultivable sur des terres dégradées, résistance à la sécheresse…) est la meilleure solution pour l'Afrique de l'Ouest

Le pourghère ou *Jatropha curcas* est une plante pérenne, pouvant vivre pendant 50 ans, peu exigeante en eau, poussant dans les zones arides et sur les sols pauvres. Il est facile à planter et peut se multiplier par bouture (**multiplication végétative**). Les plantations de pourghère sont exploitées dans certaines régions comme **haies vives de protection des cultures vivrières**.
Le *Jatropha* produit des graines (non comestibles, ni pour les hommes, ni pour les animaux) affichant **une teneur en matière grasse de l'ordre de 35%** (en poids). Les **rendements observés varient entre 0,3 à 9 kg par arbre, ou entre 2 à 5 tonnes par hectare**. Sur les plantations en haies vives, **le rendement est d'environ 1,7 kg par km**.
La trituration des graines de Jatropha produit une **huile non alimentaire**, **utilisable pour l'éclairage à la lampe, la fabrication du savon… et surtout la production de biodiesel**.
La production de l'huile de *Jatropha* à des fins de transformation en biocarburant n'entre donc pas en concurrence avec les débouchés alimentaires. De plus, son utilisation comme haies vives de protection évite toute situation de compétition avec les cultures vivrières dans l'exploitation des terres arables.

Au Sénégal des projets sont en cours pour l'extension de la culture du *Jatropha* (appelé localement *Tabanani*) et son utilisation pour la production de biodiesel.

Au Mali, la filière *Jatropha* est en développement continu ; le parc existant s'étend sur 10 000 km de haies, augmentant d'en moyenne de 2 000 Km supplémentaires par an (Banque Mondiale, août 2002). Ces plantations de Jatropha représentent au total un potentiel de production de 1,7 millions de litres d'huile.

- **La production de biodiesel à partir de l'huile de coton**

Les graines de coton constituent une source potentielle de bioénergie pour les pays producteurs dans l'espace UEMOA. Cependant, **la transformation de l'huile de coton en biocarburant est coûteuse et risque d'affecter les disponibilités en corps gras et en réduire l'accès aux populations notamment dans les pays enclavées comme le Burkina Faso et le Mal.** L'huile de coton représente en effet le tiers (1/3) des consommations d'huiles végétales dans l'espace UEMOA.

La promotion de la production des carburants écologiques devra donc tenir compte de la nécessité de préserver les débouchés alimentaires, d'autant plus que l'huile de coton s'affiche actuellement comme une huile végétale abordable pour les populations, avec des prix actuellement moins élevés que l'huile de palme sur le marché africain (DAGRIS, Lettre n°22, juin 2007).

Chapitre 4 - Esquisse d'une vision d'avenir de la Filière oléagineuse de l'UEMOA à l'horizon 2020

4.1 Synthèse des tendances majeures

Pour élaborer une Vision d'avenir de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA-CEDEAO à l'horizon 2020, il est important de rappeler de façon synthétique l'évolution du marché international et du marché régional et esquisser les scénarii d'avenir de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA.

Les tendances majeures du marché des graines oléagineuses et des huiles végétales se résument aux points suivants :

- **une offre en croissance continue, portée par le développement d'une production d'huile de palme à faible coût en Asie et d'huile de soja en Amérique latine notamment** ;
- cette offre satisfait **une demande en hausse importante notamment dans les pays émergents à population importante comme l'Inde, la Chine mais également dans les pays du Moyen-Orient** ;
- **des perspectives importantes de développement de la demande née de l'entrée dans une ère de coût élevé du pétrole de développement d'énergies propres, en particulier les biodiesels issus des huiles végétales** : les EMHV (ester méthyliques d'huiles végétales) pouvant être incorporés jusqu'à 30% dans le pétro diesel ;
- **le spectaculaire redressement des cours des huiles végétales challengé** par la demande alimentaire soutenue et le niveau de demande induite par le développement des biocarburants et la compétitivité de ces biocarburants par rapport aux cours du pétrole accroché à plus de 70$ U.S ;
- **d'autre part par la capacité d'augmentation de l'offre et les limites des pays asiatiques à développer leurs productions.** Ce potentiel de développement de l'offre est par contre élevé en Afrique centrale mais aussi en Afrique de l'Ouest dans une moindre mesure (Côte-d'Ivoire, Libéria, Sierra Léone et Guinée notamment).

Du fait de la proximité de l'Afrique des grands marchés de consommation notamment l'Europe pour le Biodiesel et de la disponibilité encore importante de terres de culture dans ce continent, l'Afrique est en mesure de porter le développement d'une offre de biocarburants, à la condition que celle -ci ne se fasse pas au détriment de la production alimentaire et avec une accélération de la déforestation.

Au plan régional, les tendances majeures du marché des oléagineux portent sur :

- **une demande qui restera forte et soutenue et qui augmente plus vite que l'offre avec des perspectives de déficit important à l'horizon 2020 notamment en huiles végétales** (dont la consommation augmente fortement avec l'urbanisation) ;
- **une offre d'oléagineux dominée par trois (3) productions industrielles** (palmier à huile, coton, arachide) avec des **filières artisanales de transformation bien implantées** ;

- **cette offre est resté&e peu compétitive et jusqu'ici menacée sur son propre marché par les importations d'huiles végétales asiatiques** ;
- **la faible intégration du marché régional avec pour chaque pays un « champion national » que l'on cherche à protéger** (y compris contre ses concurrents à l'intérieur de la communauté). Cela concerne notamment des pratiques tarifaires contre les produits des pays membres de l'UEMOA.
- **une prévalence importante de la fraude passant par les pays qui sont des maillons faibles au plan de la réglementation au cordon douanier**.

4.2 Scénarii d'avenir

A l'analyse de ces tendances majeures, deux (2) variables clé influeront et conditionneront l'évolution du niveau du marché régional :

- **l'évolution de la compétitivité des filières oléagineuses déterminant l'offre en zone UEMOA ;**
- **le degré d'intégration du marché régional des produits oléagineux dans l'espace UEMOA.**

La variable « *évolution de la compétitivité des sous filières oléagineuses* » dépend de :

- la capacité des sous filières à s'imposer ou non sur le marché régional, en améliorant leur coûts de production et en développant leur offre, leurs investissements ainsi que leur savoir-faire ;
- l'évolution du cadre des affaires avec notamment l'amélioration des facteurs influant directement sur la compétitivité (fiscalité, code des investissements, coûts de l'électricité, de l'eau…) mais également de la force du F CFA par rapport au dollar U.S. (monnaie d'échange au plan international).

La variable « *degré d'intégration du marché régional des oléagineux* » dépend des facteurs suivants :

- les progrès vers l'évolution d'une libre circulation des produits et personnes dans l'espace UEMOA, la disparition des tracasseries et rackets opérés sur les échanges de produits, l'arrêt des protections « indues » (en violation des dispositions du traité de l'UEMOA), des « champions » nationaux ;
- le système de protection devant être défini pour remplacer le dispositif existant (TDP et TCI), de l'efficacité et de la durée de cette protection ;
- le contenu des accords que signera la zone UEMOA – CEDEAO lors des grandes négociations commerciales avec l'Union Européenne dans le cadre des APER.

Le croisement de ces deux (2) variables permet de déterminer quatre (4) scénarii envisageables pour l'avenir de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA.

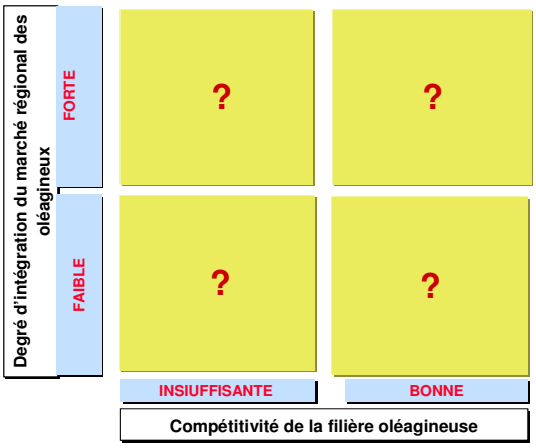

Le scénario 1 : correspond à une situation de compétitivité faible doublée d'un manque de progrès dans l'intégration du marché régional :

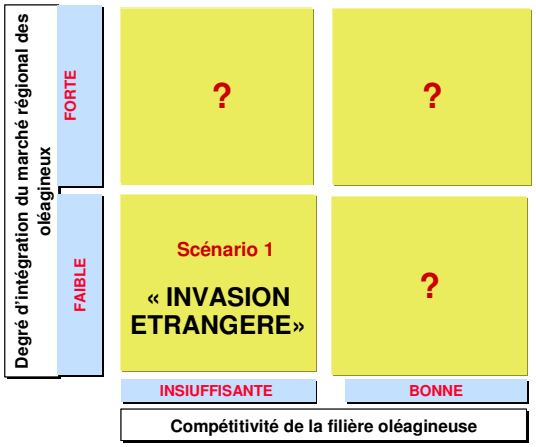

- Les filières de la zone UEMOA sont gérés dans les cadres nationaux. Chaque pays s'efforce de maintenir son industrie oléagineuse à coups d'aides précaires, de protection du marché national (même en violation parfois de la réglementation communautaire).
- les industries sont recroquevillées sur leur marché national et n'ont ni la taille critique, ni le niveau de compétitivité que l'accès à un marché plus vaste (marché communautaire) aurait permis.
- Le maintien de ces « champions nationaux » en lieu et place d'unités de dimension régionale s'aguerrissant par la compétition sur le marché de l'UEMOA et de la CEDEAO, se fait à coût de protection avec des barrières tarifaires et/ou non tarifaires ;
- le marché est progressivement miné par des importations frauduleuses rendues lucratives car s'affranchissant des dispositions de protection, ce qui leur permet de rémunérer une protection « corrompue ».
- les industries travaillent en sous capacité chronique, avec un matériel non renouvelé et de plus en plus obsolète, se traduisant par une qualité de produits inférieure à celui des produits importés légalement ou non.

- Les huiles importées légalement ou frauduleusement finissent par s'imposer sur le marché. Ce scénario dit de l' « invasion des huiles étrangères » est une aggravation de la situation actuelle qui se caractérise déjà par une forte pénétration des huiles étrangères notamment asiatiques.
- le marché régional des oléagineux est très sensible aux chocs exogènes. il subit par exemple directement les hausses des cours du marché international en toute impuissance, mais tire partie des baisses éventuelles de cours

Le scénario 1 se caractérise par :

- ✓ **une condamnation à terme des unités locales**, certaines arrivent à survivre sur leur marché local grâce à une focalisation sur l'activité de raffinage, en important au cours mondial et en coupant toute intégration avec une activité agricole de production de matières premières oléagineuses qui faute de débouchés, entre en crise ;
- ✓ **la domination des huiles importées notamment asiatiques** ;
- ✓ **l'UEMOA reste de fait une intégration des Etats**, se préoccupant essentiellement de nouer des accords visant la garantie les recettes des Etats en interne et dans le cadre de négociations internationales telles que l'APE ;
- ✓ **l'offre est contrôlée par les importations** qui comprennent également les tonnages d'huiles brutes raffinées sur place.

Ce scénario 1 consacre la disparition des filières oléagineuses ayant intégré jusqu'ici sous giron public (financements des Etats et de fonds concessionnels) une activité agricole fournissant la transformation industrielle.

Le scénario 2 : correspond au scénario de la compétitivité de certaines filières, mais avec un rayonnement national, les filières restant confrontées à un marché peu intégré et à un environnement des affaires peu favorable.

Ce scénario se caractérise notamment par :

- ✓ **un contexte de faible intégration du marché régional :** l'UEMOA continue à rester en priorité une intégration des Etats. Chaque Etat préserve d'abord ses intérêts nationaux et ses opérateurs ;
- ✓ **Certains opérateurs arrivent à mettre en œuvre les avantages compétitifs de leur production**. Ces opérateurs bénéficient en particulier d'un environnement de filière organisé et intégré au niveau national (exemple de la filière ivoirienne de palmier à huile) et dominent leur marché local ;

- ✓ **Sur le marché régional, les opérateurs sont en compétition avec les huiles importées sous l'arbitrage des cours** du fait d'une intégration non effective du marché qui se traduit par :
  - un dispositif de protection non efficace appliqué parcimonieusement par les Etats (exemple de la TCI non appliquée par certains Etats quand elles n'ont pas de production nationale à défendre) ;
  - de nombreux obstacles au libre accès des marchés des pays de l'Union et au commerce (augmentation des coûts de transaction et de transfert due à la permanence de barrières non tarifaires occultes et à la persistance de pratiques de racket).
- ✓ **les filières qui ont réussi à s'ajuster et à devenir compétitives dominent leur marché national (huile de palme, huile de coton…)** mais sont concurrencés sur le marché régional par la fraude et la persistance de barrières non tarifaires et de pratiques de racket

Les industries nationales qui survivent ont une compétitivité précaire et réversible. L'absence de marché régional fragilise les marchés nationaux, d'autant plus que des pays ne disposant pas de filière oléagineuse organisée et d'industries à défendre, se spécialisent comme chevaux de Troie des huiles importées qui rentrent par divers moyens sur le marché communautaire sans s'acquitter de droits et taxes (TVA notamment).

Le scénario 3 : correspond au scénario d'un marché régional qui s'intègre à la faveur des accords internationaux à de grandes zones de libre échange (cas des APER) malgré la persistance d'un marché peu intégré au niveau régional et des opérateurs peu compétitifs.

Les caractéristiques de ce scénario sont :

- ✓ **une intégration du marché régional communautaire** dans un grand espace de libre échange ;
- ✓ **la persistance d'une filière oléagineuse locale non compétitive et confrontée à la concurrence de l'offre oléagineuse de grands pays (européens notamment) ;**
- ✓ **les industries de seconde transformation cessent leur collaboration et leur approvisionnement à partir des filières agricoles,** pour se tourner vers l'importation d'huiles brutes, leur raffinage et la distribution sur place ; ce qui leur permet de se maintenir en survie face à l'invasion d'huiles « tempérées » importées ;

- ✓ les filières agricoles sont en difficulté ; **la filière oléagineuse se coupe de son amont agricole** et ne joue plus le rôle de débouché et de distributeur de revenus contribuant à la lutte contre la pauvreté et l'emploi rural ;
- ✓ **un partenariat se noue avec les fournisseurs d'huile brute** qui investissent dans le raffinage pour valoriser et écouler leurs huiles brutes sur un marché intégré et protégé. Ce partenariat et le développement de liens avec les fournisseurs d'huile brute consacrent la fin des filières oléagineuses exploitant depuis l'amont agricole les productions de graines.

Le scénario 4 : correspond au scénario dit de « domination régionale » résultant à la fois d'une compétitivité des filières locales oléagineuses et de la mise en place au niveau de l'UEMOA d'un marché régional intégré

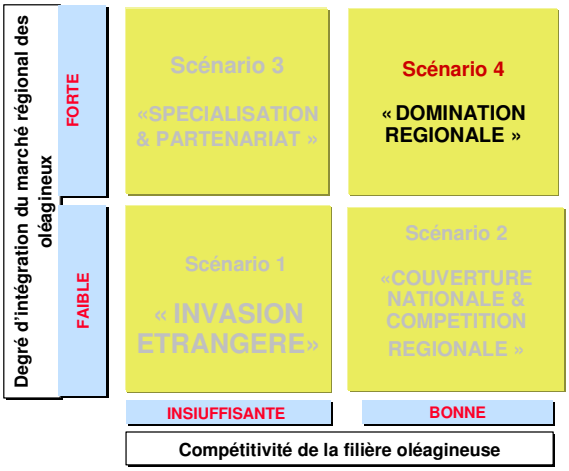

Ce scénario se caractérise par :

- ✓ **Une domination du marché régional** par des filières qui progressivement ont porté leur compétitivité au niveau des standards internationaux ; ces filières réussissent leur mutation grâce à une politique ambitieuse de mise à niveau de leur outil et processus de production ; ils tirent parti de leurs avantages coût et arrivent même à exporter sur les marchés européens (ce serait par exemple le cas d'une filière ivoirienne de palmier à huile qui profiterait de fonds de mise à niveau octroyés dans le cas de l'APE pour moderniser rendre compétitive leur filière et) développer son offre ;
- ✓ **le marché est intégré à un vaste ensemble de libre échange mais reste dominé par l'offre locale** ;il s'étend à toute l'Afrique de l'Ouest et l'offre de la zone UEMOA, principalement ivoirienne contribue à combler le déficit d'huiles végétales de la région Ouest-africaine à l'horizon 2020
- ✓ **la filière reste intégrée à une activité agricole avec une concertation à tous les niveaux** grâce au dynamisme de l'interprofession et à la crédibilité des organisations professionnelles;
- ✓ **la coopération est de mise** et les progrès sont constatés avec des échanges permanents d'expérience et de bonnes pratiques notamment avec les filières asiatiques ;
- ✓ **la filière oléagineuse rapporte des revenus conséquents à une importation population de producteurs et** contribue à la lutte contre le sous-emploi la pauvreté en milieu rural ;
- ✓ **Elle garde sa forme de filière intégrée d'amont en aval et devient plus compétitive** ;

Le scénario cible est celui de la « *Domination du marché régional* » par les filières oléagineuses locales et ceci même dans le cas d'une intégration de l'UEMOA dans un espace plus large de libre échange (APE).

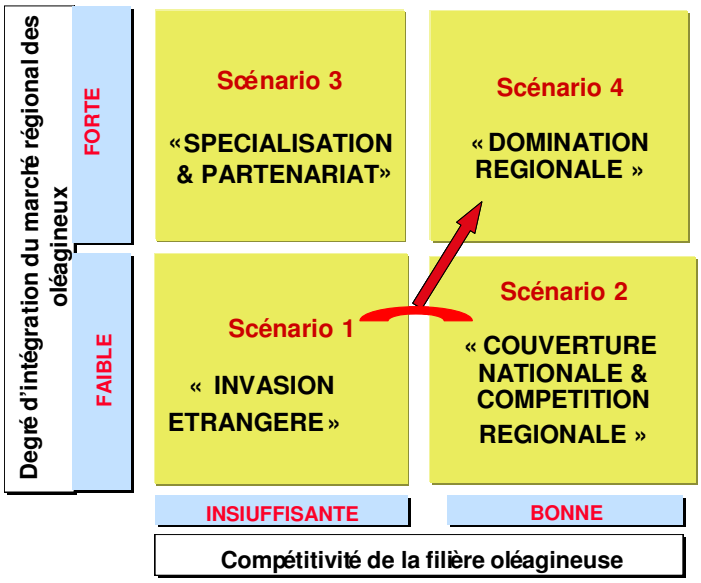

Aujourd'hui, la situation de l'UEMOA oscille entre les scénarii d' « **Invasion étrangère** » et de « **couverture nationale et compétition régionale** ». Des offres comme celle de la Côte d'Ivoire assurent les besoins nationaux et sont présentes au plan régional mais le risque d'une « invasion régionale » est fortement présent avec des signes précurseurs liés au développement d'un commerce frauduleux d'oléagineux de grande importance.

Pour réaliser l'ambition de « domination du marché régional », notamment dans une configuration d'ouverture de l'espace régional à un vaste marché de libre échange (dans le cas d'une conclusion des APE avec l'Union Européenne), l'UEMOA doit d'abord s'intégrer comme un vrai marché communautaire, mais aussi spécialiser ses productions pour faire émerger des « champions régionaux » ayant réussi à s'imposer sur un marché intracommunautaire ouvert et concurrentiel.

Une telle démarche signifie le repositionnement stratégique de chacune des trois (3) filières oléagineuses existant au stade industriel (à savoir la sous filière arachide, la sous filière huile de coton et la sous filière palmier à huile).

Un tel scénario ne peut se réaliser sans le développement de l'investissement privé dans la filière oléagineuse. De ce point de vue, la filière « Palmier à huile « présente les meilleurs atouts du fait de son coût de production plus faible, de sa meilleur productivité, de la disponibilité de terre dans certains pays et de la proximité de la région vis-à-vis du grand marché qu'est l'Union Européenne avec surtout les perspectives de conclusion d'un APE avec elle.
Le récent partenariat du groupe SOFCA en Côte-d'Ivoire second opérateur de la filière « huile de palme » avec de grands groupes agro-industriels d'Asie avec la perspective de produire un million de tonnes de régime de palme est un signal fort dans cette voie.
la raréfaction des terres en Asie d'une part et l'accès au marché européen qu'apportera l'APE attirera les opérateurs asiatiques leader de la filière palmier à huile en Afrique, seule zone au monde où il existe des disponibilités de terres en zone humide.

4.3. La vision d'avenir de la filière oléagineuse de l'UEMOA à l'horizon 2020

La vision d'avenir proposée pour la filière oléagineuse à l'horizon 2020 est la suivante :

En 2020, la filière oléagineuse d'Afrique de l'Ouest et de la zone UEMOA mettra sur un marché régional intégré, organisé et concurrentiel, une offre compétitive de produits oléagineux, valorisant le potentiel diversifié de graines oléagineuses, assurant la sécurité alimentaire et une production d'énergie propre, tout en contribuant de façon importante, à la lutte contre la pauvreté et au développement de l'espace rural

4.4. Cartographie cible de la filière oléagineuse à l'horizon 2020

4.4.1. Positionnement stratégique des sous -filières

L'analyse combinée des rendements et de la teneur en matières grasses permet de comparer pour les huiles produites par les trois (3) sous – filières et de déterminer celle qui possède la meilleure capacité à répondre en termes d'offre, aux importants besoins en huiles végétales des principaux marchés en zone UEMOA et en Afrique de l'Ouest en général.

L'huile de palme, même dans des conditions de compétitivité faible, s'impose largement comme l'huile végétale la plus économique à produire pour satisfaire des besoins croissants en huiles de la zone d'ici 2020.

De par son rendement agricole huit (8) fois plus élevé que celui de l'arachide et vingt (20) fois plus que celui de la graine de coton, l'huile de palme donne 5 fois plus d'huile que l'arachide et plus de 25 fois plus que la graine de coton et ce, en ne tenant pas compte de l'huile de noix de palmiste.

Tableau 13 : Rendements des trois oléagineux majeurs de la sous région

	Rendement agricole (kg/ha)	Taux d'extraction	Production d'huile (kg/ha)
Graines de coton Burkina	600	15%	75
Arachide Sénégal	800	33%	264
Régime de palme en Côte d'Ivoire	10 000	20%	2 000
Régime de palme en Malaisie	25 000	18%	5 000

Sources : FASOCOTON, TANOH : problématique de la filière oléagineuse en Côte d'Ivoire, juillet 04

A contrario, l'arachide et la graine de coton jouent un rôle capital dans l'alimentation de l'important cheptel communautaire.

La fane et le tourteau d'arachide sont des éléments incontournables de l'alimentation animale un peu partout et surtout au Sénégal, tandis que la graine et le tourteau de coton sont également essentiels à l'alimentation du bétail sont le principal support d'alimentation d'une production laitière intensive demain dans espace UEMOA. Cela aidera ainsi à réduire l'important déficit de la balance commerciale de l'Union (plus de 150 milliards de francs CFA par année sur les produits laitiers).
L'huile d'arachide gardera certainement un niveau de valorisation le plaçant au dessus de la plupart des huiles courantes (1667 $ U.S./ tonne) et ne fera l'objet que d'une petite offre de niche sur le marché régional des huiles végétales ; les flux les plus importants étant orientés vers l'exportation.

4.4.2. Le pôle arachide

Le pôle arachide reste le seul pôle de l'UEMOA qui est confronté directement au marché international. Cette présence sur le marché international est cependant due à un soutien public important notamment au plan agricole (financement des campagnes agricoles, distribution de semences, subvention du prix au producteur…).

Le Sénégal reste le seul pays à entretenir une activité de trituration industrielle dans la sous filière arachide dans l'UEMOA. Dans tous les autres pays, l'arachide est consommée comme produit vivrier et/ou exportée sous forme de graines brutes. Compte tenu du poids de l'arachide au Sénégal et d'une tradition de culture fortement ancrée, le positionnement de la trituration industrielle de l'arachide demeurera probablement mais elle doit s'ajuster et se déployer pour gagner son statut de filière régionale.

Cela signifie Choisir entre deux alternatives :

Alternative 1

- ✓ réduire la capacité aujourd'hui improductive de la SUNEOR et arrêter la trituration des unités implantées dans les zones de faible production ;
- ✓ maintenir et mettre à niveau l'outil industriel dans les zones de production en optimisant l'intégration de l'outil industriel aux zones de bonne production (optimisation des coûts logistiques de transport…) ;

Alternative 2 :

- ✓ développer un marché régional d'approvisionnement en matières premières ;
- ✓ poursuivre et accélérer la reconstitution du capital semencier et la diversifier vers des variétés performantes d'arachide de bouche ;
- ✓ concentrer la production d'arachide d'huilerie dans les régions de bonne pluviométrie avec des variétés semencières hautement productives
- ✓ développer la production d'arachide dans les zones difficiles, avec des variétés semencières à cycle court et/ou résistantes à la sécheresse.

A l'échelle de l'UEMOA, l'avenir de la spéculation arachide passera par :

- l'émergence d'un marché régional de graines d'arachide permettant d'approvisionner l'opérateur industriel et de saturer sa capacité industrielle installée ; une variante de cette option serait la délocalisation d'une partie du parc industriel de SUNEOR vers des pays de l'UEMOA disposant d'une production importante d'arachide ;
- la reconstitution du capital semencier et sa diversification vers des variétés semencières d'arachide de bouche à haut rendement ;
- la promotion de la filière « arachide de bouche » ;
- la promotion de la culture irriguée pour assurer la multiplication du capital semencier, ainsi qu'une production irriguée permettant une offre en toutes saisons du reste très lucrative;
- l'émergence de PME produisant de la pâte d'arachide pour le marché régional ;
- la mise en place de supports de traitement, de calibrage pour l'exportation des arachides de bouche (gare de fret…).

4.4.3. Le pôle coton

L'avenir de l'huile de coton est lié au devenir des filières cotonnières de la zone, confrontés à un marché miné par les subventions des grands pays producteurs (Etats-Unis, U.E., Chine …) et par une forte appréciation du couple €uro / franc CFA par rapport au dollar US.
L'huile de coton est totalement liée à la disponibilité de la graine de coton. La production cotonnière est aujourd'hui en difficulté avec un contexte dominé par la baisse les cours convertis en francs CFA, le renchérissement du coût des intrants, une baisse tendanciellement des rendements, et surtout une rémunération en baisse forte du prix payé au producteur se traduisant par le découragement et une réduction significative des surfaces emblavées ;

Cette situation met les sociétés cotonnières dans une situation de déficit chronique et récurrente rendant leur recapitalisation indispensable, malheureusement sans garantie aucune pour l'avenir. Jamais cet avenir de la filière cotonnière africaine ne s'est posé avec autant de pessimisme. Cette sous-filière aura pourtant prouvée sa compétitivité et sa viabilité pendant plus de deux (2) décennies, en faisant vivre 20 millions de personnes qui en tirent leur seul revenu monétaire. Elle symbolise le seul modèle économique ayant contribué à structurer durablement l'agriculture pluviale dans les pays de la partie sahélienne d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ses sous-produits sont devenus le support essentiel pour la nourriture de l'important cheptel de la région sahélienne d'Afrique de l'Ouest et la principale ressource pour le nécessaire intensification des productions animales (production de viande et de lait).

Aujourd'hui la filière cotonnière est entrée dans une crise très grave dont elle ne peut se relever que si des choix stratégiques clairs et rapides sont pris.

L'adoption par l'UEMOA et la CEDEAO d'une législation commune sur les OGM avec la définition d'un dispositif réglementaire approprié et une large concertation des acteurs de la filière cotonnière, s'avère urgent et indispensable.

Il s'agit notamment de prendre position sur l'utilisation ou non de la culture OGM. Plusieurs pays comme la Chine l'Inde le brésil et les Etats – Unis ont adopté des variétés OGM et ce sont les pays dont la production progresse avec une forte croissance des rendements avec une baisse de l'utilisation des intrants.
La stagnation voire la baisse des rendements actuels en Afrique de l'Ouest doublés des prix du coton libellés en francs CFA condamnent clairement à moyen voire à court terme les filières cotonnières.
Cependant un choix sur l'utilisation d'OGM impose des principes de précaution indispensables et des recherches importantes d'adaptation aux conditions locales (climat, caractéristiques des sols …) pour établir des protocoles de sécurité, accessibles compréhensibles et applicables par des paysans souvent analphabètes. Une telle démarche nécessite un encadrement plus lourd et une plus grande organisation des producteurs (même si le secteur cotonnier peut se prévaloir d'être l'une des filières ayant le mieux organisé ses associations professionnelles de producteurs.
Il reste que la difficulté est qu'il n'y a pas d'alternative à l'utilisation d'OGM qui puisse réellement garantir la survie de la filière cotonnière d'Afrique de l'Ouest, dans un contexte où la concurrence vient de pays qui l'ont adopté et dont les progrès expliquent la hausse de production et risque de pénaliser les cours.
Le pire étant que des décisions se prennent dans l'urgence et l'impréparation, en raison de l'agonie des filières cotonnières

Une activité industrielle et artisanale de trituration s'est ainsi développée du fait de la disponibilité de la matière première « graine de coton », sous produit de l'activité d'égrenage, permettant de produire une huile à des coûts relativement modérés.
Comme cela a déjà été démontré, l'huile de coton n'a pas un bon rendement d'huile que les autres huiles (notamment l'huile d'arachide et de palme).

L'amélioration de la compétitivité de cette sous-filière passe par le regroupement des unités de trituration au niveau des bassins cotonniers, sous forme d'un « pôle de compétitivité » sur la zone transfrontalière abritant le bassin de production cotonnière (notamment dans le triangle BSK (Bobo-dioulasso, Sikasso Korogho). La localisation géographique des unités industrielles favoriserait une dynamique de coopération
[réduction des coûts d'approvisionnement grâce aux économies d'échelle qu'autorisent la présence d'une masse critique d'industries (usines d'égrenage, huileries, filatures …) avec par exemple, la mutualisation de la maintenance et de l'achat de pièces de rechange, l'installation d'une ligne électrique dédiée avec une tarification spécialement adaptée l'électricité…).

L'organisation de cette grappe « coton–textile » dans les bassins cotonniers permettrait de regrouper une masse critique d'activités liées aux éléments suivants :

- ✓ les usines d'égrenage ;
- ✓ les industries textiles (filatures, plate-formes de tissage industriel et artisanal ;
- ✓ les unités oléagineuses de transformation de graines de coton et à venir ;
- ✓ les unités de production de biocarburants à partir de l'huile de Jatropha ;
- ✓ unités de production d'aliments pour bétail (utilisant notamment le tourteau de coton et du maïs produit dans les bassins cotonniers ;
- ✓ divers activités de soutien touchant à des fournisseurs de pièces de rechange, des sociétés de transport, des sociétés de fourniture d'intrants ;
- ✓ une électrification ciblée grâce à une dérivation d'une ligne haute tension des lignes d'interconnexion et un poste de transformation spécialement dédiés à la zone géographique abritant le pôle de compétitivité, à un prix compétitif.

Cette structure « grappe » permet :

- de réduire les coûts logistiques de transfert des graines vers des unités de trituration éparpillées ;
- de gérer collectivement l'accès à certains facteurs à des coûts compétitifs (électricité, eau…).
- de mutualiser certaines fonctions à coûts élevés (maintenance, pièces de rechange, fret…) ;
- de développer entre entreprises des liens clients –fournisseurs basés sur une collaboration étroite permettant une connaissance plus fine et rapide des besoins et une plus grande réactivité pour satisfaire les besoins. Les entreprises développent des relations de coopération, échangent des informations, se dépannent tout en étant parfois concurrents sur les marchés. Cette atmosphère qu'on appelle « ***coopétition*** » (coopération + compétition) permet de progresser ensemble.

Il ne faut cependant pas perdre de vue les difficultés de gestion d'une telle zone car elle pose des problèmes de nationalité des entreprises, de traitement fiscal … en un mot tout un tas de problèmes à résoudre à l'échelle des pays impliqués avec probablement la nécessité de l'ériger en zone avec un statut spécial.

4.4.4. Le pôle palmier à huile

L'analyse des rendements des trois (3) oléagineux majeurs (palmier à huile, arachide, coton) de la sous région montre clairement que la principale sous filière pouvant apporter une solution à la demande de produits oléagineux dans l'espace UEMOA est celle du palmier à huile.

En effet, les régimes de palme de la Côte d'Ivoire notamment, présentent un rendement agricole et une production d'huile supérieurs à ceux des graines d'arachide ou de coton. De plus si les filières arachidière et cotonnière suivent les directions ci-avant exposées, seule l'huile de palme sera en mesure de constituer une offre crédible d'huile végétale alimentaire de la zone UEMOA, en quantité et à des coûts compétitifs permettant de soutenir la concurrence.

Le Palmier à huile a l'avantage d'être localisée dans une zone allant globalement de la Guinée au Nigeria. Seule la Côte d'Ivoire malgré la situation défavorable de crise possède une structure de production industrielle crédible et intégrée, avec une interprofession, des plantations industrielles et villageoises intégrées à un réseau d'usines de trituration, un niveau de recherche adéquat et une gestion de la filière par une interprofession organisée assurée sur la base des cours mondiaux comme référence.

Dans les autres pays producteurs d'huile de palme, les tendances actuelles si elles se maintiennent verraient dans les années à venir les filières se désintégrer et être vouées en exclusivité à la transformation artisanale.

A contrario, l'essor d'un marché de libre - échange à l'échelle de la CEDEAO constituerait une opportunité majeure de développement du palmier à huile dans les autres pays disposant de réserves de terres favorables à cette culture (Guinée Conakry, Libéria, Sierra Léone….). Ce développement prendrait exemple sur une filière ivoirienne qui arrive à mettre en œuvre ses atouts pour sortir de la crise et dominer le marché régional à la faveur de prix bien orientés grâce à un effet durable de la demande de biodiesels au niveau mondial.

Une telle situation pourrait également se développer avec l'implantation d'investisseurs internationaux (les Malaisiens par ex.) si elle évolue comme un marché de libre échange. Ces investisseurs seraient attirés par un marché important et en croissance d'ici 2020 qui serait en plus en situation de libre échange (A.P.E.) et à proximité du plus grand marché de biocarburants à base d'huile végétale (biodiesels) au monde. Cette situation mènerait alors à une situation d'autosuffisance et d'offre exportatrice vers l'Union Européenne, evc même une production de biodiesels exportée sur un marché européen ouvert grâce à la conclusion de l'Accord de Partenariat Economique (APE en cours de négociation). Il convient de noter que la production de biodiesel dépend actuellement de deux (2) facteurs, à savoir le niveau des subventions indépendantes du cours du pétrole et le coût de fabrication.

L'intérêt pour ces investisseurs (notamment asiatiques qui dominent la production d'huile de palme et le marché de l'huile végétale) serait un accès au plus grand marché de biocarburants (surtout dominé par les biodiesels) sans droits de douane, avec des frais logistiques moindres et une réactivité accrue tout en exploitant un marché de proximité de plus de 300 millions d'habitants en croissance constante.

L'Afrique reprendrait alors dans ce scénario, une place de choix sur le marché mondial des huiles végétales et même des biocarburants. La réalisation de ce scénario dépend

principalement de la capacité de l'Afrique de l'Ouest à évoluer véritablement vers un vrai marché de libre échange et à conclure un A.P.E. avec l'Union Européenne.

Le marché artisanal constitué par un commerce florissant de l'huile de palme rouge non raffinée (qui entre dans des spécialités culinaires de tous les pays de la zone) restera dynamique. Il a comme support les plantations naturelles et villageoises, les plantations industrielles mal entretenues qui ne remplissent plus les conditions d'une exploitation industrielle rentable, mais qui s'adaptent à une trituration artisanale restée très lucrative du fait d'une demande importante dans tous les pays.

La production artisanale d'huile de coton apparaît clairement dangereuse du fait de la présence de nombreux facteurs anti-nutritionnels dans l'huile brute dont la consommation est à déconseiller, voire à interdire.

La stratégie cible à l'horizon 2020 représente :

- ✓ **Une focalisation sur le palmier à huile** comme source principale de développement d'une offre compétitive pour l'autosuffisance des besoins en huiles végétales. Cette focalisation met en priorité l'offre ivoirienne, du fait de ses capacités et de son aptitude à développer sa production grâce à une filière encore non compétitive mais pouvant fortement s'améliorer dans un contexte de sortie de crise de l'économie ivoirienne.

  En effet celle-ci possède :

  - un potentiel de développement ;
  - une organisation professionnalisée de la filière ;
  - un arrimage sur les cours mondiaux en toute absence de soutien des pouvoirs publics ;
  - l'existence de ressources humaines de qualité ;
  - une organisation interprofessionnelle ayant défini une stratégie claire de développement et se soumettant en permanence à un Benchmark avec l'Asie.

  Un appui doit être apporté à cette filière pour accélérer sa mise à niveau et appuyer le financement du développement de la plantation ainsi que les infrastructures.

- ✓ **Le regroupement, la rationalisation et la localisation de la trituration de a graine de coton à l'intérieur des bassins cotonniers.** Le choix de la localisation devra se faire en zone de plus grande production cotonnière en fonction des infrastructures d'accès (routes, électricité eau, téléphone…) et de la proximité des ports et centres urbains.

- ✓ **La filière d'arachide d'huilerie devrait une filière exportatrice** principalement **orientée vers l'Union Européenne et le marché américain** (avec l'APE et l'AGOA). Elle doit être complétée par une filière « Arachide de bouche » avec l'encouragement d'unités de production de pâte d'arachide pour l'approvisionnement du marché régional. Une plus grande présence sur le marché régional de l'Afrique de l'Ouest a un intérêt, même s'il s'agit d'une présence de « niche ». Une résurgence d'une filière d'huilerie passera par la mise en œuvre d'une stratégie de développement autour des mesures suivantes :

  - **le développement d'un véritable marché de libre échange pour le commerce des graines d'arachide**, mettant à égalité tous les paysans de la zone UEMOA (voire plus tard la CEDEAO) pour toutes les politiques de soutien à la production arachidière.

- **L'appui à la seule infrastructure industrielle aujourd'hui opérationnelle (celle de la SUNEOR au Sénégal) avec l'objectif de saturer ses capacités de trituration en s'approvisionnant sur l'ensemble du marché régional** et en ne subissant plus la contrainte de la faible et aléatoire production sénégalaise. L'ouverture d'un marché régional pour l'approvisionnement peut conduire la SUNEOR à délocaliser vers d'autres pays, la partie de sa capacité de trituration aujourd'hui inactive faute d'arachide.
- **Le développement d'un programme régional de semences sélectionnées avec un financement communautaire qui permettra notamment de mettre à disposition des paysans des variétés à haut rendement** non seulement pour l' »arachide d'huilerie mais aussi pour l' arachide de bouche (semences pré base) dupliquées au niveau régional sous agriculture irriguée par des producteurs ou groupements de producteurs sélectionnées et travaillant sous contrat avec revente obligatoire à un prix contractuel attractif convenu d'avance.
  Cette démarche doit être également étendue à l'arachide de bouche.
- **Prendre en charge à l'échelle régionale, un système de vulgarisation agricole notamment des itinéraires techniques pour la culture des variétés semencières améliorées.**

Il faut enfin soutenir le développement de PME de production de pâte d'arachide à la fois pour satisfaire la forte demande régionale sur ce produit mais également pour l'exportation avec la forte demande au plan international (notamment en Asie).

Graphe 56 : cartographie actuelle de la filière oléagineuse de l'UEMOA

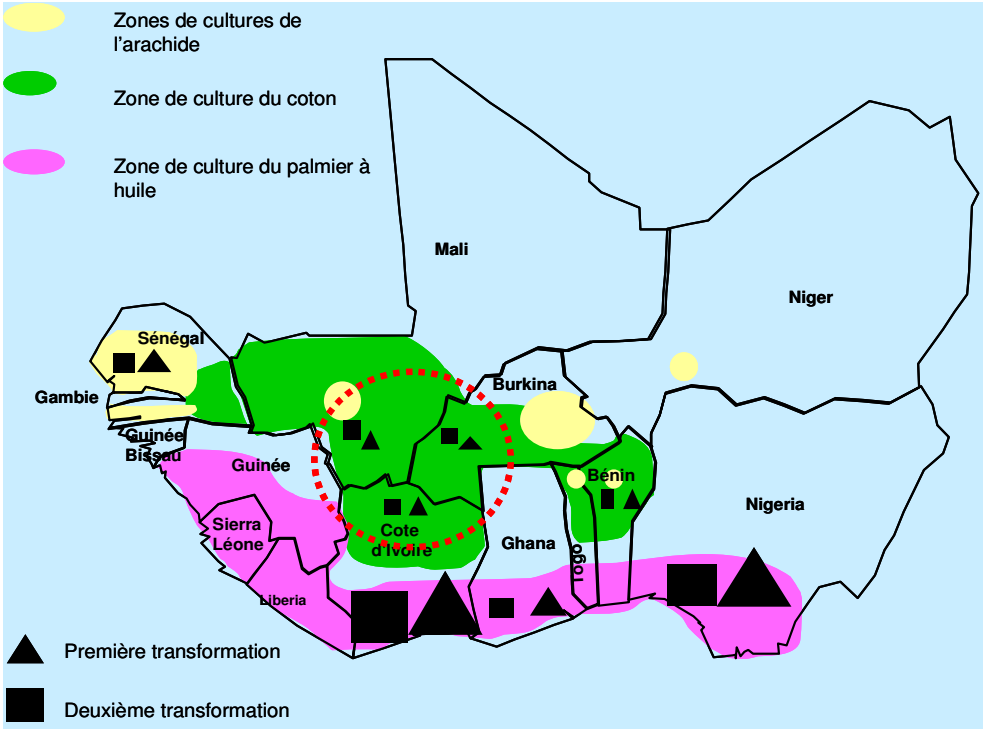

Partie 2- Sous filière « palmier à huile » dans l'espace UEMOA (et CEDEAO)

Chapitre 1- Cartographie détaillée de la chaîne de valeur de la sous filière « palmier à huile »

1.1 Panorama des plantations : villageoises et industrielles

La prédominance des palmeraies « naturelles » et de plantations villageoises mal entretenues et peu productives sur les plantations industrielles (30% des surfaces emblavées en Côte d'Ivoire), explique la faible compétitivité de la plantation d'Afrique de l'Ouest.

Les superficies plantées en palmier à huile de l'UEMOA s'élevaient au total à 0,5 millions ha à la fin des années 90 dont 74% en Côte d'Ivoire et 10% au Bénin. Cette superficie est composée en général de deux (2) types de plantations : villageoise et industrielle.
La distinction entre les plantations villageoises (PV) et les plantations industrielles (PI) est liée au fait que les PV appartiennent en général à des planteurs privés et que les PI appartiennent aux agroindustriels. Les PV sont également souvent plus petites en surfaces que les PI.

La prédominance des plantations villageoises s'explique par une pression accrue sur la disponibilité des terres et une acuité plus grande de la gestion foncière, qui rend très difficile en Afrique de l'Ouest, la mise à la disposition d'investisseurs étrangers de terres riches propices au palmier à huile.

Les plantations industrielles sont minoritaires dans les deux (2) grands pays planteurs de palmier à huile : en Côte d'Ivoire, elles ne représentaient en 2001 que 31% des superficies totales de palmier à huile (HIRSCH, 2002) et environ 6% au Bénin (FAOSTAT, ALISA).

Les plantations villageoises prédominent dans tous les pays de l'UEMOA producteurs de régimes de palme. Au Sénégal, au Togo et en Guinée Bissau, les plantations industrielles sont quasiment inexistantes. En général, ces plantations villageoises sont situées autour d'un noyau de plantations industrielles et d'industries de transformation.

1.1.1 Les plantations villageoises

Les plantations villageoises sont plantées et entretenues avec deux (2) approches différentes. Au Bénin, au Togo et en Guinée, la plupart des plantations villageoises sont des plantations existant naturellement à l'état sauvage. En Côte d'Ivoire, et pour certaines plantations Béninoises, les plantations villageoises sont de petites plantations privées, dont le matériel végétal est sélectionné et qui bénéficient de soins plus ou moins importants.

- **Plantations Palmeraies naturelles**

➢ **Le Bénin**

Les plantations naturelles représentent 60 à 70% des superficies plantées en palmier. Elles se rencontrent dans les départements de l'Ouémé, de l'Atlantique, du Mono et du Sud Zou (partie Sud du pays). Selon les systèmes de gestion des plantations, il existe deux types de

palmeraies naturelles : les palmeraies intégrées dans les systèmes de cultures vivrières et les palmeraies pures qui dans la plupart part des cas ne bénéficient d'aucun entretien.

Photo 1 : plantation naturelle en association avec des cultures vivrières au Bénin

S. Fournier

- **La Guinée**

La zone du palmier à huile concerne essentiellement les parties côtières des préfectures de Boffa, Boké, Coyah, Dubréka et Forécariah, ainsi que la préfecture de Kindia plus à l'intérieur. Cette palmeraie est presque entièrement naturelle et couvre d'importantes étendues, de l'ordre de 200 000 ha, mais sa productivité est faible.

Divers projets de développement ont introduit des palmiers améliorés, dans un cadre plus global d'encadrement technique en favorisant la création des pépinières et de plantations paysannes dans les deux régions naturelles. Même s'il n'existe aucune donnée sur le verger naturel existant en Guinée forestière, il ressort d'une étude[17] sur les possibilités de valorisation de la palmeraie naturelle de la région, une estimation de 8 à 10 millions de pieds de palmiers dans les deux (2) principales zones de production (N'Zérékoré et Yomou).

- **Le Togo**

Les palmeraies villageoises sont essentiellement constituées de palmiers non améliorés (variété *dura*) et assurent environ 80% de l'approvisionnement de l'huilerie de palme d'Agou. Elles sont plus denses que les palmeraies industrielles ; on y compte généralement 180 à 200 pieds par ha. Elles sont très peu entretenues par les paysans qui n'opèrent ni fertilisation des sols, ni traitement phytosanitaire des pieds de palmier.
Les superficies plantées en palmier à huiles sont estimées par le Ministère de l'Agriculture togolais à 60 000 ha pour la palmeraie naturelle et à 5 000 ha pour les plantations industrielles. En considérant un rendement agricole de 3 tonnes/ha en plantation naturelle et de 10 tonnes/ha en plantation industrielle, le potentiel de production en régimes de palme au Togo s'élève à 230 000 tonnes/an.

[17](Mara, BDPA : Bureau d' de la Planification Agricole, Octobre 1989)

- **Les petites plantations privées entretenues (plantations villageoises)**

➢ **La Côte d'Ivoire**

Les plantations villageoises se sont fortement développées au cours de la période 1995-2000 malgré l'arrêt des financements accessibles avec les précédents « plans palmier ».
Selon, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, la densité moyenne des plantations est 140 pieds/ha.

La majorité de la production issue de ces plantations est généralement livrée aux unités agro-industrielles. Cependant dans certaines régions, compte tenu des difficultés de collecte et/ou de paiement des productions, certains planteurs livrent également une partie de leur production aux artisans, mais il n'existe pas d'estimations sur ces livraisons.
Près de 50% des plantations sont issues de plantations dont les aires sont comprises entre 1 et 10 ha, ainsi que le montre le graphe ci-après.

Graphe 57 : Typologie des PV par superficie

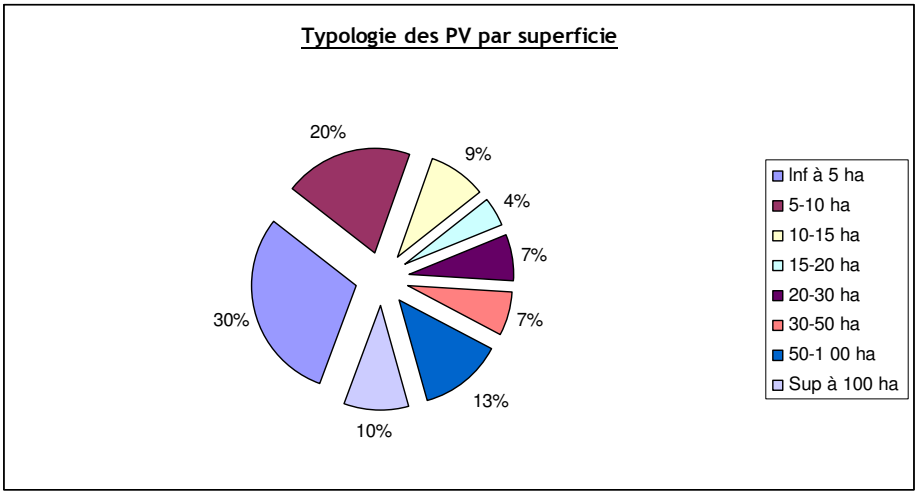

Source : AIPH

Le nombre de planteurs individuels est estimé à 31 768 individus.

Les plantations villageoises se sont développées à proximité des entreprises agroindustrielles. La quasi totalité de la production de ces PV est donc essentiellement destinée aux huileries environnantes. Moins de 5% de la production des PV sont utilisée par les villageois eux-mêmes.

La première industrie du palmier à huile, SODEPALM, était détenue par l'Etat. Elle est ensuite devenue la PALMINDUSTRIE, une entreprise ayant parfaitement intégré l'ensemble de la filière d'amont en aval qui jouait un rôle important au niveau de la sous filière palmier à huile :

- fourniture d'engrais et autres intrants tels que les plants aux planteurs, sous forme de crédit ;
- encadrement des planteurs villageois rassemblés en ensembles agroindustriels, autour d'usines de 20 à 45 t/heure de capacité ;
- entretien des pistes ;
- collecte des régimes de palmier à huile ;
- usinage des régimes collectés.

Depuis sa privatisation en 1996/97, la donne a changé au niveau de la filière ; l'encadrement des planteurs par les industries notamment ne se fait plus depuis la disparition de la PALMINDUSTRIE. Les planteurs se sont organisés en coopératives agricoles qui ont pris le relais des activités de l'ex PALMINDUSTRIE.

Néanmoins les unités agro-industrielles ont gardé un personnel minimum (généralement 3 encadreurs par unités) pour appuyer et soutenir les coopératives. Le ratio encadreur/planteurs est actuellement de 1/690. Les industriels fournissent des avances financières, des plants ou de l'engrais à crédit, souvent par le biais des coopératives de planteurs. Aujourd'hui du fait du coût des intrants, beaucoup de planteurs n'utilisent plus d'engrais par exemple pour la culture du palmier à huile.

A la privatisation de la PALMINDUSTRIE, les planteurs se sont retrouvés orphelins. C'est ainsi qu'est née de l'Etat et des planteurs, l'idée d'une réorganisation en groupements. L'un des premiers était l'Association des Planteurs de Palmiers de Côte d'Ivoire (APPCI) qui avait pour but la défense des intérêts des planteurs.

Un Organe Transitoire de Gestion a ensuite été créé pour accompagner cette transition. Mais cela fut un échec, cet OTG n'a vécu que deux années. Diverses initiatives ont vu le jour, sans aboutissement concret, notamment un projet de Banque agricole ainsi qu'une structure d'entretien des pistes. Ces initiatives se sont heurtées à divers problèmes :

- La transition entre l'ancien et le nouveau rôle de l'Etat, passant d'un leadership de l'intégration de la filière à un désengagement;
- les moyens de collecte insuffisants tels que des camions de 5 à 12 tonnes ;
- l'usinage des productions au niveau d'unités industrielles vétustes à réhabiliter et étendre ;
- le vieillissement des plantations, avec un besoin de 12 000 à 20 000 ha à replanter ;
- le coût des intrants ;
- les rendements.

Avec la Loi du 23/12/97, portant leur création, des coopératives ont vu le jour avec en plus un caractère d'entités économiques.
Il existe aujourd'hui 21 coopératives dont 16 qui fonctionnent réellement. Elles assurent des fonctions de :

- fourniture d'intrants aux planteurs ;
- encadrement des membres ;
- entretien des pistes ;
- collecte des régimes et acheminement vers les unités de transformation.

Le 15 avril 2003 a été créée la Fédération Nationale des Coopératives de Planteurs de Palmier à huile en Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI), l'une des plus importants organismes de cette filière. Avec l'Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (APROSAP-CI) et le Groupement des Industriels Transformateurs d'Huile (GITH), ils forment l'Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH).

La FENACOPAH-CI possède un projet d'un plan cadre de développement de la palmeraie villageoise. Dans la continuité des 1er et 2e plans palmiers engagés par l'Etat en 1963-78 et 1986-91, elle entend promouvoir la création de nouvelles plantations et le remplacement des vergers anciens.

➢ **Le Bénin**

Depuis 1993, une nouvelle dynamique s'est instaurée dans la sous-filière au Bénin avec l'émergence d'un nouveau type de plantations : les palmeraies sélectionnées privées. L'Etat, qui s'était désintéressé de la sous-filière au profit du coton, décide à nouveau de soutenir le développement du palmier à huile en lançant un projet de réhabilitation des palmeraies villageoises naturelles. Un réseau parallèle de pépiniéristes privés a été mis en place et développé avec l'appui technique de la Station de Recherche sur le Palmier à Huile de Pobé (SPRH), notamment dans la diffusion élargie des plants sélectionnés et dans la formation – encadrement des pépiniéristes.

De 1996 à 1999, ces pépiniéristes ont réalisé une production totale de 800 000 plants concentrée à 80% dans les départements du Mono et du Zou (Fournier et *Al.*, La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria).

La taille de ces palmeraies varie entre 0,5 et 500 ha. Les superficies des plantations sélectionnées ont augmenté durant les quinze (15) dernières années, passant de 100 ha en 1990 à plus de 3 000 ha en 2004 (MAEP – Bénin).

Photo 2 : plantation de palmiers sélectionnés au Bénin

J. Muchnik

➢ **Le Togo**

L'évolution de l'environnement économique a affecté la SONAPH (Société Nationale de Palmier à Huile) dans l'accomplissement de sa mission de promotion de la sous filière palmier à huile. Elle manquait de moyens pour poursuivre l'extension des plantations ; les dernières plantations de palmiers sélectionnés datent en effet de 1979. La SONAPH a été liquidée en 1997 dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat de la production agricole.

Les planteurs villageois, désintéressés par la chute des prix et les difficultés d'écoulement des régimes de palme, délaissent de plus en plus les plantations.
L'Etat togolais tente depuis quelques années de redynamiser la sous-filière palmier à huile en encourageant la vulgarisation des variétés sélectionnées (*tenera*) et en soutenant la reconversion des palmeraies naturelles. Des pépinières privées ont été installées et encadrées pour augmenter l'offre locale de plants de palmiers sélectionnés vendus actuellement à 1 200 F CFA l'unité. Pour permettre un large accès à ces plants sélectionnés, l'Etat togolais subventionne leur achat par les paysans à hauteur de 300 F CFA par plant.

1.1.2 Les plantations industrielles

➢ **La Côte d'Ivoire**

Elles sont généralement la propriété des unités agro-industrielles de transformation.
En Côte d'Ivoire, la répartition du verger constitué de ces plantations industrielles se présente comme suit :

- PALMCI (61%)
- SIPEF CI (22%)
- PALMAFRIQUE (12%)
- PHCI (5%)

En plantations industrielles les productions de régimes ont été de 512.533 tonnes en 2004 contre 417.852 tonnes en 2003 ce qui représente une progression de 23 %.

Graphe 58 : Evolution des productions de régimes en PI chez 4 sociétés agroindustrielles de 1997 à 2004

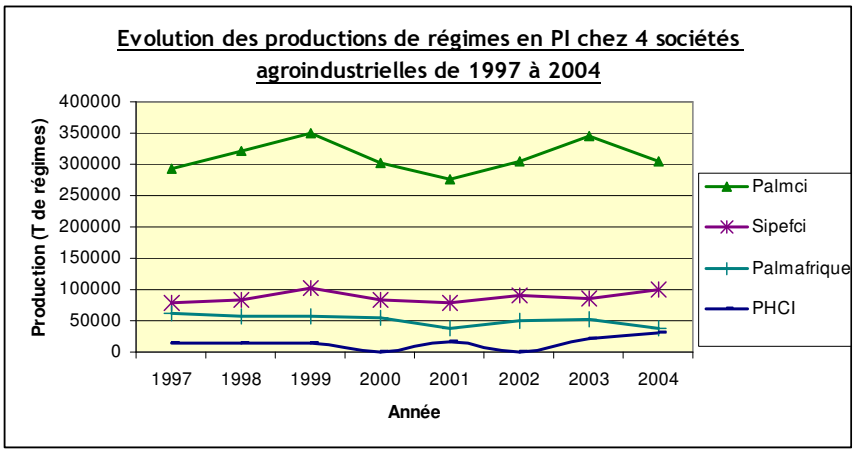

Source : PALMCI

Les prévisions de productions en 2005 sont de 540.390 tonnes en plantations industrielles soit une progression de 5,4 %, et de 896.163 tonnes de régimes en plantations villageoises soit une progression de 3,4 %.

Ces prévisions en légère augmentation traduisent la prudence des opérateurs face à une tendance baissière des cours mondiaux de l'huile de palme brute.

Selon le Ministère Ivoirien de l'Agriculture et des Ressources Animales, les plantations industrielles de la Côte d'Ivoire sont caractérisées par les aspects suivants :

- Une densité moyenne de 140 pieds/ha ;
- Une collecte de régimes réalisée deux (2) fois/mois ;
- Des besoins en engrais de 1kg de Chlorure de Potassium (KCl)/an ;
- Une 1ère transformation totale dans les unités industrielles locales.

Le suivi technique de ces plantations industrielles est assuré grâce à l'Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH) et le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) qui sélectionne les graines germées et les commercialise auprès des planteurs.

Le Centre National de Recherches Agronomiques est le seul organisme habilité à commercialiser les semences et auprès duquel tous les planteurs doivent s'approvisionner. Elles coûtent 200F CFA l'unité. La plantule issue de cette graine germée met ensuite 10

mois dans les pépinières pour devenir un plant, qui sera destiné aux plantations. Il faut 140 plants en pépinière pour un hectare de plantation. Ainsi pour prévenir les pertes, les planteurs achètent 200 plants pour un hectare.

La période de pépinière dure 10 mois, de juillet à Mai. La plantation se fait en Juin. Il est possible de planter en 2e saison, en septembre si l'on a raté la 1ére saison en Juin. Dans le Sud-ouest il est possible de planter de mars à novembre pour cause de la pluviométrie plus abondante.

Le personnel employé dans ces plantations est de 3 types :

- un personnel permanent payé au mois ;
- un personnel occasionnel payé à la tâche, en période pic notamment ;
- un personnel de fermage qui exploite la terre et rétrocède les 2/3 de la production au planteur et garde le 1/3 pour lui-même.

➢ **Le Bénin**

Les plantations industrielles ont été mises en place au début des années 60. Regroupées en 14 coopératives d'aménagement rural (CAR), elles couvrent en 2005 une superficie totale de 11 000 ha contre 30 000 ha en 1970 soit une régression de 60% (MAEP – Bénin).

Initialement gérées par la société d'Etat SONICOG, les plantations industrielles ont été rétrocédées par la suite aux coopérateurs à l'issue de la libéralisation de la sous-filière palmier à huile en 1998.

Les plantations industrielles du Bénin sont confrontées à d'énormes difficultés de gestion liées à la forte instabilité des comités dirigeants des CAR et aux problèmes fonciers qui minent toujours le climat social au sein des coopératives.

➢ **La Guinée**

Les seules plantations modernes (variété *Tenera*) concernent les réalisations de SOGUIPAH, qui se situent dans les sous-préfectures de Diécké et Gbignamou (préfecture de Yomou) en Guinée Forestière le long de la frontière du Libéria. La SOGUIPAH a réalisé des surfaces de 5 435 ha de palmiers, à raison de 143 pieds/ha. En guinée Maritime, les plantations modernes représentent seulement entre 1 500 et 2 000 ha (plantations présidentielles de Gbantama et Khèmaya dans la préfecture de Dubréka).

1.2 Flux d'activités de la transformation, acteurs industriels et filière artisanale

La transformation des fruits du palmier à huile en huile de palme raffinée se fait en deux étapes :

- la 1ère transformation qui donne lieu à l'extraction de l'huile de palme brute et aux de la noix de palmistes ;
- la 2nde transformation qui donne lieu au raffinage de l'huile, mais également à la valorisation des sous – produits (stéarine huile de palmiste), ainsi que des produits dérivés tels que les savons, détergents…).

1.2.1 Les étapes de transformation industrielle

Les **principales opérations unitaires d'extraction de l'huile de palme brute** sont détaillées comme suit :

- **Stérilisation des fruits** : appelée également cuisson, cette opération est essentielle pour limiter l'acidité de l'huile. Elle s'effectue en traitant les régimes à la vapeur d'eau sous une pression de 3 kg/cm² pendant 60 minutes.
- **Egrappage** : c'est une opération de défruitage permettant d'éliminer d'enlever les rafles ; les fruits séparés passent à travers les ouvertures d'une grille pendant les rafles sont retenus.
- **Malaxage** : il prépare les fruits à l'extraction de l'huile en provoquant l'éclatement des cellules oléifères ; cette opération dure 20 à 40 minutes et se fait à chaud (95°C) pour améliorer son efficacité.
- **Pressage** : il permet, par pression mécanique des fruits aux cellules oléifères écrasées lors du malaxage, d'obtenir l'huile de palme, des boues et des tourteaux.
- **Décantation** : l'huile de palme obtenue à l'issue du pressage est mélangée à de l'eau, des matières colloïdales et à des impuretés solides. Cette opération permet de séparer l'huile de palme brute des grosses impuretés en suspension.

Graphe 59 : procédé industriel d'extraction et de raffinage des huiles de palme et de palmiste

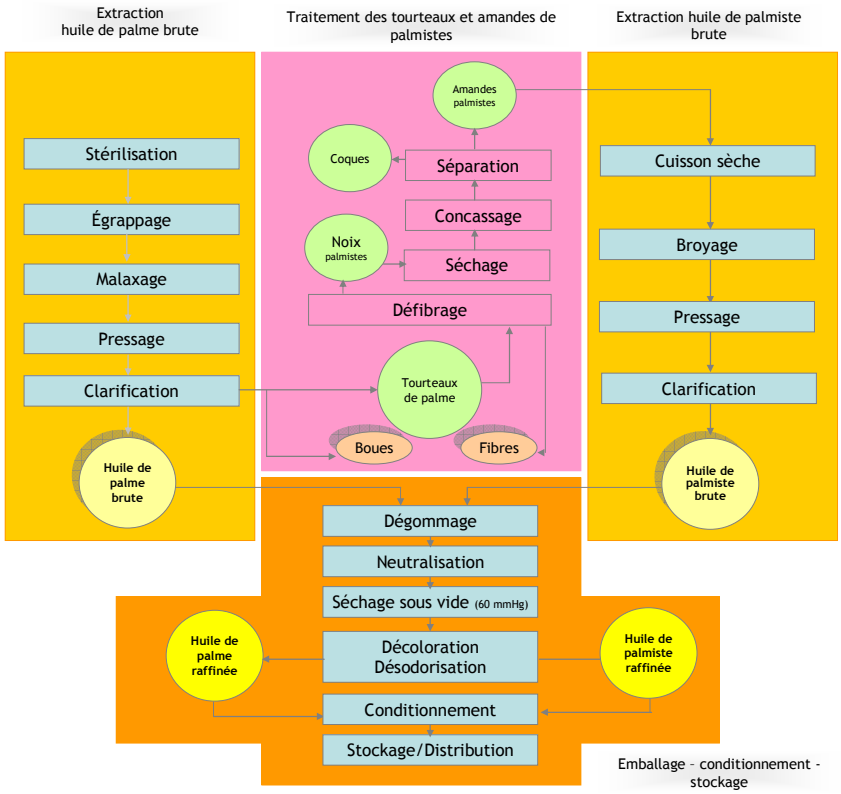

Le pressage des fruits de palme malaxés pour extraire l'huile permet de soutirer des tourteaux qui sont défibrés pour donner des **noix de palmistes** ; ces dernières subissent un séchage et un concassage pour libérer les amandes qui sont utilisées pour la production de l'huile palmiste.

L'extraction industrielle de l'huile palmiste commence par une opération de cuisson à sec des amandes suivie d'un broyage et d'un pressage pour obtenir de l'huile et des tourteaux de palmistes. L'huile palmiste subit enfin une clarification pour améliorer sa pureté.
Les fibres obtenues après défibrage des tourteaux de palme, les coques des amandes palmistes sont utilisées comme combustibles. Il en est de même pour les rafles; en effet, le coût élevé du transport n'encourage pas les planteurs à transporter en champs les rafles pour l'épandage des palmeraies (engrais organique).
Les tourteaux de palmistes sont destinés à l'alimentation animale, soit en consommation directe ou après incorporation dans des aliments composés.
Les boues obtenues après décantation de l'huile de pressage sont souvent lavées pour recueillir l'huile de palme de résiduelle.
Le procédé utilisé permet d'obtenir plus de 90% de l'huile et des de la noix de palmistes palmiste contenus dans les régimes livrés aux huileries de 1ère transformation.

Raffinage des huiles

Les huiles de palme et de palmiste brutes extraites sont utilisées directement pour la fabrication du savon ; lorsqu'elles sont destinées à l'alimentation humaine, elles subissent des **opérations de raffinage** dans les huileries industrielles.

Le raffinage comprend une **clarification** de l'huile brute suivie des opérations suivantes :

- **Dégommage** : il permet d'éliminer toutes les impuretés solubles et non solubles qui donnent à l'huile une saveur et un parfum désagréables. Cette opération a lieu dans des cuves chauffantes où l'huile est mélangée à de l'eau et du sel. Les impuretés sont précipitées dans une couche aqueuse rejetée par la suite.
- **Neutralisation :** elle permet d'éliminer les acides gras libres qui en s'oxydant cause le rancissement de l'huile. Elle se fait à la soude et les acides gras transformés en savons sont séparés de l'huile par centrifugation. La neutralisation entraîne une légère décoloration de l'huile.
- **Séchage :** il est réalisé sous vide à 60 mm Hg de Hg (mercure) et permet d'éliminer les traces d'eau dans l'huile neutre.
- **Désodorisation – Décoloration** : la désodorisation se fait par distillation à la vapeur sous vide (60 mm Hg) ; elle produit également une décoloration qui est souvent complétée par le traitement de l'huile avec des terres décolorantes pour fixer les pigments dissous dans l'huile. Les terres décolorantes sont séparées de l'huile à la fin de l'opération par passage de l'huile décolorée à travers des filtres (**filtration**).
- **Conditionnement** : les huiles raffinées sont envoyées dans des cuves tampons en attendant les dernières opérations de conditionnement et d'emballage dans des bidons de 5 et de 25 litres.

Globalement pour traiter 100 kg de régimes, 70 litres d'eau sont nécessaires, et cela permet d'obtenir :

- 21 à 24 kg d'huile de palme (taux d'extraction de 21 à 24%) ;
- 4 à 5 kg de palmistes (Taux d'extraction de 4 à 5%) ;
- 75 à 80 litres d'effluents liquides en tenant compte des eaux de nettoyage ;
- 25 kg de rafles qui seront épandus aux champs comme engrais naturel ou brûlés pour produire de l'énergie;
- 13 kg de fibres et 5 kg de coques de palmistes, qui seront brûlées dans les chaudières pour produire 50 kg de vapeur et d'électricité (environ 1,8 KWh).

1.2.2 Les acteurs industriels de la première transformation

➢ **La Côte d'Ivoire**

Les principaux acteurs actuels de la 1ère transformation en Côte d'Ivoire sont issus essentiellement de la privatisation de l'ancienne PALMINDUSTRIE ; il s'agit de PALMCI, PALMAFRIQUE, SIPEFCI et PHCI dans la sous filière palmier à huile.

Une quinzaine d'huileries ont été dénombrées, d'une capacité totale de traitement de plus de 600 t de régimes/heure (1 900 000 tonnes régimes/an).

- **PALMCI** : Cette entreprise qui possède 75% des actifs de l'Ex PALMINDUSTRIE **est la plus grande entreprise de production et de transformation des régimes de palme en huile brute d'Afrique de l'Ouest.** Elle est détenue à hauteur de 66% par UNILEVER et le Groupe SIFCA (investisseurs privés ivoiriens) – COSMIVOIRE. Le reste de son capital est possédé par l'Etat de Côte d'Ivoire et par de petits porteurs en bourse.

  Elle exploite dix (10) huileries d'une capacité totale d'environ de 350 TR/h. Elle compte 24 000 planteurs pour une surface totale de 150 000 ha (PI et PV confondues), qui correspond à environ 60% du verger total de la Côte d'Ivoire. PALMCI possède encore des possibilités d'extension avec les plantations villageoises, qui apportent près de 65% de l'approvisionnement en régimes dans les zones forestières de la Côte d'Ivoire. Les PI quant à elles ne peuvent plus s'étendre.

  PALMCI produit de l'huile de palme brute, destinée presque exclusivement à UNILEVER et COSMIVOIRE. Elle produit et commercialise également des plants et développe des pépinières chez certaines coopératives dans le cadre d'un transfert d'activités. L'entreprise a choisi de démarrer un programme de réhabilitation de ses diverses usines.

- **PALMAFRIQUE** : issue de l'ex PALMINDUSTRIE, elle couvre 10% du verger industriel. Elle produit de l'huile brute de palme et de palmiste. Elle exploite trois huileries d'une capacité totale de 80 TR/h dont la production est destinée à BLOHORN UNILEVER et COSMIVOIRE. Ses possibilités d'extension de plantations étant limitées, elle mise beaucoup plus sur la replantation, au bout trente années de culture. **La replantation suite à l'abattage de palmiers n'est pas continue aujourd'hui, à cause des difficultés financières que traverse l'entreprise**. PALMAFRIQUE produit de l'huile brute de palme et des palmistes.

- **SIPEFCI** : Elle exploite deux huileries d'une capacité totale de 95 TR/h. Elle possède 18% des plantations villageoises. SIPEF-CI compte 4616 planteurs et emploie près de 2755 agents.

- **PHCI** : Filiale du groupe BLOHORN UNILEVER qui exploite une huilerie de 20 TR/h.

- **ADAM AFRIQUE** : qui exploite une petite huilerie dont la capacité a été augmentée récemment à 20 TR/h. Elle s'occupe principalement de la transformation des plantations villageoises.

➢ **La Guinée**

Même si très peu d'investissements d'envergure nationale en faveur de la sous filière palmier à huile ont été réalisés en Guinée, au milieu des années 80, le gouvernement guinéen a mis en place une politique volontariste de développement du palmier à huile et de l'hévéa. Cette politique a permis notamment la création en 1987 de la SOGUIPAH

(Société Guinéenne de Palmier à Huile et d'Hévéa) en Guinée forestière grâce à un financement du Gouvernement guinéen, de l'AFD, de la BADEA, de la BEI, du FAD et du FED.

Entièrement détenu par l'Etat guinéen, la SOGUIPAH est basée à Diéké et bénéficie ainsi de sa proximité avec une voie de chemin de fer reliant Diéké au Libéria.
Le modèle de la SOGUIPAH est fondé avant tout sur la coexistence de plantations industrielles et de plantations familiales. La SOGUIPAH exploite maintenant, directement ou indirectement :

- Des plantations industrielles : 1 560 ha de palmiers (et 4 577 ha d'hévéa);
- Des plantations paysannes : 1 866 ha de palmiers et 1 663 ha d'hévéa ;
- Une huilerie d'une capacité déclarée de 10 tonnes/heure (huile de palme et huile de palmiste) ;
- Une usine de fabrication de savon d'une capacité de 700 kg/heure ;
- Une usine de fabrication de caoutchouc de capacité de production 2 tonnes/heure.

En outre, la politique engagée par l'état guinéen a permis également l'émergence de 2 grandes organisations qui regroupent prés de 3 000 planteurs permanents et contractuels.
Ces organisations paysannes, en échange de l'approvisionnement de l'usine de la SOGUIPAH, bénéficient d'appui de la société avec des conseils techniques et la fourniture d'intrants agricoles (semences et engrais).

La SOGUIPAH fournissait, jusqu'il y a peu, sous forme de crédit de campagne en nature, les engrais et produits phytosanitaires. La fin du financement extérieur a cependant obligé la SOGUIPAH à abandonner cette forme d'assistance aux paysans. L'abandon de cette forme d'assistance aux plantations familiales entraîne le retour aux pratiques traditionnelles d'extraction de l'huile.
En plus de cette industrie, il y a les installations du Président Conté avec près de 1.500 à 2.000 ha de plantation et une huilerie moderne de 20T/h.

- **Le Bénin**

Depuis les années 1990, la production industrielle d'huile de palme est en régression au Bénin.
Les huileries de palme industrielles IBCG, FLUDOR produisent des huiles de palme et de palmistes brutes pour la fabrication de savons. Elles produisent également des huiles de palme et de palmiste raffinées destinées aux usages alimentaires (huiles de tables, huiles de friture, margarines …). L'huilerie IBCG a vu sa production d'huile de palme passer de 5 600 tonnes en 2000 à seulement 192 tonnes en 2005 et à son usine de Hinvi, la production d'huile de palmiste est en forte baisse, passant de 1 235 tonnes en 2000 à 354 tonnes en 2004 (source : IBCG).

Pour l'huilerie CODA, la production d'huile de palme est passée de 7 156 tonnes en 1993 à 2 365 tonnes en 2002. CODA - Bénin produit également des amandes de palmistes.
Cette baisse de la production d'huiles de palme a été accompagnée d'une baisse des rendements d'extraction de 20,03% en 1995 à 17,41% en 2002 pour l'huilerie CODA. A l'huilerie IBCG, la chute des rendements à l'extraction de l'huile est plus importante ; en effet, les taux d'extraction à l'usine de Hinvi sont passés de 18,18% en 2000 à 10,73% en 2005.
Pour les huiles de palmistes, les taux d'extraction se sont maintenus au cours des dix dernières années autour de 4%. En 2000, on a observé des taux d'extraction moyen d'huiles de palmistes de 4% pour IBCG. En 2005, le taux d'extraction d'huiles de palmistes à l'usine

de Hinvi du complexe IBCG a augmenté par rapport aux performances de 2000, en passant à 4,23% (IBCG).

Graphe 60 : évolution du taux d'extraction de l'huile de palmiste à l'usine Hinvi d'IBCG (2000 - 2005)

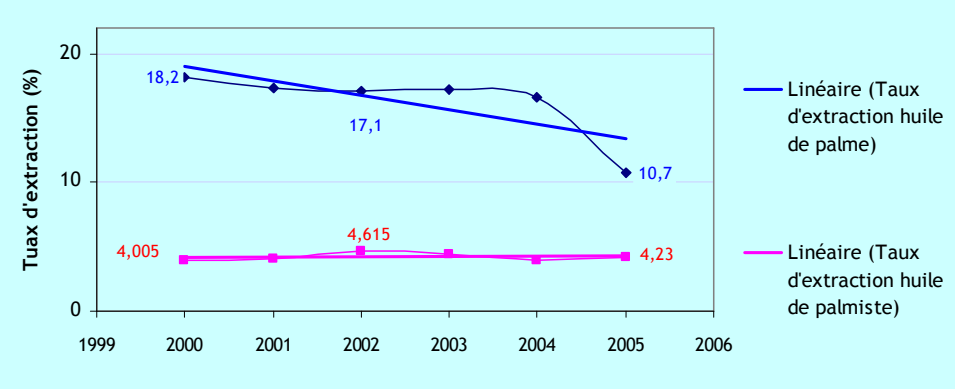

Source : IBCG

➢ **Le Togo**

L'unité de transformation d'Agou, d'une capacité de 55 000 tonnes/an, est l'unique huilerie industrielle triturant les régimes de palme au Togo. Elle dispose de 4 000 ha de plantations industrielles propres et s'approvisionne auprès d'autres plantations industrielles et surtout auprès des plantations naturelles qui lui assurent 80% de ses approvisionnements en matières premières. Les régimes de palme sont achetés bord champs et transportés à l'usine à 3 000 F CFA/tonne sur un rayon de 10 à 15 km.
Dans les années 1980, le Togo comptait encore une deuxième unité de trituration des régimes de palme : l'huilerie d'Alokobgé construite en 1953 avec une capacité de 18 000 tonnes/an. Mais les difficultés d'approvisionnement en régimes de palme causées notamment par la baisse drastique de la production ont contraint cette unité à la fermeture en 1992.

1.2.3 Les acteurs industriels de la deuxième transformation

Les industries de deuxième transformation achètent de l'huile brute aux agroindustriels de la première transformation, qu'elles convertissent en huile raffinée de table, produits ménagers (savons, détergents) et d'hygiène, margarines.

➢ **La Côte d'Ivoire**

La 2nde transformation de l'huile de palme **en Côte d'Ivoire** concerne trois (3) principaux acteurs en l'occurrence BLOHORN-UNILEVER, COSMIVOIRE et plus récemment ADAM AFRIQUE.

COSMIVOIRE produit de l'huile de table, de la margarine, du savon et des cosmétiques. Ses installations industrielles comprennent :

- une unité de raffinage et de fractionnement **d'une capacité journalière de 185t/jour** d'huile de palme pour la fabrication d'huile de table ;
- une savonnerie d'une capacité de 60t/jour de savons divers ;
- une margarinerie d'une capacité de 6t/jour de margarine et de graisses alimentaires.

Il faut souligner que la production issue de COSMIVOIRE sert à alimenter le marché local ainsi que les exportations.

BLOHORN UNILEVER CI fabrique quant à elle des huiles de table, du savon et des produits cosmétiques. En dehors de ces produits finis, BLOHORN fabriquent fabrique des margarines, des la matière grasse graisses destinées aux industries alimentaires, ainsi que des acides gras et de la glycérine.
Les produits issus de cette seconde transformation de BLOHORN alimentent le marché local et le marché sous régional (pays de l'UEMOA principalement).

Afin de satisfaire les besoins de transformation, les deux (2) entreprises sus citées ont du importer chacune environ 50 000 tonnes d'huile brute en 2003. Elles ont généré à cette année un chiffre d'affaires de 173 milliards de F CFA dont 117 milliards réalisés par UNILEVER et 56 milliards par COSMIVOIRE. Ensemble, elles réalisent 40% du chiffre d'affaires total de l'ensemble de la filière oléagineuse de l'espace UEMOA et consomment transforment 85% de l'huile de palme brute produite en Côte d'Ivoire.
SIFCA et UNILEVER CI ont par ailleurs des participations dans la société PALMCI, respectivement de 19% et 43,69% du capital social de l'entreprise. C'est une voie pour ces entreprises de garantir leur approvisionnement.

ADAM AFRIQUE exploite en plus d'une huilerie de 15t/heure, une savonnerie d'une capacité de 4t/h ainsi que diverses unités de produits semi finis. Elle ne possède pas de plantation et transforme les productions des plantations villageoises avoisinantes.

- **Le Bénin**

Les huileries industrielles au Bénin (IBCG, CODA, FLUDOR) produisent des huiles de palme et de palmiste raffinées destinées aux usages alimentaires (huiles de tables, huiles de friture, margarines …).

- **Le Togo**

La transformation industrielle des régimes et huiles de palme au Togo est actuellement réalisée dans deux (2) unités : l'huilerie de palme d'Agou et NIOTO qui est une huilerie mixte de coton et de karité mais travaillant également dans le raffinage des oléines de palme importées.

1.2.4 La transformation artisanale

La transformation artisanale représente une part importante dans la production d'huile de palme dans l'espace UEMOA (environ 25% d'après les estimations de la FAO). Certaines filières palmier à huile comme celles du Bénin, de la Guinée ou du Togo sont en train de basculer progressivement dans une transformation artisanale quasi-totale.
En général, l'huile de palme brute qui découle de la transformation artisanale est destinée à la consommation locale, et la plupart du temps en zone rurale. La commercialisation suit un réseau informel et les retombées économiques sont difficilement chiffrables. Mais cela contribue à la satisfaction de la demande d'huile dans la sous-région de manière assez significative.

Les transformateurs artisanaux ont essentiellement quatre (4) sources d'approvisionnement :
- la récupération des fruits détachés des palmiers ;
- une partie de la production de certains industriels qui n'arrivent plus à usiner leur récolte ou qui ont été défaillants dans la récupération de la production des PV ;
- l'achat à des planteurs villageois qui souhaitent obtenir de l'argent immédiatement ;

- le paiement en nature : une partie du personnel de récolte des plantations se fait payer en noix de palme.

L'extraction de l'huile de palme par les procédés traditionnels est le plus souvent une activité exclusive féminine. Limitées dans l'accès à la propriété foncière par les lois coutumières, certaines femmes louent les palmeraies pour y travailler ou s'approvisionnent en régimes à partir des récoltes au niveau de ces plantations.

➢ **La Côte d'Ivoire**

La transformation artisanale est assez négligeable en Côte d'Ivoire. Pour l'huile de palme, la transformation artisanale est essentiellement destinée à la production de savon « kabakourou » (ou savons cailloux) utilisé pour laver le linge notamment dans les foyers. Le reste est destiné à la consommation ou vendu sous forme d'huile brute dans les circuits informels, vers le Ghana notamment.

➢ **Le Togo**

Au Togo, la production actuelle d'huile de palme et de palmistes est en grande partie (90%) assurée par la transformation artisanale, largement dominée par les femmes.

➢ **Le Bénin**

Au Bénin, la transformation des régimes de palme repose essentiellement sur le secteur artisanal ; la part de la production de régimes transformée par les unités artisanales est estimée à 79% (Fournier et *Al.*, La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria).

La transformation artisanale des régimes de palme présente deux composantes au Bénin : les transformatrices traditionnelles et les petites huileries semi – artisanales. Elle porte pour l'essentiel sur le palmier naturel. Les données de l'enquête menée par Fournier et Al. à Pobé et à Adja Ouéré montrent que 45% des transformatrices triturent des fruits de palmier naturels ; 51% d'entre elles triturent des mélanges des fruits de palmiers naturels et de palmiers sélectionnés. Seuls 4% utilisent uniquement des fruits de palmier sélectionnés.

De l'avis des transformatrices traditionnelles, les fruits sélectionnés donnent de grandes quantités d'huiles mais de très faible qualité organoleptique ; aussi, très peu de transformatrices traditionnelles utilisent ces fruits pour la fabrication du « *zomi* » qui constitue l'huile de palme prisée par les Béninois.

Selon le procédé utilisé, **la trituration artisanale produit deux types d'huiles de palme: l'huile de palme destinée à la fabrication du savon et l'huile de palme alimentaire.**

1.2.4.1 L'extraction artisanale de l'huile de palme destinée à la savonnerie

L'huile de palme destinée à la savonnerie est caractérisée sur le plan chimique par un taux d'acidité très élevé (supérieur à 3%). Le procédé d'extraction de cette huile ne comporte pas d'ébouillantage des fruits ; ces derniers sont directement malaxés par pilage au mortier. Après le malaxage, les femmes ajoutent de l'eau froide pour laver par délayage le mélange de pulpes, de fibres et de noix de palmistes. Cette opération est suivie d'une décantation permettant de faire surnager l'huile de palme qui est recueillie et séchée par chauffage. Les rafles et les fibres obtenues, respectivement après le défruitage et la décantation sont incinérées et utilisées pour la fabrication de la potasse de cuisine.

Graphe 61 : procédé artisanal d'extraction de l'huile de palme destinée à la savonnerie

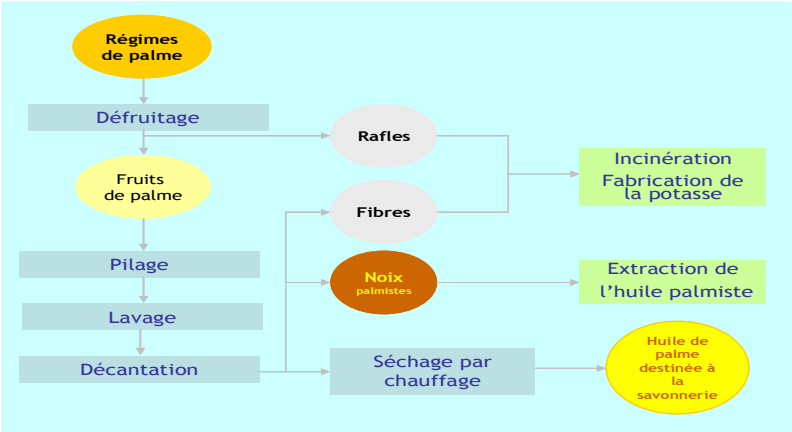

1.2.4.2 L'extraction artisanale de l'huile de palme alimentaire

L'extraction traditionnelle de l'huile de palme alimentaire suit un autre procédé comportant une opération d'ébouillantage ; les fruits obtenus après égrappage sont en effet soumis à une cuisson et pilés au mortier. Les pulpes écrasées, les fibres et les noix sont par la suite lavées à l'eau froide. Après décantation, l'huile surnageant est recueillie, additionnée de sel de cuisine et chauffée pour donner l'huile de palme rouge.

Les noix de palmistes séparées au cours de l'extraction de l'huile de palme sont séchées au soleil et concassées pour libérer les amandes. Ces dernières sont par la suite grillées et écrasées par pilage. La masse obtenue est mélangée à de l'eau et soumise à une cuisson. L'huile brute surnageant est écumée et séchée grâce à un second chauffage pour donner l'huile de palmiste.

Graphe 62 : procédé artisanal d'extraction de l'huile de palme alimentaire

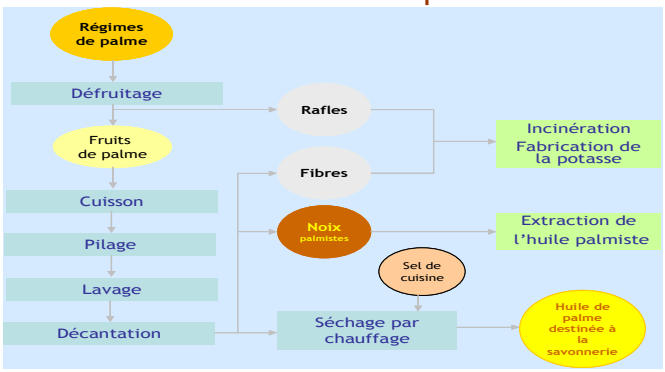

En Côte d'Ivoire, certains artisans rencontrés arrivent à produire 1 000 à 2 000 litres d'huile par semaine.

1.3 Les circuits de distribution et vente

➢ **La Côte d'Ivoire**

Le circuit de distribution y est composé de :

- **Les grossistes**

Ce sont des Groupes dont les plus importants sont : Groupe SOCOCE et Groupe PROSUMA. Ils font l'essentiel de la distribution des produits d'UNILEVER et de COSMIVOIRE. Ils détiennent leurs propres réseaux de distribution à travers tout le pays.
Il existe par ailleurs des « Incentives » accordées aux grossistes par les agro-industries de 2e transformation, cela dans le but de stimuler les ventes.

- **Les demi-grossistes**

Ce secteur est constitué de réseaux de grossistes qui servent de relais aux premiers grossistes sus cités. A coté de ces libanais, notons une présence massive de la communauté Dioula qui représente 30% de ce secteur.

- **Les détaillants**

Ce secteur est essentiellement détenu par les commerçants mauritaniens et autres commerçants Dioula.

➢ **La Guinée**

La principale destination de l'huile de palme produite par la SOGUIPAH reste le marché de N'Zérékoré (Guinée Forestière) qui reçoit plus de 90 % des quantités commercialisées ; le reste de la production étant livré vers les villes de Kankan (Haute Guinée) et de Labé (Moyenne Guinée).

Les quantités totales d'huile de palme commercialisées en Guinée sont estimées à 45 000 tonnes par an, soit 90% de la production nationale. Environ 80% de cette huile est destinée à la consommation locale et 20% (soit 9 000 Tonnes) à l'exportation.

Le circuit de vente de l'huile de palme peut être court, moyen ou long, selon les acteurs à chaque niveau.

- Dans le **circuit « court »** les collectrices détaillantes achètent l'huile de palme aux producteurs, assurent son transport des marchés de collecte vers les marchés de distribution et vendent directement au consommateur ;
- Lorsque les collectrices détaillantes vendent aux grossistes des marchés de distribution qui revendent aux grossistes exportateurs, **le circuit est dit «moyen»** ;
- Le **circuit est dit « long »** lorsque les collecteurs simples achètent l'huile de palme aux producteurs, assurent son transport et la vendent aux grossistes des marchés de regroupement qui à leur tour vendent par correspondance l'huile aux grossistes des marchés de distribution. Ces derniers vendent ensuite aux consommateurs.

Graphe 63 : Schéma de la distribution dans la filière artisanale de l'huile de palme en Guinée

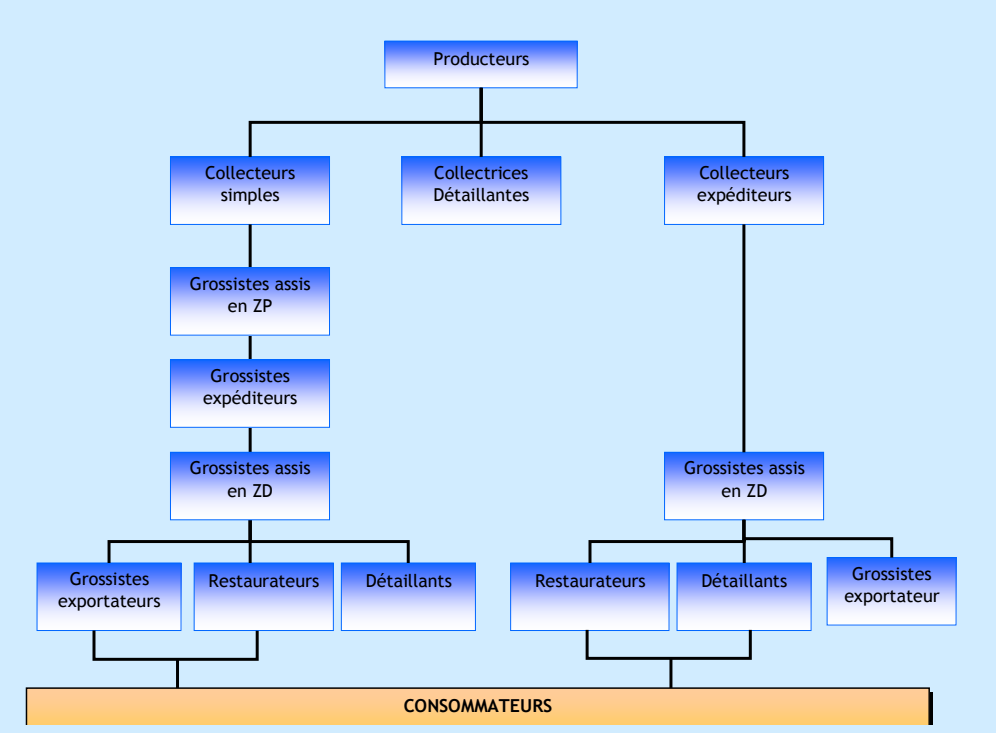

La filière de l'huile de palme principalement sur le circuit de la Guinée forestière, connaît un début d'organisation et de structuration qui se manifeste par :

- La mise en place d'une association de commerçants d'huile de palme à N'Zérékoré qui a obtenu un marché réservé exclusivement à la commercialisation de l'huile de palme ;
- La création de 4 groupements de commerçants d'huile de palme autour de 4 points de dépôt à Labé ;
- Les réunions de concertation des exportateurs d'huile de palme de Labé, de Boké et de Kamsar pour harmoniser les prix de vente d'huile de palme en Gambie et au Sénégal.

➢ **Le Bénin**

Les productions industrielles d'huile de palme et de palmiste brutes sont vendues en gros sur le marché local et sous-régional. Les grossistes achetant l'huile de palme raffinée des huileries industrielles les revendent localement à des détaillants auprès desquels viennent s'approvisionner les petits détaillants et les consommateurs de base.

➢ **Le Togo**

L'huile de palme industrielle locale est commercialisée au Togo grâce à un circuit de distribution allant des **grossistes** aux **supermarchés et détaillants**. Les huiles alimentaires produites par l'entreprise NIOTO à base d'oléine de palme pure ou mélangée à l'huile de coton sont exportées vers certains pays de la sous-région dont le Burkina Faso.

Chapitre 2- Analyse de la compétitivité aux différents stades de la chaîne de valeur

La faible compétitivité de la filière Palmier à huile en Afrique de l'Ouest, se situe principalement dans la faible productivité de la plantation et une non adéquation de l'intégration de la plantation à l'outil industriel de première transformation

La **compétitivité** est déterminée par plusieurs facteurs :

- le degré d'efficacité des itinéraires techniques de culture ;
- les rendements à l'hectare ;
- les caractéristiques agro écologiques des zones de plantation ;
- les intrants utilisés (qualité, coûts, disponibilité) ;
- etc..

L'analyse de la compétitivité vise à évaluer les flux et coûts aux différents stades de la chaîne de valeur de la sous-filière palmier à huile : volet agricole, volet transformation, ainsi que la partie en aval (coûts de commercialisation). Ensuite, les sources du gap de compétitivité mises en évidence pour la sous-région, seront analysées pour permettre de dégager les perspectives de rétablissement de la compétitivité de la sous-région. Les données seront comparées à celles des pays les plus compétitifs dans le domaine de l'huile de palme.

La sous filière palmier à huile présente globalement une compétitivité potentielle qui mérite d'être renforcée au triple plan agricole (rendements en plantation, augmentation de la teneur en matières grasses), industriel (taux d'extraction de l'huile en usine) et financier (réduction des coûts de revient).

Une analyse fouillée de la chaîne de valeur de la sous filière (de la plantation aux conditions de mise en marché de l'huile de palme) permettra de proposer une stratégie de reconquête fondée prioritairement sur la reconstitution de la compétitivité au plan agricole et l'intégration à l'industrie de première transformation (**encadrement**, **variétés sélectionnées**, **pistes fonctionnelles**, **contractualisation** avec les planteurs et **calibrage avec les industries** de transformation…).

Les analyses en cours réalisées montrent que le vrai gap de compétitivité sur la sous filière palmier à huile réside d'abord dans l'état des plantations (encadrement, matériel végétal adapté, infrastructures) et **l'optimisation du couple *plantations* – *industrie de première transformation*.** C'est à ce niveau qu'une intervention peut être efficace, et contribuer concrètement au développement rural et à la lutte contre la pauvreté. Ces actions viendront en appui à celles du secteur privé de la sous filière, qui saura prendre en charge l'ajustement de son outil industriel.

2.1 Analyse des principales sources du gap de compétitivité

La faiblesse des rendements, l'intégration limitée inadéquate des plantations notamment (villageoises et industrielles) aux unités industrielles de première transformation, l'obsolescence de l'équipement de ces dernières, constituent les principaux gaps de compétitivité de la filière palmier à huile en Afrique de l'Ouest.

2.1.1 L'utilisation des variétés sélectionnées

Le palmier à huile existe sous plusieurs variétés :

- **La variété *Dura*** se retrouve à l'état naturel. La graine de palme de cette espèce présente une coque épaisse et une pulpe (renfermant l'huile) très fine. Elle est donc peu intéressante du point de vue industriel.
- **La variété *Pisifera*** présente une graine avec une pulpe plus importante et une coque plus faible.

Le croisement des espèces *Dura* x *Pisifera* a permis d'obtenir une variété *Tenera* (*Guineensis*) qui présente une pulpe très importante et une coque très mince. Elle permet donc une production d'huile en quantités plus importantes.

Les critères pour la sélection et l'amélioration du *Tenera* sont :
- le nombre de régimes obtenus/plant ;
- le nombre de graines obtenues/régime ;
- le rendement en tonne de régimes/ha ;
- la résistance aux maladies, la fusariose notamment ;
- la teneur en huile et la qualité de l'huile produite.

La Côte d'Ivoire

La recherche de l'amélioration végétale menée par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) se poursuit autour de deux (2) axes :

- **la poursuite de l'amélioration de la variété *Tenera*** ;
- **la recherche de nouvelles variétés plus productives**. C'est ainsi que l'espèce *Melanococa*, une variété asiatique dont l'huile est plus liquide mais de rendement d'extraction plus faible a été introduite.

Le croisement *Melanococa* x *Tenera* a donné un type peu fécond. Une deuxième génération par croisement à nouveau avec le *Tenera* fait l'objet de recherches en cours.
Le *Tenera* amélioré pourrait atteindre un rendement de 20 à 25 t/ha si les conditions de pluviométrie, quantités d'engrais, type de sol… sont réunies, et une teneur en huile des régimes de 24 à 26%.

Le Bénin

Les palmeraies naturelles sont caractérisées au Bénin par le vieillissement des palmiers et l'utilisation de variétés non sélectionnées (*dura*) à **faible rendement agricole de 1,4 tonnes de régimes/ha** et ne fournissant que **8% d'huile à l'extraction** (Fournier et *Al.*, la transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria).

Elles ont aussi pour trait caractéristique une densité très élevée des plantations dépassant souvent 400 pieds à l'hectare alors que les bonnes pratiques agricoles en matière d'élæiculture recommandent un optimum de 143 pieds/ha.

Une recherche sur l'adaptation de semences à une moindre pluviométrie est actuellement en cours au Bénin.

2.1.2 L'appui technique à la production et à l'entretien des plantations.

➢ **La Côte d'Ivoire**

L'entretien est manuel essentiellement mais il peut nécessiter une intervention chimique au besoin, dans le cas d'attaques microbiennes. L'utilisation d'engrais avoisine 1kg/arbre/an mais peut aller jusqu'à 3kg/arbre/an, tenant compte des besoins de la plante et des possibilités financières du planteur.

En Malaisie, il arrive que l'utilisation d'engrais atteigne 10 kg/arbre/an. L'utilisation d'engrais en plus d'autres critères tels que la pluviométrie, la sélection des plants, l'entretien des arbres… a un fort impact sur les rendements. Ainsi les industriels qui possèdent des moyens financiers supérieurs à ceux des planteurs obtiennent de meilleurs rendements.

Les Plantations villageoises en Côte d'Ivoire sont caractérisées par :

- **un environnement écologique globalement favorable** (sol, climat) ;
- **la mise à disposition des planteurs d'un matériel végétal sélectionné** par le Centre National de Recherche Agronomique (haut rendement, précoce, résistant aux principales maladies telles que la fusariose); mais …

- **un manque de moyens de collecte de leurs régimes de palme**. Ces moyens (camions et tracteurs agricoles) en nombre insuffisant sont la propriété des sociétés agroindustrielles et des transporteurs privés. En conséquence, pendant la pointe de production (3 mois), beaucoup de pertes de produits sont enregistrées (régimes pourris et régimes non récoltés) ;
- **des pistes de collecte en mauvais état** ;
- **des coopératives lentes à se mettre en place et une organisation insuffisante encore déficiente des planteurs** ;
- **une instabilité et baisse constante des prix d'achat aux producteurs provoquant la réduction des entretiens**, le **manque de fumures** et même l'**abandon par certains planteurs de leurs plantations**. Le redressement spectaculaire actuel des cours donne désormais les moyens d'un meilleur entretien des plantations et l'amélioration des rendements.

Au Bénin et au Togo, les rendements de la plantation même au niveau industriel caractérisent l'utilisation de matériel végétal obsolète, l'absence d'entretiens et le non respect des itinéraires techniques, faisant évoluer la plantation vers une dégénérescence quasi irréversible

➢ **Le Bénin**

La superficie actuelle des palmeraies naturelles est estimée à 300 000 ha contre 500 000 ha dans les années 1960 (MAEP[18] - Bénin). **Les plantations sont mal entretenues, exposés aux feux de brousse** et **privées quasiment de fertilisation** tant organique que minérale (sauf durant la période d'association avec les cultures vivrières). Dans les palmeraies associées, **les plants subissent un élagage excessif et sévère** (plus

[18] Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche - Bénin

d'une fois par an) pour favoriser le développement des cultures vivrières. Les pieds subissent souvent un **abattage pour limiter la concurrence avec ces cultures vivrières**.

Une étude réalisée par le Ministère de l'Agriculture Béninois en 2005 estime à 60% la part des plantations industrielles devenues actuellement improductives à cause du vieillissement des palmiers qui ont une moyenne d'âge de 30 ans environ et à cause du mauvais entretien (fertilisation insuffisante, élagage et traitement phytosanitaire irrégulier…). C'est dire donc que la palmeraie industrielle Béninoise actuellement exploitable ne dépasserait pas 7 000 ha.

D'après les estimations du MAEP – Bénin, les petites plantations sélectionnées ont potentiellement un rendement agricole de 12 tonnes/ha. D'autres sources (Fournier et *Al*., La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria) évaluent à la baisse les performances des plantations sélectionnées en affichant pour les plantations sélectionnées un rendement agricole de 8 tonnes/ha.

Le développement des plantations utilisant des variétés sélectionnées reste limité par les faibles capacités financières des planteurs qui manquent souvent de moyens pour s'approvisionner en plants améliorés ; de plus, ces planteurs sont souvent confrontés à des **pénuries de plants** du fait de l'**irrégularité de l'approvisionnement des pépiniéristes en graines pré – germées**.

Au Bénin, les rendements en plantations industrielles sont généralement inférieurs à 8 tonnes/ha ; des rendements très bas de 4 tonnes/ha et de 1,1 tonnes/ha ont été observés respectivement dans les départements de l'Ouémé et du Mono.

- **Le Togo**

Les rafles sont peu répandues dans les champs ; elles sont généralement incinérées par les paysans pour la fabrication de la potasse. La récolte des régimes dure trois (3) mois dans l'année ; les tours de récolte sont espacés de 15 jours environ.

Dans la réalité, l'élæiculture au Togo est actuellement caractérisée par une réduction progressive et substantielle des densités des palmeraies, résultant notamment de la non régénération systématique des pieds abattus pour la récolte du vin de palme. Les rendements réellement observés en champs sont faibles à cause de l'accentuation du déficit hydrique, du vieillissement des plantations, de l'entretien insuffisant des palmeraies par la plupart des planteurs désintéressés par l'absence de débouchés à l'exportation… Tous ces facteurs limitent actuellement la production de régimes de palme au Togo à seulement 115 000 tonnes/an (FAOSTAT), soit 50% du potentiel du pays.

Un accompagnement de services de Microfinance devrait avec une plus grande disponibilité de matériel végétal permettre d'amorcer la régénération de la plantation au Bénin et au Togo.

2.1.3 Infrastructures et moyens de collecte

- **La Côte d'Ivoire**

Lorsque les moyens matériels de la collecte font défaut (camions et tracteurs agricoles des sociétés agroindustrielles et des transporteurs privés), la collecte est ralentie et cela entraîne des pertes liées à la trop grande maturité des régimes occasionnant une perte

importante de graines bien mûres ou, pire encore, le pourrissement des régimes de palme. En effet, les pistes permettant d'approvisionner de transporter les régimes de palme les aux usines à partir des plantations usines sont généralement en mauvais état, voire non tracées. La conséquence la plus fâcheuse est que les fruits tombent et pourrissent. Or les fruits qui tombent des régimes sont les plus murs et donc ceux qui offriraient le meilleur rendement (les plus riches en huile).

Ce dernier constat a permis à certaines usines de transformation ivoiriennes de gagner 1,5% de taux d'extraction : en payant instaurant pour les planteurs une rémunération de leurs régimes selon le rendement des régimes en graines. Ils ont pu ainsi améliorer l'approvisionnement en fruits murs mûrs au et obtenu un meilleur fort taux d'extraction plutôt que de les laisser pourrir ou être conservés par les planteurs.
Ce procédé a dissuadé les planteurs à dégarnir les régimes en fruits mûrs pour les recycler dans la trituration artisanale. Le **système d'achat à la qualité** s'est ainsi généralisé au profit mutuel du planteur et de l'industriel.

L'insuffisance des infrastructures et des moyens de collecte est particulièrement ressentie pendant la pointe de production (3 mois), beaucoup de pertes de produits sont enregistrées (régimes collectés pourris et régimes non récoltés).

En dehors de l'état des pistes, une limite maximale doit être fixée entre l'usine et les plantations les plus éloignées, pour faciliter la collecte et réduire le transport. La norme dans ce domaine est de 35 km et est malheureusement loin d'être respectée.

- **Le Bénin**

La récolte des régimes dans les palmeraies naturelles se fait généralement entre 15 à 30 ans ; au-delà de cette période, les palmiers sont souvent abattus pour récolter le vin de palme « *Sodabi* ». Dans les rares cas où les paysans veillent à remplacer les pieds abattus, ils utilisent de jeunes plants obtenus à partir de repousses naturelles.

La faillite de la plantation industrielle résiduelle est symptomatique de certaines expériences de gestion coopérative régulièrement plébiscitée mais dans la réalité minée le plus souvent par des problèmes de mal gouvernance, de mauvaise gestion ….

Au niveau de la palmeraie industrielle, le transfert de **la gestion des plantations aux coopératives, n'a pas permis de relancer les plantations. La gestion des coopératives reste affectée par l'instabilité des comités dirigeants**, **la mauvaise gestion des recettes des CAR**, **les problèmes fonciers entre les coopérateurs et l'Etat**…

La sous-filière palmier à huile Béninoise présente cependant des forces atouts sur lesquelles toute politique de relance pourrait efficacement s'appuyer pour rehausser augmenter la production de régimes et le niveau d'approvisionnement des huileries industrielles.
Ces forces actuelles pourront s'appuyer notamment sur **l'existence d'un réseau de pépiniéristes privés bien expérimentés** dans la production de plants sélectionnés de palmier à huile, **la disponibilité mise au point de matériel végétal plus adaptés adapté aux conditions de plus en plus marginales du Bénin** et la définition par la Station de recherche de Pobé de **formules** plus économiques **de fertilisation organique** plus économiques pour les palmeraies.

L'appui technique apporté actuellement aux planteurs par les agents de l'INRAB[19] et les ONG constitue également une force et une opportunité pour reconstruire une sous - filière

[19] Institut National de la Recherche Agronomique du Bénin

plus compétitive sur laquelle la sous-filière au Bénin pourrait compter - reposant sur un renouveau de la plantation villageoise adossé si possible à un dispositif contractuel avec l'industrie de transformation.

➢ **La Guinée**

L'état des plantations réduit (variétés peu performantes, la pointe réduite exclut toute compétitivité d'une industrie de première transformation. De plus, et donc l'optimisation de la capacité des industries en aval qui dépendent principalement de l'étalement de cette pointe. De plus, cette période de pointe réduite n'est pas optimisée car les infrastructures et les moyens de collecte manquent pour approvisionner au maximum les usines.

2.1.4 Le rendement des plantations

➢ **La Côte d'Ivoire**

Au regard des rendements faibles par rapport à l'Asie et des prix du Kg de régimes de palme peu incitatifs pratiqués ces dernières années, le redressement actuel des cours permettant une valorisation substantielle du prix au Kg (43 f CFA) doit permettre d'enclencher une dynamique de respect des bonnes pratiques culturales et d'amélioration des rendements

Les rendements moyens en Côte d'ivoire sont en moyenne de 7 et 11 tonnes de régimes/ha respectivement en plantations villageoises et industrielles. A l'échelle de l'UEMOA, le rendement obtenu en plantations industrielles est en moyenne de 9,8 tonnes/ha.

Ces rendements obtenus dans l'Union sont de loin inférieurs à ceux de **20 15 tonnes de régimes/ha en plantations villageoises et 25 t/ha en plantations industrielles enregistrés dans des pays asiatiques comme la Malaisie**, voire même près de 30 à 35 tonnes de régimes/ha dans le Sud -Est asiatique (qui bénéficie de meilleures conditions naturelles de culture).

Comparativement, sans engrais, le rendement asiatique est meilleur que celui de la Côte d'Ivoire avec l'utilisation d'engrais. Grâce essentiellement à ses grandes plantations industrielles, la Malaisie arrive à produire environ 62 millions de tonnes de régimes/an contre à peine 1,5 millions pour la Côte d'Ivoire.

Graphe 64 : évolution des rendements en PI au niveau de 3 sociétés agroindustrielles ivoiriennes (1997 – 2004)

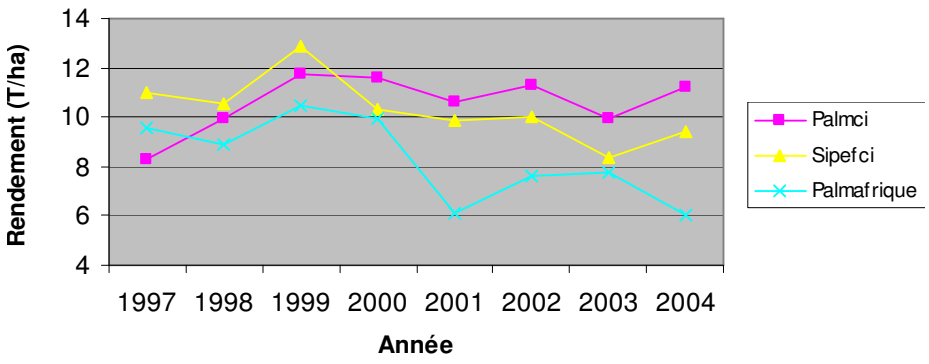

Source : données PALMCI

L'utilisation d'engrais en plus d'autres critères tels que le facteur de la pluviométrie, la sélection des plants, l'entretien des arbres... a un impact important sur les rendements. En PV, les rendements moyens sont de l'ordre de 6,5 t/ha.

Graphe 65 : Evolution des rendements en PV de 1994 à 2004

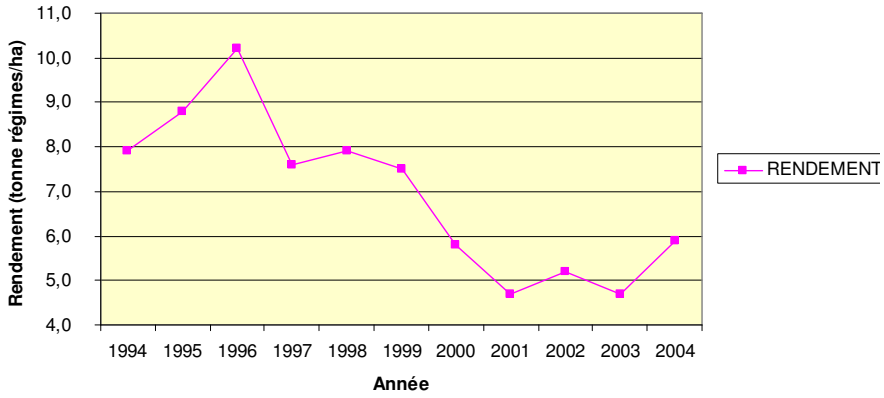

Source : Agroindustriels de première transformation

Les causes de la baisse des rendements en PV sont multiples mais elles semblent très liées au faible niveau du prix d'achat bord champ du kilogramme de régimes aux planteurs. En effet, la relation établie sur la période de 1997 à 2004 entre le rendement des PV et le prix d'achat du kilogramme de régimes indique une corrélation hautement significative : **les faibles rendements seraient obtenus lorsque le prix d'achat du régime est bas et vice versa. Ainsi un prix bord champ du kilogramme de régimes, assurant un minimum de compétitivité pourrait garantir une productivité durable chez les planteurs.**

En fait à partir d'un bas niveau des cours de l'huile se traduisant par un prix faible du Kg de régime, le planteur s'affranchit de pratiquer ou de payer une main d'œuvre pour l'entretien. Ce défaut d'entretien se traduit par une baisse des rendements.

Graphe 66 : évolution comparée des rendements en PV et du prix bord champ des régimes de palme en Côte d'Ivoire

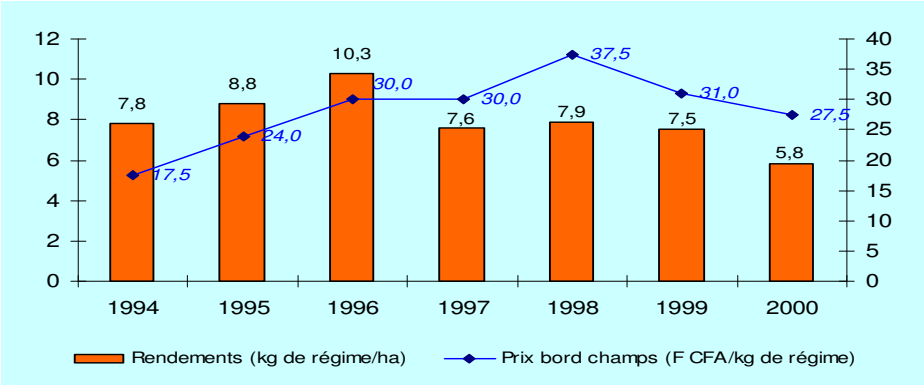

➢ **Le Bénin**

La répartition très irrégulière de la production de régimes de palme tout au long de l'année contribue à accentuer le problème d'approvisionnement des usines. En effet, 75% de la production de régimes de palme au Bénin sont concentrés sur quatre (4) mois et 90% sur le premier semestre (janvier à juin). Cette situation contraint les usines à l'arrêt de fonctionnement pendant la période creuse où la faible production de régimes de palme (10% seulement du total annuel) affecte la rentabilité des opérations de collecte et de trituration par les huileries industrielles.

Graphe 67 : répartition de la production annuelle de régimes de palme au Bénin

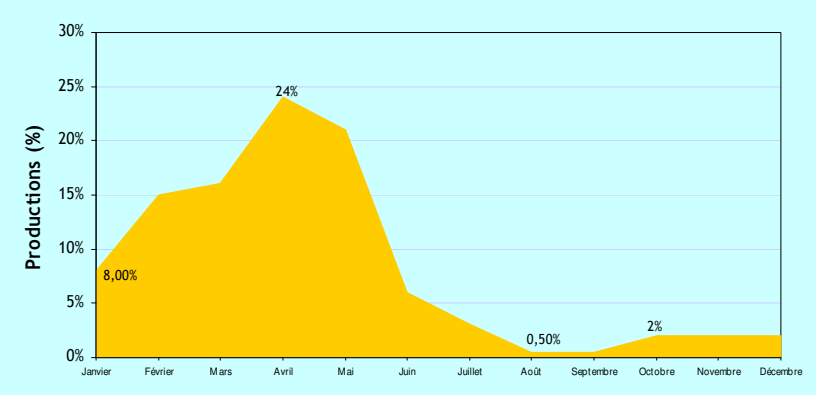

Source : Fournier et Al.

➢ **Le Togo**

Dans les plantations industrielles togolaises, l'entretien des plantations est manuel ; les essais de mécanisation, entrepris en 1995 par le Ministère de l'Agriculture, n'ont pas pu aboutir, faute de financement. **Les rendements observés dans les palmeraies industrielles sont en moyennes inférieurs de 10 tonnes/ha. Les rendements enregistrés dans les plantations villageoises sont de 3 à 4 tonnes/ha.** La récolte des régimes dure 6 mois avec des tours espacés de 15 jours en moyenne.

Les palmeraies industrielles au Togo sont caractérisées par une densité en champ d'environ 160 pieds/ha. Une telle densité, supérieure à l'optimum de 143 pieds/ha, affecte sensiblement le rendement des plantations en amplifiant en plus le stress hydrique occasionné dû à l'insuffisance de la pluviométrie insuffisante de (1 1300 mm/an, relevées en moyenne dans les zones élaéicoles des (régions du Maritime et du Plateau). Cette forte densité des plantations accentue aggrave également la pauvreté des sols qui ne bénéficient d'apports d'engrais que durant les quatre (4) premières années de mise en terre des plants.

➢ **La Guinée**

La Soguipah obtient en Guinée forestière les meilleurs rendements de la sous région obtenus en plantations industrielle dans les plantations industrielles de la Soguipah, (24 tonnes de régime de palme par ha et par an), dans des conditions climatiques très favorables confèrent à la partie forestière de la Guinée la 1ère place en termes de rendement dans la sous région.

Par contre dans les plantations villageoises, les effets combinés du déficit hydrique et des vols de régimes, particulièrement importants dans les plantations villageoises, affectent significativement négativement les rendements obtenus qui se situent entre 1,5 et 7 tonnes/ha. Comparées aux pays asiatiques, les pays de l'UEMOA doivent encore déployer d'énormes efforts en termes d'utilisation des variétés à haute valeur agronomique, d'amélioration des pratiques culturales, d'entretien des palmeraies pour approcher les rendements de 15 tonnes de régimes/ha observés dans les plantations villageoises Malaisiennes.

2.1.5 Vieillissement des plantations

Il existe une pyramide optimale pour la répartition des de l âges des générations d'arbre idéale dans la « plantation idéale », pour atteindre les meilleures performances de production, comme décrite ci-après.

Graphe 68 : Répartition des parcelles par âge

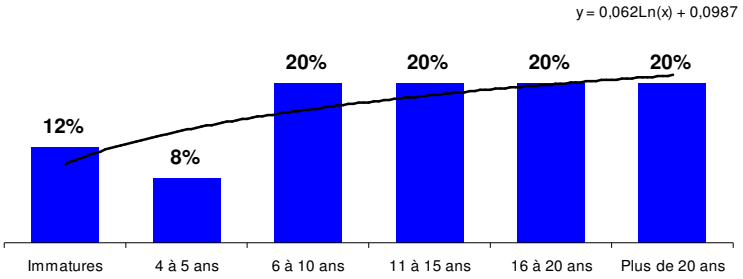

Source : PALMCI

➢ **La Côte d'Ivoire**

Sans atteindre une cette distribution répartition idéale des plants suivant l'âge, l'effort de rajeunissement de la plantation en Côte – d'Ivoire est n'en est pas moins une réalité.

Graphe 69 : Répartition des plantations en PI selon l'âge en Côte d'Ivoire

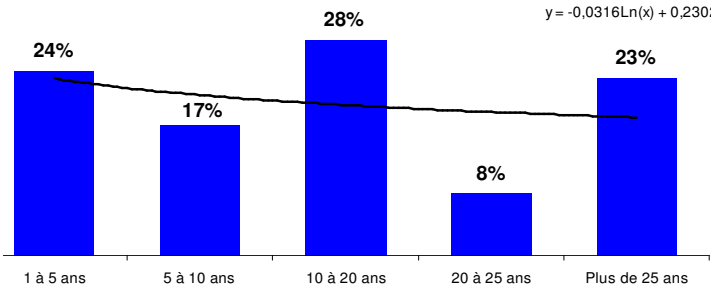

Source : Agro industriels de première transformation

Les parcelles des plantations industrielles sont ont un taux relativement élevé de plants relativement âgées avec (environ 23 % ayant plus de 25 ans). Cependant, on constate avec les 24 % de parcelles de moins de 5 ans, démontrent cependant que de vigoureuses actions de renouvellement sont engagées au niveau des plantations industrielles. Il est ainsi apparu nécessaire de mettre en œuvre des programmes de

replantation et d'extension, pour faire face au vieillissement des plantations et atteindre un niveau d'offre pouvant satisfaire la demande en huile de palme.

Les besoins sont au minimum d'environ 3 000 ha/an sur cinq (5) ans. Près de 15 000 ha ont déjà été identifiés autour des usines existantes, dans l'Ouest et le Sud-Ouest (vers Neka ou Gbapet). Les programmes de replantation sont définis mais le manque de moyens a jusqu'ici retardée leur mise en œuvre. Le redressement des cours mondiaux de l'huile de palme crée désormais des conditions propices au renouvellement rapide de la plantation.

Aujourd'hui la meilleure rémunération actuelle perçue par les planteurs,, les planteurs ont réduit fortement des difficultés à replanter ne serait-ce que 20 ha/an, notamment du fait du coût des intrants. En plantations villageoises, la répartition du verger selon l'âge des plantations s'établit comme suit :

Graphe 70 : Répartition des plantations en PV selon l'âge en Côte d'Ivoire

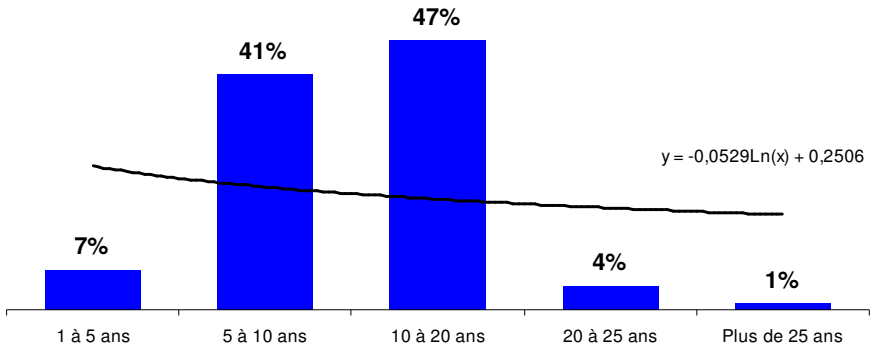

Source : Agro industriels de première transformation

Les parcelles en PV sont par conséquent relativement jeunes avec environ 88 % ayant moins de 20 ans. L'âge des plans est généralement compris entre 5 et 20 ans, ce qui augure d'un potentiel d'accroissement de productions futures dans un contexte d'amélioration de la productivité. La densité y est de 145 arbres/ha.

Les données de production enregistrées en 2004 par zone écologique ont été analysées par tranche d'âge des plantations existantes. La tranche d'âge la plus productive quelque soit la zone écologique part de façon globale de la 10é année à la 15é année de culture. Un rendement moyen de 15t régimes/ha est obtenu sur cette période de production, atteignant même 18t/ha dans le Sud Centre. La situation moins performante du Sud-Ouest est imputable à l'âge du verger vieillissant et aux perturbations socio politiques du moment.

La filière « palmier à huile » ivoirienne est placée devant un double défi qui devrait la conduire à produire une importante fraction des 118 000 tonnes d'huiles brutes supplémentaires, telles qu'estimées nécessaires à la satisfaction des besoins additionnels de l'UEMOA à l'horizon 2020, sans pour autant négliger le renouvellement de son potentiel productif actuel. En effet sachant que, les arbres vieillissent et **en estimant qu'au moins 60 à 65% des palmiers en production existant en 2002 auront disparu en 2020, on aune idée de l'effort de replantation à réaliser avec l'appui de l'Etat (qui atout à gagner de l'essor de la production mais aussi des industriels qui devront mobiliser des moyens très importants pour l'investissement. et devront avoir été remplacés.**

La Côte d'Ivoire s'est fixée comme objectif de répondre à l'accroissement de la demande de l'UEMOA, en plantant ou replantant 180 à 190 000 hectares de palmier, avec la création et la réhabilitation de capacités industrielles nécessaires (huileries).

Sous réserve de localiser correctement ces nouvelles plantations, c'est à dire dans le sud est et le sud ouest, où des rendements de 15 à 16 tonnes de régimes par hectare peuvent être obtenus, la Côte d'Ivoire est parfaitement en mesure de répondre relever à ce défi et de continuer à de satisfaire la demande de corps gras émanant d'huiles végétales des pays de l'UEMOA[20].

- **La Guinée**

En Guinée Forestière (Soguipah), les premières plantations industrielles remontent à 1988. Les plantations familiales ont été mises en place à partir de 1989 (52 hectares de palmeraie) ; soit une ancienneté des plants de palmiers à huile sur les premières plantations industrielles de 17 à 18 ans. Sachant que le palmier a 22 ans de vie, ce constat d'ancienneté pointe le risque de fin de vie des plantations industrielles et donc une conséquence économique sur l'approvisionnement du marché en huile de palme.
Les plantations sont vieillissantes en Afrique de l'Ouest comme nous l'avons vu ci-dessus. Elles devront faire l'objet de renouvellement dans la perspective à long terme de 2002.

2.1.6 Contraintes climatiques défavorables

Il se pose un problème de repositionnement des structures industrielles dans les zones climatiques favorables aux cultures oléagineuses.

Le palmier à huile est une plante de soleil et d'eau à croissance continue, qui requiert des conditions climatiques aussi constantes que possible toute l'année.
Les conditions les plus optimales pour le palmier à huile sont :

- **une moyenne mensuelle d'insolation de 165 heures** ;
- **une pluviométrie optimale de 1 800 mm par an,** soit une moyenne mensuelle de 150mm ;
- **une température moyenne annuelle de 26°C**, avec des moyennes mensuelles des minima supérieures à 18°C ;
- **une saison sèche inférieure à un mois**. Toute saison sèche de plus d'un (1) mois entraîne une baisse de production proportionnelle à la sévérité de la saison sèche de cinq (5) à huit (8) mois selon les régimes.

Depuis 2000, on note une dégression des rendements moyens des palmiers à huiles dans l'Union : -1% par an. Cette baisse des rendements est notamment due à l'accentuation graduelle du déficit hydrique dans les principaux pays producteurs comme le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire et le Bénin. D'après l'étude ALISA réalisé par S. Fournier et Al, sur la transformation artisanale de l'huile de palme, le déficit hydrique au Bénin est passé de 520 mm en 1922 à 634 mm en 1991 ; les projections basées sur ces données affichent font estimer un le déficit hydrique estimé actuellement à 660 mm dans ce pays.

[20]Les filières oléagineuses d'Afrique de l'ouest : Quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation (décembre 2002)

- **La Côte d'Ivoire**

La pluviométrie optimale de la Côte d'Ivoire se situe entre 1 600 et 2 000 mm. Ainsi, toute la zone Sud est favorable à la culture du palmier à huile, la zone Sud Ouest en particulier. La culture du palmier à huile nécessite également un sol meuble disponible dans ces zones.

- **Le Togo**

La production d'huiles de palme et de palmistes est une tradition au Togo malgré le fait qu'elle soit contrainte à des conditions agro - écologiques (1 300 mm d'eau de pluie par an) en marge en deçà des optima requis pour l'élæiculture.

Les palmeraies industrielles au Togo sont caractérisées par une densité de plantation, supérieure à l'optimum de 143 pieds/ha, amplifiant l'effet du stress hydrique et affectant sensiblement le rendement des plantations. Cette forte densité des plantations accentue également l'appauvrissement pauvreté des sols qui en plus, ne bénéficient d'apports d'engrais que durant les quatre (4) premières années de mise en terre des plants.

- **La Guinée**

Les précipitations annuelles moyennes varient à travers les quatre (4) régions agronomiques (la Guinée maritime ou basse Guinée, la moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée forestière) entre 1 100 mm/an au Nord de la Moyenne Guinée à 4 400 mm/an en Guinée maritime avec une moyenne de à l'échelle nationale de 1 800 mm/an.
Dans certaines zones, bien que globalement très arrosées (région côtière), la durée de la saison sèche peut réduire la production des palmiers à huile.
Par contre, la Guinée forestière qui a un climat plus humide avec plus de 2 000 mm de précipitations annuelles et moins de 3 mois de saison sèche (ou de déficit hydrique) offre le plus grand potentiel de production d'huile de palme du pays.

Selon le chercheur Edmond Viricell[21], seule une partie du verger située en Guinée forestière se trouve dans une zone optimale à la culture du palmier à huile.
Par ailleurs, la Guinée Forestière dispose d'un potentiel de production considérable du fait de son climat qui se prête bien au développement du palmier à huile (*Elaeis guinéensis*).

- **Le Bénin**

Seuls 20% du territoire présentent des conditions favorables à la culture du palmier à huile. En plus dehors du manque d'entretien et de la mauvaise conduite gestion des palmeraies notamment par les coopératives par les planteurs, la baisse des rendements agricoles constatée comme au Togo est imputable à la faiblesse des pluies. En effet, les pluviométries annuelles observées depuis 1994 dans les départements (Ouémé, Atlantique, Mono, Zou) supposés favorables au palmier à huile ont été en moyenne de 1 025 mm contre un minimum de 1 800 mm requis pour une bonne conduite de l'élæiculture. L'accentuation croissante du déficit hydrique tendrait donc à sortir le Bénin de la zone Ouest africaine propice favorable au palmier à huile.

[21]Quelques remarques sur l'étude de la filière artisanale de l'huile de palme en Guinée, Octobre 2002 »,

Graphe 71 : évolution de la pluviométrie dans les zones favorables au palmier à huile au Bénin (1994 - 2004)

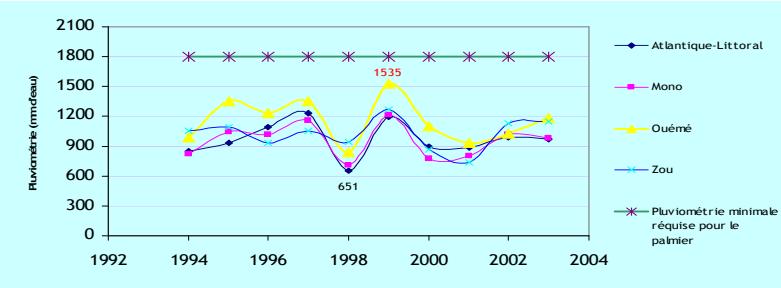

Source : Ministère du Plan – Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse - Bénin

Conséquences de la sécheresse sur le palmier à huile :

- **Une diminution importante de la teneur en huile de la pulpe des fruits ;**
- **Une moindre rentabilité des usines de traitement des régimes ;**
- **Une réduction des activités de photosynthèse, avec fermeture des stomates des feuilles;**
- **Des dégâts végétatifs pouvant entraîner la mort de l'arbre.**

Il convient ainsi d'accompagner l'extension des superficies plantées en variétés améliorées d'infrastructures hydrauliques adéquates pour assurer l'irrigation d'appoint nécessaire à une pleine productivité des plantations. L'amélioration des pratiques culturales (préparation du sol, épandage des rafles, utilisation des engrais, conduite des traitements phytosanitaires, renouvellement des plants, entretien des palmeraies…) constitue également un facteur clé d'amélioration significative de la productivité des palmeraies.

Parmi les quatre (4) pays de l'UEMOA concernés de près ou de loin par le palmier, il est prévisible que trois (3) d'entre eux ne seront pas appelés à jouer un rôle majeur dans l'approvisionnement en huile de palme de la région, principalement en raison des handicaps climatiques :

- **le Sénégal et sa palmeraie naturelle en Casamance ;**
- **le Togo, dont les plantations améliorées ont pratiquement disparu ;**
- **le Bénin où, en dépit d'un modeste redémarrage des plantations villageoises dans la vallée de l'Ouémé, la palmeraie naturelle reste largement dominante.**

En fait, le seul pays de l'UEMOA doté d'une filière élaéicole diversifiée et intégrée, dont certaines zones ont encore un climat est propice à la culture du palmier à huile, est la Côte d'Ivoire.

2.1.7 Le coût de revient élevé du régime de palme

Les prix de revient sont calculés en fonction des rendements.

Tableau 17 : prix de revient d'un kilogramme de régimes en plantation villageoise en 2002 en Côte d'Ivoire

Opérations	Coût FCFA/ha	Coût (FCFA/ Kg de régime)	
		7 T/ ha	8 T/ ha
Entretien plantation	27.500	3,029	3,350
Récolte	25.975	3,711	3,247
Outillage et production	25.520	3,789	3,315,
Entretien infrastructures	7.551	1,043	0,956
Frais généraux et transport	41.317	5,902	5,165
Frais financiers	12.971	1,853	1,621
Amortissement des investissements	52.971	7,557	6,621
Total	**194.903**	**27,344**	**23,85**

Source : Document de préparation du séminaire sur la compétitivité de la filière, Lomé, 2004

Le coût des intrants lié à l'inflation générale a subi une hausse également due notamment au gasoil qui est passé de 270 F/l en 1998 à 545 F/l en 2005, faisant exploser les charges de transport, élément majeur de la structure du prix de revient. Les données économiques montrent que depuis janvier 2005, le producteur ivoirien de palmier à huile n'est pas compétitif. Ses charges sont supérieures à ses recettes et son compte d'exploitation est négatif.

Pour équilibrer ses comptes, le producteur PV va devoir jouer sur les opérations suivantes :

- entretien au sol : réduction voire suppression des ronds, du rabattage et même de l'élagage ;
- fumures : arrêt des épandages engrais depuis la privatisation de PALMINDUSTRIE **(moins de 1% des planteurs fument régulièrement leurs plantations)**.

Il existe une parité de 10 000 entre le prix de vente de la tonne d'huile et le prix d'achat du kilogramme de régime au planteur. Par exemple, si le prix de vente de la tonne d'huile de palme est de 260 000 F CFA, le prix payé au planteur sera de 26 F/kg de régime de palmier à huile. Ces dispositions mises en place en 2003, malgré la situation de crise sociopolitique dans le pays au cours de cette même année, ont permis d'assurer tant bien que mal une certaine stabilité de la filière palmier à huile. La campagne agricole 2004 a été la première bénéficiaire des dispositions de 2004 avec des prix de l'huile et du régime maintenus tout le long de cette année aux niveaux respectifs de 280.000 FCFA/tonne et 28,5 FCFA/kg.
Les prix nets (prix retenu – impôts) payés aux planteurs sont passés de 24,5 en avril 1995 à 37 F/ Kg /régime en 1998, 27,93 F/ Kg en 2003, puis à 25,43 F/ Kg en 2005. En 7 ans (de 1998 à 2005), les producteurs ont subi une réduction de plus de 32% de leurs revenus.

Depuis octobre 2005, la rémunération brute est de 24 FCFA/kg de régime collecté. Ce prix retient déjà les coûts de fourniture de plants, d'entretien de pistes et de collecte des régimes, mais il faut encore en extraire 2% d'impôt pour obtenir une rémunération nette de 23,52FCFA/régime (Voir l'évolution du prix net dans le graphe ci-après).

Graphe 72 : Evolution du prix net payé aux planteurs de 1995 à 2005

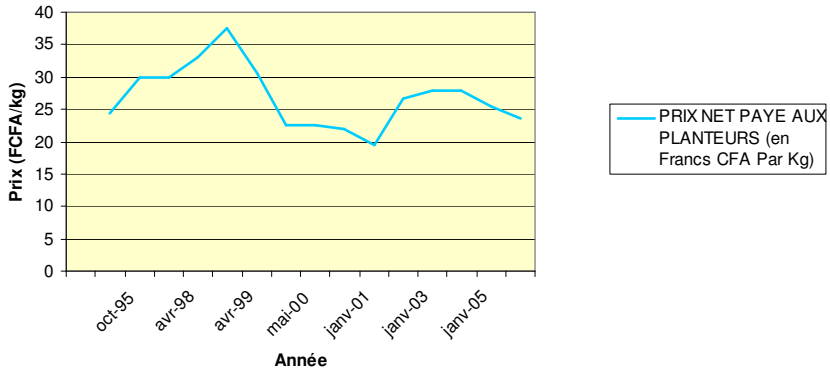

Source : PALMINDUSTRIE et PALMCI

Le mécanisme de définition des prix est revu tous les 3 mois. En Mars 2006, les nouvelles dispositions suivantes ont été prises :

- Amendement n°1 : Prix plancher de la tonne d'huile de palme brute :

Le prix plancher de l'huile de palme brute est fixé à 230.000 FCFA par tonne ;

- Amendement n°2 : Prix plancher du kilogramme de régime de palme :

Le prix plancher du régime de palme est fixé à 23 FCFA par kilogramme ;

- Amendement n°3 : Soutien maximum des Industries de deuxième transformation.

Le soutien maximum des Industries de deuxième transformation est fixé à 25 000 F CFA par tonne d'huile de palme. Le prix payé au planteur est loin de couvrir ses charges de production. **En 2002, le coût de la production du kilogramme de régime en PV était de 28,7 FCFA/kg.** Dans le contexte de crise, les planteurs ont accepté le prix minimum de 26F/kg ainsi que le recommandait le mécanisme de fixation des prix.

Le redressement actuel des cours est venu opportunément améliorer substantiellement le revenu des planteurs avec 43 Francs CFA/Kg payé au planteur. Il est important de surfer sur cette dynamique positive qui semble durable pour relancer pleinement cette filière en Côte-d'Ivoire.

Le récent partenariat du groupe privé SIFCA avec des groupes asiatiques et visant un développement spectaculaire de la plantation et de la production, démontre que la crise de la sous - filière « palmier à huile » est peut-être derrière nous

2.2 Forces et faiblesses de la Première Transformation

L'outil de production doit faire l'objet d'une réhabilitation dans le souci d'une meilleure productivité. Parallèlement à l'augmentation de la productivité des palmeraies, les unités de transformation devront également **améliorer leur productivité** par une **meilleure maîtrise de la conduite des procédés** assurant **des rendements d'extraction élevés** (23% pour l'huile de palme et 4,5% pour l'huile palmiste). Il serait utopique de penser qu'à court terme, toute la production de régime de palme de l'Union pourrait être transformée dans les unités industrielles.

2.2.1 Des taux d'extraction très disparates

➢ **La Côte d'Ivoire**

Le taux d'extraction est fonction de :

- la teneur en huile des fruits : les plants sélectionnés par le CNRA permettent d'obtenir une teneur moyenne en huile d'environ 25% ;
- le rendement de l'huilerie.

Le taux d'extraction est en moyenne d'environ 2522% pour l'huile de palme, de 3,6 % pour l'huile de palmiste. **En comparaison, le taux d'extraction est d'environ 1820% pour l'huile de palme en Malaisie.**

Aujourd'hui des entreprises telles que PALMCI arrivent à atteindre sur certaines de ses unités des taux d'extraction record de 23,7% (exemple de la plantation de Neka).

Cela est dû à une innovation technique appliquée en Côte- d'Ivoire à savoir la perforation des « buses » qui permettent une meilleure pénétration de la vapeur et une meilleure extraction de l'huile, ce qui n'est pas pratiqué même en Malaisie !

Graphe 73 : Evolution des taux d'extraction de l'huile de palme et de palmistes pour les principales agro-industries

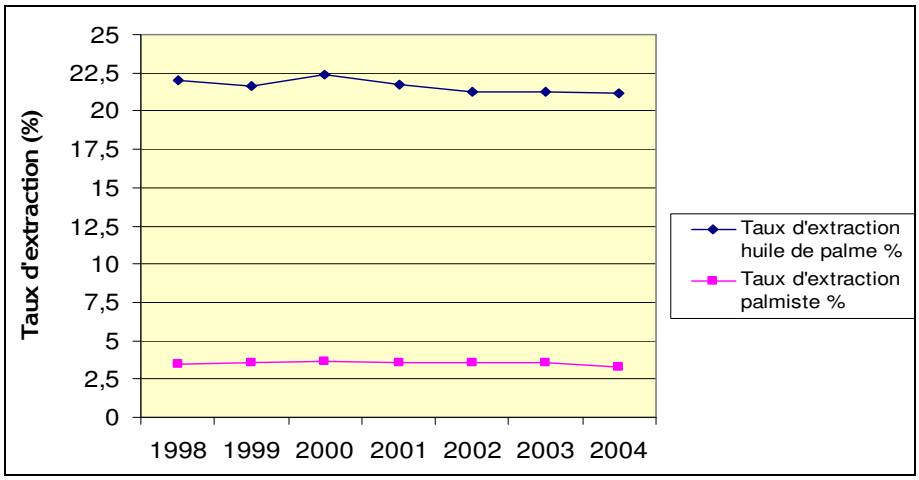

Source : Agro-industriels de 1ère transformation

L'usine du site de Toumanguié de PALMCI à une centaine de km d'Abidjan, obtient une efficacité de l'ordre de 93%. Comparativement cette valeur est de 90 à 91% en moyenne pour les autres usines. Dans les pays asiatiques, les meilleurs résultats atteignent 94 à 95%.

Les principales sources de pertes se situent au niveau des :

- fibres : pour cela le réglage de la compression est suivi ;
- boues : la quantité d'impuretés peut être réduite avec l'amélioration des conditions de collecte ;
- rafles : la quantité de rafles augmente avec la maturité du fruit. Pour cela le fruit ne doit pas être trop mûr au moment de la récolte et donc le suivi de la maturité et la programmation de la récolte sont importants. la période des récoltes doit être suivie.

➢ **Le Bénin**

D'après les estimations du MAEP – Bénin, les petites plantations sélectionnées ont potentiellement un rendement à l'extraction d'huile de 24%. D'autres sources (Fournier et *Al.*, La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria) revoient à la baisse ces performances en affichant corrigeant pour les plantations sélectionnées un le rendement à l'extraction d'huile de 16% pour les plantations sélectionnées%. La baisse de la production d'huiles de palme a été accompagnée d'une baisse des rendements d'extraction qui sont passés de 20,03% en 1995 à 17,41% en 2002 pour l'huilerie CODA. A l'huilerie IBCG, la chute des rendements à l'extraction de l'huile sont plus importantes ; en effet, les taux d'extraction à l'usine de Hinvi sont passés de 18,18% en 2000 à 10,73% en 2005.

Pour les huiles de palmistes, les taux d'extraction se sont maintenus au cours des dix dernières années autour de 4%. En 2000, on a observé des taux d'extraction moyen d'huiles de palmistes de 4% pour IBCG. En 2005, le taux d'extraction d'huiles de palmistes à l'usine de Hinvi du complexe IBCG a augmenté par rapport aux performances de 2000, en passant à 4,23% (IBCG).

Graphe 74 : évolution du taux d'extraction de l'huile palmiste à l'usine Hinvi d'IBCG (2000 - 2005)

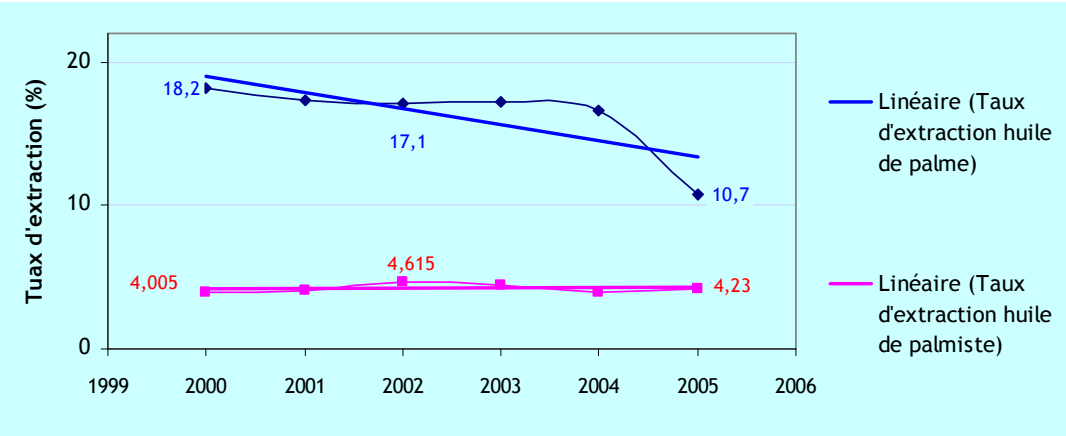

Source : IBCG

➢ **La Guinée**

D'après les résultats de l'équipe de technologie agro-alimentaire du CRAF, la méthode par chauffage appelée méthode «Téminé» donne le meilleur rendement avec un taux d'extraction de 13 % par rapport au poids des fruits comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 18 : taux d'extraction en huile selon les méthodes utilisées (%)

Méthode d'extraction	Taux d'extraction par rapport au poids des
Par chauffage en Guinée maritime	11 %
Par fermentation en Guinée forestière	10,4 %
Par chauffage Téminé	13 %
Par fermentation Toma	10 %

➢ **Le Togo**

Les taux d'extraction d'huile de palme ont chuté de 1% sur les cinq (5) dernières années, passant de 17% en 2000 à 16% en 2005. Les rendements à l'extraction des huiles de palmistes, qui ne concernent que l'entreprise IBCG, sont restés quasiment constants (5%) sur la même période.

Graphe 75 : évolution des rendements à l'extraction d'huiles de palme et de palmiste à l'huilerie d'Agou d'IBCG (2000 - 2005)

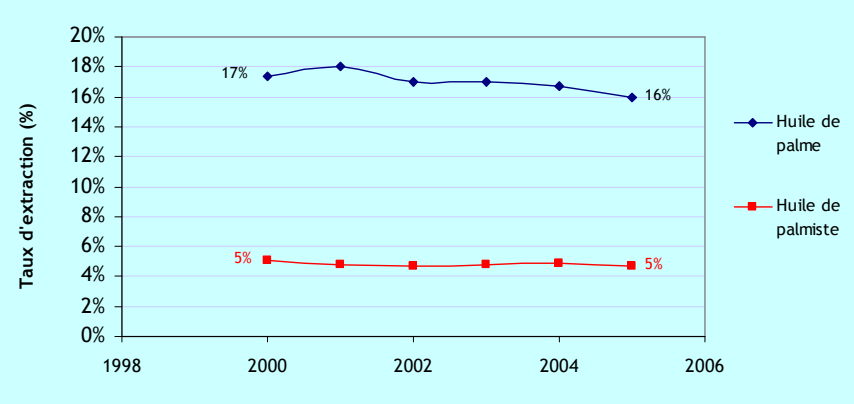

Source : Huilerie d'Agou - Togo

2.2.2 L'insuffisance d'une nécessaire gestion en flux tendus

Le régime de palme est un produit périssable. D'où la nécessité d'une gestion logistique en flux tendus, notamment pendant la période de pointe. La gestion en flux tendus nécessite un dimensionnement du système de production de l'entreprise par rapport aux approvisionnements, de manière à réduire, voire éliminer le stockage (qui n'est d'ailleurs pas possible dans le modèle économique du palmier à huile). Elle permet de maîtriser la production, de réduire les pertes durant le transport de régimes trop mûres ou liées au pourrissement de la matière première, etc.

2.2.3 Une gestion foncière problématique

Les zones agricoles sont confrontées à de sérieuses difficultés liées à :

- la gestion foncière ;
- l'efficience des différentes dessertes rurales devant faciliter le transport des produits récoltés vers les grands centres d'achat et de consommation ;
- la modernité des équipements de production.

L'entretien des pistes et l'acquisition des équipements modernes de production sont liés à la stabilité des cours des produits agricoles sur le marché, laquelle est souvent compromise par les subventions qu'accordent les pays du Nord à leurs producteurs. Cependant, **le problème le plus important, qui accentue les difficultés de modernisation du monde agricole est la question foncière.**

Le statut de la terre en Afrique est devenu un enjeu majeur en raison des contraintes démographiques, sociologiques et politiques. La dégradation de l'environnement, la nature du peuplement des zones cultivables et le jeu des différentes classes politiques en sont déterminants.

L'extension des surfaces agricoles est également délicate. Par exemple, pour les industries installées autour d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, les possibilités d'extension sont très faibles en raison d'un manque d'espace. Par conséquent les actions portent essentiellement sur la replantation de palmiers à huile, au bout de périodes de 30 ans. L'extension n'est réellement possible qu'avec les plantations villageoises, dans les zones forestières est plus favorables.

En résumé, le problème de la gestion foncière présente souvent une origine double : il s'agit d'un manque d'espace pour l'extension des plantations existantes mais procède également d'un problème de propriété foncière qui n'incite pas les planteurs à s'engager avec des opportunités très faibles de cession de terres favorables aux industriels. Les possibilités sont donc limitées aux plantations villageoises mais la décision dans de planter le palmier à huile est prise à la suite d'un arbitrage avec d'autres spéculations agricoles possibles (Hévéa par ex une dynamique de développement à long terme. Il arrive par exemple que l'entreprise PALMCI en Côte d'Ivoire paie des redevances aux populations à hauteur d'une enveloppe annuelle de 22 millions de FCFA, malgré sa conformité avec la loi sur la possession de terres. En outre, avec le redressement des cours du palmier à huile, la demande foncière devient de plus en plus forte.

Dans un contexte d'augmentation progressive de forte pression sur les terres agricoles et au regard de conflits nés de la question foncière, l'attractivité de la sous filière palmier à huile, surtout avec les perspectives de développement des biocarburants, l'immatriculation des terres disponibles et leurs cessions pour exploitation aux industriels, ne saurait constituer une solution réalisable envisageable pour lever la contrainte de l'investissement qu'est l'insécurité foncière. Elle aurait toutes les chances de créer des conflits. En Afrique, les populations restent généralement attachées à leurs terres, si bien que même les garanties d'une simple légalisation des droits fonciers des industriels ne suffiront pas à les affranchir des « redevances » et autres contreparties à payer exigées par les populations locales. La solution pour assurer une exploitation des terres disponibles serait est donc de développer les plantations villageoises qui présentent l'avantage de préserver le droit d'exploitation des populations locales de leurs terres. Ce développement des plantations villageoises devra se faire sur la base d'une contractualisation directe avec les industriels. La contractualisation directe permet de lever les problèmes de gouvernance habituellement posés par les modèles de gestion via

les organisations de planteurs. Les risques de pérennisation de la mauvaise gestion, des détournements des prélèvements opérés sur les revenus des planteurs, la recherche des intérêts personnels, les infiltrations politiques que présentent les modèles de gestion coopérative par les organisations de planteurs risquent de précipiter encore les filières dans l'élan d'une régression comme actuellement constaté dans certains pays comme le Bénin. Le profit direct pour les industriels d'une augmentation de la productivité et de la qualité des productions leur impose d'assurer un encadrement adéquat des planteurs villageois. Cette option permettra également un contrat clair et une meilleure gouvernance de la sous filière, en favorisant notamment une bonne la transparence dans la gestion des prélèvements faits sur les recettes des planteurs.

Le salut de la pérennité dans l'offre de matières premières pourrait se trouver dans des programmes de replantations, des Plans Palmier nationaux ou régionaux notamment.

2.2.4 Un manque d'intégration de la sous filière

Dans beaucoup de pays, les unités industrielles se limitent pour certaines à absorber à bon marché la une production villageoise et à comblent le fonctionner déficit à régime partiel ou avec des matières premières additionnelles importées.

La sous - filière « palmier à huile », pour être compétitive doit être verticalement intégrée. L'intégration verticale de la sous - filière, les industriels doivent être liés les aux planteurs villageois en leur apportant, par des liens contractuels forts et une gestion solidaire, (soutien du prix au producteur, appui en dans termes d'encadrement, et/ou de financement de préfinancement de la production par la fourniture d'intrants (engrais, produits phytosanitaires…). L'intégration verticale consiste en une maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de la sous-filière palmier à huile de la plantation au consommateur, en passant par la transformation.

Cela permettrait de comprimer les coûts de production et d'améliorer la compétitivité des productions de l'Union sur son marché domestique engagé dans un processus de libéralisation quasiment irréversible.

Les filières de plusieurs pays sont désarticulées et évoluent vers une dégénérescence quasi – irréversible avec des plantations ayant de mauvaises performances de rendement et se contentant de vivre des liens avec la trituration artisanale.

2.2.5 Une sous-exploitation de la capacité de l'outil industriel

La capacité d'une huilerie est généralement calculée pour que toutes les productions de la période de pointe puissent être usinées. L'huilerie fonctionne alors au maximum de sa capacité c'est-à-dire 500 heures dans le mois à sa capacité horaire nominale, soit 25 jours à raison de 20 heures par jour, pour tenir compte des aléas techniques. On obtient ainsi la production mensuelle maximale que l'huilerie peut usiner et la capacité annuelle en l'huile en découle en prenant en compte la répartition saisonnière des productions.

Les capacités théoriques de transformation observées dans les huileries de palme de l'espace UEMOA varient entre 35 tonnes/heure (SIPEFCI) et 350 tonnes/heure (PALMCI). L'ensemble des huileries de palme industrielles de l'Union affiche dispose d'une capacité théorique de production équivalant à 1,7 millions de tonnes d'huile de palme par an.

Sachant que la production d'huile de palme de l'Union en 2003 n'a pas excédé 344 000 tonnes, on estime le taux réel d'exploitation des capacités théoriques de production, à 18%.

IBCG (Industrie Béninoise des Corps Gras) au Bénin exploite ses capacités de production d'huile de palme à hauteur de 33%, illustrant ainsi un fonctionnement globalement en sous capacité des huileries de palme de l'UEMOA. Cette situation résulte essentiellement de trois (3) facteurs :

- des difficultés d'approvisionnement des unités industrielles à cause de la faiblesse des productions des plantations par rapport au niveau de la demande potentielle des huileries industrielles ;
- la forte concurrence[22] des unités artisanales dans l'approvisionnement en régime de palme ;
- la répartition inégale de la production sur l'année (environ 70% des productions de régime de palme au Bénin et en Côte d'Ivoire sont concentrées sur seulement trois mois dans l'année).

➢ **La Côte d'Ivoire**

La pointe est très variable en fonction des régions, et force est de constater que les industries considèrent que globalement le mois de pointe représente en moyenne 15% en moyenne de la production annuelle. La période de pointe de la production s'étale de Février à Juin.
La capacité théorique d'usinage des huileries existantes, y compris les projets en cours, est estimée à 600 Tonnes de régimes (TR)/h, soit dans les conditions de la Côte d'Ivoire autour de 2 millions de TR/an. Cette capacité est assez donc suffisante pour traiter la totalité de la production ivoirienne. **Certains planteurs souffrent cependant de la non transformation d'une partie de leur production, en particulier pendant la période de pointe, en raison des difficultés logistiques de collecte et d'acheminement à livrer le produit des produits aux huileries existantes.**
Par ailleurs, il existe un certain nombre de projets de constructions d'huileries, de type industriel ou artisanal. Les capacités théoriques d'usinage des huileries existantes en Côte d'Ivoire sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Le nombre d'unités industrielles n'a pas réellement progressé au cours de ces cinq (5) dernières années faute d'investissements. De plus, **le mauvais état des pistes et le manque de disponibilité de moyens de collecte rendent difficile l'approvisionnement des unités industrielles.**

Tableau 19 : Evolution du panorama industriel de la sous-filière en CI

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'unités industries de transf.	17	17	17	17	18	18	18
Capacité de transformation (TR/H)	586	586	586	586	626	626	626
Sources d'approvisionnement	• Plantations Villageoises • Plantations Industrielles						
Difficultés rencontrées au niveau de l'approvisionnement	• Mauvais état des pistes • Manque de moyens matériels de collecte (véhicules, tracteurs…)						

Source : MINAGRA

[22] Au BéninBénin, les unités artisanales achèteraient plus cher les régimes de palme naturels (8 à 12 F CFA/kg) que les prix auxquels les unités industrielles achètent les régimes de palme améliorés (4 à 5 F CFA/kg) ; source : www.fao.org/documents

Une partie de l'huile de palme produite est stockée provisoirement dans des tanks de capacité allant de 250 à 1 000 tonnes avant d'être exportées ou acheminées vers des stations de stockage.

Graphe 97 : Capacité des huileries de palme en CI

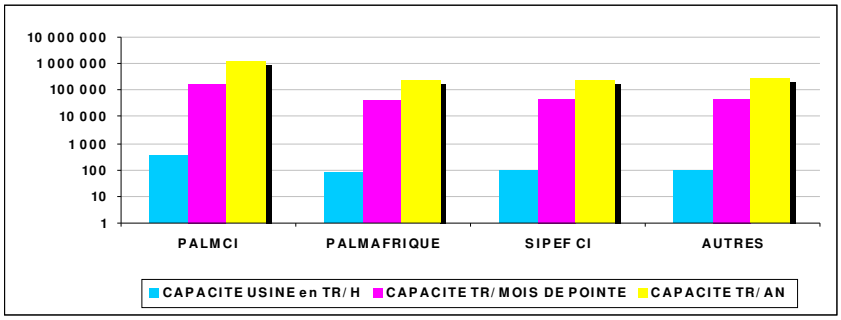

Source : MINAGRA

- **Le Bénin**

La trituration industrielle des régimes de palme est principalement réalisée par deux (2) complexes industriels : Industrie Béninoise des Corps Gras (IBCG) et Complexe Oléagineux d'Agony (CODA). A ces deux (2) usines, s'ajoute la Société FLUDOR qui en marge de l'huile de coton qui constitue sa principale production, produit également de l'huile de palmiste. La capacité de trituration industrielle théorique dépasse actuellement 100 tonnes/heure dont 80 tonnes/heure pour le complexe IBCG né de la privatisation de l'ex-SONICOG.

En partant d'une hypothèse minimale de 100 tonnes/heure, la capacité théorique de trituration industrielle s'élève à environ 900 000 tonnes de régimes par an. En considérant la production du Bénin estimée par la FAO à 244 000 tonnes en 2005, on perçoit l'ampleur des difficultés d'approvisionnement en matières premières des huileries de palme.

Les problèmes d'approvisionnement en régimes de palme limitent minent la rentabilité des huileries industrielles Béninoises, surdimensionnées au regard des disponibilités intérieures en matières premières fournies par une plantation en crise aigue. Les L'huiles de palme industrielles industrielle Béninoises Béninoise sont a donc perdu la bataille de la compétitivité donc de moins en moins compétitives par rapport aux huiles végétales importées, notamment par rapport vis à vis aux des huiles de palme Malaisiennes et Indonésiennes, car **la sous-utilisation croissante des capacités installées augmente les coûts de production et donc le prix de vente aux consommateurs : le taux d'utilisation des usines Béninoises était en moyenne de 40% en 2001.**

De plus, en l'état actuel des choses malgré le net redressement des cours de l'huile de palme, le développement de la plantation béninoise est fortement handicapée par la disponibilité de terres dans les zones à pluviométrie favorables tandis que des variétés issues de la recherche et capables de s'adapter à une pluviométrie plus faible tout en gardant un rendement suffisamment élevé en huiles, tardent à être disponibles pour la replantation.

Le déficit par rapport à la demande potentielle des unités industrielles s'élèverait au moins à 650 000 tonnes par an ; ce qui plafonne réduit les possibilités de trituration de ces usines à environ 30% de leurs capacités installées. Dans la pratique, les taux d'exploitation

des capacités de trituration industrielle sont en réalité plus bas, à cause du fait de la faiblesse des rendements agricoles et des difficultés de collecte des régimes.

Ainsi ce taux d'exploitation des usines est en pleine régression depuis 2000 ; **à l'usine d'IBCG à Hinvi, le taux d'utilisation des capacités installées est passé de 64% en 2000 à 18% en 2004.** Cette chute du niveau d'exploitation a entraîné le licenciement de 143 travailleurs en juin 2006 et un arrêt de production de l'usine.

Un des principaux éléments expliquant l'inélasticité productive de la première transformation (huileries industrielles de palme) est l'indisponibilité de la matière première (régimes de palme) obligeant les unités à fonctionner en sous-capacité.

Une solution possible pour augmenter la production industrielle d'huile serait donc d'accroître la production de régimes de palme d'environ 400 000 tonnes environ (taux d'extraction supposé égal à 20%) pour remplacer les importations extracommunautaires actuelles par les productions nationales. Une telle augmentation de la production élaéicole paraît à priori possible avec les potentialités actuelles de l'Union. Cependant avec les projections de Robert HIRSCH (2002) qui estime l'accroissement de la demande en corps gras de l'UEMOA à 422 656 tonnes à l'horizon 2020, on se rend bien compte de l'ampleur du défi que les pays membres devront relever pour répondre aux besoins en corps gras exponentiellement croissants de leurs populations.

- **Le Togo**

L'huilerie d'Agou rencontre actuellement d'énormes difficultés de fonctionnement liées notamment à la faible production de régimes de palme au Togo qui ne lui permet pas d'approvisionner suffisamment son usine. De 2000 à 2005, **le taux d'utilisation de l'usine se situe entre 3 et 7%**, ainsi que le montre le graphe ci-dessous.

Graphe 98 : évolution du taux d'utilisation de la capacité de trituration de l'huilerie de palme d'Agou au Togo (2000 – 2005)

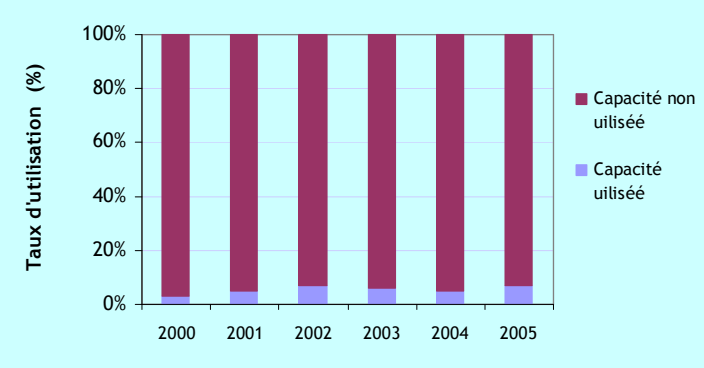

Source : Huilerie d'Agou - Togo

L'huilerie NIOTO (appartenant au groupe DAGRIS devenu Géocoton) importe quant à elle de l'oléine de palme de la Malaisie qu'elle transforme pour produire des huiles raffinées pures ou mélangées à l'huile de coton. Elle dispose d'une unité de trituration de 6 000 tonnes/an pour les graines d'arachide, les amandes de karité et de palmiste. **La faible disponibilité des noix et amandes de palmistes au Togo oblige NIOTO à s'en approvisionner à partir du Bénin.**

La trituration industrielle des régimes de palme au Togo est limitée actuellement à une capacité de 55 000 tonnes/an installées à l'huilerie d'Agou. **Sur la période 2000 – 2005, près de 95% de cette capacité industrielle est restée inutilisée faute de matières premières.**

Les disponibilités en régimes de palme, de plus en plus faibles sur le marché local, accentuent la sous – utilisation des capacités de trituration de l'huilerie d'Agou dont les quantités de régimes traités ont chuté de 4 767 tonnes en 2000 à 2 436 tonnes en 2004. Sur la période 2000 – 2005, les volumes régimes de palme traités ont régressé globalement de -8% par an.

Graphe 99 : évolution des volumes de régimes de palme traités, des quantités d'huile de palme et de noix de palmistes produites à l'huilerie d'Agou (2000 – 2005)

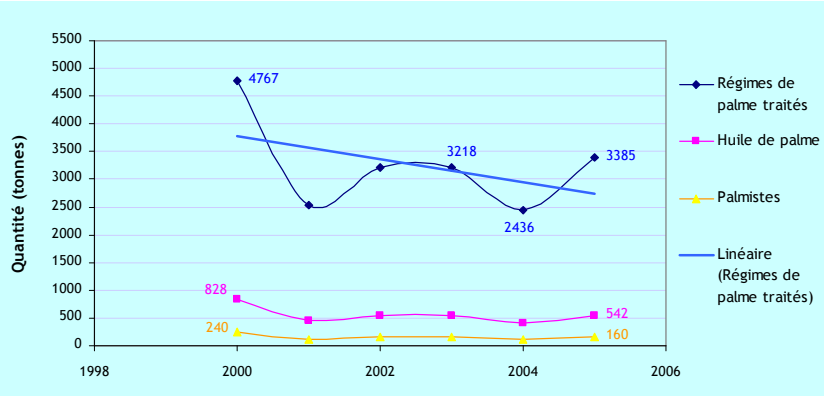

Source : Huilerie d'Agou - Togo

La diminution des approvisionnements en régimes de palme combinée à la chute des rendements à l'extraction a induit une baisse de la production d'huile de palme industrielle qui est passée de 828 tonnes en 2000 à 542 tonnes en 2005 à l'huilerie d'Agou. La et la production de noix de palmistes, a également subi une diminution passant de 240 tonnes en 2000 à seulement 160 tonnes en 2005 **à l'huilerie d'Agou**.

La sous-exploitation des capacités industrielles et la baisse globale des rendements d'extraction ont également induit une augmentation des coûts de production de l'huilerie d'Agou en amplifiant le poids relatif des charges fixes dans la structure du prix de revient du litre d'huiles de palme et de palmiste. Cette situation affecte significativement la compétitivité de l'huile de palme industrielle confrontée à une forte concurrence des importations provenant notamment de la Malaisie et de l'Indonésie.

2.2.6 Structure des coûts dans la première transformation

- **La Côte d'Ivoire**

Les coûts des principaux facteurs de production restent relativement élevés en Côte d'Ivoire par rapport à ceux qui prévalent dans les pays asiatiques concurrents.

La structure des coûts de production relatifs à la 1ère transformation des régimes de palme se décompose comme suit :

Tableau 20 : structure des coûts de production relatifs à la première transformation des régimes de palme (FCFA/kg)

Postes de charge	Coûts (F CFA)
Usinage	10 423
Transport	2 458
Quote-part des frais généraux	4 935
Amortissement huilerie	3978
Frais financiers huileries	2532
Sous total Intervention	**24 326**
Marge Agro industrie	**7 071**
TOTAL	31 397

Source : TECSULT

L'analyse du tableau ci-dessus met en évidence la prédominance des frais d'usinage représentant près de 42% de la structure des coûts suivi des frais généraux (20%). La marge dégagée de cette transformation reste relativement forte et permet de couvrir les frais de transformation.

Le coût réel de la main d'œuvre (avantages sociaux pris en compte) est relativement cher en Côte d'Ivoire, non seulement par rapport aux autres pays de la sous région mais également par rapport aux principaux pays producteurs d'huile de palme concurrents du continent asiatique (Indonésie et Malaisie).

Les coûts de l'énergie restent également très élevés : en 2003, l'électricité s'élevait à environ à 65-80 FCFA /KWh, le gasoil à 410 FCFA/litre et le propane à 800 FCFA/Kg.

Les coûts de production sont exprimés en valeur rendu client ou FOB (free on bord) par tonne de produits du palmier (tPP), c'est-à-dire huile de palme plus amandes de palmiste. Ils ont pu être estimés sur la base des données obtenues auprès de certains usiniers industriels ou extraits des comptes annuels des différentes sociétés.

Le tableau ci-dessous permet de comparer de façon indicative l'évolution des coûts de production de la tonne PP sur la période 1998-2000 en fonction de l'origine des régimes (plantations industrielles ou plantations villageoises).

Les coûts régime usine/Kg PP comprennent pour :

- les plantations industrielles : les frais généraux affectés, l'entretien des cultures, la récolte, la collecte et l'entretien des pistes ;
- les plantations villageoises : les frais généraux affectés, l'achat des régimes, la récolte, la collecte et l'entretien des pistes

Tableau 21 : Structure des coûts de production sur la période 1998-2000

	1998	1999	2000
Coûts Régimes usine/kgPP PI[23]	**109,23**	**89,33**	**95,31**
Coûts Régimes usine/kgPP PV[24]	**174,08**	**162,28**	**111,66**
Frais d'EAI	4,39	5,58	3,87
Usinage	52,95	38,93	32,85
Logistique	13,57	10,85	8,68
Social	6,36	6,16	5,97
Evacuation	10,09	6,6	5,68
Sous total Coûts directs/tPP	**87,36**	**68,12**	**57,05**
Coûts directs + MP/KgPP PI	**196,59**	**157,45**	**152,36**
Coûts directs + MP/KgPP PV	**261,44**	**230,40**	**168,71**
Frais Généraux+ Frais financiers	30,75	27,76	34,31
Amortissements	35,35	33,63	40,36
Sous total FF+FG+Amortissement	**66,10**	**61,39**	**74,67**
Total Général/KgPP PI	**262,69**	**218,84**	**227,03**
Total Général/KgPP PV	**327,54**	**291,79**	**243,38**

Source : TECSULT/EXPERCO

Ces chiffres ci-dessus, bien qu'indicatifs, montrent que **pour rendre la filière plus compétitive, il faudra surtout chercher à réduire le coût des matières premières et des frais indirects par des gains de productivité.** Pour les cinq (5) principales industries de première transformation, les données disponibles permettent de déterminer approximativement deux (2) coûts de production :

- les coûts moyens agricoles par tonne de régime carreau usine (coût tonne de régime en PI et en PV);
- les coûts industriels par tonne d'huile produite.

Tableau 22 : Comparaison des coûts de production et des prix de vente en 2004

Nature	Coûts de production en FCFA/tonne	Prix de vente moyen en FCFA/tonne
Régime de palmier à huile en PI	22 499	26 000
Régime de palmier à huile en PV	36 315	
Huile brute produite	301 666	280 000

Source : Etude pour la recherche de la compétitivité et du développement de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire, Février 2006.

Les coûts élevés de production en PV semblent s'expliquer s'expliquent comme expliqué précédemment, par la faiblesse des rendements dont les causes sont essentiellement une insuffisance voire une inexistence d'application des fumures, le coût élevé des intrants, etc.

[23] Plantations industrielles

[24] Plantations villageoises

Le constat est édifiant. **Avec des prix de vente bien inférieurs aux coûts de production comme cela a été le cas en 2004, si cette tendance se maintenait, à terme c'est la filière ivoirienne toute entière qui risquerait de disparaître, malgré son niveau d'organisation et d'intégration.**

Les raisons pour lesquels les coûts de transformation en Côte d'Ivoire sont nettement plus élevés qu'en Asie ont trait à une productivité industrielle largement plus faible et coûts de facteurs plus chers

Le prix coût de revient moyen de l'industrie, exprimé FOB port d'Abidjan en tPP, variait entre 227 et 243 FCFA/Kg PP, suivant l'origine de la matière première (plantations industrielles ou plantations villageoises). La matière première constitue le poste le plus important, représentant 41 à 46% des coûts totaux en 2000, suivant l'origine des régimes. Suivent les frais indirects (frais généraux, frais financiers et amortissements) qui comptaient pour près du tiers (1/3) des coûts totaux, tandis que les frais d'usinage ne représentaient que 13,5%.
La performance des pays asiatiques en termes de capacité de production combinée à la modernisation de leurs usines d'extraction et au faible coût des facteurs de production (eau, électricité …) permet par exemple à la **Malaisie d'obtenir des coûts de revient de 160 F CFA/kg d'huile de palme brute contre 234 F CFA/kg d'huile brute en Côte d'Ivoire.**

Ainsi, **PALMAFRIQUE rencontre aujourd'hui des problèmes financiers, dues notamment à des pertes enregistrées au niveau de la vente de son huile de palme**. En effet, le coût de revient de sa production est supérieur au prix de vente local ou à l'export de l'huile de palme, et ce depuis quelques années (cf. Graphe ci-dessous).

Graphe 100 : Evolution du prix de vente et du prix de revient de l'huile de palme (PALMAFRIQUE)

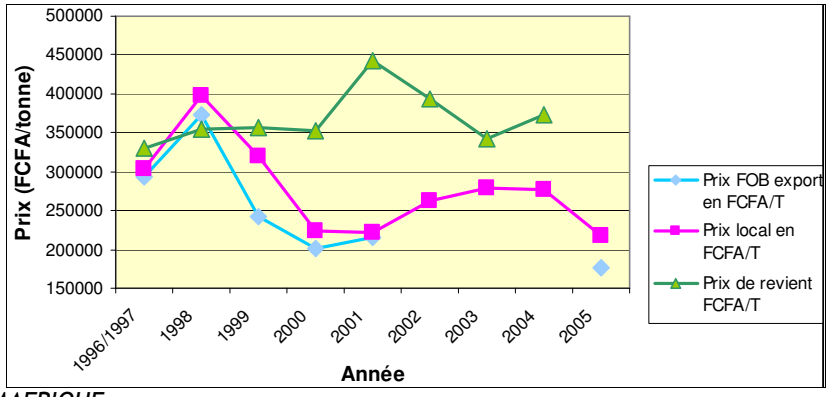

Source : PALMAFRIQUE

Les conséquences sont une baisse de la production et du rendement, ainsi que des pertes financières non seulement en PV mais aussi au niveau des agro-industries qui enregistrent un manque à gagner, ainsi que le montre le tableau ci-après :

Tableau 23: Manque à gagner au niveau des PV

Année	Superficie en rapport (Ha)	Rendement (T/ Ha)	Perte par rapport au rendement potentiel PV de 10 T/ HA)	Perte de production (T)	% perte	Montant perte planteurs (en M FCFA)	Perte huile (T)	Prix vente huile (FCFA/ T)	Montant perte au niveau Agroindust. (M FCFA)
2000	118 107	5,8	4,2	501 770	42%	11 541	107 881		
2001	121 735	4,7	5,3	647 433	53%	12 949	139 198		
2002	131 918	5,2	4,8	627 600	48%	17 133	134 934		
2003	143 203	4,7	5,3	758 178	53%	21 608	163 008	280 000	45 642
2004	147 658	5,9	4,1	610 287	41%	17 393	131 212	280 000	36 739
TOTAL				4 752 291		**119 124**			**82 381**

Source : Agro-industriels de 1ère transformation

Le prix sur le marché national ou sur les marchés d'exportation doit nécessairement être compétitif par rapport à celui des produits finis concurrents importés, en particulier ceux de Malaisie et d'Indonésie. La structure des prix des importations d'oléine s'établit comme suit sur le marché de la Côte d'Ivoire, mais aussi des autres pays de l'UEMOA.

Tableau 24 : Prix de l'oléine importée à un port Ouest africain

	Montant en US$/tonne	Montant en FCFA/tonne
Prix FOB Malaisie	400	218 000
Fret et Assurance	70	38 150
Prix CAF port	470	256 150
Douanes	106	57 634
Prix rendu port	576	313 784

Source : Mémorandum de la filière Palmier à huile en Côte d'Ivoire

L'exportation de l'oléine de la Côte d'Ivoire dans la sous région se retrouve sur le marché avec des prix supérieurs aux produits asiatiques. Cela rend ainsi le produit ivoirien non compétitif.

Les raisons qui expliquent la non compétitivité de la filière ivoirienne sont principalement

- les coûts des facteurs tels que l'énergie, les équipements, les emballages sont onéreux ;
- **la productivité industrielle est de loin supérieure en Asie du fait d'unités industrielles capables de traiter 500 000 t régimes/an alors que pour la Côte d'Ivoire**, la plus grande unité ne peut usiner qu'environ 180 000 t régimes/an. Ainsi les économies d'échelle réalisées en Asie permettent de commercialiser l'huile à un très bas prix.

Tableau 25 : Prix de l'oléine de Côte d'Ivoire rendu port Ouest africain

	Montant en US$/tonne	Montant en FCFA/tonne
Prix d'achat	477	260 000
Transport huile	9	5 000
Frais de production	73	30 000
Coût de production	541	295 000
Frais généraux	55	40 000
Prix de revient	615	335 000
Mise à FOB et fret	46	25 000
Prix CAF port	661	360 000

Source : Mémorandum de la filière Palmier à huile en Côte d'Ivoire

Les coûts de transformation en Côte d'Ivoire sont nettement plus élevés qu'en Asie pour les raisons suivantes :

Les coûts des facteurs tels que l'énergie, les équipements, les emballages sont onéreux ;
La productivité industrielle est de loin supérieure en Asie du fait d'unités industrielles capables de traiter 500 000 t régimes/an alors que pour la Côte d'Ivoire, la plus grande unité ne peut usiner qu'environ 180 000 t régimes/an. Ainsi les économies d'échelle réalisées en Asie permettent de commercialiser l'huile à un très bas prix.

Le niveau élevé actuel des cours permet à la filière ivoirienne de redevenir bénéficiaire, d'écarter la menace des importations et de disposer du temps et des moyens d'améliorer sa compétitivité globale (plantation + première transformation).
Pour le Bénin et le Togo, il s'agit de rebâtir une nouvelle filière intégrée avec des variétés à rendement élevée résistant à la sécheresse

- **Le Togo**

Sur le plan de la transformation, la trituration industrielle absorbe au plus mieux 10% de la production de régimes de palme du Togo ; avec un rendement à l'extraction de 12% pour la transformation artisanale et de 16% pour la transformation industrielle, le potentiel de production d'huile de palme au Togo s'élèverait à 26 348 tonnes/an. La production réelle ne serait cependant que de 7 000 tonnes (FAOSTAT), soit 27% du potentiel du pays. Ces faibles performances à la transformation sont dues en partie à la vétusté du matériel de production industrielle et notamment à la sous-exploitation de la capacité installée dans le pays et qui est d'environ 9 000 tonnes d'huile de palme par an.

- **Le Bénin**

Les usines triturant le palmier à huile s'approvisionnent à partir de leurs plantations propres, des plantations coopératives et des palmeraies indépendantes. Les régimes sont achetés à un prix bord champs à 20 500 F CFA/tonne (Fournier et *Al.*, La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria). Le coût du transport est de 2 000 F CFA/tonne dans un rayon moyen de 20 km (Cellule d'Analyse de Politique Economique – Bénin, 2001).

Depuis les années 1990, la production industrielle d'huile de palme est en régression au Bénin. Pour l'huilerie CODA, la production d'huile de palme est passée de 7 156 tonnes en 1993 à 2 365 tonnes en 2002. L'huilerie IBCG a vu sa production passée de 5 600 tonnes en 2000 à seulement 192 tonnes en 2005 (IBCG). A l'huilerie IBCG (usine de Hinvi), la production d'huile palmiste est en forte baisse, passant de 1 235 tonnes en 2000 à 354 tonnes en 2004 (IBCG).

Graphe 101 : évolution de la production d'huile de palme du Complexe Oléagineux d'Agony (CODA - Bénin)

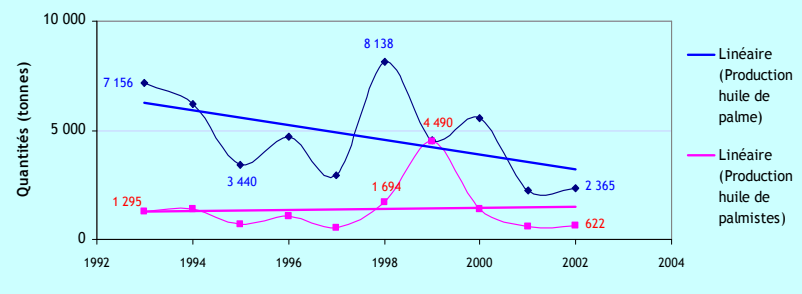

Source : AIFO – UEMOA

Hors frais généraux, le coût de revient d'un litre d'huile de palme à Cotonou est de 1 453 F CFA et de 1 488 F CFA en FOB (De Castro et Al., 2000) ; un tel niveau de prix dépasse largement le prix moyen de 459 F CFA pour un litre d'huile de palme relevé à Cotonou en 2000. L'huile de palme industrielle est donc peu compétitive par rapport aux huiles végétales artisanales locales et aux huiles importées.

L'examen de la structure du prix de revient montre que la compétitivité de l'huile de palme Béninoise reste handicapée essentiellement par le coût très élevé des facteurs de production des usines de transformation ; les frais d'usinage représentent en effet 84% du prix de revient FOB ; en Malaisie, les frais d'usinage représentent 19% du prix de revient (frais généraux inclus).

Graphe 102 : structure du coût de revient FOB d'un kg d'huile de palme au Bénin

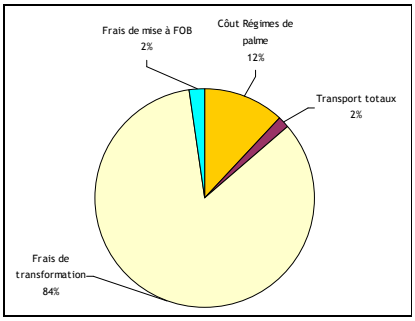

Source : De Castro et Al., 2000

Un autre facteur affectant le bon fonctionnement des huileries de palme au Bénin et minant leur rentabilité économique est la vétusté du matériel de production. La privatisation des usines n'a rien changé aux données du problème. L'embellie que constitue le redressement actuel des cours ne change également rien à la situation de dégénérescence prononcée des filières béninoises et togolaises.

➢ La Guinée

L'essentiel des charges de production d'huile de palme concerne les frais de coupe de régimes et les frais d'extraction.

- **Frais de cueillette** : 90% des exploitants font appel à une main d'œuvre salariée pour la cueillette des régimes. Ce pourcentage atteint 100% en Guinée Maritime contre 80% en Guinée Forestière. La fixation du prix de coupe ne tient pas compte du poids du régime encore moins de sa maturité. En général le prix moyen de coupe est de 175 FG (19,44 F CFA) par régime avec des disparités très fortes selon les localités puisque ce

prix varie de 138 FG (15,33 FCFA) à Boffa (Guinée Maritime) jusqu'à 212 FG (23,56 FCFA) à N'Zérékoré.

Cette différence de prix s'explique par le fait qu'en Guinée Forestière ce sont les exploitants qui se déplacent vers les plantations de noix de cola pour faire venir les « coupeurs de régimes » contrairement à la Guinée Maritime ou en plus des jeunes ressortissant de la localité, les Peulhs venus de la préfecture de Télémilé (Moyenne Guinée) sillonnent la zone à la recherche d'emploi durant toute la saison sèche. Plus de 78% des charges de production d'huile de palme sont imputables à la coupe de régimes (46%) et la main d'oeuvre (32%).

Frais d'extraction : en Guinée Forestière la main d'œuvre pour l'extraction traditionnelle de l'huile de palme est composée de tous les membres de la famille contrairement à la Guinée Maritime ou l'extraction est faite exclusivement par les femmes et les enfants. Cela explique la faiblesse du pourcentage de familles qui font recours a la main d'œuvre en Guinée Forestière (30%) par rapport a la Guinée Maritime (80%). Les frais d'extraction généralement payés en nature correspondent à 1 litre et demi d'huile de palme pour 20 litres d'huile de palme transformées. Le prix moyen d'extraction d'un bidon de 20 litres d'huile de palme par préfecture tourne autour de 1348 FG (149,78 FCFA).

Les charges d'extraction d'huile de palme par les méthodes traditionnelles sont plus élevées que celles pratiquées par les propriétaires des huileries améliorées en Guinée Forestière. En effet, la moyenne des frais d'extraction dans cette région est de 277 FG par kg d'huile de palme pour les méthodes traditionnelles contre 178 FG/kg pour les mini huileries dans la préfecture de Macenta (Guinée Forestière).

Ainsi, les producteurs en plus du gain de temps et de la réduction de leur charge de travail, gagnent 100 FG par kg d'huile en envoyant leur noix de palme dans les mini huileries.

La Guinée malgré la domination de la plantation naturelle dispose au regard de sa pluviométrie importante, d'un vrai potentiel de développement d'une industrie compétitive de palmier à huile qui ne demande qu'à être exploitée

A partir des différentes contraintes organisationnelles, les enjeux peuvent se résumer en quelques points essentiels à savoir :

- Favoriser un secteur productif complémentaire et compétitif. Cela suppose que l'on réfléchisse à une politique qui mette l'accent sur la promotion de véritables bassins de production.
- Créer autour de ces différents bassins de véritables unités de transformation qui puissent conférer à ces productions la valeur ajoutée nécessaire à leur insertion sur le marché régional et international.
- Favoriser de véritables relations ville-campagne fondées sur la complémentarité et l'équilibre entre les différents pôles de production.

2.3 Forces et faiblesses de l'industrie de Deuxième Transformation

Au niveau de la deuxième transformation, il existe également, il existe un écart de compétitivité entre l'UEMOA et les pays d'Asie du Sud-est, en faveur de cette dernière région. En effet, les coûts de transformation de l'huile de palme brute en huile raffinée par exemple sont beaucoup plus faibles dans les pays Asiatiques que dans l'UEMOA. Cet écart est assez significatif et constitue également un défi dans le rétablissement de la compétitivité ; il nécessitera un plan ambitieux de réduction des coûts de revient. Il reste que cet écart ne met pas encore en péril l'industrie de seconde transformation de la même manière que la plantation et l'industrie de première transformation.
En outre, il existe à ce niveau une menace stratégique majeure : c'est ce qui explique la réaction d'adaptation de cette industrie consistant du manque de compétitivité des industries de première transformation, les industries de 2é transformation pourraient décider de chercher sa survie dans l'importation de l'huile brute de palme au cours mondial, pour la transformer sur place ; ceci condamne de fait l'effondrement de schémas d'intégration de la filière dans la sous-région.

Il est vrai que cette perspective déjà mis en œuvre par certaines industries (Togo, Ghana) est heureusement atténuée par la récente hausse très significative importante des cours de l'huile de palme, dopés par la demande alimentaire (Inde, Chine) et l'effet « biocarburants ».

Les produits dérivés de l'huile de palme brute sont assez restreints à l'huile et au savon. En Malaisie à l'huile et au savon, s'ajoute une gamme de produits utilisés dans la cosmétologie à base de carotène. Cependant, la valorisation des produits se développe progressivement. Au Ghana par exemple, PZ Cussons, l'un des concurrents d'UNILEVER Ghana Ltd au niveau de la seconde transformation a développé toute une gamme de savons pour la toilette, le linge et des détergents…

2.3.1 Problème de valorisation et taille critique

Les produits dérivés de l'huile de palme brute sont assez restreints à l'huile et au savon. En Malaisie à l'huile et au savon, s'ajoute toute une gamme de produits cosmétiques à base de carotène. Cependant, la valorisation des produits se développe progressivement. Au Ghana par exemple, PZ Cussons, l'un des concurrents d'UNILEVER Ghana Ltd au niveau de la seconde transformation a développé toute une gamme de savons pour la toilette, le linge et des détergents…

Les possibilités de hausse des prix sont très limitées pour les industries de 2e transformation du fait de la faiblesse de la tarification douanière sur les produits finis. La TDP (Taxe Dégressive de Protection) qui complète le TEC (Tarif Extérieur Commun) est dégressive et ne représente plus que 5% en Côte d'Ivoire ; elle est appelée à disparaître.

Si l'amont agricole n'est pas compétitif et que l'aval commercial (le marché) n'est pas intégré au plan régional permettant d'avoir la taille critique requise, l'investissement dans de nouvelles industries de seconde transformation sera inutile.

La bataille pour l'amélioration de la compétitivité est d'abord requise dans l'amont agricole (plantations) et la première transformation sur lesquels les pays africains ont un lourd gap de compétitivité.

Spécifiquement, la compétitivité du palmier à huile présente des caractéristiques singulières. Elle dépend de dimensionnement de la taille des plantations qui doit être en

adéquation avec l'unité industrielle de première transformation, de l'aire géographique de localisation des plantations avec des parcours de ramassage qui doivent être optimisés par rapport à l'emplacement de l'usine, de la qualité des infrastructures, de la répartition de l'âge des plants, mais aussi les conditions agro -écologiques qui jouent sur la distribution de la production de la pointe des plants, sur laquelle est dimensionnée la capacité de l'usine, de manière à assurer sa saturation.

Ainsi, les conditions sont différentes des filières d'huilerie d'arachide et de coton dont la matière première peut être transportée sans dommage ni grand risque de détérioration sur tout le territoire régional.

Ainsi, si l'émergence d'un marché régional d'échange sans entraves de graines oléagineuses devrait permettre d'approvisionner les usines de trituration de coton et d'arachide et leur permettre de ne plus travailler en sous capacité, ce schéma ne peut en aucun cas convenir au palmier à huile dont l'ensemble agro-industriel exige une localisation géographique.

2.3.2 Problème de valorisation et taille critique

Le développement de la transformation artisanale est la conséquence et non la cause du manque de compétitivité et de la sous capacité de la transformation industrielle.

La transformation artisanale s'est développée dans les pays ayant des peuplements naturels de palmier à huile et/ou ayant connu un vieillissement et une désagrégation des plantations industrielles (baisse des rendements ne permettant pas d'approvisionner de façon rentable les unités industrielles de première transformation.

On note notamment cette forte prédominance de la transformation artisanale au Bénin et au Togo (au moins 90% de la matière première élaéicole locale). Cela s'explique d'abord par l'état peu reluisant de la plantation devenue incompatible avec les exigences d'une exploitation industrielle.

Cependant, le secteur artisanal n'est pas concurrent ni responsable du recul de la production industrielle. D'une manière générale, les unités artisanales exploitent plutôt les peuplements naturels de palmiers à rendement faible et inexploitables par les plantations industrielles. D'autre part, nous notons que c'est quand les plantations atteignent un certain degré de désagrégation avec une baisse drastique des rendements qu'elles deviennent non rentables pour une exploitation industrielle. Alors, la transformation artisanale souvent prend le relais.

De plus, la transformation artisanale s'adresse à un marché distinct des huiles végétales raffinées. Ce marché est celui du savon artisanal et de l'huile de palme rouge qui entre dans les traditions culinaires de l'ensemble des pays de la zone. Dans les pays où la production élaéicole est bien intégrée à l'outil industriel, la transformation artisanale devient résiduelle. Elle se développe par contre dans les pays où la plantation industrielle se dégrade et où il existe un verger naturel important.

- **La Côte d'Ivoire**

La transformation artisanale est assez négligeable en Côte d'Ivoire de manière globale. Cependant, elle connaît de plus en plus d'ampleur depuis 4 à 5 ans. Cette activité est minime en termes de volume mais pas en termes d'intérêt. En effet, lorsque les fruits détachés sont récupérés par les transformateurs artisanaux, cela coûte à l'industrie la part la plus intéressante de la production, c'est-à-dire le fruit même, qui contient près de 45%

en huile, et pour lequel il n'y a plus besoin d'effectuer des opérations de séparation du régime.

Les procédés d'extraction artisanale de l'huile de palme donnent généralement des rendements assez faibles : 4 à 16% en moyenne contre un minimum de 18% pour les procédés d'extraction industrielle. De plus, elles donnent lieu à l'obtention d'huiles de palme d'acidité supérieure à 5% et de taux d'humidité supérieure à 0,4%. Ces caractéristiques physico-chimiques dépassent largement les exigences des normes internationales à l'exportation qui fixent les limites à ne pas dépasser à 0,2% et 3% respectivement pour l'humidité et l'acidité.

L'acidité trop élevée des huiles de palme artisanales est due à la longueur du temps mis (3 à 5 jours après la récolte) pour transformer les fruits frais ; ce retard dans le traitement des fruits frais, combiné aux conditions de stockage (à l'air libre), favorise l'action des enzymes « lipolytiques » responsables de la désagrégation des molécules lipidiques et par la libération des acides gras libres dans les vésicules oléifères des fruits. Les taux d'humidité élevés observés dans l'huile de palme artisanale sont imputables au séchage insuffisant de l'huile assimilée à la seconde ou dernière cuisson.

Les niveaux d'acidité et d'humidité trop élevées des huiles de palme artisanales, ajoutées aux conditions de stockage (à l'air libre, exposée à la lumière, et dans des récipients métalliques) favorisant l'oxydation, réduisent significativement leur durée de conservation.

Les transformateurs artisanaux achètent principalement aux planteurs des régimes de palme au tas, à un prix d'environ 20 000 FCFA/tonne et revendent entre 40 000 FCFA et 80 000F CFA le baril de 200 litres d'huile. Les prix varient selon la période ; lorsque la production est très forte, les prix peuvent baisser jusqu'à 25 000 F/t.
Les presses sont louées à 1 500 F/baril produit. Il existe des coopératives d'artisans qui aident ces transformateurs à l'acquisition de presses.

- **Le Togo**

Les huiles de palme traditionnelles sont vendues sur les marchés ruraux à 250 F CFA/litre pendant les périodes de pointe de production des régimes de palme. Pendant les périodes creuses, les prix augmentent souvent jusqu'à 800 F CFA/litre.
Pour comparaison, sur la période 2000 à 2005, l'huile de palme a été vendue en moyenne à 865 F CFA/litre.

- **Le Bénin**

Le prix de revient de l'huile de palme traditionnelle varie entre 290 et 355 F CFA lorsqu'elle est extraite des fruits de palmier à huile sélectionnés ; il est nettement plus élevé (440 à 620 F CFA) quand l'extraction se fait à partir des fruits de palmiers naturels.
Seulement, il existe une autre cause à cet écart constaté dans le prix de revient, il s'agit des tracasseries routières durant le transport. En effet, les coûts logistiques sont élevés, il en est de même pour la durée du transport qui entraîne des risques de perte.

Le prix de revient de l'huile de palme semi – artisanale au Bénin varie entre 190 et 215 F CFA/litre pendant les périodes de pointe et entre 350 et 365 F CFA/litre pendant les périodes creuses (Fournier et *Al.*, La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria).

Pour comparaison, l'huile de palme a coûté en moyenne 531 F CFA par litre en 2004.

Au regard du de la faiblesse du rendement et du taux d'extraction des chez les transformateurs artisanaux, avec un taux inférieur de 5 à 8 points à celui des huileries industrielles, la transformation artisanale génère des pertes en huile évaluées à plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'huile par an.

La problématique de régénération de la filière « palmier à huile » au Bénin et au Togo ne se pose certainement des problèmes de compétitivité pas en termes de création de nouvelles unités industrielles.
Ces pays sont aujourd'hui handicapés par leur position géographique dans la partie la moins pluvieuse du golfe de Guinée. Il est nécessaire indispensable de trouver un matériel végétal mieux adapté aux conditions climatiques du Bénin avec des performances de rendement équivalentes aux meilleures souches.

Un effort volontariste de création de plantations industrielles reste possible dans les zones les plus favorables et avec un appui à la professionnalisation des plantations villageoises sont et une contractualisation avec les préalables indispensables pour déjà saturer les capacités des unités industrielles avant d'envisager l'implantation de nouvelles.

D'autant plus que le Bénin et le Togo ne présentent pas les meilleurs atouts dans la région.
Il faudra également moderniser l'outil industriel frappé d'obsolescence. Il est important pour les acteurs de la filière « palmier à huile » au Bénin d'attendre les résultats de la mission que s'est assigné le Président YAYI BONI et qui consiste à chercher le partenariat des Malaisiens pour régénérer la filière « palmier à huile ». Leur avis d'experts sera déterminant pour savoir si le Bénin remplit encore les conditions de développement d'une filière industrielle compétitive ou si
A contrario, les actions devraient de régénération du palmier se limiter limiteraient à l'amélioration des plantations villageoises et palmeraies naturelles adossées à un développement des unités artisanales prépondérantes sur une transformation industrielle peu performante.

En Côte d'Ivoire, les unités de transformation existantes de la Côte d'Ivoire présentent les meilleurs atouts, pour améliorer leur compétitivité et s'imposer sur le marché régional. Ces unités ont désormais clairement une vocation régionale ; leurs capacités de production dépassant leur marché national. Il reste qu'une industrie à vocation régionale, n'a de sens que s'il existe un marché régional réellement intégré mais protégé au sens où son accès est privilégié pour la production locale par rapport aux huiles étrangères. Cela n'est pas aujourd'hui le cas avec la prévalence de la fraude mais aussi du fait de l'obsolescence du dispositif de protection (droits de douane, TCI et TDP) et de la surévaluation de notre monnaie par rapport au dollar US, via la parité actuelle €uro/dollar US.

La récente envolée des cours, due à l'effet « biocarburants », peut donner un répit aux filières béninoises et togolaises. Les prix élevés freinant alors les importations légales ou frauduleuses, l'industrie aura l'opportunité de se redresser et de regagner des parts de marché en s'améliorant même sans attendre les degrés requis de compétitivité, a des chances de s'inscrire tendanciellement dans la durée. Elle peut permettre à la filière « palmier à huile » de se redresser et de mettre à profit cette embellie pour mettre en œuvre un ambitieux plan pour la compétitivité et le développement de la filière.

2.4 Analyse de la commercialisation d'huile de palme dans l'UEMOA

➲ **Obstacles liés à l'enclavement des pays de l'UEMOA**

- Infrastructures de transport et contraintes à la libre circulation

Dans l'optique de l'émergence en zone UEMOA d'un marché régional intégré de libre échange, l'existence d'une monnaie commune, d'un Tarif Extérieur Commun et d'une relative harmonisation des règles telles qu'une TVA unique, ne suffit pas à créer les conditions d'un marché unique de libre échange communautaire. Il est également indispensable de traduire dans la réalité les règles de libre circulation des personnes et des biens. Cela exige une application stricte de ces règles aux frontières des Etats, et de mettre fin aux des multiples contrôles routiers, tracasseries, racket et entorses de toutes sortes à la libre circulation des personnes et des biens, qui découragent la fluidité des échanges. Ces pratiques persistantes malgré notamment les multiples contrôles routiers sur les axes déjà existants qui paralysent la fluidité des échanges, la ratification par les Etats des différents textes relatifs à la libre circulation des hommes et des marchandises, augmentent renchérissement les coûts de transactions et portent atteinte au dynamisme du commerce régional. En effet

Le vaste programme d'infrastructures physiques, d'interconnexion à réaliser dans le cadre du PER, les travaux en cours au niveau de la Commission pour le démantèlement de ces barrières, la réflexion en cours sur les aspects « développement « des corridors n'aura de sens que si ces mesures s'accompagnent d'une indispensable amélioration de la gouvernance aux frontières. Malgré la ratification des différents textes relatifs à la libre circulation des hommes et des marchandises par les Etats, les transports routiers en Afrique de l'Ouest sont un vrai parcours de combattant. Les tarifs de transport routier sont également très élevés et varient d'un pays à l'autre. A ces tarifs routiers, s'ajoutent les prélèvements occultes des agents chargés de contrôles.

Un travail au niveau de la Commission est à l'œuvre pour démanteler progressivement les barrières.

- Manque d'infrastructures et mauvaise qualité de service

L'insuffisance voire l'absence de la faiblesse d'infrastructures régionales dans les domaines routier, énergétique et des télécommunications nécessaires au développement du commerce et des investissements constitue s'est révélée être un handicap sérieux à l'intégration des économies et à la réalisation du marché commun. **En effet, la sous région accuse un retard important par rapport à la plupart des autres régions du monde en termes de quantité, qualité, coût et égalité d'accès des populations aux infrastructures et services de base.**

Plusieurs pays de la sous-région connaissent des coupures très fréquentes d'électricité principalement par insuffisance de production. En dépit de son potentiel important de génération d'électricité qui est très important,, la production d'énergie électrique dans la zone est restée l'une des plus faibles au monde.

De plus, l'une des caractéristiques majeures de la production d'électricité est son coût très élevé. En dehors de la Côte- d'Ivoire et dans une moindre mesure au Bénin, le prix de l'électricité est partout très chère et plombe clairement la compétitivité de tous les

activités industrielles économiques et surtout l'industrie de transformation fortement utilisatrices utilisatrice d'énergie électrique.
Une des spécificités particularités négatives du système électrique des pays de l'UEMOA est le fait qu'elle est construite sur une base nationale et avec l'exploitation un parc de groupes thermiques produisant de l'électricité au fuel lourd et/ou au diesel oil. L'énergie hydraulique est sous-exploitée malgré un potentiel avéré particulièrement en République de Guinée (1500 6000 à 7000 Mw exploités à seulement 105 Mw avec d'ailleurs des turbines tombées en panne faute d'entretien adéquat).

Il n'est pas étonnant que la Côte d'Ivoire soit le pays qui ait l'électricité la moins chère car elle produit son électricité avec le gaz découvert en grande quantité grâce à l'exploitation par le secteur privé d'importants gisements de gaz découverts dans le pays.

Encadré 3 : Problématiques de la production d'électricité en zone UEMOA

Pourtant le potentiel de pour une production compétitive d'électricité bon marché existe et est important en Afrique de l'Ouest. Il est cependant inégalement réparti et pour cette raison la seule stratégie qui vaille aurait dû être la mutualisation des projets de génération de l'électricité et la réalisation d'une interconnexion électrique permettant de distribuer cette électricité produite dans les pays disposant de sources primaires d'énergie à bas coût (hydro-électricité, gaz, charbon…). De tels projets existent ou commencent à se développer mais en nombre insuffisant. On peut citer le cas exemplaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.) qui exploite le barrage de Manantali sur le fleuve Sénégal au profit des trois (3) pays riverains (Sénégal, Mali et Mauritanie). On peut également citer les projets d'interconnexion électrique entre la Côte d'Ivoire d'une part, le Burkina Faso, le Bénin, le Mali d'autre part. De même que le projet « Gazoduc d'Afrique de l'Ouest» permet d'approvisionner en gaz nigérian par pipeline sous marin le Ghana, le Bénin et le Togo qui pourront produire de l'électricité à coût compétitif grâce à ce gaz.

Il existe à l'échelle de la CEDEAO le projet d'interconnexion électrique avec une évolution prévue vers un marché régional d'échanges d'électricité (le West African Power Pool WAPP).

Les pays disposant de ces riches en sources primaires d'énergie pour la génération d'électricité sont principalement :

- Le Nigeria et la Côte d'Ivoire pour le gaz ;
- la Guinée pour son potentiel d'hydro-électricité.

D'autre part, la qualité du service de l'électricité reste le plus souvient à désirer avec de nombreux délestages, et un manque de constance dans la qualité de la fourniture (baisses de tension). Ainsi, tous les investissements basés sur des équipements sophistiqués et sensibles à la qualité du courant électrique sont obligés de se doter d'unités de production autonome ou alors, fuient la zone.

En ce qui concerne les axes routiers, ils sont non seulement insuffisants mais ceux qui existent aussi se trouvent très souvent dans un état défectueux dû à un manque d'entretien systématique. Cet état de fait n'encourage ni le développement du transport régional ni la promotion de commerce entre les pays de la zone.

Quant aux télécommunications, les réseaux s'avèrent non développés et parfois avec des coûts très élevés. Cette situation renchérit les coûts de production et pénalise très fortement les entreprises qui veulent opérer dans la région.
L'existence d'infrastructures efficientes reliant les états membres entre eux est indispensable à l'intégration des économies, d'où la nécessité d'initier des nouveaux programmes régionaux d'infrastructures. Une politique de maîtrise des coûts de production et de la qualité des services de transports, des communications et de l'énergie, est également essentielle dans le cadre d'une politique d'amélioration de la compétitivité économique.

Le Programme Economique Régional (P.E.R.) met principalement l'accent sur l'aménagement des infrastructures notamment de transport (routes et chemin de fer) de manière à réaliser une interconnexion régionale totale des pays de l'Union et au-delà de l'Afrique de l'Ouest.

La situation des infrastructures dédiées aux collectivités locales décentralisées et zones rurales apparaît encore plus précaire. Certes il existe dans les différents pays des programmes d'infrastructures qui leur sont spécialement dédiées mais celles-ci s'adressent le plus souvent aux services sociaux de base (accès à l'eau, désenclavement, postes de santé et construction d'écoles). Elles sont très peu orientées en direction du renforcement du potentiel économique.

Par exemple concernant le palmier à huile, l'aspect aménagement des routes de production et pistes rurales, pourtant essentielles à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des plantations fait très rarement l'objet d'investissements publics ou d'accompagnement des ^programmes de bailleurs.
Par exemple, en Côte - d'Ivoire les perspectives actuelles de développement de la plantation villageoise de palmier à huile, née de la récente association du groupe SIFCA (second opérateur de la filière) avec des opérateurs asiatiques spécialisées dans l'agro-industrie, devraient être accompagnées par un appui des bailleurs et de l'Etat pour l'aménagement d'infrastructures facilitant ce projet qui assurera des revenus conséquents aux populations rurales.

- **Impact de la Parité monétaire du franc CFA**

Les pays de l'UEMOA partagent en commun le franc CFA qui est utilisé dans les transactions commerciales ont une spécificité dans le domaine monétaires. Ils constituent en effet une zone monétaire autour d'une monnaie convertible le franc CFA arrimé d'abord au franc français puis à l'€uro.

La crise économique aux Etats – Unis (crise des prêts hypothécaires généralisés à des personnes à faible revenu et insolvables, dite crise des « supprimes ») caractérisée par un dollar fortement déprécié par rapport à toutes les grandes monnaies et surtout par rapport à l'€uro. Cette monnaie est arrimée avec une parité fixe à l'Euro qui est 30% plus fort que le Dollar. Ainsi, loin de permettre une relance des activités économiques au niveau régional, cette situation caractérisée par la hausse continue du cours de l'Euro par rapport au Dollar US affaiblit

Ainsi le franc CFA mécaniquement se retrouve très fortement apprécié par rapport au dollar, monnaie internationale servant aux transactions dans les opérations d'exportation de la plupart des produits.

La parité actuelle du franc CFA héritée de sa situation d'arrimage à l'€uro et non point de la force et de la compétitivité de son économie, a deux effets contrastées :

- elle donne à la monnaie un pouvoir d'achat bien au-delà de la force des économies des Etats qui l'ont en partage, favorise les importations et donne un supplément de pouvoir d'achat en particulier aux populations urbaines. Elle joue ainsi un rôle d'atténuateur de la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires, même si pour ces dernières cet effet est limité par la violence de l'envolée des cours ;

Elle a à contrario, un effet anesthésiant sur les exportations qu'elle handicape fortement. Ainsi elle précipite dans la crise la plupart les secteurs d'exportation dont les transactions sont libellées en dollar comme la filière cotonnière. Elle freine la compétitivité de nombreux secteurs par rapport aux pays de la zone dollar qui sont en concurrence avec les pays de l'UEMOA (exemple du secteur touristique au Sénégal qui a connu une baisse d'un tiers de ses arrivées de touristes internationaux dans ses réceptifs hôteliers en deux ans) la

compétitivité des produits fabriqués dans l'Union, dont l'huile de palme, parce que le dollar US est la monnaie générale des transactions.

- En tenant compte des différents frais liés à sa transformation (coût de stockage, coût de l'énergie, coût de la main d'œuvre, etc.), le produit fini revient relativement cher comparativement à celui fabriqué en Asie. De plus, la cherté actuelle de l'Euro amoindrit la compétitivité des produits de la zone F CFA à l'exportation.

La force actuelle du franc CFA favorise donc les importations qui bénéficient de l'actuelle parité de pouvoir d'achat alors que, combinée à d'autres facteurs structurels, elle limite la compétitivité des exportations (c'est le cas notamment du coton, du tourisme, des produits maraîchers, du cacao et du café, etc.).

L'actuelle parité du franc CFA ne permet pas de juguler l'envoilée des denrées alimentaires et de produits pétroliers dont ne permet pas de juguler l'inflation même si elle l'atténue.

Cependant si le dollar continue à se déprécier, le risque de réalisation scénario de STAGFLATION (combinaison de stagnation de la croissance économique et d'inflation importante) serait plus important.

Encadré 4 : le débat sur la parité F CFA et euro par rapport au dollar

Un débat sur l'actuelle parité du franc CFA via l'euro s'est récemment imposé. Il tourne autour de la proposition d'arrimer la parité du franc CFA non plus sur un euro trop fort (même pour les économies de la zone euro), mais à un « panier de monnaies » telles que l'Euro + le Dollar US + le Yen + le Yuan par exemple, avec une pondération (par exemple selon le poids de nos exportations vers les pays détentrices de cette monnaie). **Il faut noter cependant que le changement de la parité CFA /Euro ne règlera les problèmes posés actuellement au plan de la compétitivité qui nécessitent de vrais ajustements de compétitivité, comme la présente étude l'a montrée.**

De plus, **la force de l'euro et la parité fixe qu'elle a avec le franc CFA atténue le choc de l'explosion des cours de produits pétroliers ainsi que celui des matières premières libellées en dollars U.S. ce qui joue en faveur d'une plus grande maîtrise de l'inflation et des coûts de production.** Il reste que dans la durée, une économie ne peut construire une compétitivité avec une monnaie surévaluée par rapport à la force réelle de l'économie. Un tel processus risque de mener irrémédiablement vers des dévaluations brutales et traumatisantes du style de celui que l'on a connue en 1994.

L'important est de mettre à niveau et de diversifier l'infrastructure de production de la zone UEMOA, pour créer les conditions d'offre capable de porter une exportation compétitive, que pourra appuyer une évolution de la parité du F CFA.

La monnaie ne pourra être un instrument de compétitivité que si elle accélère un changement du rapport de force des exportations sur importations dans l'économie. Ce changement ne pouvant être induit que par une modernisation et une mise à niveau compétitif de l'appareil productif.

Chapitre 3 - Synthèse de l'Analyse comparative de compétitivité de l'huile de palme Ouest Africaine et asiatique

3.1 Avantages comparatifs de l'huile de palme asiatique

Les avantages compétitifs de l'huile de palme asiatique et, notamment indonésienne et Malaisienne, sont basés sur une compétitivité construite tout au long de la chaîne de valeur.

L'huile de palme (3332,44 millions de tonnes en 2004 - 2007/08) est l'huile la plus échangée au monde avec 59% des exportations mondiales d'huiles. Elle est portée la production asiatique notamment avec l'Indonésie et la Malaisie par une production asiatique en plein essor. Il s'agit essentiellement de la Malaisie et de l'Indonésie, qui contrôlent 85% de sa production, n'en consomment que peu et la destinent aux marchés d'exportation. Les pays de l'UEMOA ne représentent qu'à peine 2% de cette production.

Le tableau suivant, qui représente les échanges de corps gras entre l'Asie et la Côte d'Ivoire, met en évidence une pénétration progressive des huiles asiatiques même en Côte d'Ivoire (pays qui a pu garder la filière palmier à huile la plus crédible).

Tableau 29 : Echanges de corps gras entre l'Asie et la Côte d'Ivoire

ANNEE	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		SOLDE	
	M FCFA	1000 tonnes	M FCFA	1000 tonnes	M FCFA	1000 tonnes
1994	35,3	0,01	**93,7**	**0,18**	**- 58,4**	**- 0,17**
1995	31,4	0,02	**1 605,6**	**4,42**	**- 1 574,2**	**- 4,40**
1996	39,4	0,03	**302,1**	**0,52**	**- 262,7**	**- 0,49**
1997	23,9	0,01	**5 958,2**	**16,80**	**- 5 934,3**	**- 16,79**
1998	68,7	0,17	**2 920,2**	**6,97**	**- 2 851,5**	**- 6,80**
1999	19,8	0,04	**5 631,5**	**16,26**	**- 5 611,7**	**- 16,23**
2000	19,1	0,02	**3 760,3**	**13,99**	**- 3 741,3**	**-13,96**
2001	21,7	0,01	**8 980,8**	**35,76**	**- 8 959,2**	**- 35,75**

Source : Robert HIRSCH, L'UEMOA ET LES PERSPECTIVES DE CREATION D'UN MARCHE REGIONAL DES CORPS GRAS EN AFRIQUE DE L'OUEST, 2004

Les avantages compétitifs de créés par la filière « palmier à huile « l'huile de palme asiatique sont nombreux, parmi lesquels dont :

- **la généralisation de l'utilisation de matériel végétal sélectionné performant** dans les plantations dont la **distribution selon l'âge est optimale** ;
- **des processus maîtrisés et systématiques de diffusion des itinéraires techniques d'entretien des plantations et encadrement** des plantations;
- **une utilisation adéquate et systématique des intrants (engrais…)**
- **des conditions climatiques particulièrement adaptées** : distribution saisonnière et journalière de périodes de pluie et d'ensoleillement particulièrement adéquate ;

- **une industrie de première transformation à l'emplacement et aux dimensions optimisées par rapport aux plantations qui l'entourent** (éloignement des plantations ne dépassant guère un rayon de 30 km autour de l'usine);
- **des résultats industriels performants (taux d'extraction satisfaisant, niveau de saturation de la capacité des industries, gestion en flux tendus** mettant grâce à un effort permanent de mise en adéquation des approvisionnements et avec la capacité des usines) ;
- **Des infrastructures de distribution et d'exportation organisées et fortes** ;
- **une valorisation secondaire avec la mise en marché de produits à valeur ajoutée forte (produits à base de carotènes pour l'industrie cosmétique) à forte valeur ajoutée** ;
- **une conception de l'outil industriel qui vise à minimisant minimiser les coûts de manutention et d'énergie (exploitation de l'effet de gravité** dans la logistique de transport de la matière sur la chaîne de production) ;
- **une abaissement recherche permanente de réduction et d'optimisation très important des coûts** et **une recherche permanente de d'amélioration la productivité tout au long de la chaîne de valeur**.

En effet, **le cours mondial de l'huile brute a tourné en moyenne autour de 400 USD/tonne** (même si à la faveur de l'essor de la production de biocarburants notamment les Biodiesels, les cours se sont significativement redressés). **Au début des années 90, la Malaisie réalisait produisait son huile brute de palme de première transformation, un à un coût de revient de 450 USD/tonne. Pour l'huile brute de première transformation, Aujourd'hui, grâce aux efforts évoquées, le coût de revient est aujourd'hui réduit à 154 USD/tonne contre 470 USD/tonne pour la Côte d'Ivoire.**

Ce résultat est le fruit d'une politique minutieuse de maîtrise de l'ensemble des facteurs de compétitivité précédemment évoqués entraînant au global, une structure des coûts très compétitive. La comparaison entre ces deux (2) structures données ci-dessous montre l'ampleur du gap avec la Côte d'Ivoire et le chemin à faire (cf. Encadré 15).

Graphe 76 : comparaison entre coûts de production d'huile de palme en Côte d'Ivoire et en Malaisie

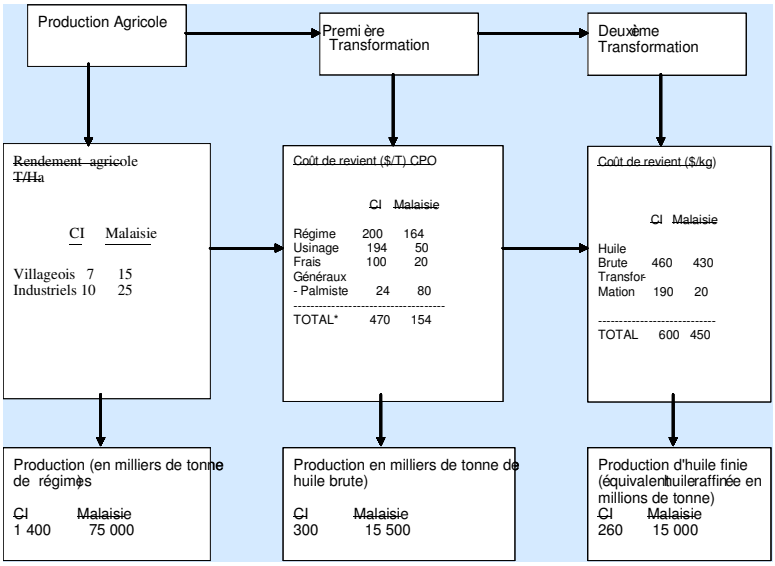

Source : Atelier sur l'huile de palme, comité de compétitivité, septembre 2002

Tableau 30 : fiche synthétique de compétitivité de la sous filière palmier à huile de la Côte d'Ivoire (tête de pont dans l'espace UEMOA) et de la Malaisie (concurrent de référence à l'échelle mondiale)

	Tête de Pont UEMOA	Concurrent de référence
	Côte d'Ivoire	Malaisie
Intensité entretien (kg de fertilisant/arbre/an)	1 à 3	10
Pluviométrie des zones de culture (mm d'eau/an)	1 600 – 2 000	2 500
Rendement agricole en Plantations villageoises (tonnes de régime/ha)	7	15
Rendement agricole en Plantations industrielles (tonnes de régime/ha)	10	25
Production de régime (x1000 tonnes)	1 400	75 000
Prix du régime de palme ($/Tonne)	200	164
Taux d'extraction de l'huile en usine (%)	20%	18%
Production d'huiles de palme brutes	300	15 500
Production d'huiles de palme raffinées	260	15 000
Coût du KWh (en F CFA)	65-80	
Coût de la première transformation (USD/tonne d'huile)	470	154
Coût de la deuxième transformation (USD/tonne d'huile)	600	450

Principaux atouts	- Poursuite de l'amélioration de la variété tenera et nouvelles variétés plus productives ; - Environnement écologique (climat et sol) assez favorable ;
Principales contraintes	- Manque de moyens de collecte des régimes de palme ; - Pistes de collecte en mauvais état ; - Organisation insuffisante des planteurs ; - Instabilité et baisse constante des prix d'achat aux producteurs provoquant la réduction des entretiens, le manque de fumures et même l'abandon par certains planteurs de leurs plantations ; - Vieillissement des plantations (23% ont plus de 25 ans) ; - Insécurité foncière et coûts élevés de facteurs de production ; - Sous-exploitation de l'outil industriel.

Chapitre 4 - Synthèse sur la compétitivité des différentes sous filières « pays » au niveau de la chaîne de valeur

De contraintes endogènes et exogènes sont à l'origine du manque de compétitivité des La filières « palmier à huile » en d'Afrique de l'Ouest n'est pas compétitive du fait de contraintes endogènes et exogènes.

Les principales contraintes à l'origine de cette faible compétitivité se détaillent comme suit :

Contraintes endogènes

- **Une cohabitation de diverses variétés de palmier, avec l'utilisation encore répandue de matériel végétal non sélectionné** ;
- **De faibles rendements enregistrés avec l'utilisation de matériel végétal sélectionné**, en raison :
    - du **non respect des itinéraires techniques** en plantations villageoises ;
    - du **vieillissement des plantations** ;
    - du **faible niveau de l'encadrement en plantations villageoises** ;
    - de la **faiblesse voire d'absence ou faiblesse de la fertilisation**. (en rapport avec la baisse du ^prix de Kg de régime, conduisant à le planteur à faire des économies sur les intrants et à s'affranchir de la main d'oeuvre pour l'entretien de la plantation)
- **La une mauvaise qualité de la récolte affectant la productivité et le taux d'extraction** ;
- **Des pertes importantes de récolte** ([régimes pourries, non cueillies et ramassées dues à la mauvaise qualité des infrastructures (pistes) et l'insuffisance des moyens de collecte pour approvisionner de manière satisfaisante les usines notamment en période de pointe, retard dans la maintenance des usines affectant leur fonctionnement optimal en période de pointe]
-), **des plantations éloignées de l'usine**, **ce qui augmente le coût de transfert et les pertes ;**
- **Un secteur artisanal souvent prédominant** dans certaines filières désintégrées et en voie de dégénérescence;
- **l'obsolescence des usines de première transformation se traduisant par une indisponibilité et une faible productivité des usines qui ne permettent pas de traiter toute la production pendant la période de pointe.**
- **une pointe trop courte et mal distribuée, d'où des périodes faibles de saturation des capacités de l'usine**

Contraintes exogènes

- **Le déficit hydrique de certaines zones traditionnelles de production et une alternance pluies -ensoleillement moins favorable qu'en Asie** ;
- La baisse longue période de dégradation des cours de l'huile de palme sur le marché international qui a entraîne la une baisse drastique du prix du Kg de régime au producteur, se traduisant par un découragement des planteurs, la non prise en charge des frais d'entretien et des intrants ;

- **L'insuffisance de financement des programmes de renouvellement et d'extension, notamment l'absence d'appui de l'Etat** (plan palmier) ;
- **Le contexte de crise politique qui s'est traduit par l'abandon de plantation et de fermetures d'usines** ;
- **La répartition irrégulière de la production**, nécessitant conduisant au surdimensionnement des usines surdimensionnées.

Seule la Cote d'Ivoire malgré son manque de compétitivité dispose d'une maîtrise au niveau de quelques uns des facteurs clés sur lesquels peut se baser un plan de reconquête de la compétitivité.

Le tableau ci-après synthétise de façon qualitative, le positionnement compétitif de la sous-filière palmier à huile par pays et par stade de la chaîne de valeur, pour chacun des facteurs de compétitivité majeurs :

Graphe 77 : compétitivité de la sous filière palmier à huile par pays et suivant les différents maillons de la chaîne de valeur

Chaîne de valeur	Facteurs de compétitivité	Côte d'Ivoire	Bénin	Togo	Guinée	Synthèse pour l'UEMOA
Production	Matériel végétal sélectionné					
	Distribution optimale des plantations selon l'âge					
	Entretien, encadrement, itinéraire technique					
	Conditions climatiques					
Transformation	Taux d'extraction					
	Taux d'utilisation des usines					
	Gestion en flux tendus					
	Taille critique					
	Concurrence du secteur artisanal					
Distribution	Infrastructures de distribution					
	Compétitivité du prix final					
Synthèse						

Légende :

- Compétitif
- Peu compétitif
- Pas compétitif

4.1 Positionnement de l'huile de palme de l'UEMOA par rapport aux autres huiles

4.1.1 Positionnement de l'huile de palme par rapport aux autres huiles majeures

Le palmier à huile est la culture oléagineuse qui présente les meilleurs atouts (par rapport aux autres principales huiles produites en Afrique de l'Ouest) pouvant aider les pays de la sous région à relever le défi d'une offre compétitive sur leurs les marchés domestiques, lui assurant ainsi une certaine souveraineté alimentaire pour les huiles végétales et les savons. Afin de dégager les actions majeures à mettre en œuvre pour assurer le développement de la sous-filière palmier à huile Ouest africaine, il importe de mettre à plat ses principaux atouts et points faibles versus les autres sous filières majeures (coton et arachide) de la sous région.

Tableau 31 : matrice de positionnement de l'huile de palme par rapport aux autres huiles majeures de l'Afrique de l'Ouest

ATOUTS	Huile de Palme	Huile d'Arachide	Huile de Coton
Bonne Adaptabilité agro écologique			
Existence de variétés à haute valeur agronomique			
Rendements agricolesélevés			
Rendement à l'extraction d'huile élevés			
Grande capacité de transformation primaire et secondaire installée			
Faible fluctuation des prix de la matière première sur le marché local (culture annuelle ou pérenne)			
Organisation et professionnalisme des acteurs			
Transformation artisanale faible			
Faible sensibilité au stress hydrique			

Moyen Fort Faible

Source : Performances, 2006

Le tableau ci-dessus montre que les principaux points faibles de la sous-filière palmier à huile Ouest africaine portent sur deux (2) paramètres :

- **La sensibilité à la dégradation des conditions climatiques**, notamment une sensibilité forte au stress hydrique, à la répartition saisonnière de la pluie et l'alternance des périodes de pluie et d'ensoleillement ;
- **La prédominance désintégration favorable de au développement de la transformation artisanale** qui occasionne entraîne un manque à gagner en huile à cause de la faiblesse des rendements d'extraction.
-

- Les autres points faiblesses portent sur :
  - ✓ **l'environnement de la sous filière** (coût des facteurs, fiscalité, niveau et efficacité de la protection…), environnement global des affaires ;
  - ✓ **l'organisation, l'encadrement et la professionnalisation des acteurs** de la sous-filière élaéicole.

A la lumière de ces faiblesses, un certain nombre de recommandations peuvent être faites pour initier le développement de cette sous-filière palmier à huile, notamment :

- **La mise en place d'un environnement institutionnel et fiscal favorable à l'investissement** et **favorisant la compétitivité des produits oléagineux** ([baisse de la fiscalité intérieure (**TVA**), **coût des facteurs**, **disponibilité de financements appropriés, prise en charge des investissements en infrastructure (pistes…**),)…] mais également d'un environnement réglementaire favorable à la spéculation de palmier à huile. On peut notamment citer la nécessité pour l'Etat de donner un signal fort en prenant l'initiative d'un nouveau « plan palmier » qui exige de gérer les problématiques d'aménagement du territoire, de gestion et foncières permettant de mettre à disposition des terres favorables notamment et de l'affectation de terres aux projets de plantation (villageois et industriels si possible) ainsi que la prise en charge des infrastructures dédiées. La Cote d'Ivoire a dans le passé donné l'exemple sur ce plan. on doit à cette politique le fait d'avoir en Cote d'Ivoire la seule filière intégrée et solide (malgré sa non compétitivité) leader mondial et en Afrique de l'Ouest, en dépit des problèmes de dégradation de la compétitivité ;
- **La mise en place d'un dispositif efficace de lutte contre la fraude et la contrebande pour sécuriser et favoriser la rentabilité des investissements** ;
- **dans les pays connaissant des difficultés d'organisation voire une certaine désintégration de la filière, Une forte implication des Etats dans la définition d'une politique ambitieuse d'aménagement du territoire** ; la prise en compte dans cet aménagement de l'**affectation optimale des terres** à vocation agricole et notamment **à vocation de culture du palmier à huile** ; la **définition de régimes fonciers appropriés pour les plantations villageoises et surtout industrielles** et enfin **l'initiation de « Plans palmiers** » à l'image de celles qui ont construit la filière « palmier à huile » en Cote d'Ivoire, mais cette fois basé sur une infrastructure de production privée ;
- **Un renforcement de l'Organisation des acteurs de la filière**, et **leur regroupement en Interprofession sont requis, ainsi que leur forte implication dans l'encadrement des acteurs afin d'améliorer le niveau de professionnalisme de la sous filière** ;
- **La régénération des plantations avec un programme de replantation avec du matériel végétal performant**, **une extension des superficies plantées**, la **vulgarisation de l'utilisation des variétés sélectionnées**, **la prise en charge de l'encadrement pour l'amélioration de l'entretien des palmeraies et une contractualisation avec l'industrie pour gérer de façon durable la relation sur des critères d'amélioration de la compétitivité et de partage de la valeur ajoutée comme en Côte -d'ivoire …**
- **La mise en place d'une politique de soutien à la consommation en réduisant les taxes intérieures (TVA à taux réduit notamment) pour rendre plus abordables les huiles locales aux consommateurs** et réduire l'attrait de la pratique de la fraude;

- **La mise en place des infrastructures de base** (routes, barrages, électricité, téléphone…) et de **système de préfinancement des acteurs pour soutenir la production, la transformation et la distribution des huiles de palme et dérivés** ;
- **La mise en place d'un SIG à l'échelle de la sous-région pour suivre l'état des plantations (vieillissement) et faire des prévisions de régénération des palmeraies.**

4.1.2 Effet de substitution de l'hévéa (cas de la Côte d'Ivoire)

La culture de l'hévéa a été introduite dans le cadre de la stratégie de diversification des cultures initiée par l'Etat ivoirien. Partant de la culture du café et du cacao, le palmier à huile a ensuite été introduit, puis l'hévéa. Cependant, la culture de l'hévéa prend aujourd'hui de plus en plus d'ampleur en Côte d'Ivoire, avec faisant peser sur le palmier à huile, un certain risque de substitution du palmier à huile à son profit dans certaines zones du fait de la compétition sur les terres en raison de leur similarité pour les deux spéculations. C'est valable notamment dans l'Ouest ; par contre, au Centre et à l'Est, le palmier à huile reste plus compétitif.

Les perspectives de redressement actuel des cours liées à l'essor des biocarburants devraient fortement atténuer ce risque, même si. Mais pour le moment, la culture de l'hévéa présente à bien des égards plus d'avantages que celle du palmier à huile :

- un hectare d'hévéa possède un rendement correspondant à celui de 5 ha de palmier à huile ;
- la collecte du caoutchouc frais se fait par saignée, alors que celle des régimes de palme nécessite des moyens : échelle, lances en aluminium... et plus de personnel ;
- l'entretien du palmier à huile est également plus exigeant : il nécessite des opérations d'élagage, de rabattage, etc..

L'engouement de certains planteurs pour cette culture est surtout lié à la hausse des cours du caoutchouc naturel induite par la demande forte de cette denrée (industrie automobile…).
Il existe aujourd'hui donc une forte émulation entre l'hévéa et le palmier à huile. Pour le premier, la rémunération du planteur est de 350 F CFA/kg avec un rendement moyen de 2t/ha à un maximum de 2,5t/ha de caoutchouc frais. Comparativement, le palmier à huile atteint un rendement moyen de 6t/ha en moyenne à un maximum de 15 t/ha en plantation villageoise. Le prix de revient est au mieux de 27,34F CFA/kg de régime de palmier à huile aujourd'hui, pour un prix alors payé au planteur de 24 F CFA/kg de régimes, ce qui. Cela entraîne entraînait donc une perte évidente de compétitivité des planteurs ivoiriens et par conséquent un désintérêt de la filière. Dans la culture de l'hévéa, le planteur est cependant tributaire du récolteur (saigneur) en termes d'heures de récolte, de méthodes de saignée et même de l'habileté du saigneur. La culture du palmier à huile est elle plutôt une culture de rente mais exigeante en entretiens et en main d'oeuvre, où les planteurs reçoivent le paiement des régimes livrés aux usines tous les mois.

La baisse de productivité pour le palmier à huile est due aux abandons ; le rendement peut être de 12 tonnes en moyenne avec un prix de 40 F CFA par kg de régime.

On a ainsi assisté ainsi à un début d'abattages de palmier à huile au profit de plantations d'hévéa moins exigeantes en termes d'entretien et moins tributaires de la pluviométrie. Le redressement des cours qui a permis de réévaluer aujourd'hui le kg de régime de palme à plus de 40 francs CFA change la donne. Dans cette culture, le planteur est cependant tributaire du récolteur (saigneur) en termes d'heures de récolte, de méthodes de saignée et même de l'habileté du saigneur. La culture du palmier à huile est elle plutôt une

culture de rente mais exigeante en entretiens et en main d'œuvre, où les planteurs reçoivent le paiement des régimes livrés aux usines tous les mois.

Cependant, l'effet de substitution par l'hévéa est à relativiser, un programme hévéa s'inscrit sur le long terme (durée pour que l'hévéa atteigne le stade d'exploitation plus long que le palmier).

Chapitre 5 - Perspectives de rétablissement de la compétitivité de la sous filière palmier à huile

Le rétablissement de conditions durables d'une compétitivité de la filière « palmier à huile » compétitive dépendra de la volonté politique des Etats (notamment en Côte d'Ivoire), à souscrire à un nouveau « plan palmier » ambitieux, en partenariat étroit avec une interprofession privée dynamique et compétente.

La Côte d'Ivoire est le premier producteur d'huile de palme de la sous-région. Elle dispose de la seule filière palmier à huile organisée, intégrée et gérée par une interprofession dynamique qui se mesure, arbitre et décide en se référant en permanence au cours mondial.

Ce faisant, la filière palmier à huile ivoirienne est clairement la plus crédible pour réussir sa mutation de compétitivité, servir d'exemple et entraîner celle des autres pays. L'évaluation de ces perspectives de rétablissement de la compétitivité consistera à analyser les potentialités de l'industrie ivoirienne essentiellement pour porter une offre régionale d'huile de palme, années qui garantisse durant les prochaines un niveau de sécurité dans la satisfaction de la demande régionale d'huiles végétales.

5.1 L'amélioration de l'approvisionnement des industries de transformation de régimes de palme

- **Contractualisation entre les planteurs et les unités de transformation**

Il est aujourd'hui vital de sécuriser et de stabiliser l'approvisionnement des industries de transformation de l'UEMOA en matières premières. Outre l'adaptation des législations nationales et communautaires, les problèmes d'approvisionnement rencontrés par les industriels doivent trouver solution dans **l'amélioration de la démarche de contractualisation entre les planteurs et les unités de transformation**.

Une telle contractualisation permet de tirer des liens forts, de garantir la fourniture de services aux producteurs par les industriels et en retour la garantie de vente des régimes aux unités industrielles.

Cependant, cette contractualisation en soit, ne règle rien si elle n'est pas relayée par une solide organisation intégrant toute l'aire de plantations villageoises à l'unité industrielle avec une optimisation logistique, un dimensionnement de l'unité industrielle par rapport à la capacité des plantations à la pointe, une infrastructure adéquate, de pistes et un matériel adéquat de ramassage…

Le soutien et l'appui apporté par les industriels favorisera un meilleur entretien des palmeraies et par suite une augmentation des rendements agricoles. La vulgarisation de plants sélectionnés (*tenera* par exemple) pour la régénération des palmeraies naturelles ou villageoises dans le cadre de ce partenariat gagnant – gagnant entre les producteurs et les transformateurs permettra non seulement d'augmenter la production en champ mais aussi les rendements à l'extraction dans les unités.

Les clauses de la contractualisation évoquée imposeront aux producteurs de fournir leur récolte de régimes aux industriels contractants ; mais cela implique un préfinancement de la production par les industriels sous forme d'avances en intrants (plants, engrais, produits phytosanitaires, outils agricoles, etc.). Les montants des préfinancements seront défalqués

du prix d'achat des régimes et réutilisées pour financer de façon cyclique les prochaines campagnes agricoles. Les producteurs recevront alors le prix de vente de leurs productions de régime réduit du montant équivalant aux préfinancements dont ils ont bénéficié. La réussite des opérations de contractualisation implique une bonne organisation des planteurs dans des groupements de producteurs bien structurés. Des contrats individuels entre transformateurs et planteurs sont très difficiles à gérer comparés à des contrats fermes avec des groupements ou associations de planteurs professionnels, structurés et fonctionnant sur des bases loyales et démocratiques.

L'appui des industriels à la production pourrait ne pas se limiter à la fourniture contractuelle des intrants ; il peut s'étendre à la mise en place d'infrastructures de production (pépinières, graines pré - germées, forages, magasins de stockage…) au profit des planteurs. Il importe également d'adjoindre au préfinancement de la production, des services d'encadrement technique des producteurs progressivement mis sous la responsabilité des associations de producteurs, de sorte à les aider à améliorer leur maîtrise des itinéraires techniques et pratiques culturales et de l'entretien des palmeraies. En outre, des **mesures incitatives** pour les planteurs telles que celles entreprises par PALMCI en Côte d'Ivoire sont à encourager. Cette société a mis en place un système de « prime à la qualité » : au-delà de 23,12% de teneur en huile obtenue, l'entreprise réalise un gain qu'elle partage à hauteur de 57% pour le planteur et 43% pour l'entreprise. A titre d'exemple, pour une teneur en huile des régimes livrés de 24,1%, le taux d'extraction attendu au niveau de l'huilerie est de 22,4% et la prime Qualité correspondante est de 1 F CFA/kg de régime.

Ce système de rémunération supplémentaire crée une émulation et pousse les planteurs à mieux sélectionner leurs plants en s'approvisionnant au niveau du CNRA, en évitant l'achat de plants dits «à tout venant» et suivre leur production.

Il peut également être intéressant **d'amplifier les démarches d'encadrement des planteurs** menées par certains agroindustriels, cela par le biais des fédérations de coopératives. Une entreprise telle que PALMCI en Côte d'Ivoire met en place actuellement différents modèles pour une prise en charge spécifique des besoins des différents acteurs de la sous filière et une amélioration des revenus des fournisseurs de matières premières. Il s'agit environ d'une dizaine de modèles : gros planteurs, petits planteurs, femmes, pistes villageoises, extension du verger, gestion de l'environnement… A terme, cela impactera positivement la motivation des planteurs notamment et permettra d'améliorer la production.

L'Etat devrait également prendre des mesures incitatives pour rendre l'huile de palme compétitive sur le marché international, notamment par :

- **une réduction des taxes sur le prix des facteurs de production** (engrais, produits phytosanitaires) ;
- **une simplification des procédures d'exonération du matériel agricole** notamment ;
- la réduction de moitié de l'impôt sur le prix du régime de palme (actuellement de 2% en Côte d'Ivoire).

L'augmentation des taxes à l'exportation comme moyen de sécuriser et de stabiliser l'approvisionnement des industries de transformation de l'Union en matières premières ne nous semble pas pertinente tout au moins dans le cas du palmier à huile, le commerce des régimes risquant de générer beaucoup de pertes sur des distances éloignées, d'où l'importance de la localisation géographique du couple Usines - plantations pour réduire le parcours de ramassage t minimiser les pertes.

5.2 Les possibilités de financement de la sous filière palmier à huile

La démonstration de l'intérêt d'une relance de la sous filière palmier à huile au sein de l'UEMOA n'est plus à faire au regard de :

- l'impact dans la lutte contre la pauvreté et le sous emploi rural au sein de l'UEMOA
- l'objectif de satisfaction des besoins en oléagineux de la population de l'Union en croissance.

La relance de la sous filière palmier à huile en Afrique de l'Ouest (replantation et extension des surfaces plantées, augmentation de la capacité de transformation industrielle, réhabilitation des infrastructures rurales, renforcement des capacités des acteurs de la filière…) nécessiterait de lourds investissements pour lesquels il importe de chercher des voies possibles de financement.

- **Financement par les Etats**

Une filière palmier à huile crée des emplois en milieu rural, distribue des revenus importants, génère d'importantes ressources pour l'Etat aux différents stades de la valorisation. Il est donc parfaitement concevable et même souhaitable (à l'exemple de ce qu'avait fait l'Etat ivoirien sous le Président Félix Houphouët Boigny) de lancer un vaste ***plan palmier*** mais cette fois dans une dynamique de en partenariat avec entre les planteurs et les industriels privés. Cela Ce plan doit être compris comme **un investissement entrepris par l'Etat** avec qui doit mobiliser des **ressources concessionnelles obtenues auprès de bailleurs ou sur des ressources budgétaires à usage d'investissements,** quand elles existent notamment du fait de l'accès des pays à l'initiative. PPTE.
Le lancement de « *plan palmier*» par l'Etat permet en même temps de le faire mettre en harmonie avec l'**aménagement** les politiques d'**aménagement du territoire et le cadastre rural avec les politiques de développement dans une Vision à long terme, permettant de préserver les écosystèmes** et de mieux **gérer la question foncière généralement en évitant les sources de conflits, frein à l'investissement en Afrique.**

Les ressources budgétaires sont en général déjà affectées au financement des secteurs sociaux. Il est important de rompre avec le cloisonnement des politiques sociables vis à vis des politiques de développement notamment en zone rurale. La prise en charge dans le cadre de l'aménagement du territoire des infrastructures rurales (comme par ex. les pistes rurales dans le cadre de la réalisation d'un plan palmier), sont indissociables de l'érection de postes de santé, d'écoles prenant en charge à la fois la scolarisation, mais aussi l'alphabétisation et la formation des adultes.
Ces éléments là constituent le périmètre de l'Etat. La gestion de la filière doit revenir au secteur privé avec des liens contractuels forts noués entre les planteurs, le secteur privé investissant dans l'industrie de première et la seconde transformation.
Des signaux encourageants sont lancés dans des pays comme la Côte d' Ivoire, le Bénin et le Togo, pour envisager une relance crédible du palmier à huile :

- *La Côte d'Ivoire* est engagée dans une dynamique de paix qui permettra de sécuriser de larges territoires en situation d'insécurité et favorables au palmier à huile. Elle est malgré le retard dans une dynamique d'accession à l'initiative PPTE qui permettra de libérer d'importantes ressources jusqu'ici affectées au remboursement de la lourde dette publique, pour la lutte contre la pauvreté et le développement

- *Le Bénin* a inscrit dans ses priorités, une relance de sa filière « palmier à huile » même le pays est handicapé par une pluviométrie insuffisante.

- *le Togo* vient de renouer avec l'Union Européenne et devrait disposer de ressources financières pour renouveler sa plantation élaéicole en situation de dégénérescence préoccupante.

Il sera très difficile de mettre au niveau des standards internationaux les filières élaéicoles béninoise et togolaise, au regard des contraintes de climat, de l'état de déstructuration et de performances faibles de la filière de la filière qui rendent très difficile la reprise d'une production industrielle d'huile de palme.

Ces filières ont pris un tournant d'une trituration artisanale dominante et en l'absence de relance crédible pour une sous-filière de palmier à huile industrielle et compétitive, une relance du palmier à huile au bénin et au Togo entrerait dans l'amélioration des performances et de la productivité des filières artisanales.

Il sera donc difficile de faire accepter l'idée qu'elles puissent être réorientées vers des secteurs considérés à priori comme non prioritaires. Il s'agira donc pour les acteurs concernés de monter au créneau et de faire la démonstration de l'intérêt de la relance de la filière oléagineuse en général et de la sous-filière palmier à huile en particulier au sein de l'UEMOA :

- impact dans la lutte contre la pauvreté et le sous emploi rural au sein de l'UEMOA par le développement des ensembles agro industriels notamment et des structures connexes (routes, écoles, postes de santé, développement d'activités génératrices de revenus, etc.) ;
- satisfaction des besoins en oléagineux d'une population grandissante dans l'Union.

➢ **Financement par les Institutions**

L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UEMOA et l'Union Européenne, qui sera en négociation dès d'ici 20082009, présage d'une libéralisation plus accrue du commerce extracommunautaire. Dans l'hypothèse d'un maintien à leur niveau actuel ou d'une faible évolution des économies des pays membres de l'UEMOA, la libéralisation supplémentaire attendue profitera essentiellement à l'Europe des 25.

Il est donc convenu que l'Union Européenne finance et appuie la mise à niveau à l'échelle de l'UEMOA, et de la CEDEAO, pour que les produits puissent accéder au marché européen sur des bases solides avec des chances de soutenir la compétitivité.

L'enjeu sera donc la souveraineté domination des huileries locales sur leur propre marché face aux «huiles tempérées». Dans le même temps, une mise à niveau de la sous filière «palmier à huile» permettrait un accès au marché européen, en tirant l'avantage du palmier à huile comme huile ayant le rendement de production le plus élevé et la plus rentable à produire.

Un défaut de mise à niveau compétitif de l'outil de production d'huiles végétales de la zone CEDEAO exposera le marché régional à la domination des huiles tempérées européennes (huiles de colza, huile de tournesol) et des huiles de palme asiatiques, condamnant la filière oléagineuse sous-régionale qui est pourtant l'un des secteurs totalisant l'investissement industriel parmi les plus élevées et produisant l'une des valeurs ajoutées sectorielles les plus fortes. **Il est important d'opérer une mise à niveau globale de la filière palmier à huile** pour qu'une offre UEMOA et CEDEAO puisse exister à l'horizon 2020 et ne pas laisser le marché régional sous la domination des huiles off-shore.

Cet argumentaire rend pleinement légitime l'inscription au menu des négociations de l'APE, un appui financier de l'UE pour la mise à niveau des économies de l'Union en

général et pour la relance de la sous-filière palmier à huile en particulier ; ceci d'autant plus que les filières oléagineuses européennes continuent à bénéficier de subventions importantes, notamment la production de colza pour les biodiesel

Encadré 5 :

Le Programme régional de mise à niveau de l'UEMOA

« Une nécessité de spécialiser les appuis par secteur économique clé »

Une des orientations actuelles du programme de mise à niveau de l'UEMOA est son approche générique. Nous pensons qu'il est important d'y adjoindre une dose importante de programmes sectoriels. Le potentiel économique de l'UEMOA et de la CEDEAO est clairement porté par un certain nombre de secteurs donnés. De la réussite de la mise à niveau de ces secteurs véritables locomotives de l'économie régionale actuelle et à venir, dépendra l'émergence de champions régionaux allant à la conquête du marché européen et/ou réussissant sur le marché régional de libre échange avec l'UE.

Un programme indéterminé et indifférencié de mise à niveau mettant à égalité toutes les entreprises de tous les secteurs, en un mot un programme générique de mise à niveau présente un risque de saupoudrage ne permettant en définitive à aucun secteur d'émerger.

Il est nécessaire d'avoir des guichets spécialisés prenant en charge les secteurs phares de l'économie de manière à y avoir une masse critique d'intervention permettant de faire émerger le secteur grâce à la masse critique d'entreprises mises à niveau. Un guichet « générique » pourra appuyer les autres entreprises ne faisant pas partie des secteurs locomotives ciblés ; en dehors de la problématiques de mise à niveau ; des fonds structurels doivent être exigés dans la négociation de manière à financer des opérations lourdes d'infrastructures comme l'aménagement et la réalisation d'infrastructures (pistes, écoles, postes de santé) dans des zones ciblées dans le cadre d'un plan palmier.

- **Financement par le système financier**

Les banques de développement à savoir la B.O.A.D. pour la zone UEMOA et la B.I.D.C. pour la CEDEAO pourraient ont ces financements de l'Union Européenne dans le cadre de l'APE ou intervenir sur leur fonds propres ou en levant sur le marché financier régional, de la Bourse Régionale, des emprunts obligataires pour apporter un appui financier à des programmes comme des « plans palmier » avec la garantie des Etats.

- **Financement privé**

Un engouement de l'investissement en Afrique est en train de prendre corps du fait de l'intérêt pour les matières premières, de l'engagement de réformes économiques par de nombreux pays et des opportunités d'affaires et perspectives de croissance du continent.

Des fonds de capital risque, fonds d'investissement, fonds souverains et les banques d'affaires établis s'intéressent de plus en plus à l'Afrique en général et à l'Afrique de l'Ouest. La zone UEMOA apparaît à priori attractive à la condition que l'intégration du marché régional devienne une réalité tangible pour le niveau critique de taille requise pour être suffisamment attractif. Ils peuvent être attirés par les perspectives de développement de filières économiques peuvent participer au financement, dont certaines dépendent de la crédibilité des programmes de mise à niveau et de ceux qui portent ces investissements.

L'Afrique est le dernier continent ayant encore des disponibilités importantes de terres à vocation agricole exploitables et à ce titre devrait susciter l'intérêt d'investisseurs Malaisiens asiatiques confrontés dans leur pays à des la limites limite de la disponibilité de terre.
Les avantages à en retirer sont très importants :

- le marché européen de biocarburants qui se développe est le premier au monde en ce qui concerne, notamment vers les biodiesels ; produits de façon plus économique à partir du palmier à huile ;
- l'Afrique de l'Ouest est à proximité de l'Europe avec des coûts logistiques largement amoindris par rapport à l'Europe ; la signature d'un A.P.E. entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest donnera un accès du marché européen à ces investisseurs sans droits ni taxes ni quotas.

L'exemple du partenariat entre le groupe SIFCA et deux groupes asiatiques installés à Singapour pour développer l'offre d'huile de palme en Côte – d'Ivoire est un exemple probant des opportunités d'investissement offertes dès que les conditions de bonne gouvernance sont réunies

- **Financement par les fonds structurels de l'UEMOA**

Pour poser les bases de l'essor de véritables instruments de financement des filières agricoles, l'UEMOA avait initié dès 2003, la mise en place d'un Guichet agricole logé au sein du Fond d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR), notamment pour financer les programmes et les activités menées dans le cadre de la de PAU (Politique Agricole de l'UEMOA). L'opérationnalisation de ce Guichet était une disposition transitoire qui a abouti à la mise en place en 2006 du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA).

Ce Fonds est approvisionné par des ressources provenant des Prélèvements Communautaires de Solidarité (PCS) et d'autres sources (emprunts, subventions des coopérations bilatérales, dotations des Etats membres, etc.). Il intervient notamment pour le financement des programmes de renforcement des capacités des filières ainsi que pour couvrir les investissements institutionnels et les projets régionaux dans le secteur agricole. Le FRDA présente également d'autres domaines d'intervention au nombre desquels figurent la bonification d'intérêt des prêts, les lignes de crédit, les lignes de refinancement dans le cadre des programmes de développement agricole. Les actions éligibles au FRDA portent sur le développement des systèmes de financement agricole, le renforcement des capacités et les investissements institutionnels régionaux.
Un abondement conséquent de ce fonds via l'érection d'un fonds plus global le Fonds Régional de Développement Economique (FRDE), doit être recherché à travers différents mécanismes de financement.

Ces mécanismes peuvent être des fonds structurels à négocier dans le cadre de l'APE, une meilleure mobilisation des ressources de l'UEMOA avec la sécurisation des reversements du PCS prélevées par des Etats et le paiement des arriérés des Etats à ce titre, l'abandon (comme prévu) du remboursement de l'UEMOA aux Etats des moins – values fiscales.

Des mécanismes financiers peuvent être exploités pour mobiliser la créance sur les Etats au titre du PCS en recourant par exemple à la titrisation de cette dette (emprunt obligataire permettant de mobiliser sur le marché financier l'équivalent de la dette des Etats au titre du PCS.

Une augmentation du taux du PCS serait également une voie à explorer, même si la situation de flambée des denrées alimentaires et des produits pétroliers, rend difficile toute augmentation des droits de porte.

5.3 Formalisation du mécanisme optimal de financement du développement du palmier à huile

Il est donc très important que l'approvisionnement du FRDA se fasse dans un cadre plus global, avec des instruments financiers pérennes impliquant **la mise en place d'un Fond Régional de Développement Economique (FRDE)**, pour financer sur un long terme, de façon centralisée et coordonnée, la sous filière palmier à huile et toutes les autres filières porteuses de valeur ajoutée d'emplois et de revenus de au sein de l'Union. Ce FRDE pourra être alimenté comme précisé ci-dessus par plusieurs différentes sources complémentaires, à savoir les Prélèvements Communautaires de Solidarité (PCS), les emprunts obligataires, les dotations des Etats, les financements institutionnels (APE), les aides bilatérales et multilatérales…

Le PCS, évoqué pour l'approvisionnement du FRDE, est une taxe de 1% appliquée aux importations de l'ensemble des pays de l'UEMOA sur les produits en provenance d'Etats tiers. Il est actuellement collecté dans les pays membres et reversés à la Commission de l'UEMOA. **L'opportunité de financement à travers le PCS, consisterait à augmenter le taux de 1 à 1,5%, voire 2% et d'affecter les fonds dégagés par cette sur-taxation à l'approvisionnement du FRDE.**

Cette option s'est e justifie justifiée par le fait qu'**avec la forte appréciation de l'euro par rapport au dollar, les coûts d'importation des produits en provenance des pays tiers se sont réduits durant les cinq (5) dernières années** ; le dollar est en effet passé de 1,15 € en février 2002 à 0,74 € en avril 2007, soit une dépréciation d'environ 35%, tirant à la baisse le prix des produits importés. On importe donc de moins en moins cher dans l'espace UEMOA, d'où l'intérêt de tirer positivement partie de ce contexte d'euro fort par une sur-taxation qui justifie pleinement l'augmentation du PCS pour approvisionner le FRDE.
Il reste que la récente flambée des prix des denrées alimentaires de base et des produits pétroliers commande une réévaluation de cette proposition.

Nous recommandons donc une étude complète sue les mécanismes de financement du développement à mettre en place au sein de l'UEMOA pour accélérer l'intégration du marché régional et de développement des filières économiques majeures.

Les propositions validées qui en ressortiront pourront servir de base à des négociations comme celle sur les APE et ensuite faire l'objet d'adoption par « ACTE ADDITIONNEL » au traité de l'UEMOA.

Le temps de la mise en œuvre des politiques de développement est venu faire de l'espace UEMOA un espace économique qui par la qualité de ses politiques économiques et la gouvernance de l'intégration régionale, « booste » l'intégration à l'échelle de la CEDEAO à travers ces bonnes pratiques. l'UEMOA d'adopter par ACTE ADDITIONNEL le principe de la sur-taxation du PCS pour assurer FRDE une source d'approvisionnement sûre et pérenne, lui permettant de souscrire à des formules de financement supplémentaires.

Initialement, les fonds collectés par la Commission dans le cadre du PCS étaient redistribués aux Etats en guise de compensation des moins values des recettes douanières. La part redistribuée pourrait être réduite progressivement (jusqu'à extinction totale) pour être réorientée vers l'approvisionnement du FDRE, en supplément aux fonds dégagés par la sur-taxation. **L'objectif, visé à terme à travers ce choix, est de parvenir à une**

utilisation exclusive du PCS comme une source permanente de financement du FRDE, et par suite un outil de développement économique dans l'Union.

Les dotations dégagées du PCS revêtent un caractère particulier : elles **constitueront avec le temps un instrument de souveraineté financière pour l'Union à) la fois vis-à-vis des Etats et des bailleurs, lui permettant de prendre en charge le financement des actions de développement qui ne sont efficaces et pertinents qu'à l'échelle régionale. C'est le cas du sauvetage de la filière cotonnière** (comme avec par ex. l'abondement e d'un fonds de lissage régional vital, pour l'UEMOA mais dont la mise en place est récusé par les de nombreux bailleurs à l'exception de l'AFD bailleurs) et d'autres secteurs pour lesquels les soutiens des bailleurs de fonds ne sont pas acquis.
Elles constituent également des ressources pérennes donnant une crédibilité au FRDE et permettant à l'UEMOA de s'y baser pour s'engager dans la recherche des sources de financement complémentaires.

Les ressources des PCS (35 à 40 milliards F CFA/an) approvisionneront seront une source de manière récurrente de financement pour le FRDE, mais ne se consolideront qu'au au fil des années ; la qualité et la crédibilité des interventions sera le meilleur avocat pour susciter une pleine collaboration des Etats dans le recueil de la taxe et l'abondement du fonds. Devant l'urgence et la diversité des problématiques à résoudre, **il est nécessaire pour l'UEMOA de mobiliser des ressources supplémentaires pour renforcer le FRDE** et faire face aux besoins pressants de la filière coton textile.

Le recours à des fonds financement concessionnel à long terme auprès d'institutions comme les grandes banques de développement ou de bailleurs, voire au marché financier régional sera facilité par l'existence de ressources annuelles pérennes à la disposition des politiques communautaires de développement de l'UEMOA, sur la base des ressources annuelles du PCS, **constitue une option qui permettrait à** ces ressources de renforcer la crédibilité et la solvabilité de l'UEMOA ; elles serviront d' « effet de levier » **pour mobiliser des ressources importantes et à long terme pour et couvrir plus efficacement les besoins liés à la mise à niveau, et la réalisation potentiel économique, l'appui à l'investissement dans la relance de la culture du palmier à huile et la réhabilitation de l'outil industriel.**

La diversité des sources de financement devra être à recherché pour combiner de façon optimale, les emprunts concessionnels de long terme en devises et les emprunts obligataires courts termes en monnaies locale, afin d'équilibrer les risques de change.

Les autres secteurs bénéficiaires des ressources mobilisées par le FRDE seraient ceux qui, à l'image de la sous - filière palmier à huile dégagent des facteurs clés un potentiel avéré de compétitivité dans le cadre d'une approche intégration régionale.

Le FRDE devrait pouvoir être géré par l'institution financière dédiée au développement régional qu'est la BOAD, à travers des guichets spécialisés pour mettre en œuvre les divers programmes retenus.

Pour le cas particulier du palmier à huile, le FRDE soutiendra pourrait appuyer le développement de la sous-filière à travers des ressources spécifiques affectées au FRDA et administrées en amont par la BOAD.
A partir de ces ressources, un mécanisme possible pourrait être la création à la BOAD pourrait créer de deux (2) lignes guichets (un **Guichet Régional de Développement**

Agricole (GRDA) et un **Guichet Régional d'Appui à la Transformation des Produits Agricoles** (GRTPA), gérant des lignes de crédit alimentant respectivement un **Guichet Régional de Développement Agricole** (GRDA) et un **Guichet Régional d'Appui à la Transformation des Produits Agricoles** (GRTPA).

Chacun de ces guichets pourra conclure le système financier local des pays (banques commerciales, banques de développement, BRS, caisse d'épargne, système de Microfinance organisé…) comme relais pour le financement des entreprises agricoles (plantations) et des unités de transformation au niveau des pays producteurs.

Dans ce cadre de financement ainsi défini, les guichets apporteraient les aux banques locales les ressources longues pour accorderont accorder aux plantations et aux huileries des crédits courts, moyens et/ou longs termes pour le développement de leurs activités ; les crédits à court terme étant de leur compétence.

Le GRDA vise couvrirait dans la filière « palmier à huile » essentiellement le financement des plantations (villageoises et industrielles) sous formes de crédit de campagne (intrants, plants…) et pour l'équipement en matériels agricoles à des taux préférentiels. Cela permettrait de réduire les frais financiers et par suite le coût de revient de la production des régimes de palme bord champ. Le financement des plantations (surtout villageoises) pourrait se faire directement auprès des banques ou par l'intermédiaire des coopératives et/ou des unités de transformation industrielle. Dans ce dernier cas, les prêts seront contractés par les coopératives et/ou les industriels pour l'achat des matériels et intrants au profit des planteurs qui rembourseront à la fin de la campagne avec une partie du produit de la récolte.

Quant au GRPTA, il assurerait directement ou par le biais du système financier local des pays concernés, le financement des huileries industrielles pour les investissements de réhabilitation de l'outil de transformation.

Les filières « palmier à huile » (plantations et huileries unités industrielles) industrielles devrait également être éligible par le futur Programme régional de mise à niveau (PRMN), avant d'être éligible au financement des ressources mises à disposition à partir des différents guichets. Le PRMN pourrait également dans ce cadre accompagner la sous - filière palmier à huile dans la mise en place d'une organisation des producteurs dans chaque pays concerné et d'une véritable interprofession fonctionnant sur des bases d'une bonne gouvernance démocratique et capable de bien gérer les appuis pour prendre efficacement en charge les axes de développement de la production du palmier à huile.

En dehors des financements du FDRA, les plantations et les unités de transformation pourraient recourir au système de financement privé (banque, capital risque, micro finance…) pour financer les crédits de campagnes, les besoins en fonds de roulement, les certains investissements…

Graphe 78 : illustration du mécanisme de financement des secteurs clés par la mise en place du Fond Régional de Développement Economique (FRDE)

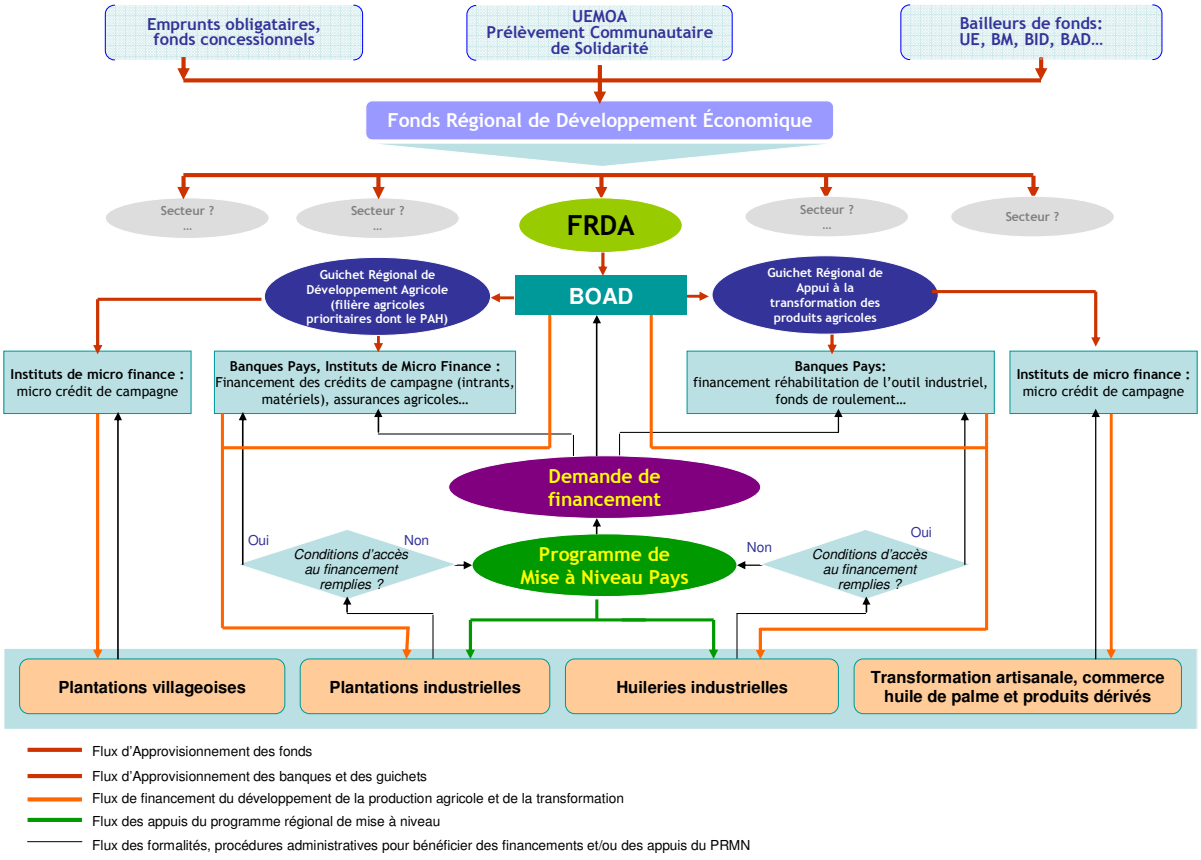

5.4 Les perspectives à l'échelle de l'UEMOA

L'UEMOA présentait en 2004 - 2005, une capacité de transformation industrielle installée équivalant à 1,7 millions de tonnes d'huiles de palme par an. Sachant que cette capacité théorique n'est exploitée qu'à hauteur de 18%, l'huilerie industrielle de palme de l'Union dispose d'une capacité suffisante capable à elle seule (sans compter la transformation artisanale) de pour combler le déficit actuel estimé à 106 000 tonnes/an.

Relever le défi d'accroître l'offre d'huile de palme de l'UEMOA de 422 656 tonnes suppose de lever le goulot d'étranglement que constitue l'augmentation supplémentaire de la production en régimes de 2,2 millions de tonnes à l'horizon 2020.

- Augmenter simplement les superficies plantées en palmier à huile ne semble pas être une réponse nécessaire et suffisante pour atteindre l'objectif visé ; il faudrait certainement d'**augmenter le rendement avec les superficies plantées mais avec des variétés de palmier améliorées** (*tenera*) **précoces, résistantes et à haut rendement en huiles**. La faiblesse des productions actuelles s'explique d'ailleurs par la part largement minoritaire des plantations améliorées dans les grands pays producteurs de l'Union (31% en Côte d'ivoire et 6% au Bénin). Réaliser ces préalables d'**augmentation des superficies plantées** et de **vulgarisation de l'utilisation des variétés améliorées** suppose la mise en place de structures de

financements adéquates pour soutenir les producteurs dont la faible capacité financière constitue un des handicaps majeurs au développement de la filière oléagineuse dans tous les pays de l'UEMOA.

- Il est également ressorti de notre analyse que **le déficit hydrique s'accentue davantage dans les pays de l'UEMOA** et affectent de ce fait de plus en plus le rendement des palmeraies. La faisabilité économique de l'utilisation **d'infrastructures hydrauliques adéquates doit être envisagée pour accompagner l'extension des superficies plantées en variétés améliorées en termes d'irrigation d'appoint** pour assurer une pleine productivité des plantations. Les bonnes pratiques culturales (préparation du sol, épandage des rafles, utilisation des engrais, conduite des traitements phytosanitaires, renouvellement des plants, entretien des palmeraies…) doivent être généralisées en tant que facteur clé d'amélioration de la productivité des palmeraies.
  - Des pays comme la Guinée, le Libéria et la Sierra – Léone en plus de la Côte-d'Ivoire, présentent des opportunités intéressantes de développement du palmier à huile et peuvent attirer l'investissement privé d'origine communautaire et extracommunautaire.

- Parallèlement à l'augmentation de la productivité des palmeraies, les unités de transformation devront également **améliorer leur productivité par une meilleure maîtrise de la conduite des procédés** assurant des rendements d'extraction élevés (20 à 23% pour l'huile de palme et 4,5% pour l'huile palmiste). Il serait utopique de penser qu'à court terme, toute la production de régime de palme de l'Union pourrait être transformée dans les unités industrielles. ; **la transformation artisanale a encore de beaux jours devant elle et il convient de l'inscrire l'accompagner dans cette une dynamique d'amélioration de la productivité, de la qualité et de la sécurité sanitaire des huiles produites, en vulgarisant fortement auprès des transformateurs traditionnels les procédés améliorés d'extraction et des bonnes pratiques de production et d'hygiène.**

Encadré N° 6 : Place de l'appui à la transformation artisanale

La mise en place des systèmes de financement de la production pourra également aider le secteur de la transformation artisanale à acquérir des équipements performants adéquats (stérilisateurs, chaudières, presses manuelles ou semi-automatiques…) pour augmenter leurs capacités de production et leur rendements d'extraction. Ces actions doivent cependant s'inscrire au niveau de filières qui sont dans un environnement difficile ou ont atteint un niveau de dégradation excluant des possibilités raisonnables de retour à une filière industrielle intégrée à l'industrie et ne laissant qu'une place à une transformation artisanale jouant un rôle important en termes de revenus et de lutte contre la pauvreté dans certains pays.

- **L'amélioration de l'intégration verticale de la sous-filière** pourrait permettre de comprimer les coûts de production et améliorer la compétitivité des productions de l'Union sur le marché intracommunautaire.

- **Mettre Mise en place un système d'assurances agricoles** : la crainte pour prévenir les risques liés aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, ravageurs, phytopathologies…) dont la prévalence risque de s'accentuer avec le changement climatique, peut limiter les flux l'afflux des investissements pour assurer le renouvellement et l'extension des plantations et la transformation de palmier à huile dans l'espace UEMOA. Pour lever cette crainte et favoriser particulièrement la réussite des stratégies de développement de la production du palmier à huile, un système d'assurances agricoles devrait être mis

en place, pour contribuer à rassurer les investisseurs et les agriculteurs, en servant d'instrument d'atténuation des risques d'aléas agro climatiques, susceptibles d'affecter les plantations et les rendements. La mise en place d'un système d'assurance agricole est surtout capitale pour la sous filière palmier à huile, dans la mesure où les stratégies de développement impliqueront des investissements financiers privés importants à moyen ou long terme, nécessitant un certain niveau de couverture par rapport aux risques. Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) mis en place par l'UEMOA pour accompagner la mise en œuvre de la PAU, intervient déjà dans l'octroi de subventions pour atténuer les calamités liées aux maladies animales et végétales ainsi qu'aux actions des prédateurs. **Le champ d'intervention du FRDA pourrait être étendu à la couverture des risques climatiques et des catastrophes naturelles. Une telle option permettrait au FRDA de loger ainsi une composante consacrée exclusivement à l'assurance agricole.** Cette composante sera pourrait être financée via les ressources du FRDA qui est alimenté en amont par le FRDE.

- **La faisabilité de la mise en place d'un tel système devra faire l'objet d'étude approfondie et de faisabilité, avant d'en envisager la mise en œuvre**

  Le FRDA, via la composante « assurances agricoles », pourrait alors intervenir pour faciliter le fonctionnement en appui à ces fonds nationaux de calamité, en assurant renforçant les dotations des Etats ou en contribuant dans la couverture en cas d'épuisement suite à des sinistres de grande ampleur.

  Dans le cas du palmier à huile, l'appui à l'opérationnalisation du système de couverture des risques de production à l'échelle des pays, pourrait être envisagé ; il s'appuierait sur la création d'une ligne spécifique de financement permettant d'orienter les ressources nécessaires vers la subvention l'érection d'un système de souscription des primes au profit des planteurs. En aval, un pool d'assureurs et de réassureurs distribuerait les polices d'assurances aux producteurs, sous le contrôle des structures nationales de coordination mises en place.

- Un préalable important à tout développement de la filière oléagineuse (tant en amont dans la production qu'en aval dans la transformation), et qu'il faudra **instaurer et renforcer au sein de l'Union** est **la stabilité politique** et l'environnement des affaires des Etats (cf. la situation en Côte d'Ivoire qui représente plus de 80% de la sous-filière palmier à huile de l'UEMOA).

Encadré 7 : Quelques exemples de systèmes d'assurances agricoles dans le monde

Malaisie

Le secteur agricole malaisien réunit les grandes plantations et les innombrables petits producteurs. Tous ont un accès à l'assurance-récoltes. Les couvertures disponibles concernent le palmier à huile, le cacao, le caoutchouc et plusieurs autres espèces d'arbres. Comme dans beaucoup d'autres pays, l'expérience malaisienne en matière d'assurance-récoltes est mixte, mais toutes les compagnies font preuve d'une attitude professionnelle à l'égard de la compréhension des risques, et par conséquent de la conception des polices.

Philippines

Quelque 22 cyclones en moyenne frappent les Philippines chaque année, et quatre d'entre eux causent des dégâts considérables. Le programme actuel d'assurance-récoltes a été conçu à partir d'un fonds de garantie agricole, placé sous l'égide de la Land Bank (Banque principale du gouvernement au service du secteur agricole). L'assurance est gérée par une société parapublique, la Compagnie d'assurance-récoltes des Philippines, créée en 1981 après une période de préparation de trois (3) ans. La souscription à une assurance est obligatoire pour les agriculteurs des zones agricoles à haut risque. Cette obligation à souscrire à l'assurance n'a pas provoqué de réaction négative chez les exploitants qui ne paient qu'une fraction minime des primes, le reste étant largement subventionnés par le gouvernement et par les institutions de prêts.

Maurice

À Maurice, près de 600 petits cultivateurs qui possèdent entre 0,1 et 10 ha de terre ont souscrit un plan d'assurance agricole. Cette couverture du Fonds pour le bien-être des petits planteurs (SPWF) et d'une compagnie locale protège une trentaine de cultures contre les pertes causées par les catastrophes naturelles (sécheresse, pluies torrentielles et inondations).

En début d'année, le planteur fait enregistrer ses plantations auprès du Fonds et verse une prime annuelle de 25 €/ha pour une couverture de 30 % et de 275 €/ha pour une couverture de 70 %. Ses cultures sont alors assurées, de la germination à la récolte, pour les trois cycles de production annuels. Les petits cultivateurs dont les champs avaient été endommagés lors du passage du cyclone GAMEDE, fin février 2007, ont ainsi été indemnisés.

Etats-Unis

Les pays d'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada) encouragent fortement leurs agriculteurs à s'assurer contre la baisse des rendements et des prix de marché. Aux Etats-Unis, les programmes d'assurance sont devenus ces dernières années un élément fondamental du système de soutien aux grandes cultures. A l'assurance récolte, s'est ajoutée une assurance des recettes par culture, qualifiée improprement d'assurance revenu. Continue parallèlement d'exister l'« emergency disaster program », sorte de fonds de calamités mobilisée de façon ponctuelle. Les polices d'assurance sont distribuées par des compagnies privées, mais les conditions d'assurance en sont fixées par l'Etat. Ce dernier intervient d'ailleurs de façon importante dans le dispositif : il subventionne les primes à hauteur de 60 % en moyenne, fournit partiellement la réassurance et rembourse les compagnies de leur frais à hauteur de 28 % de la prime en moyenne. Ce dispositif a fait l'objet d'un vif engouement depuis son introduction, près de 70 % des superficies en blé et en maïs bénéficiant aujourd'hui d'une assurance récolte ou d'une assurance revenu.

Espagne

L'Espagne s'est dotée, dès 1978, d'un dispositif d'assurance agricole reposant sur trois (3) organismes complémentaires :

- L'ENESA, organisme d'Etat qui assure la gestion du dispositif. Il s'occupe aussi bien des aides publiques aux primes d'assurance, de l'élaboration des contrats cadre et de la préparation du plan annuel d'assurances ;
- Le pool d'assurance AGRASEGURO, qui regroupe 39 compagnies et assure la mutualisation des gains et des pertes des compagnies d'assurance ;
- Le consortium, qui est le réassureur public du système et se charge également de contrôler l'exécution de l'expertise de sinistres déclarés.

L'adhésion au contrat d'assurance récolte est volontaire. La totalité des productions végétales est assurable. L'expertise des sinistres est effectuée par des experts indépendants engagés par AGRASEGURO. Le paiement des indemnisations intervient 60 jours après la récolte. Les lignes d'assurance existant actuellement sont appliquées conformément aux conditions générales fixées par l'ENESA, déclinées pour chaque type de culture et chaque zone de production par les compagnies d'assurance. Chaque groupe de lignes d'assurance est soutenu via une subvention publique aux lignes d'assurances versée par l'ENESA et définie dans le cadre du plan annuel, dans une fourchette allant de 5 à 49 %. Face à l'intérêt marqué des agriculteurs, le Gouvernement espagnol a entrepris pour la période 2004 à 2006, d'améliorer les couvertures, étendre le système à de nouveaux risques et les simplifier.

- Enfin, il est nécessaire de **refonder un système de protection plus crédible sans être stérilisant pour les efforts de compétitivité à susciter, qui ait une crédibilité suffisante pour rendre attractif le marché régional et attirer**

l'investissement. La fiscalité de porte et le dispositif de protection devront néanmoins respecter les règles et plafonds de l'OMC tout en étant plus facile d'application. Une **lutte résolue contre la fraude** doit également être mise en œuvre. Pour réussir cette lutte, **l'UEMOA doit disposer d'un pouvoir de répression saisine directe, en ayant la possibilité de recevoir directement des plaintes et après enquête, de prendre des mesures dissuasives, sous la forme d'amendes les contrevenants** ou même d'interdiction d'exercice sur le marché communautaire. ; en cas de récidives, l'Etat qui a laissé faire doit être également sanctionné. Ces dispositions devraient être également mises en place pour sanctionner les Etats et dont les corps de contrôle qui porteraient abusivement atteinte à la livre circulation des biens, des personnes et à l'émergence d'un marché régional de libre échange. Ce sont des politiques communautaires et non d'Etats qui doivent menées.

Partie 3 : stratégie de développement de la sous-filière « palmier à huile » dans l'espace UEMOA

Chapitre 1 - Rappel de la vision de la filière oléagineuse de l'UEMOA à l'horizon 2020

La Vision proposée pour la filière oléagineuse de l'UEMOA à l'horizon 2020 est la suivante :

> ***En 2020, la filière oléagineuse d'Afrique de l'Ouest et de la zone UEMOA mettra sur un marché régional intégré, concurrentiel et organisé, une offre compétitive de produits oléagineux, valorisant le potentiel diversifié de graines oléagineuses, assurant la sécurité alimentaire et une production d'énergie propre, tout en contribuant de façon importante à la lutte contre la pauvreté et au développement de l'espace rural.***

La réalisation d'une telle vision ambitieuse suppose un repositionnement stratégique des différentes sous filières oléagineuses de l'UEMOA, en particulier les trois (3) filières industrielles : arachide, coton et palmier à huile.

Eléments d'un plan de repositionnement stratégique de la filière Arachide

Ainsi pour l'arachide, le repositionnement stratégique de la filière est de **garder sa vocation exportatrice sur les marchés extérieurs**. Pour garder un tel positionnement dans la durée, **il faut que l'outil industriel :**
1°/ essentiellement dans le cas de la localisation dans un seul pays (le Sénégal) devienne un outil industriel régional de trituration pour adossé à une production régionale d'arachide.

L'opérateur privé SUNEOR au Sénégal gère un outil de production d'huile brute d'arachide de 900 000 tonnes de capacité utilisée en 2007/08 à un peu moins de 100.000 tonnes ; ce qui réduit le taux d'utilisation des capacités à un niveau très faible, incompatible avec une exploitation compétitive et rentable. De plus, la dégradation du capital semencier au Sénégal et l'insuffisance des pluies dans désormais la majeure partie du bassin arachidier ont fortement réduit la capacité de production d'arachide de ce pays et surtout le rendement à l'hectare qui est passé de près plus d'une (1) tonne (1.200 kg /ha) à l'hectare à environ 400 kg/ha.

Dans le même temps, l'arachide est produite dans tous les pays UEMOA avec une certaine volant d'exportation des graines, et mais surtout l'utilisation généralisée de cette oléagineuse comme produit vivrier. **L'organisation d'un marché régional d'approvisionnement en graines d'arachide devrait permettre à SUNEOR de saturer sa capacité de production en se focalisant désormais sur le marché régional pour s'approvisionner en graines d'arachide.** De même, **la délocalisation d'une partie de son outil industriel implanté vers des pays sur des zones ayant évolué vers un faible production vers ayant des zones de production favorable dans l'espace UEMOA, est également une alternative que cet opérateur devenu privé pourrait choisir.**

L'UEMOA, à travers le Fonds Régional de Développement Agricole, pourrait apporter un appui à la filière, notamment par exemple en finançant un programme régional de production de semences certifiées performantes (à mettre en œuvre dans les zones de culture irriguées) avec un dispositif contractuel clair pour éviter la déperdition de ces graines à haute valeur ajoutée). Ce programme de semences devrait s'étendre à l'arachide de bouche dont le potentiel de développement est important avec des possibilités d'exportation de graines mais aussi de valorisation part la production de

pâte d'arachide et de « peanut butter » et d'encadrement au suivi des itinéraires techniques adaptés pour la production.
L'objectif est de disposer d'une production permettant de la production pour approvisionner à saturation les capacités industrielles de trituration de l'arachide de l'Union, de trituration mais également de **permettre l'émergence dans toute l'Union de PME de production de beurre pâte d'arachide qui entre dans les mœurs culinaires de toute l'Afrique** et de beurre d'arachide « peanut butter » qui constitue un produit très apprécié et lucratif sur le marché international.

- ***Eléments d'un plan de repositionnement stratégique de la filière Coton***

Pour éviter aux huileries de coton de fonctionner en sous – capacité, il importe de s'orienter vers un marché régional de libre échange pour la graine de coton. Les unités industrielles au Bénin et au Togo qui souffrent de sous-capacité pourraient ainsi acheter leurs graines de coton auprès des opérateurs au Burkina Faso (SOFITEX, FASOCOTON, SOCOMA) ou auprès de la CMDT au Mali.

Outre l'approvisionnement des usines, **la graine de coton est un intrant fondamental pour développer de l'élevage en zone UEMOA avec en perspective l'intensification des productions de viande et de lait plus intensive**. Il n'est pas étonnant que les pays d'Europe du Sud importent cette précieuse graine de coton pour augmenter leur production de lait. Le développement de ce phénomène constitue le principal danger pour l'industrie de trituration de l'huile de coton mais également pour le développement et l'intensification de l'élevage.

Il faut donc instaurer une taxe et des restrictions à l'exportation des graines de coton pour décourager ce commerce qui se fait au détriment de notre industrie oléagineuse et de notre élevage. Les mesures d'accompagnement d'une telle option pourraient consister à mettre en place dans chaque les pays un dispositif réglementaire harmonisé soumettant systématiquement toutes les exportations de graines à des autorisations permettant d'éviter les exportations frauduleuses préalables. En Asie par exemple, la matière première est fortement taxée, ôtant aux producteurs tout intérêt d'exportations. Cette politique leur permet d'atteindre des taux de transformation proches de 100% de la matière première produite.

Un des arguments à l'instauration d'une taxe de sortie et de restrictions voire l'interdiction de l'exportation des graines de coton est le souci de ne pas porter préjudice aux égreneurs qui tirent bénéfice au plan prix, des exportations vers l'Europe.
La réponse a une telle assertion est que :
1°/ l'ouverture du commerce à l'échelle du marché régional favorisera une concurrence permettant d'augmenter le prix payé pour la graine ;
*2°/ en cas de très forte production, des quotas à l'exportation pourront être autorisés.

Il reste cependant inconcevable que l'UEMOA puisse laisser son important cheptel vivre en insécurité et obérer ses perspectives d'intensification de sa production et de développement d'une industrie d'aliments de bétail pour simplement protéger une liberté de commerce sans restriction au profit d'une seule catégorie d'opérateurs de la filière cotonnière.

L'UEMOA dispose de nombreuses autres ressources oléagineuses dont le développement sans atteindre l'ampleur des filières industrielles, permet de générer des ressources importantes pour les populations rurales et urbaines. Il s'agit notamment :

- ✓ du karité ;
- ✓ du Jatropha ;
- ✓ du sésame ;
- ✓ de la noix de cajou.

- **Le karité**

Quelques contraintes majeures bloquent encore l'essor de la production du beurre de karité ; il s'agit notamment :

- des conditions pénibles de transformation, avec une utilisation encore faible des technologies mécanisées ;
- de la disponibilité limitée des fruits de karité (période de maturité s'étendant de juin à la mi-Août), c'est à dire pendant la période des travaux champêtres ; ce qui handicape la disponibilité de la main d'œuvre pour ramasser, traiter et stocker les noix de manière à en disposer tout au long de l'année pour la transformation ;
- de la production essentiellement artisanale et de qualité inégale du beurre produit, même si les femmes opérant dans le karité sont organisées en groupements de productrices. Il reste que leurs productions ne sont pas assemblées pour constituer une offre crédible avec une qualité constante et exportable.

Pour résoudre ces contraintes, des mesures importantes doivent être prises pour la filière, à savoir :

- **Appuyer la recherche par dotation de moyens financiers avec un cahier de charges afin d'améliorer la technologie disponible, la productivité et la qualité du produit** ;
- **Favoriser le commerce du karité en suscitant l'émergence dans les différents pays, d'un véritable marché d'échange des amandes de karité, avec une définition des standards de qualité permettant de différencier les niveaux de rémunérations attractives et motivant la qualité.**
- **pour lever la contrainte de la disponibilité de main d'œuvre pour le ramassage des fruits mûrs, du fait notamment de la concomitance des travaux champêtres ne permettant pas en particulier aux femmes pris dans les champs de ramasser les fruits, de les traiter, il est nécessaire que l'Etat encourage l'investissement des jeunes et des associations en milieu urbain et- rural à se mobiliser sur la période (45 jours à 2 mois) pour ramasser le maximum de fruits permettant d'avoir un revenu monétaire d'une part mais aussi et surtout d'accroître la production de karité.**
- **Mettre en place un référentiel de règles de qualité et des labels, ainsi qu'un dispositif des référentiels et labels qualité d'encadrement et de vulgarisation des règles et labels vulgariser, auprès des femmes transformatrices de karité. Il s'agit afin d'harmoniser et de diffuser les de bonnes pratiques de fabrication du beurre permettant notamment une mise en commun des productions respectant des normes de qualité et permettant de constituer une offre exportable suffisante et crédible sur les marchés d'exportation**

L'UEMOA doit intervenir et appuyer au niveau des Etats l'organisation des campagnes de collecte d'amendes de karité, ainsi que le processus d'émergence de marchés primaires de commerce d'amandes de Karité.
L'UEMOA doit également appuyer dans les cadres des programmes qualité et de mise à niveau, la diffusion des techniques et des technologies permettant de produire un bon beurre de qualité

- **Le Jatropha**

L'intervention attendue de l'UEMOA est la promotion de cette filière de biocarburants qui présente l'avantage capital de ne pas concurrencer la production alimentaire dans les Etats de l'Union.

Servant traditionnellement à constituer les haies autour des champs, le Jatropha fournit une huile non alimentaire utilisable comme biodiesel naturel. De plus, l'extension de sa culture ne semble poser aucun problème, cette plante s'adaptant aux conditions difficiles sahéliennes. Elle a une excellente balance énergétique et pourrait contribuer à fournir une quantité de biodiesel suffisante pour satisfaire les besoins d'électricité des zones sahéliennes enclavées.

Encadré N° 8 : PLAN UEMOA pour le Jatropha

L'UEMOA devrait appuyer financièrement une recherche régionale domiciliée au niveau des institutions de recherche et susciter pour eux un partenariat et des appuis financiers internationaux de recherche (Union Européenne et autres) au profit du développement du Jatropha.
Il s'agit par cette recherche de :

- de faire la lumière sur le potentiel des plus de 200 variétés de Jatropha disponibles de déterminer et de tester les variétés les plus performantes ; les plus résistantes à la sécheresse et capables de s'adapter à des tertres dégradées
- ensuite, il faudra entamer un programme d'amélioration des meilleurs souches (y compris par le génie génétique) pour améliorer les rendements agricoles ;
- enfin traduire en financements et aider à mobiliser les financements disponibles aux titres de Mécanismes de Développement Propre, de financements privés d'entreprise sous la forme d'aides dans le cadre de leur Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), de financements concessionnels de bailleurs (B.M., U.E., BAD, BEI, BID…), de fonds à mobiliser dans le cadre de la négociation des APE…..

- **Le Sésame**

Cette production se développe dans différents pays avec la possibilité d'émergence de PME produisant de l'huile de sésame bien valorisée sur les marchés internationaux. Le Burkina Faso et le Sénégal jouent un rôle de pionnier sur cette culture.
Le développement de cette culture et sa transformation constituent une opportunité de diversification valorisante à promouvoir pour en faire une vraie filière émergente pour l'avenir d'une production oléagineuse diversifiée exploitant la totalité du potentiel régional.

- **La Noix de cajou**

L'Afrique de l'Ouest est l'une des plus grandes régions productrices et exportatrices de noix de cajou au monde, sans cependant les transformer. Les principaux producteurs sont la Guinée-Bissau pour qui la noix de cajou est l'une des meilleurs au monde et le premier poste à l'exportation. Il y'a également la Côte-d'Ivoire et le Bénin qui sont de gros producteurs. L'enjeu majeur de cette petite filière est de la transformer transformation de la production en amandes de cajou bien mieux valorisées sur le marché international. C'est grâce à une politique stratégie volontariste de production - transformation que le Vietnam est devenu le premier exportateur mondial d'amandes de cajou détrônant ainsi l'Inde. L'huile d'amande de cajou est recherchée sur les marchés cosmétiques et offre une opportunité de positionnement sur les niches oléagineuses lucratives pour les pays producteurs.

En dépit de cette riche diversité, l'Afrique de l'Ouest se montre incapable de faire face à une forte croissance de sa consommation d'huiles végétales, et a un recours croissant aux importations. Elle ne valorise également pas son riche potentiel oléagineux diversifié.
Ces importations ne viennent pas seulement combler un déficit croissant d'oléagineux et principalement d'huiles végétales ; elles se substituent à des productions locales devenues non compétitives, sans compter une part importante et non déterminée d'huiles et de corps gras frauduleux.

Ayant une valorisation plus forte et des coûts de production plus élevés, l'huile d'arachide n'est pas candidate à la satisfaction des besoins en huiles végétales ; de même que l'huile de coton dont l'approvisionnement en matières premières dépend d'une filière cotonnière aujourd'hui confrontée à de sérieuses difficultés dues à des cours du dollar trop bas et à la prévalence de subventions tirant les prix à la baisse.
Ainsi, l'huile de palme est la seule huile dont le potentiel de production d'huile et les coûts permettent de satisfaire une demande croissante par une production locale.

Chapitre 2- Objectifs et Axes stratégiques du développement de la sous-filière « palmier à huile » dans l'UEMOA

Dans le cadre de la réalisation de la vision, plusieurs axes stratégiques de développement de la sous-filière palmier à huile ont été déclinés :

- **Axe 1 - La compétitivité de l'offre de la sous filière palmier à huile** : la sous-filière présente globalement tous les aspects d'amélioration de la une compétitivité analysés tout au long de ce rapport et basés potentielle qui mérite d'être renforcée au quadruple plan : sur des meilleurs standards pratiqués par les pays leaders :;
  - **expérimental recherche appliquée et développement** : (poursuite des la recherches sur des variétés de palmier et adaptation variétale : à variétés précoces, résistantes à la sécheresse, à haut rendement et à haute teneur en huile) ;
  - **agricole** (: augmentation des rendements en plantation, utilisation respect des bonnes pratiques en plantation (renouvellement, d'engrais, et d'intrants agricoles adaptés, main d'œuvre) ; infrastructures (pistes de production, matériel de transfert) ; aménagement et cadastre rural (réalisation de plans « palmier », choix des zones agro-écologiques favorables)
  - **industriel** (: réduction des coûts, taux d'utilisation des capacités, taux rendement d'extraction de l'huile en usine, taux d'utilisation des capacités, promotion et développement d'unités industrielles compétitives dans la première et seconde de transformation capables de mieux s'insérer aux marchés mondial et régional, développement de la première et de la seconde transformation) ;
  - **financier** (réduction des coûts de production, mise en place d'une gouvernance équitable et transparente, système équitable et solidaire de détermination des prix, système d'accès au crédit, mise à disposition de financements pour l'investissement).

  Ce développement devra être porté impulsé dans le cadre des stratégies de développement des filières mises en, œuvre par le FRDA et au niveau des pays par les principaux pays producteurs d'huile de palme tels que la Côte d'Ivoire.

- **Axe 2 - La satisfaction des besoins en oléagineux du marché régional et la sécurité alimentaire** : Mettre en œuvre des stratégies dédiées aux différentes ressources oléagineuses, en particulier les trois ressources phares (arachide, coton et palmier à huile). L'huile de palme apparaît cependant clairement aujourd'hui comme la principale alternative pour l'atteinte de la satisfaction des besoins de l'UEMOA en huiles végétales. ; procéder à la relance des filières nationales de « palmier à huile « par l'érection de plan « palmier » Seule l'huile de palme pourra répondre de manière correcte à la demande du marché régional en huile alimentaire, notamment en raison de la localisation de sa production (Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo pour l'UEMOA),financées dans chaque pays avec un appui de l'UEMOA au plan financier et dans la recherche de financements et de partenaires pour l'investissement des conditions agro écologiques dont elle bénéficie, de la recherche de variétés végétales améliorées, du schéma d'organisation de la sous filière (plantations et usines rassemblées), etc..

- **Axe 3 - Un marché régional intégré et concurrentiel :** il existe aujourd'hui d'importantes disparités entre les différents pays de l'UEMOA ; résoudre le problème récurrent de persistance de barrières tarifaires, de tracasseries et de phénomènes de racket aux frontières et corridors d'échanges de l'Union ; la nécessité d'organiser un marché régional d'échanges des graines oléagineuses (pour améliorer l'approvisionnement des usines de trituration du coton et de l'arachide de la zone UEMOA ainsi qu'un libre et égal accès au marché des huiles de tous les pays UEMOA pour les huiles produites dans l'Union ; reconfiguration du dispositif de protection du TEC pour l'adapter aux conditions actuelles de concurrence et l'adapter aux pratiques actuelles de concurrence déloyale pour qu'il puisse exister un réel marché communautaire. On assiste à une intégration des Etats mais pas encore à une intégration des économies**. Le tarif extérieur commun** (TEC) qui devait « booster » la compétitivité des pays de l'UEMOA ainsi que la fabrication de produits transformés à forte valeur ajoutée, protéger l'espace UEMOA des produits étrangers et favoriser des échanges intracommunautaire, **s'est révélé être un échec**. En effet, politique d'application communautaire, le TEC a laissé une certaine flexibilité aux Gouvernements des différents pays (à travers les mécanismes complémentaires d'application nationale comme la TCI et la TDP) dans la mise en place de dispositifs tarifaires et cela a entraîné des disparités importantes dans son implémentation effective.

Axe 4 - **la valorisation des productions agricoles de graines oléagineuses :** le problème de valorisation des matières premières oléagineuses (noix de palme ou de palmistes) se situe à deux (2) niveaux.

D'une part, **la sous utilisation de l'outil industriel** causée par deux facteurs notamment :

Les exportations : une large partie des graines oléagineuse produites dans l'Union est exportée vers le reste du monde, l'Europe notamment, privant l'industrie locale des matières premières dont elle a besoin. Le Bénin par exemple a exporté 95 000 tonnes de graines oléagineuses entre 2000 et 2004. Parmi elles, les noix de palmistes ont été massivement exportées vers des pays tels que la Colombie (58%), la Thaïlande (13%). Le Togo a également réalisé des exportations de 16500t graines oléagineuses en 2005 (dont 3% amandes palmistes) à destination de la Suisse (45%), l'Italie (29%), l'Espagne (16%), la Thaïlande (6%), les Pays bas et le Portugal (2%). Les exportations de noix et amandes de palmistes en 2002 se sont élevées à 5000 t et ont été réalisées vers le Portugal (80%) notamment ;

- La transformation artisanale : le développement de la transformation artisanale dans plusieurs des pays de l'Union affecte de plus en plus le fonctionnement de l'industrie d'huile de palme. Cela entraîne la perte de plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'huile par an. Cependant dans la plupart des cas il n'existe pas de données fiables sur le niveau et les caractéristiques de cette transformation artisanale. En effet une partie estimée par la FAO à 25% de la production de régimes de palme est détournée vers des circuits informels de production d'huile de palme et de savon traditionnel.

  - La transformation artisanale prive également l'industrie de la partie la plus intéressante de la récolte, c'est-à-dire les fruits détachés des régimes de palme, qui sont souvent ramassés lors de la collecte. En termes de process le taux d'extraction est au moins inférieur de 5 à 8 points à celui des grosses huileries. De plus, ce type de transformation présente également des risques pour la santé des consommateurs (niveau élevé de stéarine, problèmes d'hygiène), lors de la consommation d'huiles brutes non raffinées. Instauration d'une taxe à

l'exportation pour les graines oléagineuses pour lesquelles l'Union disposant d'une capacité de trituration travaillant en sous – capacité

- Mise en place d'une réglementation régionale de restriction de l'exportation de certaines graines oléagineuses (comme la graine de coton et d('arachide) pour donner la préférence aux industries communautaires

- augmenter la valeur ajoutée des filières oléagineuses à potentiel comme le karité (beurre), la noix de cajou (amande, baume et huile d'anacarde), le sésame (huile) arachide (pâte d'arachide, peanut butter, arachides grillées pour apéritif) le Jatropha (extraction d'huile pour production de biodiesel)

☛ **Axe 5 - : la lutte contre la pauvreté et le développement de l'espace rural** : développement dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, d'un cadastre rural, définition à l'échelle de l'UEMOA, des principes généraux harmonisés et communs de politique foncière ; réformer les règlementations foncières nationales sur la base de ces principes harmonisés ; développer la plantation villageoise comme socle des politiques d'extension de la plantation de palmier à huile ; réaliser avec l'appui financier de l'UEMOA (FRDA) par les pays, la réalisation de routes et pistes pour le transfert des régimes de palme et pour le désenclavement rural, mettre en place également par les pays les autres infrastructures permettant d'améliorer la qualité de vie (électrification rurale, téléphone, promotion d'habitat rural…..) ; réaliser également les infrastructures sociales (postes de santé, écoles)

Les axes stratégiques de développement de la sous-filière « palmier çà huile » ci avant présentés permettent de dégager quatre (4) leviers d'actions, avec pour chacun d'eux un certain nombre d'activités à mettre en œuvre :

- Levier d'action 1 : **le développement de la compétitivité ;**
- Levier d'action 2 : **l'intégration du marché régional des huiles oléagineuses ;**
- Levier d'action 3 : **la lutte contre la pauvreté et le sous emploi rural ;**
- Levier d'action 4 : **le renforcement des capacités.**

Chapitre 3- Plan d'actions du développement de la sous-filière « palmier à huile » dans l'espace UEMOA

Levier 1 – Développer la compétitivité

Programmes	Actions	Echelle	Délais	Responsables/ Acteurs	Investissements (F CFA)	Sources de financement
Soutien à la recherche sur les variétés améliorées de PAH	Accélérer et conduire à terme des projets de recherche sur les variétés améliorées de palmier à huile	Nationale / Régionale	2012	- FRDA (décision UEMOA) - Centres nationaux de recherche (travaux de recherche) - institutions internationaux de recherche (partenaires)	1, 475 milliards	- Fonds concessionnels type APE - Fonds structurels UEMOA - Appuis financiers des grandes institutions financières d'appui au développement
	Conduire à son terme les recherches sur l'adaptation variétale au contexte de moindre pluviosité notamment au Bénin et au Togo	Nationale /Régionale	2012			
	Appuyer la mise en place dans les zones agro écologiques favorables des centres d'expérimentation, et de pépinières de réplication de variétés performantes et de variétés résistantes à la sécheresse	Nationale	2012	- Centres de recherche & vulgarisation (encadrement) - Industries - Interprofession & Associations de producteurs	600 millions	Appui du FRDA à déterminer Fonds budgétaires Etats issues de réduction de dette PPTE Fonds structurels
Mise en œuvre du Plan palmier régional	Etudier la faisabilité de réalisation dans les trois pays (Bénin Togo et Côte - d'Ivoire) de plans « palmier » et en déterminer le coût	Nationale/ régionale	2009	- Ministères de l'agriculture (pays) - FRDA (UEMOA)	450 millions	
	Mettre en œuvre les plans « palmier » aménagement et affectation de terres dans les zones favorables, aménagement infrastructures de transport - routes et pistes (en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo)	Nationale / appui régionale	2009/ 2010	- Etats (étude, politique d'aménagement et cadastre - UEMOA/CEDEAO (coordination)	Montant déterminé par étude faisabilité « plan palmier »	- Fonds concessionnels, - Ressources propres des Etats - Appuis financiers des partenaires au développement - FRDA - Investissements privés
	Réaliser une étude pour la mise en place d'un ligne de financement des intrants (engrais, produits phytosanitaires matériel agricole) pour les plantations de trois pays (Bénin Togo et Côte - d'Ivoire)	Régionale/ nationale	2009	- FRDA UEMOA	200 millions	- FRDA
	Réaliser dans trois pays (Côte - d'ivoire, Bénin Togo) une étude d'évaluation du coût de réhabilitation des infrastructures existantes (routes et pistes de production) et de réalisation de nouvelles infrastructures	Régionale	2009	- FRDA (UEMOA) - Etats concernés	600 Millions (pour les trois pays)	- FRDA, 'UEMOA) -
	Appuyer le renouvellement des surfaces plantées en palmier à huile avec du matériel sélectionné et adapté, sous forme de plantations villageoises en contrat avec les industriels	Nationale / régionale	2010	- Etats (identification et aménagement des zones agricoles) - Centre de recherche (appui technique et scientifique) - Interprofession (installation des pépinières, plantations villageoises et industrielles…)	34 milliards pour une extension de 200 000 ha supplémentaires	- FRDA, - - U.E - Institutions financières internationales, budgets d'investissement (Etats)
	Mettre en place pour les industries de transformation une ligne de crédit d'équipement pour la réhabilitation de l'outil industriel le matériel de collecte des régimes de palme	Nationale	2009	- Etats, UEMOA, CEDEAO (allégements fiscaux) - BOAD, Banques locales (financement) - Industriels (financement)	40 milliards	- Guichet de financement domicile à la BOAD - Apport des industriels et des planteurs fonds de mise à niveau (CEDEAO)
	Mettre en place une facilité de crédit pour assurer la maintenance adéquate des industries de première transformation avant le démarrage de la campagne	Nationale	2009	- Etats, UEMOA, CEDEAO (financement) - Centre de formation et de recherche (formation, appui technique…)	1 milliard	- FRDA, - Fonds propre des industriels - Appuis financiers des partenaires
						-

Levier 1 – Développer la compétitivité (suite)

Programmes	Actions	Echelle	Echéance	Responsables/ Acteurs	Investissements (F CFA)	Sources de financement
Appui a la mise à niveau des infrastructures et la baisse des coûts logistiques	Créer un fond d'appui au développement des infrastructures de base, en appui aux Etats et orientés vers le développement des filières oléagineuses	Régionale	2012	- UEMOA, CEDEAO (mobilisation des financements) - Etats (mobilisation des financements)	N/A (étude préalable nécessaire pour approfondir les besoins et faire un chiffrage adéquat)	- Fonds concessionnels, - Ressources propres des Etats - Appuis financiers des partenaires au développement - Ressources propres des industriels
	Mettre en place une ligne de financement pour la réfection des pistes et la construction de nouvelles pistes dans les zones d'extension des plantations de palmier à huile	Nationale / régionale	2010	- FRDA (UEMOA) - Etats (réfection des pistes) - Industriels	N/A (étude préalable nécessaire pour approfondir les besoins et faire un chiffrage adéquat)	- Fonds concessionnels, - Ressources propres des Etats - Appuis financiers des partenaires au développement - Ressources propres des industriels
	Réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques l'irrigation d'appoint des plantations soumis à un déficit hydrique dans certains pays (Bénin, Togo)	Nationale / régionale	2010	- Etats (financement) - Industriels (financements en contractualisation avec les planteurs)	300 millions de fcFA	- Fonds concessionnels, - Ressources propres des Etats - Appuis financiers des partenaires au développement - Ressources propres des industriels et des planteurs
Mise à niveau de la première transformation et améliorer la rentabilité et la qualité	Réaliser des Plans de réduction des coûts dans les unités de transformation du palmier à huile	Régionale	2009	- BOAD, UEMOA, industriels, partenaire au développement (financement)	200 millions	- FRDA, aides ou appuis financiers des partenaires au développement
	Appuyer l'éligibilité des huileries industrielles de palme au plan de mise à niveau dans le cadre du PRMN (Programme Régional de Mise à Niveau)	Régionale	2009	- PRMN	Utilisation des Ressources prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PRMN	- Ressources du Plan régional de mise à niveau

Levier 2 – Intégration du marché régional des huiles végétales

Programmes	Actions	Echelle	Echéance	Responsables/ Acteurs	Investissements (F CFA)	Sources de financement
Suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires	Renforcer les contrôles aux frontières pour lutter contre les tracasseries	Nationale	2009	- Etats (mise en place des contrôles aux frontières) - UEMOA (coordination)	Nécessité de disposer des conclusions de l'étude en cours à la commission et de faire des études complémentaires au besoin pour réaliser le chiffrage des ressources financières nécessaires	- Ressources- UEMOA
	Mettre en place un système de recueil des réclamations et de recours liées aux entraves à la libre circulation	Nationale	2009	- Etats (mise en place des services de collecte des plaintes) - UEMOA (traitement des plaintes)		
	Intégrer au dispositif communautaire un système de pénalités en cas de non respect des clauses de libre circulation	Régionale	2010	- UEMOA (financement, conduite des études, définition, adoption et application du système adéquat)		
	Généraliser l'application des règles de transit international de marchandises (TRIE)	Nationale	2008	- Etats (garanti de l'application des règles à l'échelle régionale) - UEMOA (coordination)		
	Finaliser les travaux sur l'amélioration de la circulation des personnes et des biens (postes frontaliers)	Régionale	2008	- UEMOA (supervision des travaux, adoption et suivi de l'application des mesures retenues)		
Mise en place d'un système d'assurances agricoles	Opérationnaliser un système d'assurances agricoles couvrant la production du palmier à huile dans toutes les zones agro écologiques favorables (à partir du FRDA)	Régionale/ Nationale	2010	- Etats UEMOA (définition du cadre réglementaire de mise en place, financement, supervision) - BOAD, banques, IMF (opérationnalisation du système d'assurance)	200 millions pour la conduite des études préliminaires	- Financement à partir du FRDA, des fonds concessionnels et des appuis des partenaires
Révision de la fiscalité et renforcement des services d'information sur la filière	Réaliser une étude sur la faisabilité et l'impact d'une exonération partielle des droits de porte et la fiscalité intérieure sur l'importation des intrants et du matériel agricole utilisé dans le palmier à huile	Régionale	2010	- UEMOA (approfondissement et adoption de la mesure, suivi de l'application) - Etats (mise en œuvre, contrôle)	200 millions pour réaliser les études et les analyses de faisabilité nécessaires	- UEMOA
	Conduire une étude pour la mise en place d'une taxe à l'exportation (droit de sortie) sur les graines de coton	Régionale	2009	- UEMOA, BOAD, partenaires	50 millions	- Fonds propres des acteurs
	Favoriser le développement des infrastructures d'interconnexion routière de qualité des Etats de l'UEMOA (	Régionale	2012(voir PER)	- UEMOA (financement des infrastructures routières à travers le PER) - Etats (mobilisation des financements pour le renforcement des infrastructures routières)	Montants prévus dans le cadre du PER et des projets des Etats pour les infrastructures	- Ressources des Etats - Ressources prévues dans le cadre du PER
Renforcement du système de transport intracommunautaire	Réhabiliter, moderniser et réaliser l'interconnexion des réseaux ferroviaires pour augmenter l'offre de transport de marchandises et renforcer les échanges intra régionaux	Régionale	2015	- UEMOA, CEDEAO, Etats, (négociation de fonds concessionnels pour les infrastructures) - Opérateurs privés concessionnaires (nationaux et étrangers) - partenariats public- privé	Nécessité d'une étude approfondie Rechercher le financement dans le cadre du PER	- Ressources des Etats - Fonds concessionnels - Investisseurs privés (nationaux ou étrangers) - Fonds négociés dans le cadre des APE -
	Définir les contours d'une politique foncière régionale harmonisée et favorable au développement des filières agricoles	Régionale	2009	- UEMOA (financement et supervision de l'étude)	100 millions pour la réalisation de l'étude jusqu'à l'adoption des mesures d'application	- Financement à partir des ressources de l'UEMOA, de la BOAD et de la CEDEAO
				-		

Levier 3 – Lutte contre la pauvreté et le développement rural

Programmes	Actions	Echelle	Délais	Responsables/ Acteurs	Investissements (F CFA)	Sources de financement
Développement des infrastructures et des services de base dans les zones rurales	Mettre en œuvre une subvention d'appui à l'Alphabétisation des planteurs (alphabétisation)	Nationale/Régionale	2009	- Etat (financement) - Industriels (contribution) - Commission de l'UEMOA et FRDA	800 millions F CFA (pour les planteurs de l'ensemble des 3 pays concernés : Côte d'Ivoire, Bénin, Togo)	- Fonds concessionnels et Ressources des Etats - Ressources propres des industries de transformation (action citoyenne)
	Mettre en œuvre un plan de formation des jeunes au métier du palmier à huile	Nationale/Régionale	2009	- Etat (financement) - Industriels (contribution) - Commission de l'UEMOA et FRDA		
	Appuyer la scolarisation des enfants par la construction d'écoles dans les zones rurales	Nationale/Régionale	2012	- Etat (financement) - Industriels (contribution) - Commission de l'UEMOA et FRDA	500 millions (au moins, suivant les capacités financières des industries locales)	- Ressources propres des industries de transformation
	Appuyer la construction de poste de santé dans les zones de plantation de palmier à huile	Nationale	2012	- Etat (financement) - Industriels (contribution) - Commission de l'UEMOA et FRDA)	2 milliards (au moins, suivant les capacités financières des industries locales)	- Ressources propres des industries de transformation

Levier 4 – Renforcement des capacités des acteurs de la filière

Programmes	Actions	Echelle	Echéance	Responsables/ Acteurs	Investissements (F CFA)	Sources de financement
Organisation et renforcement des capacités des acteurs	Organisation de voyages d'études tous les deux ans pour les industriels (surtout vers l'Asie)	Nationale/ Régionale	2009	- Industriels à titre individuel ou en association à l'échelle nationale ou régionale (financement, organisation)	2 milliards (pour l'ensemble des pays concernés : Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Liberia, Guinée)	- Cotisations et ressources propres des industriels - Cotisations et ressources propres des planteurs - Appuis financiers des partenaires au développement - Appuis financiers des Etats
	Organisation de voyages d'études tous les trois ans pour les planteurs performants	Nationale/ Régionale	2009	- Planteurs à titre individuel ou en association à l'échelle nationale ou régionale (financement, organisation) - Pouvoirs publics		
	Renforcer l'Organisation des planteurs dans des associations fonctionnant sur des bases saines et démocratiques	Nationale	2009	- Planteurs (refonte des associations, redéfinition et applications de nouvelles base de fonctionnement démocratiques) - Etats, partenaires financiers (appuis financiers, encadrement)		
	Créer une interprofession de la sous filière palmier à huile	Régionale	2010	- UEMOA, Etats (appui financier, encadrement)		
	Mettre en œuvre un programme d'échanges intra communautaires entre les pays de l'Union	Régionale	2009	- Interprofession, associations de producteurs et d'industriels (organisation des activités d'échanges)		
	Mener une étude de faisabilité d'une centrale d'achat au sein des associations ou de l'interprofession pour réduire les coûts	Nationale/ Régionale	2009	- Etats (appui financier pour la réalisation de l'étude, adoption de facilités pour la mise en œuvre) - UEMOA (appui financier) - Interprofession, Associations de planteurs et d'industriels (financement, supervision de l'étude, mise en œuvre)	60 millions	- Ressources propres des associations de planteurs, d'industriels et de l'interprofession
Mise en place des instruments de financement du développement et de la promotion de la filière à l'échelle régionale	Réaliser une étude de faisabilité du FRDE, de son organisation et de son mode de fonctionnement	Régionale	2009	- UEMOA, - Partenaires au développement (financement)	500 millions	- Fonds propres de l'UEMOA et de la BOAD - Appuis des partenaires au développement - Ressources négociées dans le cadre des APE
	Réaliser une étude d'opérationnalisation du FRDA et de la faisabilité d'un guichet d'appui à la filière oléagineuse logé à la BOAD	Régionale	2010	- BOAD - Commission de l'UEMOA - FRDA	100 millions	

Détails sur les estimations chiffrées basées sur le cas de la Côte d'Ivoire

* Comprenant :
  - mise à disposition matériel végétal : produire des semences d'hybrides de 2nd cycle, produire des vitro-plants de clones performants ;
  - replantation (rajeunissement du verger) de 500 ha /an sur 5 ans ;
  - création de 10 000 ha/an sur 5 ans ;
  - installation de pépinières.

** Comprenant :
  - Amélioration de la productivité des Exploitants : accroissement des rendements par la formation aux itinéraires techniques, renforcement de la gestion des petits planteurs ;
  - Renforcement des capacités des Organisations de Planteurs : formation, aide à la mise en place de programme de crédits appropriés ;
  - Renforcement des capacités de l'Interprofession : Formation, mise en place de comités consensuels et permanents, voyages d'études (benchmark).

Précisions sur la réduction des coûts logistiques

La réduction des coûts de l'énergie demeure pour la Côte d'Ivoire un défi majeur pour améliorer la compétitivité de la production d'huile de palme. Les huileries en Côte d'Ivoire opèrent déjà dans un environnement affichant au plan régional les prix les plus bas du kWh. Il paraît donc peu envisageable qu'une réduction des coûts de l'énergie puisse passer par une baisse des prix du kWh. Cette réduction des charges liées à l'énergie pourrait par contre passer par une optimisation des consommations énergétiques. Une optimisation nécessite en amont une mise à niveau ou réhabilitation de l'industrie de la première transformation. Le constat actuel montre en effet que l'obsolescence du matériel de transformation constitue un facteur qui contribue à accentuer le caractère énergétivore de la production industrielle.

Une mise à niveau de l'outil industriel est rendue aujourd'hui possible par la forte remontée des cours de l'huile de palme qui ont quasiment doublé durant les trois (3) dernières années (passant de 400 USD/tonne à environ 1 000 UDS/tonne actuellement). Cette embellie des cours mondiaux de l'huile de palme crée un contexte favorable à la réalisation des investissements nécessaires pour une mise à niveau de la première transformation. Dans la pratique, la mise à niveau pourrait consister en une réhabilitation du matériel de production avec des équipements plus économiques en énergie. De plus, le renouvellement des chaudières à fuel par des chaudières à gaz permettrait aux huileries de palme d'exploiter la disponibilité locale de gaz en Côte d'Ivoire pour réduire la facture énergétique. Cette option pourrait permettre aux huileries de réaliser des économies de l'ordre de 30% sur les charges liées à la consommation d'énergie des chaudières.

Au-delà du renouvellement des économies d'énergie, la réhabilitation des équipements de production va permettre d'optimiser la consommation d'eau en réduisant les pertes par les fuites et les problèmes de refroidissement. Pour ce qui est des frais de téléphonie, la Côte d'Ivoire affiche un environnement des télécoms totalement libéralisé, avec une concurrence de plus en plus accrue entre les opérateurs. L'intensité concurrentielle, marquée par la présence effective de 6 opérateurs fixes et mobiles et une dizaine de FAI, induit une pression sur les prix. La baisse des prix devra se poursuivre dans les prochaines années, au rythme des réductions planifiées par la réglementation ; cette baisse s'accentuera également avec l'augmentation de la concurrence qu'entraînera l'entrée sur le marché à court terme de 2 nouveaux opérateurs mobiles, d'un troisième opérateur fixe et de 27 nouveaux FAI. La multiplicité des acteurs devra profiter aux industriels qui

pourraient faire jouer la concurrence entre leurs fournisseurs télécoms pour réduire les prix. Les ressources dégagées également de la remontée des cours pourraient également être exploitées pour investir dans la téléphonie IP et permettre ainsi à l'industrie de réaliser des économies significatives sur la facture télécoms.

Les investissements nécessaires pour réduire les frais liés à l'énergie, à la consommation d'eau et de téléphone pourraient paraître très lourds pour les industries, dans le cas d'un financement immédiat exclusivement à partir de leur fonds propres. Pour accompagner ces industries et accélérer l'effectivité des investissements de réhabilitation urgente exposés, une ligne de crédit pourrait être ouverte auprès des institutions de financement comme la BAOD et mise à la disposition des industriels. Les perspectives confirmées d'un maintien durable des cours de l'huile de palme à un niveau élevé sur le marché mondial ainsi que les gains exploitables à partir des économies sur les frais logistique (énergie, consommation d'eau et téléphone) renforcent les capacités de remboursement des industries et créent des conditions favorables leur permettant de contracter des prêts sur la ligne de crédit et de réaliser à temps les investissements nécessaires.

Les opérations de réhabilitation ou de relocalisation des unités industrielles existantes devront être accompagnées d'investissements pour la construction de nouvelles unités. L'installation de ces nouvelles unités devra se faire en fonction des extensions des plantations dans les différents pays, dans une optique de respecter le principe de l'approvisionnement des usines sur un rayon maximal de 30 km et de favoriser la valorisation industrielle des quantités produites sur les nouvelles surfaces plantées.

Principales étapes de création d'une Association Interprofessionnelle de la filière oléagineuse (AIFO)

L'AIFO (Association des Industriels de la filière oléagineuse) existe déjà et est un interlocuteur très actif de l'UEMOA pour le développement de la filière oléagineuse.
Pour la mise en place d'une interprofession régionale de la filière, les étapes suivantes semblent requises :

- Réaliser une étude pour proposer un processus harmonisé d'organisation des associations professionnelles et interprofessionnelles de la filière oléagineuse pour les pays et à l'échelle régionale
- Sur la base de ce processus, regrouper dans chaque pays les producteurs (agriculteurs, planteurs) de matières premières oléagineuses au sein d'une organisation faîtière. Cela suppose l'existence d'une organisation des producteurs dans les principales sous-filières de chaque pays, avant leur regroupement.
- Création de l'organisation interprofessionnelle de la filière oléagineuse qui regroupera l'organisation nationale des producteurs de matières premières oléagineuses et une association des industriels de la filière oléagineuse dans chaque pays. Cette démarche pourra bénéficier de l'appui de l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse qui existe à l'échelle de l' UEMOA
- Parallèlement, les producteurs de matières premières oléagineuses seront invités à se regrouper à l'échelle de l'UEMOA comme l'ont déjà réalisé les industriels de la filière oléagineuse, sous la forme d'une Association des Producteurs d'Oléagineux de l'UEMOA (A.P.O. – UEMOA)
- L'Interprofession de la filière oléagineuse pourra alors naître de la représentation paritaire de l'association régionale des producteurs de matières oléagineuses et de l'association des Industriels de la filière oléagineuse. Il serait souhaitable que chaque pays soit représenté dans l'interprofession par deux membres (l'un représentant l'association des producteurs de matières oléagineuses et l'autre représentant les industriels ou transformateurs (le cas échéant) de la filière oléagineuse.

ANNEXES

Annexe 1 - Analyse de l'offre et de la demande en matières premières et en huile de palme

L'analyse de l'offre et de la demande de matières premières et d'huile de palme portera uniquement sur les pays producteurs de palmier et ayant ou ayant eu une activité industrielle. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo, du Ghana et de la Guinée. Pour les différents pays, les analyses porteront en partie sur des comparaisons avec la situation de l'offre et de la demande sur les autres matières oléagineuses.

1. Analyse de l'offre (matières premières, huile de palme et autres oléagineux)

1.1 La production de matières premières

La production de régimes de palme et d'huile de palme a fortement baissé en zone UEMOA depuis l'avènement du tarif Extérieur Commun et ne permet pas de satisfaire la demande

L'Afrique est de nos jours un acteur minoritaire dans la production d'huile de palme (et par conséquent de l'huile de palmiste) après l'Asie. En effet, alors que dans les années 60, elle produisait encore 74 % de la production mondiale d'huile de palme, elle ne représente plus aujourd'hui que 10 % du total. Le Nigeria, de premier producteur et exportateur mondial est passé importateur net, alors que la Côte d'Ivoire (où pourtant d'importants efforts pour accroître et rationaliser la palmeraie ont été consentis) gère difficilement une filière devenue non compétitive.

Sur la période 2000 – 2005, la production de régime de palme de l'UEMOA a globalement régressé de 3% par an avec une production moyenne annuelle de 1 956 333 tonnes par an de régimes de palme (rappelons que le palmier à huile ne représente que 5% des surfaces emblavées). Principal moteur de cette production, la Côte d'Ivoire est, depuis de nombreuses années, confrontée à une crise politique et militaire qui affecte le développement d'une offre sous régionale.

Graphe 55 : Evolution de la production de palmier à huile des pays de l'espace UEMOA (en tonnes)

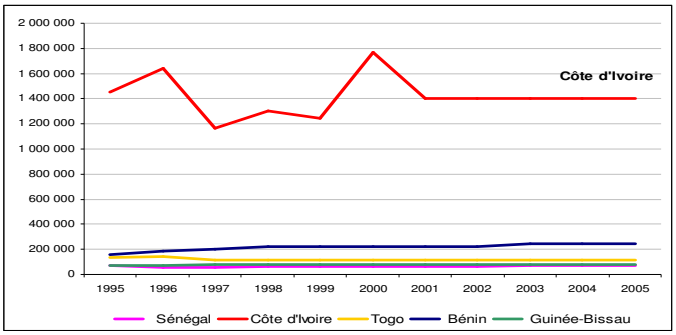

Source : FAOSTAT

Le bilan économique de la crise ivoirienne et son impact sur la filière palmier à huile se détaillent comme suit :

- deux (2) huileries fermées et piratées par des factions opposantes, soit une perte de production d'environ 20 000 tonnes d'huile de janvier à juin 2003 (6 milliards F CFA de chiffre d'affaires).

- des plantations villageoises abandonnées avec une estimation de production de 97 000 tonnes de régimes de janvier à juin 2003 correspondant à une perte financière d'environ 1,9 milliards FCFA.

La stagnation de la production qui est observée depuis 2002 peut être expliquée par le fait que les pertes accusées dans les plantations villageoises sont compensées par des efforts d'accroissement des rendements dans les plantations industrielles. Certaines nouvelles plantations se rapprochent des standards asiatiques avec 18 voire 20 tonnes/ha.

5.1.1. La production d'huile de palme

La transformation industrielle des régimes de palme donne lieu à la production d'huiles de palme brute et raffinée, d'amandes de palmiste dont la trituration donne des huiles de palmistes. Sur la période 1998-2003, l'UEMOA a enregistré une production moyenne d'huile de palme de 300 000 tonnes/an ; la Côte d'Ivoire est le premier producteur de l'Union avec 90% du volume total d'huile produit.

Au niveau régional, **l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a produit plus de 1 200 000 tonnes par an d'huile de palme entre 1995 et 2000, dont 100 000 tonnes par le Ghana.**

production Ghana à mettre sous encadré

La production ghanéenne d'huile de palme est estimée à environ 120 000 tonnes en 2001. La demande domestique pour l'huile de palme brute est essentiellement basée sur les besoins alimentaires et des industries du savon. La demande pour les savonniers a été estimée à environ 70 000 tonnes/an de produits dérivés (basée sur une consommation de savon *per capita* de 5,3 kg). La demande en huile alimentaire est estimée à 90 000 tonnes/an (basée sur une consommation *per capita* de 5,9 kg). La demande totale ghanéenne estde 160 000 tonnes face à une offre de 120 000 tonnes, d'où un déficit pour le Ghana de 40 000 tonnes satisfait par les importations.

Tableau 14 : Production mondiale d'huile de palme par les principaux pays producteurs, 1995-2001 (en milliers de tonnes)

Années / Pays	1995	1998	1999	2000	2001
Malaisie	7 220	8 320	10 550	10 840	11 800
Indonésie	4 010	5 100	6 250	7 000	7 480
Nigeria	640	690	720	740	770
Colombie	350	420	500	520	550
Thaïlande	320	410	490	530	540
Papouasie Nouvelle Guinée	230	220	260	340	330
Côte d'Ivoire	300	275	280	270	280
Ghana	95	110	105	110	120
Autres	2 045	1 375	1 475	1 480	1490
Total	**15 210**	**16 920**	**20 630**	**21 830**	**23 360**

Source: FAO, 2002, Oil World Annual Report, 2002

2. Analyse de la demande (matières premières, huile de palme et autres oléagineux)

Alors que l'offre régresse, la demande d'huile de palme ne cesse d'augmenter dans la CEDEAO, ce qui favorise un recours à l'importation de l'ordre de 1,8 million de tonnes d'huile de palme.

L'huile de palme est la première huile consommée dans l'espace UEMOA. La Côte d'Ivoire constitue le plus grand consommateur d'huile végétale en volume de la zone, avec une domination pour l'huile de palme (35% des quantités totales consommées).

Le deuxième pays est le Sénégal qui a importé 13 434 tonnes d'huile de palme en provenance de la Côte d'Ivoire en 2004. La spécificité du marché sénégalais est qu'il est le premier marché pour la consommation d'huile par tête d'habitant et également qu'elle importe plus de 120.000 tonnes d'huile de soja raffinées sur place pour le marché intérieur avec un dispositif de protection.

Le Bénin quant à lui a importé 44 027 tonnes d'huile de palme en 2002 et 18 035 tonnes en 2004.

1.1 Les échanges (matières premières, huile de palme et autres oléagineux)

Le solde des échanges d'huile de palme et de produits dérivés de l'UEMOA est largement déficitaire du fait de l'importation massive d'huile de palme, asiatique notamment.

1.1.1 Les importations à l'échelle régionale

L'huile de palme est la première huile importée de l'Union. Sa part dans les importations d'oléagineux est passée de 32% en 1998 à 57% en 2003. Elle représente 2% des volumes totaux importées dans l'UEMOA.

Graphe 79 : Principales huiles végétales importées par les pays de l'UEMOA (1998-2003)

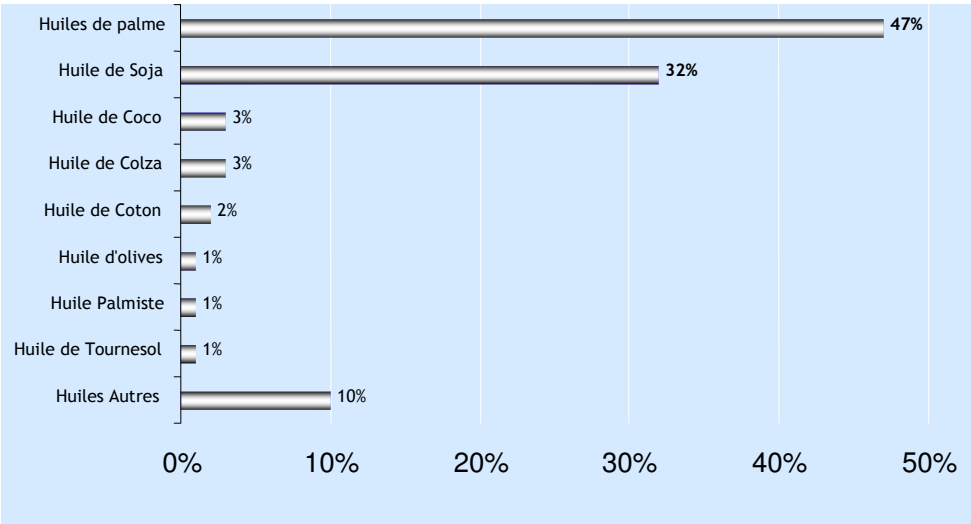

Source : FAOSTAT

Les importations massives d'huile de palme proviennent de la Malaisie et sont en partie responsable des difficultés de la filière dans l'espace UEMOA. Elles se chiffraient en 2004 à 182 094 tonnes d'huile de palme.

Ces importations ont vite augmenté à partir de 2003 pour le Bénin et le Sénégal, et depuis 2001 pour le Togo. Cette augmentation rapide s'explique par la compétitivité accrue de l'huile de palme malaisien, qui est un argument très favorable dans le contexte actuel du marché ouest africain des huiles végétales, où les consommateurs sont très sensibles aux prix. Cela s'explique également par la faible compétitivité de la production d'huile dans les pays cités.

Graphe 80 : Evolution des importations d'huile de palme de certains pays de l'UEMOA en provenance de la Malaisie

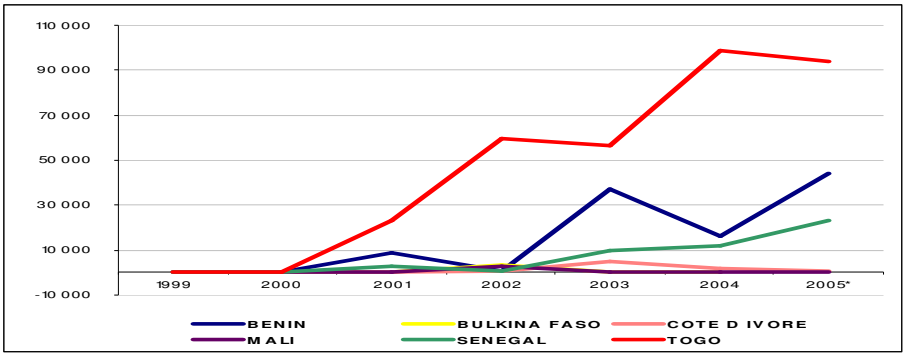

Source: www.mpob.gov.my (Malaysian Palm Oil Board)

1.1.1.1 Les importations de matières premières (palmier à huile et autres oléagineux)

- **Le Bénin**

Sur la période 2000 à 2004, le Bénin a importé en moyenne 2 113 tonnes/an de graines oléagineuses. Ces importations ont atteint en 2002 un pic de près de 4 000 tonnes. Les volumes importés sont globalement en hausse de +8% par an sur la période 2000 à 2004.
Pour le cas des amandes et noix de palmistes, les importations sont également en forte augmentation depuis 2002 (+92% par an) mais les volumes restent modestes (382 tonnes en moyenne par an).

Graphe 81 : évolution des importations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004)

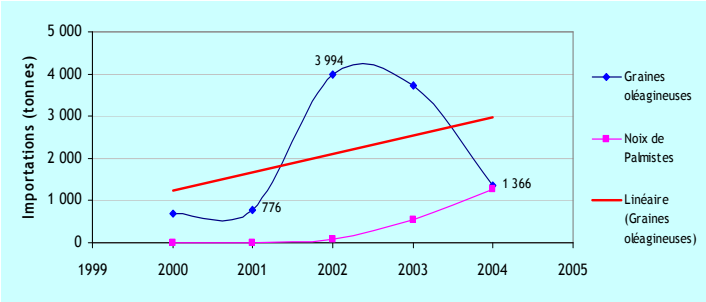

Source : INSAE - Bénin

La Côte d'Ivoire fournit 90% des importations Béninoises d'amandes et de noix de palmistes ; le deuxième pays exportateur de ces noix vers le Bénin est le Togo (10%).
Globalement, les amandes et noix de palmistes ne représentent que 8% des importations totales de graines oléagineuses du Bénin qui sont largement dominées par les graines de soja (85%). Ces graines de soja importées sur la période 2000 à 2004 proviennent exclusivement des USA.

Graphe 82 : structure des importations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004)

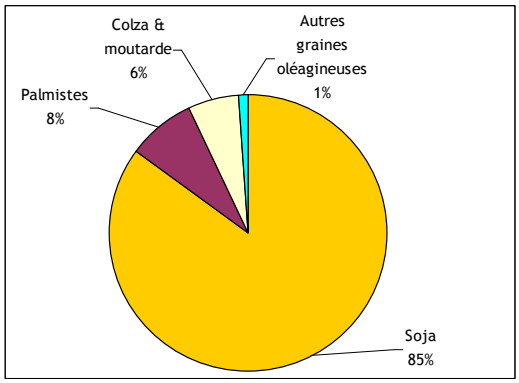

Source : INSAE – Bénin

- **Le Togo**

Les noix et amandes de palmistes ne représentent qu'une part minimale (1% en volume) des importations de graines oléagineuses du Togo qui sont dominées par les amandes de karité (75% en volume) et les graines de coton (12% en volume).

Graphe 83 : structure des importations de graines oléagineuses du Togo (2000 - 2005)

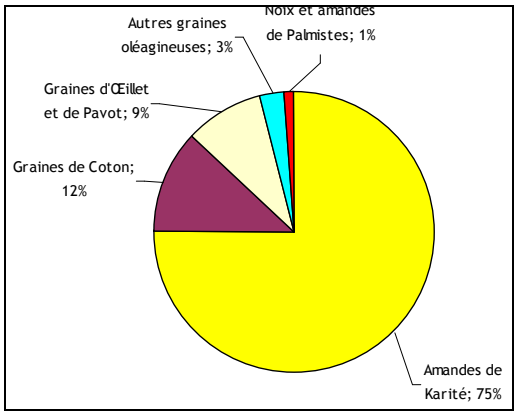

Source : CENETI - Togo

Pour les noix et amandes de palmistes, les volumes importés proviennent du Bénin (89,3% en volume en 2005), du Ghana (0,2% en volume en 2005).

Les importations d'amandes et de noix de palmistes du Togo sont irrégulières mais affichent globalement sur la période 2000 – 2004 une tendance à la baisse (-3% par an). Elles servent notamment à alimenter la ligne de trituration d'amandes de palmistes de NIOTO[25] qui a une capacité de 6 000 tonnes/an.

[25] Nouvelle Industrie des Oléagineuse du Togo

1.1.1.2 Les importations d'huile (palmier à huile et autres oléagineux)

➢ **La Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire était et reste globalement autosuffisante en huile de palme mais a dû en importer accidentellement. L'un des principaux pays d'origine de l'huile de palme importée par la Côte d'Ivoire est la Malaisie. Les importations ont été de plus en plus importantes ces dernières années, jusqu'en 2003, comme le montre le graphe ci-après.
Une baisse a été amorcée depuis 2004, liée sans doute aux efforts déployés pour tenter de limiter la percée des produits asiatiques sur le marché ivoirien.

Graphe 84 : évolution des importations d'huile de palme en provenance de la Malaisie

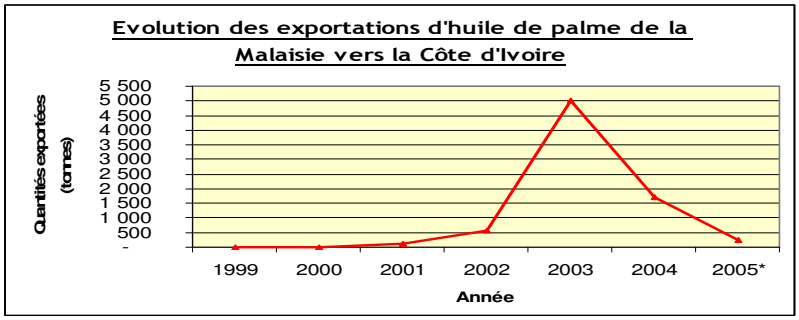

Source: Malaysian Palm Oil Board

➢ **Le Bénin**

Les Importations d'huiles végétales enregistrées sur la période 2000 – 2004 s'élèvent à 24 000 tonnes par an. Pour l'huile de palme, les volumes importés en 2004 sont estimés à 18 035 tonnes ; l'huile palmiste est importée à de faible volume, soit environ 45 tonnes par an sur la période 2000 – 2004. On note sur cette période une irrégularité des volumes d'huiles végétales importées avec un pic de 44 027 tonnes en 2002 pour l'huile de palme. Cette irrégularité serait imputable aux aléas climatiques qui conditionnent en grande partie les disponibilités intérieures du Bénin en huiles végétales.

Graphe 85 : évolution des importations d'huiles végétales du Bénin (2000 - 2004)

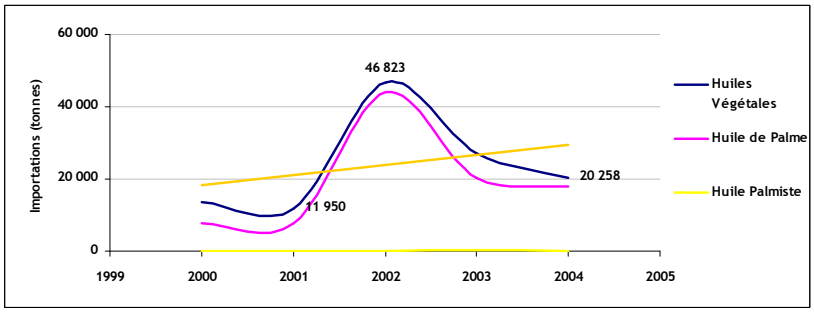

Source : INSAE - Bénin

Les importations d'huiles végétales en général et d'huile de palme en particulier sont globalement en hausse au Bénin. On note à ce propos une augmentation en volume de +7% par an pour l'ensemble des huiles végétales, de +13% pour l'huile de palme et de +6% pour l'huile palmiste.

L'huile de palme représente 82% des huiles végétales importées au Bénin entre 2000 et 2004. L'Asie fournit 78% (en valeur) des huiles de palme importées au Bénin avec la répartition suivante : Malaisie (63% en valeur) ; Indonésie (10% en valeur) ; Singapour (5% en valeur). En Afrique de l'Ouest, la Côte d'ivoire et le Togo assurent respectivement 12 et 7% en valeur des importations Béninoises d'huiles de palme. La France et le Ghana représentent en valeur les 3% restant de ces importations (INSAE – Bénin).

Graphe 86 : structure des importations d'huiles végétales du Bénin (2000 - 2004)

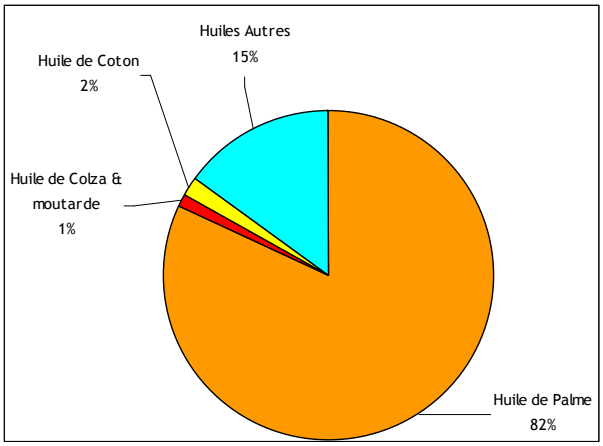

Source : INSAE – Bénin

- **Le Togo**

Les importations d'huiles végétales ont représenté sur la période 2000 – 2005, un volume moyen de 42 491 tonnes/an, soit environ 6,2 milliards F CFA en valeur. L'huile de palme est la plus importée (82% en volume) suivie de loin par les huiles de navet, colza & moutarde (5%), d'arachide (4%), de soja (3%), de coton (1%), de palmiste (1%), de coco (1%), d'olives (1%) et de maïs (1%).

Graphe 87 : Structure des importations d'huiles végétales du Togo (2000 - 2005)

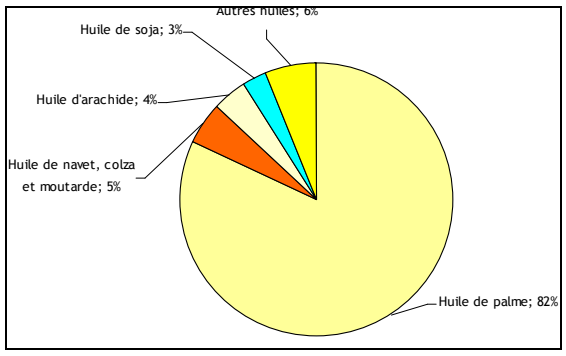

Source : CENETI - Togo

Une grande partie (90% en volume) de l'huile de palme importée provient de l'Asie, notamment de la Malaisie (57%), de l'Indonésie (29%), de la Chine (1%), de Singapour (1%) et de Hong-Kong (1%). L'Afrique assure environ 8% des importations d'huile de palme du Togo avec la répartition suivante en 2005 : Ghana (6%), Côte d'Ivoire (1%), Maroc (1%).
Le reste (2% environ) des importations d'huiles au Togo provient des USA, de l'Allemagne, de la France, du Canada …

Les volumes d'huiles de palme importés au Togo sont globalement en hausse (+5% en volume) depuis 2000 ; en valeur elles sont passées de 2,03 milliards F CFA en 2000 à 3,2 milliards en 2005.

Graphe 88 : évolution des importations d'huile de palme au Togo (2000 - 2005)

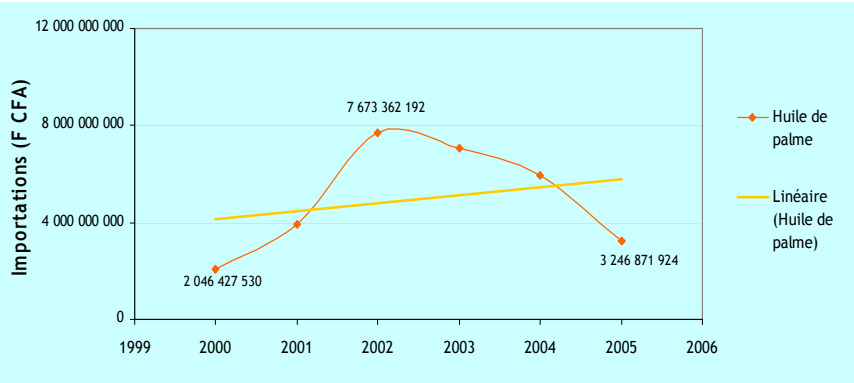

Source : CENETI - Togo

Les huiles de palmistes importées par le Togo proviennent essentiellement de deux pays de la sous-région : le Ghana (74% en volume en 2004) et la Côte d'Ivoire (9% en volume en 2004). Les importations d'huiles palmiste ont globalement augmenté de +9% par an (en valeur) sur la période 2000 – 2005.

Graphe 89 : évolution des importations d'huiles de palmistes au Togo (2000 - 2005)

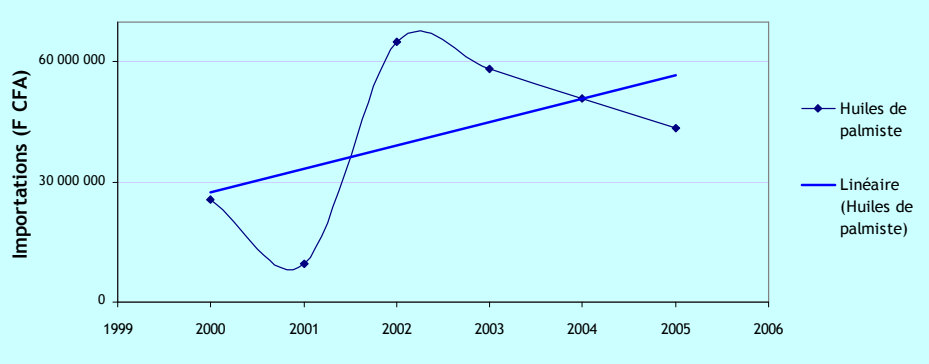

Source : CENETI - Togo

- **La Guinée**

La Guinée reste déficitaire en huile alimentaire et en matières premières pour l'industrie[26], ce qui entraîne chaque année un volume important d'importation : de l'ordre de 30 000 tonnes d'huile alimentaire soit un coût de 8 millions de dollar US pour l'année 2000.

L'huile de palme est le corps gras le plus consommé en Guinée ; la demande intérieure est forte et en perpétuelle croissance compte tenu de la place de cette huile dans le régime alimentaire des populations.

Tenant compte de la forte croissance démographique (3,1% par an de la population

[26] Termes de référence de l'étude d'un plan de développement du palmier à huile et de l'hévéa, FAD, Janvier 2001.

guinéenne avec près de 7% pour la capitale Conakry), il est envisageable d'estimer les besoins en 2020 à près de 150 000 à 200 000 tonnes.

Ces besoins sont aujourd'hui comblés par les importations d'huile qui représentent environ 18% de la consommation totale en huile des ménages guinéens.
Comme l'indique le graphe ci-après, les importations d'huile ont évolué en dents de scie durant ces dix (10) dernières années avec un pic observé en 2000.

Graphe 90 : Evolution de l'importation d'huile (en Tonnes) de 1993 à 2001

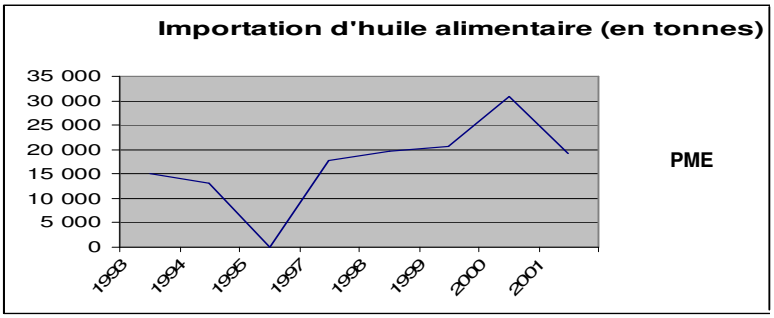

Source : Direction Nationale des douanes

80% des importations en huile raffinée, composées essentiellement d'huile de soja, proviennent de l'Union Européenne (Allemagne et Pays-Bas principalement), d'extrême orient (Singapour) et des dons des USA (environs 4 000 tonnes par an)[27].

Prés de 2 500 tonnes d'huile de palme commercialisées en Guinée proviennent de la Sierra Leone, du Liberia et de la Guinée Bissau. Les importations d'huile sont soumises à un prélèvement douanier détaillé ci-après.

Tableau 15 : Prélèvement douanier sur l'huile raffinée importée (en %)

Types de droits et taxes	1995	2001
Droit de douane d'entrée (DDE)	7 %	7 %
Droit fiscal d'entrée (DFE)	8 %	23 %
Redevance de traitement de liquidation (RTL)	-	2 %
Prélèvement pour la Chambre de Commerce	-	0,25 %
Total	**15 %**	**32,25 %**

Source : Direction Nationale des douanes

Le tableau ci-dessus montre un alourdissement des droits et taxes à l'importation d'huile raffinée de 17 % entre l'année 1995 et 2001 consécutif à une harmonisation des droits et taxes avec les pays membres de la CEDEAO.

[27] Bruno Roux, Lansana Bayo, Thierno Abdoul Diallo, Bilan des importations de riz et des principales denrées alimentaires, Mai 1995.

1.1.2 Les exportations à l'échelle régionale

L'huile de palme représente 42% des quantités d'huiles végétales exportées entre 1998 et 2003[28]. Les exportations les plus importantes d'huile de palme et de produits dérivés sont effectuées par la Côte d'ivoire.

1.1.2.1 Les exportations de matières premières (palmier à huile et autres oléagineux)

- **Le Bénin**

Le Bénin a exporté en moyenne 95 000 tonnes/an de graines oléagineuses (Noix de cajou et graines de coton pour l'essentiel) entre 2000 et 2004. Les volumes exportés sont fortement en baisse (-30% en volume par an), liés aux performances de la production cotonnière du pays. En guise d'illustration, le coton est passé d'une production de 376 000 tonnes en 2000 à 137 000 tonnes en 2006, soit une chute de 64%.

Graphe 91 : évolution des exportations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004)

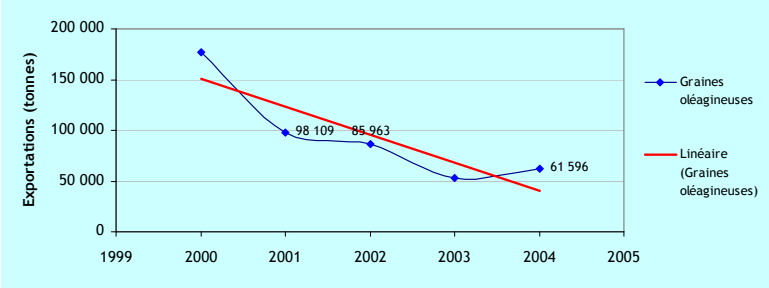

Source : INSAE – Bénin

Les noix de palmistes sont exportées par le Bénin à des niveaux marginales (en moyenne 4 tonnes par an) vers les destinations suivantes : Colombie (58%), Ghana (14%), Nigeria (14%), Thaïlande (13%) et Equateur (1%).

La noix de cajou constitue le premier produit oléagineux d'exportation du Bénin et représente 65% des exportations totales de matières premières oléagineuses. Elle est exportée notamment vers l'Inde (77%) et Singapour (19%).

Les graines de coton représentent quant à elles 19% des exportations de matières premières oléagineuses du Bénin. L'Italie est le principal importateur de ces graines de coton en absorbant 98% des volumes exportés par le Bénin.

[28] FAOSTAT

Graphe 92 : structure des exportations de graines oléagineuses du Bénin (2000 - 2004)

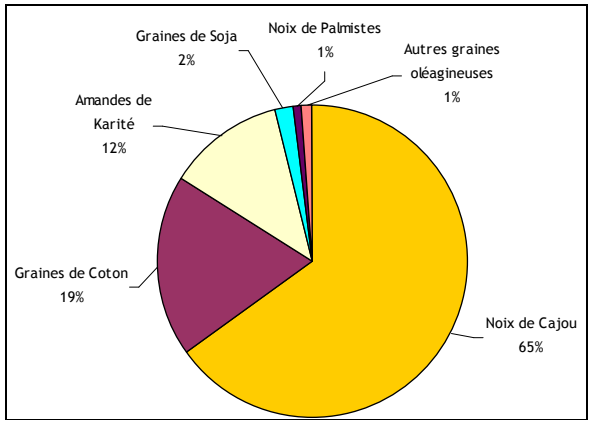

Source : INSAE – Bénin

- **Le Togo**

Le Togo a exporté en 2005, environ 16 500 tonnes de graines oléagineuses représentant en valeur 678 000 millions F CFA. Les exportations de graines oléagineuses ont atteint en 2003 un pic de 46 200 tonnes pour une valeur de 3,6 milliards F CFA.

Les graines de coton sont les matières premières oléagineuses les plus exportées (83% en volume), suivies des amandes de karité (10%), des graines d'arachides (3%) et des amandes de palmistes (3%). Les autres graines oléagineuses (sésame, soja, noix de coco, tournesol…) ne représentent que 1% des exportations totales de matières premières oléagineuses du Togo.

La place du coton dans les échanges oléagineux du Togo paraît paradoxale. Tout en étant producteur de coton, le Togo s'approvisionne en graines principalement du Burkina et du Ghana. Les graines de coton ont en effet représenté 12% des importations oléagineuses du Togo en 2005. En volume, les importations et exportations de graines de coton du Togo ont représenté, respectivement 3 957 et 16 000 tonnes en 2005. Le pays a pourtant produit durant cette année près de 90 000 tonnes de graines coton, donnant lieu à un volume minimal des disponibilités intérieures de 70 043 tonnes de graines de coton.

De telles disponibilités intérieures totales ne satisfont qu'à 43% les seuls besoins de l'Huilerie NIOTO qui affiche une capacité de trituration de 80 00 tonnes de graines de coton par an[29]. Cette analyse met en évidence une disponibilité insuffisante des graines de coton pour permettre aux huileries industrielles et semi industrielles de fonctionner en pleine capacité. Ce qui oblige certains opérateurs à importer des graines de coton, notamment des pays voisins présentant des niveaux de production importants.

Les graines oléagineuses sont essentiellement exportées vers les pays européens ; en 2003 où les exportations ont atteint le niveau maximal des cinq (5) dernières années (46 200 tonnes), les volumes de graines de coton exportés (38 000 tonnes environ) avaient pour destination les pays suivants : Suisse (45%) ; Italie (29%), Espagne (16%), Thaïlande (6%), Pays-Bas (2%) et Portugal (2%).

Les noix et amandes de palmistes sont exportées vers les pays européens et dans la sous région. En 2002, les volumes de noix et d'amandes de palmistes exportés ont atteint un pic

[29] Source : problématique de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA, novembre 2003

de 5 000 tonnes pour les destinations suivantes : Portugal (81%), Bénin (16%), Nigeria (2%) et Côte d'Ivoire (1%).

Graphe 93 : structure des exportations de graines oléagineuses du Togo (2000 - 2005)

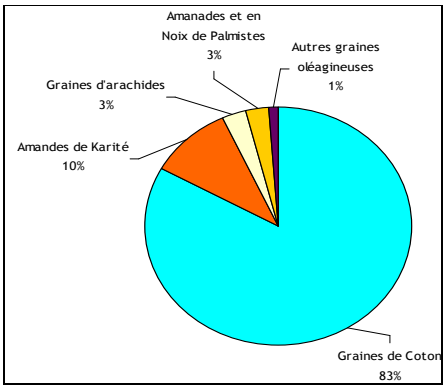

Source : CENETI - Togo

Les exportations d'amandes et de noix de palmiste sont irrégulières mais évoluent globalement en hausse (+8%/an en valeur) sur la période 2000 à 2005.

1.1.2.2 Les exportations d'huiles (palmier à huile et autres oléagineux)

- **La Côte d'Ivoire**

Une part importante de la production d'huile de palme est consommée localement en Côte d'Ivoire. Le niveau des exportations est donc assez limité en volume et concerne principalement l'espace UEMOA.

Les valeurs d'exportation d'huile brute, d'huile raffinée et d'huile de palmiste représentent environ 30 milliards FCFA, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 16 : exportations d'huiles végétales de la Côte d'Ivoire vers les pays de l'UEMOA

Année	2000	2001	2002	2003
Huile de palme				
Valeur (M FCFA)	25 190	26 255	24 688	30 463
% des exportations totales	0,99%	0,98%	0,71%	0,95%
% des exportations de produits agroalimentaires	8,32%	7,19%	4,51%	5,8%
Volume (t)	72 191	7 4535	65 053	78 200
Huile de palmiste				
Valeur (M FCFA)	4 191	1 425	50	31
% des exportations totales	0,17%	0,05%	0%	0,0%
% des exportations de produits agroalimentaires	1,38%	0,39%	0,01%	0,01%
Volume (t)	14 144	8 356	210	132
Total valeur (M FCFA)	29 381	27 680	24 738	30 494
Total volume (t)	86 335	82 891	65 263	78 332

Source : Douanes de Côte d'Ivoire

En 2005 cependant, du fait de la mévente de leur production, certains industriels comme PALMAFRIQUE ont été obligés de vendre à l'extérieur. **En lieu et place du prix local négocié de 260 000 FCA/tonne, ces entreprises ont vendu leur huile à 180 000 FCFA/tonne tout en payant le même prix aux planteurs, de 26F/kg de régimes**. Elles ont

réalisé des pertes très importantes et se trouvent aujourd'hui dans une situation financière délicate.

- **Le Bénin**

L'huile de coton (59%) et l'huile de palme (37%) constituent les principales huiles végétales d'exportation du Bénin. L'huile de coton est exclusivement exportée vers les pays de la sous-région : Togo (65%), Ghana (26%), Niger (6%), Nigeria (3%).
L'huile de palme Béninoise a également pour principales destinations les pays de la sous-région avec la répartition suivante : Togo (60%), Burkina Faso (23%), Sénégal (10%), Nigeria (6%). La Belgique est le seul pays européen importateur d'huile de palme Béninoise (à peine1% sur la période 2000 et 2004).

Graphe 94 : structure des exportations d'huiles végétales du Bénin (2000 - 2004)

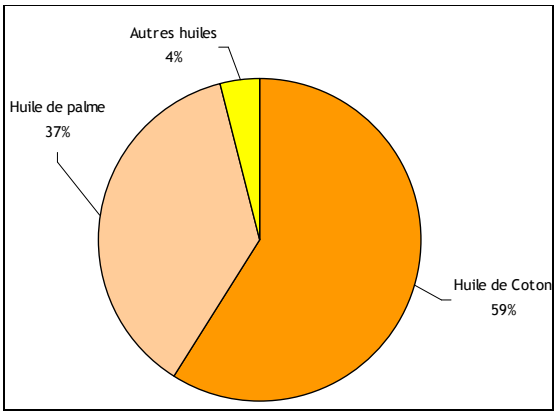

Source : INSAE - Bénin

L'évolution des exportations d'huiles végétales du Bénin, déterminée à partir des données de l'INSAE, affiche une augmentation des quantités exportées au taux de +23% par an ; les exportations d'huiles de palme ont particulièrement enregistré une augmentation plus élevée de +33% par an entre 2000 et 2004.

Cette croissance globale assez forte des exportations d'huiles végétales Béninoises ne doit pas pour autant occulter les difficultés rencontrées par la sous-filière palmier à huile à sortir de sa profonde récession. Le niveau encore très modeste des volumes exportés (5 200 tonnes d'huiles végétales en 2004 contre 44 000 tonnes en 1975 pour l'huile de palme uniquement) n'incite guère à assimiler ces évolutions à une réelle reprise ou à de bonnes performances de la filière. La latence dans la réorganisation et dans la relance de la filière palmier à huile, la chute de la production des graines de coton, les énormes difficultés d'approvisionnement en matières premières des industries de transformation sont encore autant d'obstacles qui limitent la compétitivité des huiles végétales produites au Bénin.

- **Le Togo**

Les exportations d'huiles végétales du Togo sont estimées sur la période 2000 – 2005 à environ 18 000 tonnes/an. Les volumes exportés sont en baisse (-24% par an) et sont largement dominés par l'huile de palme (71%), suivie de loin par l'huile de coton (7%). Les huiles de palmistes sont exportées à des quantités plus faibles (1% en volume, soit 210 tonnes/an).

Graphe 95 : structure des exportations d'huiles végétales du Togo (2000 - 2005)

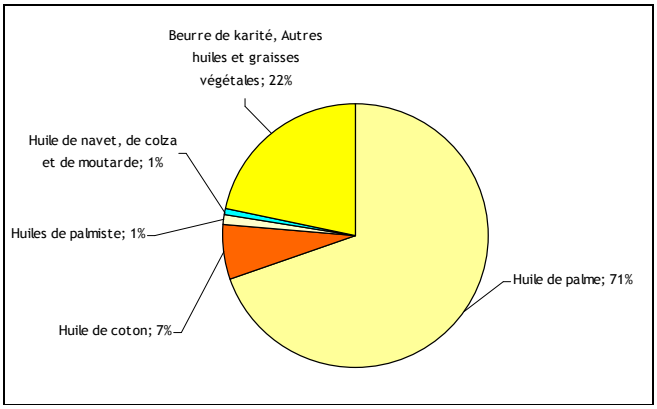

Source : CENETI - Togo

Sur la période 2002 – 2005, les huiles de palme exportées du Togo ont eu pour principales destinations les pays de la sous région : Niger (39%), Bénin (26%), Sénégal (18%), Mali (7%), Burkina Faso (6%). Les volumes exportés vers les autres pays (Gabon, Congo, France …) ne représentent que 4% des exportations totales.
En valeur, les exportations d'huiles de palme affichent une hausse de +16% par an.

Graphe 96 : évolution des exportations d'huiles végétales du Togo (2000 - 2005)

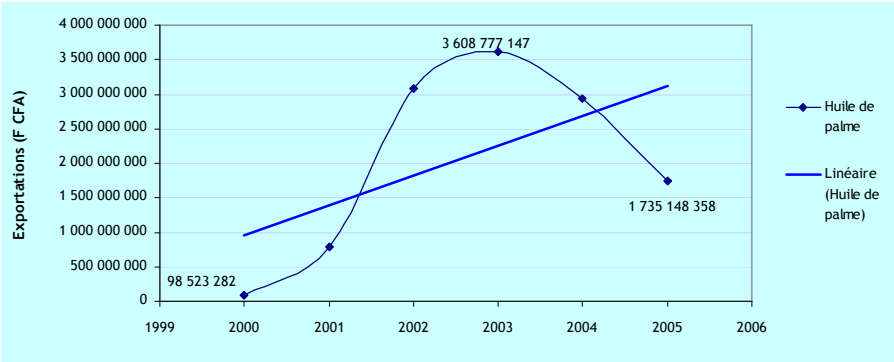

Source : CENETI - Togo

Les huiles de palmistes sont exportées notamment vers le Burkina (99% en volume, en 2005). Les volumes exportés ont significativement chuté depuis 2001.

Graphe 97 : évolution des exportations d'huiles palmistes du Togo (2000 - 2005)

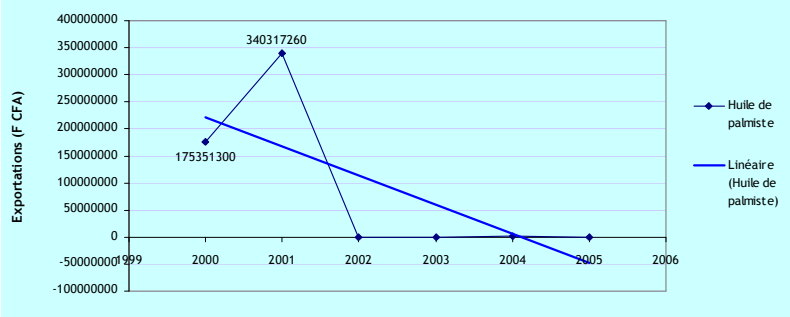

Source : CENETI - Togo

- **Le Ghana**

Selon les estimations de la FAO, en 2004, les exportations du Ghana en huile de palme se sont élevées à 62 000 tonnes métriques, pour une valeur totale de 22 500 USD. La tendance actuelle de la balance est au déficit. Le déficit annuel en huile de palme brute du Ghana est estimé à 20 000 tonnes métriques en 2005. Rien qu'UNILEVER en a importé 18 161 Tm (tonnes métriques) en 2004.

- **La Guinée**

Les quantités totales d'huile de palme commercialisées en Guinée sont estimées à 45 000 tonnes par an soit 90% de la production nationale. Environ 80% de cette huile est destinée à la consommation locale et 20% (soit 9 000 Tonnes) à l'exportation.

Dans les marchés de distribution de Labé (Moyenne Guinée), Boké (Guinée maritime), Kamsar (Guinée Maritime), Siguiri (Haute Guinée) et Mandiana (Haute Guinée), nombreux sont les grossistes qui exportent de l'huile de palme vers la Gambie, le Sénégal, la Mauritanie et le Mali.

Certains commerçants d'huile de palme de Conakry exportent des quantités assez faibles, 50% vers le Mali, le Sénégal, la Mauritanie, les USA, la France, et l'Arabie Saoudite pour la clientèle africaine de ces pays et les autres 50% vers la Gambie qui est le principal pays d'exportation.

Cependant il est difficile pour la direction des douanes de Conakry de maîtriser le niveau des exportations dans le pays car certains commerçants écoulent leur production par des voies non autorisées et sans déclaration préalable. La SOGUIPAH n'exporte pas d'huile de palme dans la mesure où la production de ces usines est destinée à la consommation locale.

Le tableau ci-dessous, montre les différentes destinations de l'huile de palme commercialisée sur les marchés de distribution en Guinée.

Graphe 98: destinations de l'huile de palme commercialisée sur les marchés en Guinée

	Marchés	Quantités (tonnes)	Destinations	Quantités (tonnes)	Pourcentages
Marchés de distribution	Conakry	15 014	Conso locale	11 100	74%
			Moyenne Guinée	2 252	15%
			Haute Guinée	1 501	10%
			Exportation	150	1%
	Labé	8 530	Consommation locale	2 132	40%
			Autres préfectures	1 706	12%
			Gambie	3 412	3%
			Sénégal	1 024	25%
			Mauritanie	256	20%
	Kankan	5 161	Conso locale	2 064	45%
			Autres préfectures	774	40%
			Rép. Mali	1 290	15%
	Siguiri	1 770	Conso locale	1 151	35%
			Rép. du Mali	620	65%
Quantité Totale d'huile de palme exportée				9 067	20%
Quantité totale d'huile de palme destinée a la consommation locale				36 051	80%
Quantité totale d'huile commercialisée par an				45 118	100%

Source : Mamadou Aliou SY, Août 2003 « Projet d'appui à la dynamisation des filières vivrières

1.2 Solde des échanges

Depuis la fin de l'année 2001, période à laquelle les importations asiatiques ont commencé à s'intensifier dans l'espace UEMOA, on assiste à un déficit de plus en plus important sur les échanges d'huiles de palme.

Graphe 99 : Solde des échanges d'huile de palme de l'UEMOA (en tonnes)

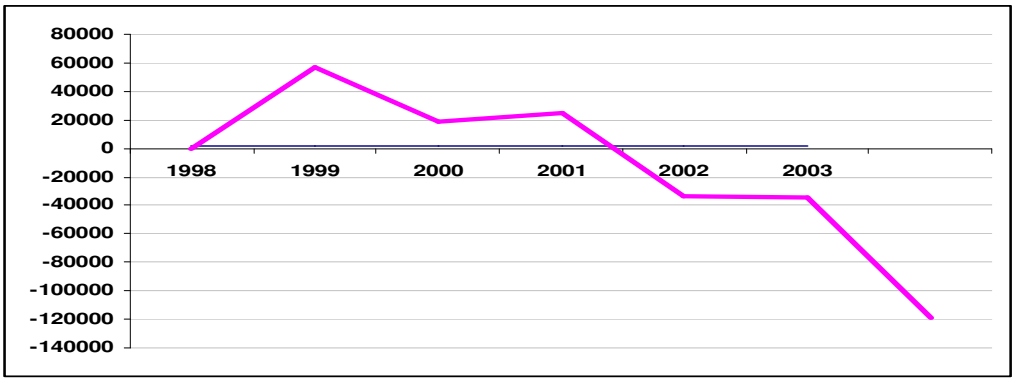

Source : FAOSTAT

La Côte d'Ivoire assure la moitié des échanges intra régionaux, en exportant de l'huile de palme raffinée dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. En 2004 elle a exporté 24 188 tonnes d'huile de palme à destination du Niger, du Burkina Faso, du Togo, du Sénégal et du Mali.

Annexes2 : *Cadre réglementaire et légal du Ghana*

Dénomination	Taxe Importation	TVA	Assurance Santé	Taxe CEDEAO	Fonds de Financement des importations
Huile de palme brute, pour la fabrication de savon	10%	12,5%	2,5%	0,5%	0,5%
Huile de palme brute non destinée à la fabrication de savons	20%	12,5%	2,5%	0,5%	0,5%
Huile de palme raffinée et ses fractions en quantités ≤ 5l pour la vente au détail	20%	12,5%	2,5%	0,5%	0,5%
Huile de palme raffinée et ses fractions liquides	20%	12,5%	2,5%	0,5%	0,5%

Annexes 3: *Méthode d'extraction par chauffage en Guinée*[30]

Il s'agit d'une succession longue et ordonnée d'étapes et d'opérations allant de la coupe, du ramassage et du transport des régimes à l'extraction proprement dite en passant par l'égrappage, le séchage, le triage, le vannage, le chauffage et le pilage.

Les principales étapes de la méthode d'extraction par chauffage sont[31] :

- **la coupe des régimes et le transport** ;
- **l'égrappage** : principalement réalisée par les hommes, cette opération consiste à séparer les grappes de fruits de la rafle à l'aide de la hachette ;
- **la fermentation** : elle vise à faciliter le détachement des noix de palme. Cette opération, qui dure 2 à 3 jours, consiste à entasser puis humecter avec de l'eau froide les grappes de noix de palme avant de les recouvrir avec des bâches, de vieux sacs ou des feuilles de bananiers et de laisser la fermentation se dérouler ;
- **le battage** : réalisé par les femmes à l'aide d'un bâton, cette opération consiste à séparer les noix de palme des grappes ;
- **le séchage, tri, vannage** : l'opération consiste à étaler les noix de palme au soleil pendant 12 à 24 heures pour faciliter l'élimination, par vannage et tamisage, des pellicules, des impuretés et des fruits pourris ;
- **la stérilisation** : elle consiste à chauffer les noix de palme dans un fût ou une marmite contenant de l'eau pour faciliter l'extraction et stopper l'acidification de l'huile de palme.
- **le pilage** : réalisé différemment selon les zones, il consiste à séparer la pulpe des noix.

Les noix de palme, après cuisson et refroidissement, sont pillées dans des mortiers par les femmes et les enfants.

Dans certaines régions, le pilage est réalisé dans les pressoirs (ce sont des trous coniques creusés dans le sol. Leurs parois sont recouvertes de pierres badigeonnées d'argile pour empêcher l'huile de s'infiltrer dans le sol) aménagés dans le sol ou dans des demi-fûts enfoncés dans le sol.

D'autres régions adoptent la méthode sierra léonaise, qui est une technique différente de pilage dont la particularité principale par rapport à la méthode traditionnelle est le pilage des noix cuites par piétinement dans les pressoirs rectangulaires aménagés dans le sol.

Le principal avantage de la technique de pilage dans des pressoirs par rapport aux mortiers est la possibilité de piler de grandes quantités de noix de palme.

- **le pressage :** c'est le début de l'extraction proprement dite.

La masse broyée est versée dans des demi- fûts ou bassines submergées d'eau froide. L'ensemble est brassé et malaxé énergiquement pour séparer fibres, noix de palmiste et jus.

[30] Avril 2002, Natacha CALANDRE »Etude des systèmes techniques de production d'huile de palme en Guinée » en collaboration avec une équipe du CRAF

[31] Centre de Recherche Agronomique de Foulayah (CRAF)

Le pressage est précédé de la récupération de la première huile par différentes méthodes :

- **la méthode dite de « la pierre chaude »** : un trou est formé au milieu de la masse pilée dans lequel est déposée une pierre préalablement chauffée sur laquelle on verse de l'eau froide pour produire de la vapeur. Après 24 à 72 heures de repos on récupère l'écrémage d'huile qui s'est déposé dans le trou.
- **la technique de barrage** : la masse pilée est ramenée sur un côté du pressoir et maintenue sous pression par des bois et la première huile libérée sous la pression s'écoule de l'autre côté du pressoir. Elle est alors facilement récupérée après 24 heures de repos)
- **la méthode dite du « fût incliné »** : la masse pilée est transvasée dans un second fût incliné dur lequel est placé un récipient de récupération dans lequel s'infiltre l'huile
- **les presses traditionnelles** : la presse traditionnelle est constituée d'un demi-fût dont le fond percé est garni de branches pour faire office de filtre. La masse pilée est transvasée dans ces presses et le contenu est recouvert de feuilles de bananiers sur lesquelles on dépose des pierres pour exercer la pression. Deux à trois heures après, l'écoulement s'arrête et l'huile est directement récupérée.

Dans les villages qui ont adopté la méthode «Téminé » de la Sierra Leone, après le pilage on remplit le pressoir d'eau froide aux 2/3. Une fois la première huile récupérée la suite des opérations de pressage suit la méthode traditionnelle.

- **la clarification et la purification** : le jus est récupéré après pressage et chauffage pendant 2 à 3 heures dans un récipient (marmite en Guinée maritime et demi-fût en Guinée forestière) jusqu'à séparation des deux liquides (eau et huile de palme) qui se matérialise par l'apparition d'une écume. Après on ajoute de l'eau froide tout en maintenant un feu doux jusqu'à la disparition de la mousse qui laisse la place à l'huile en surface. Le surnageant est récupéré à l'aide d'un récipient pour être chauffé une seconde fois jusqu'à l'évaporation totale de l'eau, c'est la purification ;
- **le conditionnement :** L'huile obtenue après purification est filtrée à travers un tissu et conditionnée en bidons de 20 litres ;
- **le traitement des boues résiduelles** : les boues résiduelles issues du pressage et de la clarification sont soit jetées soit traitées par décantation ou fermentation pendant 1 à 4 jours avant d'être purifiées pour récupérer de nouveau une certaine quantité d'huile.

Méthode d'extraction par fermentation[32] : se distingue de la méthode de chauffage par certaines étapes[33]:

- **avant le pilage des noix de palme dans les pressoirs**, les régimes de palme subissent une première fermentation pendant une semaine sur les lieux de coupe;
- **une fois égrainées, nettoyées, transportée et versées dans les pressoirs**, les noix de palme subissent une deuxième fermentation (pendant trois jours) au cours de laquelle, deux pilages sont effectués. Un pré-pilage le deuxième jour pour accélérer la fermentation et le pilage proprement dit le troisième jour ;
- **après cette fermentation**, le reste des opérations de transformation se déroule de la même manière que pour la méthode d'extraction par chauffage.

La méthode d'extraction de l'huile de palme par fermentation est un processus long de 22 jours.

[32] Avril 2002, Natacha CALANDRE »Etude des systèmes techniques de production d'huile de palme en Guinée » en collaboration avec une équipe du CRAF

[33] Centre de Recherche Agronomique de Foulayah (CRAF)

Annexes 4: *Convention interprofessionnelle de mise en place d'un mecanisme de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de regime de palme*

Le Mercredi 10 Décembre 2003 s'est tenue, dans la salle de conférence de PALMAFRIQUE à l'Immeuble de la MACI au Plateau, sous la Présidence de Monsieur CHAUDRON Pierre, Président de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (A.I.P.H.), une réunion regroupant l'ensemble des Opérateurs de la Filière Palmier à huile en vue de l'adoption d'une convention relative à la mise en place d'un mécanisme de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme.

La mise en place de cette convention est le résultat et l'aboutissement des différentes concertations initiées depuis 1999 entre les Opérateurs et relatives à la mise en place au sein de la filière palmier à huile, d'un mécanisme de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme.

Les Opérateurs suivants :

- Les Producteurs représentés par la Fédération Nationale des Coopératives des Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI)
- Les Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à huile représentées par l'Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (APROSAP-CI)
- Les Industries de Deuxième Transformation de l'Huile de Palme de Côte d'Ivoire représentées par le Groupement des Industriels Transformateurs de l'huile de Palme (GITHP)

Regroupés au sein de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (A.I.P.H.)

Réunis ce jour, Mercredi 10 Décembre 2003, ont convenu d'adopter le mécanisme ci-après décrit, pour la fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme et de le mettre en application dès le premier Janvier 2004.

1 – LES BASES DU MECANISME

Les bases du mécanisme sont :

- Retenir la référence du prix international CAF de l'huile de palme brute coté à Rotterdam ;
- Retenir la parité export qui permet de calculer un prix de vente ex-tank Abidjan ou San-Pédro de l'huile de palme brute ;
- Appliquer une majoration de proximité de 4,5% au prix de vente ex-tank de l'huile ;
- Retenir un taux d'extraction de l'huile de 21,5 % ;
- Retenir un taux d'extraction des palmistes de 3,5 % ;
- Fixer un prix carreau usine sur la base de 57 % de l'équivalent régime ou Chiffre d'Affaires Total Brut (CATB) ;
- Retenir le montant de 6 809 FCFA / T de charges prestées sur la base de la convention existante, c'est-à-dire :
  - La collecte : 4.794 F. CFA / T régimes ;

  - L'entretien des pistes : 998 F. CFA / T régimes :
  - L'encadrement direct : 1.017 F.CFA / T régimes ;
- Fixer un prix bord champ brut du régime sur la base du prix carreau usine duquel est soustrait le montant des charges prestées ;
- Retenir les niveaux suivants de plancher et de plafond du prix du régime :

  - Un prix plancher de 26 F.CFA / Kg de régime de palme ;
  - Un prix plafond de 35 F.CFA / Kg de régime de palme ;

- Maintenir les clauses de l'accord entre les Industriels de deuxième transformation et les Sociétés agricoles de première transformation qui fixe le plancher de l'huile de palme brute à 260.000 F.CFA / Tonne ex-tank Abidjan ou San-Pédro ;
- Adopter un soutien du prix plancher de l'huile brute par les Industriels de deuxième transformation à hauteur maximum de 55.000 F.CFA / T ;
- Retenir un prix plafond de l'huile de palme brute correspondant à un prix plafond de 35 F.CFA/ Kg de régime ;
- Alimenter un fonds de réserve à partir du prix plafond de l'huile ;
- Continuer de soutenir le prix de l'huile après l'atteinte des 55.000 F.CFA/T grâce à une utilisation du fonds de réserve ;

2 – LES INDICATEURS ET PARAMETRES DU MECANISME

Les indicateurs et paramètres ci-après retenus serviront à l'application effective du nouveau mécanisme de détermination des prix de l'huile brute de palme et du régime de palme.

2.1 - la période de validité du prix :

Les prix de la tonne d'huile de palme et du kilogramme bord-champ du régime de palme sont fixés pour une période de trois mois ;

2.2 - la date de l'annonce du prix :

La date de l'annonce des prix de la tonne d'huile de palme et du kilogramme bord-champ du régime de palme d'un trimestre donné est fixée entre le 26 et le 30 du dernier mois du trimestre en cours ;

2.3 - la référence au niveau de la publication à retenir pour les indicateurs du marché mondial de l'huile de palme brute, de l'huile de palmiste et du tourteau de palmiste :

La revue PUBLIC LEDGER et OIL WORLD seront les publications de référence pour ce qui concerne l'huile de palme brute, l'huile de palmiste et le taux de change du dollar US.

2.4 - la référence au prix mondial CAF Rotterdam de la tonne d'huile de palme brute:

Le prix CAF Rotterdam de la tonne d'huile de palme brute à retenir comme référence pour le calcul du prix ex-tank de l'huile de palme brute d'un trimestre considéré sera la moyenne des prix CAF Rotterdam de la période de trois mois comprenant les deux derniers mois du trimestre précédent et le premier mois du trimestre considéré. Ainsi le prix CAF Rotterdam à retenir pour le trimestre N sera la moyenne des prix CAF publiés dans le

PUBLIC LEDGER et OIL WORLD des 2 derniers mois du trimestre N-1 et du premier mois du trimestre N.

2.5 - la référence au prix de la tonne de palmiste :

Le prix de la tonne de palmiste à retenir comme référence pour le calcul du chiffre d'affaire total brut (CATB) du trimestre considéré sera la moyenne des prix réalisés par les Sociétés Agricoles de Première Transformation pendant le trimestre précédent. Ainsi le prix de la tonne de palmiste à retenir pour le trimestre N sera la moyenne des prix réalisés par les Sociétés Agricoles de Première Transformation pendant le trimestre N-1.

2.6 - la référence au taux de change du dollar US :

Le taux de change à retenir comme référence pour le calcul du prix FOB Abidjan de l'huile de palme brute d'un trimestre considéré sera la moyenne des taux de change de la période de trois mois comprenant les deux derniers mois du trimestre précédent et le premier mois du trimestre considéré.

2.7 - la référence à la préférence Union Européenne (Accords de partenariat économique UE – ACP) :

La préférence Union Européenne à retenir pour le calcul du prix de vente ex-tank de l'huile de palme brute sera de 3,8 % du prix CAF Rotterdam de l'huile de palme brute. Toute modification de cette préférence décidée par l'Union Européenne sera communiquée et prise en compte par l'Interprofession dans le calcul du prix de vente ex-tank.

2.8 - la référence au Fret, Analyse et Surveillance débarquement :
Les coûts de Fret, Analyse et Surveillance débarquement à retenir pour le calcul du prix de vente ex-tank de l'huile de palme brute seront de 42,775 dollars US par tonne d'huile de palme brute ;

2.9 - la référence aux Frais variables de CAF à FOB :
Les frais variables de CAF à FOB à retenir pour le calcul du prix de vente ex-tank de l'huile de palme brute seront de 1,6 % du prix CAF majoré de la préférence Union Européenne de l'huile de palme brute ;

2.10 - la référence aux Frais fixes de FOB à ex-stockage ;
Les frais fixes de FOB à ex-stockage à retenir pour le calcul du prix de vente ex-tank de l'huile de palme brute seront de 2 078 F CFA par tonne d'huile de palme brute.

3 – FORMULATION MATHEMATIQUE DU MECANISME

FAIT A ABIDJAN LE 10 DECEMBRE 2003 en 5 exemplaires originaux.

Pour l'A.I.P.H.		
Pierre CHAUDRON		
Pour la FENACOPAH-CI	Pour l'APROSAP-CI	Pour le G.I.T.H.P
KOUADIO FRI	YORO BI TIZIE	Georges Kouassi BROU

Annexes 5 : *Avenant à la convention interprofessionnelle de mise en place d'un mécanisme de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme*

La Convention Interprofessionnelle de mise en place d'un Mécanisme de Fixation du Prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme signée le 10 Décembre 2003 entre les Opérateurs suivants :

- Les Producteurs représentés par la Fédération Nationale des Coopératives des Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI)
- Les Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à huile représentées par l'Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (APROSAP-CI)
- Les Industries de Deuxième Transformation de l'Huile de Palme de Côte d'Ivoire représentées par le Groupement des Industriels Transformateurs de l'huile de Palme (GITHP)

Regroupés au sein de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (A.I.P.H.), a eu pour objet de définir les bases, les indicateurs et les paramètres à prendre en compte pour la fixation des prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme.

Cependant, compte tenu des difficultés rencontrées dans l'application de cette convention notamment en ce qui concerne la date de l'annonce des prix, les mois à considérer pour le calcul des moyennes du prix CAF et du taux de change du dollar ainsi que la méthode de lecture des indicateurs du Public Ledger, les Opérateurs conviennent de compléter ladite Convention Interprofessionnelle de mise en place d'un Mécanisme de Fixation du Prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme par cet avenant-ci dont les dispositions sont :

1. Objet

Le présent avenant a pour objet de compléter la Convention Interprofessionnelle de mise en place d'un Mécanisme de Fixation du Prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme signé le 10 Décembre entre les Opérateurs de la Filière Palmier à Huile en définissant les dispositions pratiques de fixation des prix

La date de l'annonce des prix :
La date de l'annonce des prix de la tonne d'huile de palme et du kilogramme bord-champ du régime de palme d'un trimestre donné est fixée entre le 26 et le 30 du dernier mois du trimestre précédent ;

La référence au prix mondial CAF Rotterdam de la tonne d'huile de palme brute:

Le prix CAF Rotterdam de la tonne d'huile de palme brute à retenir comme référence pour le calcul du prix ex-tank de l'huile de palme brute d'un trimestre considéré sera la moyenne des prix CAF Rotterdam des trois mois du trimestre précédent.

Chaque moyenne mensuelle des prix CAF des deux premiers mois du trimestre précédent sera calculée à partir des prix CAF indiqués dans les publications hebdomadaires du Public Ledger de ces mêmes mois.

La moyenne des prix CAF du dernier mois du trimestre précédent sera calculée à partir des indications dans les publications hebdomadaires du Public Ledger du mois précédent.

La référence au taux de change du dollar US :
Le taux de change à retenir comme référence pour le calcul du prix FOB Abidjan de l'huile de palme brute d'un trimestre considéré sera la moyenne des taux de change des trois mois du trimestre précédent.

La moyenne des taux de change des deux premiers mois du trimestre précédent sera calculée à partir des taux de change de ces mois indiqués dans les publications hebdomadaires du Public Ledger.

La moyenne des taux de change du dernier mois du trimestre précédent sera la moyenne des taux de change du deuxième mois de ce trimestre.

FAIT A ABIDJAN LE 09 Mars 2004 en 5 exemplaires originaux.

Pour l'A.I.P.H.
Pierre CHAUDRON

Pour la FENACOPAH-CI	Pour l'APROSAP-CI	Pour le G.I.T.H.P
KOUADIO FRI	YORO BI TIZIE	Georges Kouassi BROU

Annexes 6 : *Amendements à la convention interprofessionnelle de mise en place d'un mecanisme de fixation du prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de regime de palme*

La Convention Interprofessionnelle de mise en place d'un Mécanisme de Fixation du Prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme signée le 10 Décembre 2003 entre les Opérateurs suivants :

- Les Producteurs représentés par la Fédération Nationale des Coopératives des Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI)
- Les Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à huile représentées par l'Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Première Transformation du Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (APROSAP-CI)
- Les Industries de Deuxième Transformation de l'Huile de Palme de Côte d'Ivoire représentées par le Groupement Ivoirien des Transformateurs de l'huile de Palme (GITHP)

Regroupés au sein de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (A.I.P.H.), a eu pour objet de définir les bases, les indicateurs et les paramètres à prendre en compte pour la fixation des prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme.

Cependant, les trois collèges d'opérateurs réunis au sein de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (A.I.P.H.).

Dans le souci de préserver l'harmonie existante dans la filière depuis la structuration de cette dernière avec la création des collèges d'opérateurs regroupés au sein de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (A.I.P.H.).

Considérant les recommandations de l'atelier de Grand-Bassam qui demandent le renforcement de la solidarité au sein de la filière notamment par l'acceptation d'un prix plancher du régime et d'un prix plancher de l'huile de palme ;

Attendu que les industries de deuxième transformation ont apporté un soutien régulier depuis 2004 à des niveaux de plus de 55.000 fr/tonnes d'huile de palme brute ; ce qui a occasionné un écart de compétitivité face à l'envahissement de la sous-région par les produits en provenance de l'Asie du Sud-Est mais aussi de certaines industries locales non respectueuses des principes commerciaux. Cette situation a été d'autant plus difficile qu'il a été impossible à ces industries d'absorber tous les volumes de la première Transformation du fait des difficultés d'écoulement des produits finis ;

Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'application de la Convention Interprofessionnelle de mise en place du Mécanisme de Fixation du Prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme notamment en ce qui concerne l'application des prix planchers de l'huile de palme brute et du régime de palme ainsi que le niveau maximum d'intervention des Industriels de deuxième transformation ;

Dans le souci de rétablir un équilibre durable et une stabilité de la filière palmier à huile qui permettra à chaque opérateur, après les efforts consentis, de voler de ses propres ailes ;

Décident d'apporter les amendements à ladite Convention Interprofessionnelle de mise en place d'un Mécanisme de Fixation du Prix de la tonne d'huile de palme brute et du kilogramme de régime de palme par les nouvelles dispositions suivantes :

Amendement N° 1 : Prix plancher de la tonne d'huile de palme brute :
Le prix plancher de l'huile de palme brute est fixé à 230.000 fr. CFA par tonne ;
Amendement N° 2 : Prix plancher du kilogramme de régime de palme :
Le prix plancher du régime de palme est fixé à 23 fr. CFA par kilogramme ;
Amendement N° 3 : Soutien maximum des Industries de deuxième transformation :
Le soutien maximum des Industries de deuxième transformation est fixé à 25.000 fr. CFA par tonne d'huile de palme.

FAIT A ABIDJAN LE xxx Mars 2006 en 5 exemplaires originaux.

Pour l'A.I.P.H.
Pour la FENACOPAH-CI Pour l'APROSAP-CI Pour le G.I.T.H.P

Annexe 7 Perspectives d'amélioration industrielle - Cas d'une entreprise ivoirienne vs une entreprise Malaisienne

Un benchmark a été réalisé entre une société industrielle en Côte d'Ivoire et une entreprise Malaisienne impliquée dans la transformation de l'huile de palme. Le but en est pour l'entreprise ivoirienne de s'approcher d'un niveau de compétitivité de classe mondiale et d'identifier les points faibles qui freinent sa compétitivité.

Le critère principal retenu pour cette comparaison est le niveau « classe mondiale » qui paraît être le niveau de performance acceptable. La performance de la Malaisie a été considérée comme un benchmark de classe mondiale. L'entreprise Malaisienne choisie obtient des résultats supérieurs à ceux de la moyenne de l'industrie en Malaisie sans avoir les meilleures performances.

- **Modèle de l'entreprise Ivoirienne**

Le modèle de l'entreprise Ivoirienne a été représenté (voir figure ci-après) et les coûts aux différents stades de la production représentés et comparés au standard mondial.

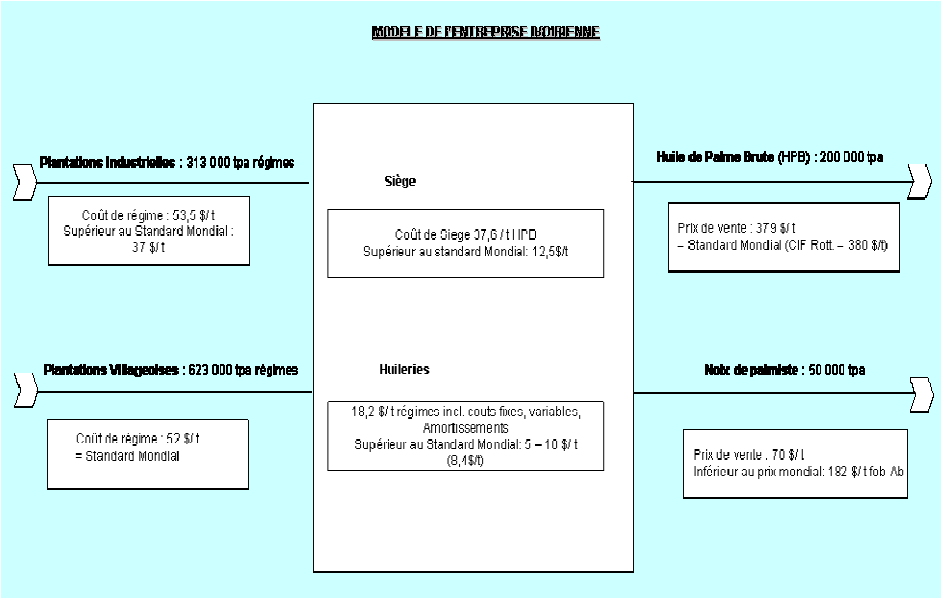

Source : Rapport de la mission d'audit effectuée par l'entreprise Malaisienne, Mai 2002.

Globalement l'entreprise a des coûts de fonctionnement et de production supérieurs aux standards mondiaux.

L'entreprise Ivoirienne est **au-dessus** des standards mondiaux en ce qui concerne trois (3) points (le détail des postes de charges figure dans les tableaux ci-après) :

- le coût de fonctionnement du siège 37,6 $/t huile de palme brute contre 12,5 $/t pour le standard mondial ;
- le coût du régime en plantation industrielle : 53,5 $/t contre 37,3 $/t pour le standard mondial.

Plantations industrielles		
US $/t Régimes	**L'entreprise Ivoirienne**	**L'entreprise Malaisienne**
Récolte et collecte	11.2	9.5
Entretien de champs et coûts fixes	14.9	10.8
Amortissements	12.3	7.9
Charges (excluant Siège)	15.2	9.1
Total	53.5	37.3

Source : Rapport de la mission d'audit effectuée par l'entreprise Malaisienne, Mai 2002.

- le coût de fonctionnement des huileries : 18,2 $/t de régimes contre 8,4 $/t.

Huileries		
US $/t Régimes	**L'entreprise Ivoirienne**	**L'entreprise Malaisienne**
Coûts variables de l'usine	3.8	1.5
Coûts fixes de l'usine	6.8	4.4
Amortissements	7.6	2.5
Total	18.2	8.4

Source : Rapport de la mission d'audit effectuée par l'entreprise Malaisienne, Mai 2002.

L'entreprise est **au niveau** du standard mondial en termes de :

- Coût de régime en PV : 52 $/t.

Plantations Villageoises		
US $/t Régimes	**L'entreprise Ivoirienne**	**L'entreprise Malaisienne**
Coût des régimes bord champs	39.0	27.0
Transport à l'usine	6.3	27.0
Pistes, encadrement, etc.	2.5	0.0
Amortissements	1.1	0.0
Charges (excluant le Siège)	3.3	1.0
Total	52.1	55.0

Source : Rapport de la mission d'audit effectuée par l'entreprise Malaisienne, Mai 2002.

- Prix de vente de l'huile brute : 380 $/t.

Elle est en dessous du standard mondial pour le prix de vente des noix de palmistes : 70 $/t contre 182 $/t FOB.

Explication des faibles performances

Les faibles performances observées s'expliquent par différentes raisons :

- **Perte de récolte**

La perte de récolte découle d'abord d'un intervalle de récolte élevé de 20 jours contre 10 jours pour l'entreprise Malaisienne engendrant des pertes de 29 000 tonnes par année (tpa). **Les régimes pourris sont évalués à 20% des récoltes contre 3% pour l'entreprise**

Malaisienne soit des pertes de 19 000 tpa. Les fruits détachés perdus par palme sont de 50 contre 8 pour l'entreprise Malaisienne, soit une perte de 8 000 tpa. Ensuite, les délais dans la collecte des usines et les vols engendrent des pertes de 4 600 tpa. Enfin, les hautes palmes entraînent des difficultés de récolte du fait de la taille des arbres et par conséquent des pertes de 4 600 tpa. **Le préjudice causé serait évalué à 62 600 tpa.**

- **Intrants agricoles**

L'optimisation des intrants agricoles permettrait une amélioration des rendements de 45 OOO tpa se déclinant de la manière suivante :

- 28 000 tpa pour l'optimisation et l'équilibre du taux d'engrais ;
- 10 000 tpa pour la conservation du sol et de l'eau avec épandage ;
- 2 000 tpa pour la réduction des maladies de feuilles ;
- 5 000 tpa pour les herbicides et l'état des champs.

- **Qualité des régimes provenant des PV**

La perte en régimes provenant des PV du fait d'un défaut de qualité est estimée à 300 000 tpa. Le manque d'efficacité de la récolte cause à lui seul des pertes de 250 000 tpa, les régimes pourris 44 000 tpa et les fruits détachés non récoltés 6 000 tpa.

- **Gestion de l'entreprise**

Les faibles performances sont également dues à une mauvaise organisation de la structure. La relation entre les travailleurs et les planteurs villageois n'est pas des meilleures. Les politiques et techniques agricoles du siège sont également inconsistantes. De même, la formation et le développement des cadres sont non adéquats.

La matrice SWOT synthétisant les caractéristiques de l'entreprise Ivoirienne et de son environnement est représentée ci-après :

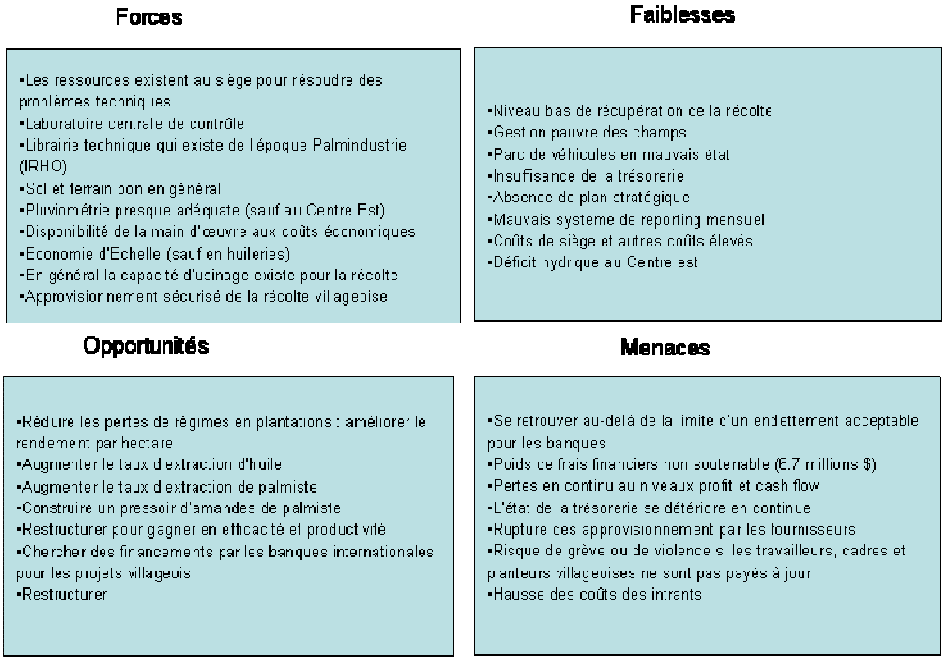

➢ **Actions stratégiques pour améliorer la performance**

- **Réduire les pertes de régimes en plantations industrielles** :
  - réduire l'intervalle de collecte de 20 à 10 jours ;
  - améliorer la collecte : utilisation de brouettes, séparation de taches « récolte » et « collecte » ;
  - mettre en application les meilleures pratiques agricoles.

- **Améliorer le taux d'extraction d'huile :**
  - réduire l'intervalle de récolte : réduire les régimes pourris et les régimes trop murs ;
  - réduire les pertes de fruits détachés ;
  - effectuer un paiement bord usine pour les régimes villageois ;
  - mettre en place un programme d'amélioration de la productivité dans les huileries.

- **Se focaliser sur les villageois :**
  - Les payer deux (2) fois par mois et à temps ;
  - améliorer le transport ;
  - améliorer l'encadrement, remplacer les moyens de transport obsolètes des transporteurs ;
  - obtenir un financement en engrais pour les projets villageois ;
  - modifier l'organisation en nommant par exemple un Directeur villageois au Comité de Direction ;

- **Introduire un programme d'amélioration des facteurs de productivité :**
  - l'objectif est de réduire le coût d'usinage à 13,5 F CFA par tonne régime ;

- **Décentraliser :**
  - installer un logiciel de gestion intégrée aux plantations ;
  - déléguer l'autorité et la responsabilité aux Directeurs de Plantation (notamment une hiérarchie des pouvoirs d'approbation) ;
  - introduire un programme de changement de véhicule ;
  - réduire les frais de fonctionnement ;

- **Construire un pressoir d'amandes de palmiste à Abidjan ou à San Pedro :**
  - investissement US$ 2.8 millions, remboursement sur 7 mois ;

- **Changer la culture de l'entreprise :**
  - lancer un programme de changement de culture d'entreprise ;
  - nommer un Directeur des Ressources Humaines au fait des méthodes de gestion modernes ;
  - améliorer le contact à tous les niveaux : réunions périodiques, appréciation de la performance, visites…
  - introduire un programme de développement des cadres et des entretiens de conseil de carrière ;
  - introduire les objectifs personnels liés à un système de rémunération basé sur la performance ;
  - effectuer des visites aux plantations de l'extrême orient ;
  - introduire la formation et les réunions de revue avec les planteurs villageois.

➢ **Modèle de l'entreprise Ivoirienne avec des améliorations suite à l'Audit**

La mise en œuvre de ces actions stratégiques aura pour effet d'améliorer notablement le niveau de compétitivité de l'entreprise ivoirienne et de la « tirer » vers un niveau de performance proche ou atteignant celui des standards de classe mondiale.

Dans le même temps, l'implémentation de ces actions permettra, par la réduction des pertes et l'optimisation des ressources, un gain de productivité et des économies substantielles qui se chiffrent à **31,7 millions US$ par an**, tel que le montre le graphe ci-après.

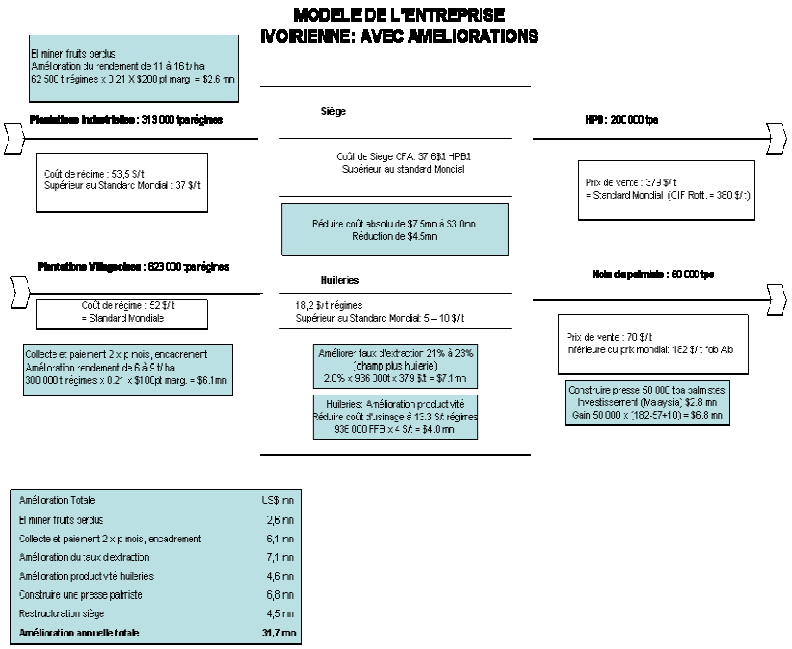

Source : Rapport de la mission d'audit effectuée par une entreprise Malaisienne, Mai 2002.

Annexe 8 Problématique de l'émergence d'un marché régional

Deux handicaps sont caractéristiques du marché communautaire de l'UEMOA : un des entorses faites dans l'application du dispositif réglementaire et fiscal appliqué par les Etats avec parcimoni, la persistance de barrières non tarifaires de tracasseries et même de racket e aux différents postes frontières de l'Union qui caractérisent donc et le retard important pris dans l'émergence d'un vrai marché régional de libre circulation échange des produits.

La faible compétitivité des filières dont la filière « palmier à huile » dans l'espace UEMOA impose la nécessité de lever dans l'espace UEMOA, ce double handicap qui dénature et freine une concurrence pour améliorerpermettant de renforcer la compétitivité des produits locaux et de faire du marché régional, un marché attractif pour attirer l'investissement privé.

La pénétration des huiles étrangères sur le marché domestique devient de plus en plus sensible et se traduit par des pertes de parts de marché pour les industriels locaux. Les insuffisances dans la mise en œuvre d'un marché régional intégré et protégé expliquent en partie ces faiblesses.

8.1 Obstacles liés au dispositif réglementaire et son adaptation au contexte et problématiques de la filière

L'édification du marché commun de l'UEMOA comporte comme piliers majeurs :

- la libre circulation des marchandises originaires ;
- la politique commerciale ;
- les règles de concurrence.

Elle a débuté en 1996 par la réglementation des échanges intra-communautaires organisée autour de la mise en place du régime préférentiel des échanges et l'élimination des barrières non tarifaires.

Les pays de l'UEMOA sont confrontés à la dégradation de leur industrie oléagineuse et à un déficit en corps gras alimentaires comblé par les importations d'huiles brutes raffinées sur place (Sénégal) notamment et d'huiles de palme asiatiques raffinées.
Le TEC en harmonisant les droits de porte puis la TVA dans l'Union, a favorisé une libre circulation des produits importés et favorisémais aussi les phénomènes de fraude liés aux importations et ré - exportations opérées dans d'autres pays de l'Union sans payer les droits.

L'intervention des politiques est essentielle, mais celles-ci devront contrôler et gérer les enjeux liés à la conjugaison des effets entre :

- **développement des zones rurales et alimentation des populations urbaines** ;
- **enjeux socio-économiques forts entre des villes qui s'étendent à grande vitesse à croissance urbaine forte et des campagnes qui se vident et s'appauvrissent** ;
- **produits locaux et produits importés** ;
- **ou encore secteur formel et secteur informel**.

Les politiques d'intégration régionale dans la zone UEMOA[34], mises en oeuvre notamment avec le TEC[35] au 1er janvier 2000, ont entraînése sont traduits une baisse de la protection des marchés intérieurs vis-à-vis des produits importés,surtout au fur et à mesure que les effets de la dévaluation se sont estompés.

Dans le même temps, il y'a eu un l'important retard dans l'édification dans l'espace UEMOA d'un marché intégré de libre échange pour n'a pas permis d'aguerrir l'industrie intracommunautaire communautaire à la concurrence avec notamment et l'on a observé ici et là la persistance de réflexes nationaux de protection, alors que l'impuissance était de mise en ce qui concerne la circulation des produits frauduleux au plan régional..

8.1.1 Contraintes liés aux accords internationaux signés par la zone UEMOA

L'objectif principal visé de par l'OMC est de permettre par des règles transparentes et équilibrées, l'ouverture des marchés à tous les produits et services qui font l'objet d'échanges commerciaux. Pour cette raison, l'OMC prône la prévisibilité en demandant aux Etats de rendre publics les taux des droits et taxes ainsi que les surtaxes appliquées lors de l'importation des marchandises. Elle prône également la baisse des tarifs pour promouvoir une plus grande ouverture des marchés.

C'est en application de ces principes que l'Union a élaboré un Tarif Extérieur Commun (TEC) conforme aux engagements pris par les Etats membres auprès de l'OMC.

La politique fiscale de l'UEMOA est bâtie autour de deux (2) principes directeurs :

- la fiscalité de porte doit se conformer aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- la fiscalité intérieure doit supprimer les disparités afin de mettre les produits et les activités de l'Union dans les mêmes conditions de concurrence.

L'adoption du Tarif Extérieur Commun s'est traduite par une baisse généralisée des droits de douane sur tous les produits quelle que soit leur origine ou leur provenance. Les taux harmonisés ont induit un vrai désarmement tarifaire allant bien au-delà des niveaux plafonds acceptés par l'OMC et qui ont profité aux produits importés.
Pour les produits locaux, la compétitivité retrouvée, induite par la dévaluation du F CFA s'est rapidement estompée au bout de cinq (5) années. Ainsi, à l'arrivée du TEC en 2000, l'essentiel de ces acquis de compétitivité était très largement entamé. De fait, le déphasage entre la dévaluation et la mise en place du Tarif Extérieur Commun n'ont pas joué en faveur des industries locales.

De même, le retard pris sur la mise en place d'un marché de libre confrontation des industries n'a pas permis de substituer aux « champions nationaux aux pieds d'argile » des industries de dimension régionale. Il est symptomatique de constater la quasi-absence de rapprochements d'industries, d'alliance, de fusion – absorptions, de délocalisations vers des zones plus favorables dans l'espace communautaire. Ces processus témoignent de la vitalité d'un marché concurrentiel. Cette absence de réalité dans l'espace UEMOA d'un marché de libre échange fait qu'au moment où la zone négocie son entrée dans des grands ensembles de libre – échange (dont le plus important est la négociation des A.P.E avec l'Union Européenne), le secteur privé n'est guère prêt.

[34] Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine créée en 1994 qui regroupe le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ainsi que la Guinée-Bissau.

[35] Le Tarif extérieur commun (TEC) prévoit des droits de douane compris entre 5 et 20%, selon que les produits importés dans la zone sont des biens sociaux essentiels, des biens de première nécessité et matières premières de base, des biens d'équipement et intrants spécifiques, des produits intermédiaires ou des biens de consommation finale.

8.1.1.1 Obstacles divers à l'émergence d'un marché intérieur intégré et libre à l'intérieur de la zone

• ***le manque d'informations sur les marchés :*** l'information circule très mal, ce qui, entre autres, empêche les échanges entre zones excédentaires et déficitaires. Seuls les opérateurs dont le réseau des relations est large, sont bien informés des prix des différents marchés. Les petits commerçants et les producteurs, sont souvent lésés par cette situation qui les amène à subir le diktat des opérateurs peu scrupuleux avec pour effet à terme, le découragement des planteurs.

La concrétisation des objectifs de l'UEMOA et la mise en œuvre de son marché commun nécessite une implication forte des opérateurs économiques et de leurs associations aux différents stades de la Gouvernance de l'Union. Ils sont les véritables acteurs du processus d'intégration. Très souvent, ils ne maîtrisent pas une réglementation communautaire complexe établie par les représentants des administrations publiques nationales et réagissent plus qu'ils n'agissent. Même si une concertation s'organise au niveau national et régional, le sentiment dominant reste qu'ils sont des acteurs de second plan et que finalement treize (13) années après et malgré les nombreux acquis, l'UEMOA reste encore une intégration des Etats et non une véritable intégration économique.

Dans la filière oléagineuse, nous avons montré qu'en définitive, la solution est de mettre à niveau nos industries au plan de la compétitivité en levant les contraintes suivantes :

• ***les contraintes administratives :*** le plus révélateur est le nombre important de barrages de police le long des axes routiers. Les prélèvements opérés aux transporteurs se répercutent au final sur le prix payé par les consommateurs. Sur les marchés intérieurs, le comportement des agents de contrôle a un impact à la hausse sur le prix final des produits alimentaires.

• ***les contraintes liés à la faiblesse de l'aménagement des territoires :*** à la lumière de ces expériences, se pose la question de savoir comment construire un véritable espace régional qui puisse prendre en compte toutes les dynamiques en cours. Les enjeux de ces différentes dynamiques illustrent fort bien l'intérêt des différentes préoccupations d'aménagement du territoire.

La question de fond ici est de pouvoir s'entendre pour définir les axes et équipements prioritaires de dessertes régionales. Il faudrait réfléchir à la possibilité de placer sous une autorité régionale certains ports, aéroports, projets routiers et la gestion des métropoles régionales et internationales qui puissent faciliter leur intégration. Il faudrait aussi faire face aux multiples contrôles routiers sur les axes déjà existants qui paralysent la fluidité des échanges en portant atteinte au dynamisme du commerce régional et ajoutent des surcoûts intolérables sur les produits.

Dans ces conditions, les enjeux majeurs des corridors Ouest africains résident actuellement dans :

- La maîtrise des coûts de transport sur les tronçons existants ;
- La levée des postes de contrôle hors zones frontalières pour rendre fluide la circulation des marchandises ;
- Une meilleure intégration des principales métropoles entre elles par la construction de routes et la création de véritables compagnies aériennes capables d'assurer plusieurs vols quotidiens entre ces principales métropoles ;
- La cogestion des ports à vocation régionale par une autorité portuaire relevant de la compétence de l'UEMOA.

8.2 Amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières : cas du coton graine au Bénin

Depuis plusieurs années, les dissensions entre les acteurs dérèglent la filière coton. Il en résulte un démarrage tardif de la campagne (généralement en janvier), alors qu'elle devrait normalement intervenir le 15 octobre pour la zone nord et le 15 novembre pour la zone centre. Ce retard de près de deux à trois mois sur le calendrier normal du fait des discussions inutiles a des effets négatifs sur les résultats de la campagne.

Cette situation de mauvaise gestion de la filière a donc eu pour conséquences des non-paiements aux producteurs et le non remboursement à bonne date des crédits intrants aux distributeurs agréés, aboutissant finalement à des dissidences au sein des familles professionnelles.

8.3 Les raisons de la décomposition de la filière : l'erreur de la privatisation par fonction au lieu d'une privatisation par région

Le désengagement de l'Etat du sous secteur cotonnier s'est opère progressivement au profit des organisations de producteurs (transfert de compétences en matière de commercialisation primaire et de gestion des intrants) et du secteur privé (distribution des intrants agricoles et égrenage du coton graine). Progressivement les usines prélevées ont été érigées:

- usines de la 1 ère génération en 1995 : SOCOBE, ICB et CCB ;
- usines de la 2ème génération en 1997 : LCB et SEICB ;
- usines de la 3ème génération en 1998 : SODICOT, IBECO et MCL.

Le secteur privé devrait assurer maintenant la totalité de l'importation et de la distribution des intrants agricoles et représente près de la moitié des capacités d'égrenage de la filière. Avec la privatisation de la SONAPRA programmée depuis fin 2002, la totalité de l'égrenage devrait être assurée par le secteur privé.

Mais en l'absence de cadre réglementaire et organisationnel clairement établis, la filière s'est vite heurtée à de nombreuses difficultés. Les conflits qui en ont résulté ont lourdement pesé sur les performances et les résultats financiers de la filière. L'effondrement de la production en 2005 - 2006 a mis en évidence l'impossibilité de résoudre ces problèmes par l'intermédiaire des institutions en place.

Celles-ci ne peuvent aujourd'hui faire face :

- à la mésentente entre égreneurs sur la répartition du coton graine du fait d'une forte surcapacité d'égrenage (587.500 tonnes de capacité pour une production moyenne de 350.000 tonnes) ;
- à des contestations régulières des résultats d'appels d'offres pour la sélection des distributeurs d'intrants ;
- aux dissidences de certaines familles ;
- au refus d'intégrer certaines familles professionnelles dans l'interprofession.

Ces problèmes ont contribué à exacerber les tensions entre différents partenaires de la filière et à déstabiliser une partie de ses organisations professionnelles. Ainsi, l'APEB, le GPDIA, FUPRO, AGROP, FENAPRA, etc., ont vu une partie de leurs membres les quitter et créer des organisations concurrentes.

Ceci démontre que le Bénin a fait le mauvais choix en matière d'organisation de sa filière coton. Les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont privatisé leur filière coton, l'ont fait par région. Seul le Bénin l'a fait par fonction.

8.4 Les avantages de la privatisation par région

Dans la privatisation par région, c'est la 'société d'égrenage, qui gère plusieurs usines dans une zone particulière du pays, qui est le maître d'œuvre :

- c'est elle qui contracte les prêts auprès des banques 'pour financer la campagne;
- elle importe les intrants de bonne qualité;
- elle avance les intrants agricoles (semences, pesticides et engrais)
- aux producteurs ;
- elle encadre les producteurs et les aide à pratiquer les meilleures méthodes culturales ;
- elle "commercialise" (c'est-à-dire organise le transport vers les usines) le coton graine vendu par les producteurs ; elle leur règle la différence entre les avances consenties en intrants agricoles et le prix convenu pour le coton graine livré ;
- elle égrène et vend (localement et/ou à l'export) la fibre et la graine de coton ;
- elle rembourse aux banques le crédit de campagne avec le produit de ces ventes.

Dans ce système, il y a un maximum d'éléments positifs pour le bon développement de la filière, grâce à la convergence des intérêts :

L'égreneur a intérêt à ce que ses producteurs soient aussi productifs que possible et désireux de cultiver à nouveau l'année suivante ; il va donc leur consentir un prix raisonnable du coton graine, leur fournir les meilleurs intrants agricoles au meilleur prix, les régler à temps de ce qu'il leur doit ; il peut même leur obtenir différents avantages annexes (susciter des projets d'aménagement de pistes et dessertes rurales, promouvoir la construction d'infrastructures communautaire de base : hôpitaux, écoles, églises, mosquées, l'électrification et l'adduction d'eau villageoise, etc.) pour les maintenir dans la filière.

Les banques prêtent volontiers à la filière, car elles ont en face d'elles un interlocuteur unique, l'égreneur, à la surface financière importante (il a plusieurs usines; souvent il a de grands opérateurs internationaux dans son capital).

Bien entendu, l'Etat continue de jouer son rôle de régulation de la filière (recherche agricole, protection des végétaux, contrôle de qualité et tenue des statistiques); il s'assure que la caisse de stabilisation des prix est bien gérée. Enfin il continue d'assurer le développement volontaire du secteur ; ainsi, l'Etat Burkinabé a contraint un opérateur à monter de toute pièce une nouvelle usine d'égrenage dans le temps de la campagne plutôt que de faire envoyer le coton graine produit en surplus vers un pays voisin.

8.5 Les inconvénients du système par fonction

Dans la privatisation par fonction, c'est l'association interprofessionnelle qui est le maître d'œuvre de la filière ; or cette association interprofessionnelle est, du fait de la concurrence des intérêts, une véritable foire d'empoigne. Ainsi, dans le cas tout à fait typique du Bénin :

- Les égreneurs n'ont aucun lien direct avec les producteurs, puisque c'est la CSPR qui désigne là où ils doivent prendre livraison du coton graine, parfois à des centaines de kilomètres de leur usine; ils n'ont aucun intérêt direct à choyer tels producteurs en particulier, puisqu'ils ont en face d'eux des organismes impersonnels (CSPR et AIC) ; ils vont donc offrir les prix du coton graine les plus faibles possibles et ne pas hésiter à retarder les paiements au producteur; ils auront ainsi recours à

des tactiques de négociation (ne pas prendre livraison du coton graine tant que le "bon prix" n'a pas été accepté) impensables pour des égreneurs opérant dans le système "par région" ; n'étant pas responsables de "leurs" producteurs et de la pérennité de la production, ils s'en déchargent sur l'Etat qu'ils acculent à subventionner la filière.

- Les distributeurs d'intrants ont intérêt à vendre leurs engrais et pesticides aux prix les plus élevés et en quantités aussi grandes que possible ; l'encadrement des producteurs pour une utilisation efficiente n'est donc pas leurs soucis ; on pourrait même dire "au contraire».
- Les banques hésitent à financer la filière, car elles ont en face d'elles des garanties incertaines du fait, des difficultés de la CSPR à faire entrer la totalité et du coton graine et des règlements des égreneurs.
- En effet, la trop grande divergence des intérêts et la contestation qui s'en suit des autorités de régulation (CSPR et Etat) amène certains intervenants à opérer en dehors des cadres (ventes "sauvages" d'intrants, refus de certains producteurs de livrer à la CSPR, prises de livraison "sauvages': du coton graine par des égreneurs "dissidents", etc.).

Le résultat inévitable de ces dysfonctionnements est, à terme, la disparition de la filière. Il faut donc que le Bénin passe au système "par région".

8.6 Le Bénin peut passer du système par fonction au système par région

Deux (2) options sont possibles :

Considérer le Bénin comme une seule zone de production, système qui a bien marché jadis lorsqu'il a été mis en place par la CFDT. Dans ce cas, chaque société d'égrenage existant au Bénin apporte ses usines et équipements à une société nouvelle d'égrenage nationale à créer ; ces apports en nature sont évalués et constituent le nouveau capital de cette société ; chaque apporteur est détenteur d'une portion du capital correspondant à ses apports.

L'Etat apporte les usines de la SONAPRA ; il peut réduire sa participation en cédant une partie de ses actions dans la nouvelle société.

Diviser le Bénin en 2 ou 3 zones de production :
- deux (2) zones à 300.000 tonnes de coton graine produit + potentiel;
- trois (3) zones à 200.000 tonnes de graine de coton produite + potentiel.

L'exercice est bien entendu moins simple à réaliser que le cas de la .zone unique de production et il conviendrait de procéder comme suit:

On détermine les 2 ou 3 zones (selon le cas) géographiquement à peu près équilibrées de 300.000 ou 200.000 tonnes de coton graine environ chacune de production actuelle + potentiel de production.

Bien entendu, on perçoit aussitôt que, les usines étant très fortement décalées vers le Sud, elles ne correspondent réellement pas aux 2 ou 3 zones de production qu'on aura déterminé" une majorité d'usines se retrouvant dans les zones plus au Sud, voire hors zone. La solution la plus simple est alors de déterminer 2 ou 3 groupes (selon l'option choisie) d'usines géographiquement cohérents du Nord au Sud et avec des capacités d'environ 300.000 ou 200.000 tonnes et de procéder comme pour la zone unique en créant 2 ou 3 sociétés nouvelles et en procédant aux apports comme vu plus haut. L'essentiel est que chaque nouvelle société d'égrenage puisse se focaliser sur l'encadrement de producteurs

dans une zone précise qui est "sa zone".

Le schéma peut être amélioré en décidant de déplacer les usines les plus au Sud vers le Nord, sous équipé, voire non équipé en usines, l'idéal étant, bien sûr, que les usines soient toutes positionnées à l'intérieur de leur zone.

Certes le déplacement d'usines aura un coût (au maximum 1,5 milliards de FCFA par usine y compris le génie civil du fait des bâtiments à construire). Si l'on décide de déplacer 3 usines, le coût serait de 4,5 milliards de FCFA une fois pour toute, ce qui est très modeste comparé aux gains chaque année d'un meilleur encadrement des producteurs du fait de la proximité de l'égreneur. Ainsi, sur la base minimale de 400.000 hectares, une amélioration du rendement de 100 Kg/hectare simplement permettrait de gagner chaque année 7,2 milliards de FCFA sur la base d'un prix de cession du coton graine de 180 FCFA/Kg ; sur la base de 600.000 hectares, le gain chaque année est de 10,8 milliards de F CFA.

Annexes 9 : Termes de références

BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

ETUDE SUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE OLEAGINEUSE DANS L'ESPACE UEMOA :

Sous-filière du palmier à huile

Mars 2005

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'Institution spécialisée de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) chargée du financement du développement. Elle a pour mission essentielle de promouvoir le développement équilibré et l'intégration économique des Etats membres qui sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Etablissement public à caractère sous régional, la BOAD intervient dans les domaines du développement rural, des infrastructures de base, des infrastructures modernes, de l'industrie, de l'agro-industrie et des services productifs.

La filière oléagineuse occupe aujourd'hui une place importante dans les économies des pays de l'Union. En effet, avec une valeur ajoutée annuelle moyenne de près de 90 milliards FCFA, elle contribue de manière significative à la création de richesses et d'emplois dans les pays de l'UEMOA.

Cependant, force est de constater que l'Union n'est pas autosuffisante en huiles végétales et importe depuis la fin des années 90 des quantités de plus en plus importantes de produits oléagineux évaluées à près de 250 000 tonnes chaque année. Elle exporte dans le même temps des quantités de même ordre. Le maintien de flux d'exportations d'huiles brutes dissimule de plus en plus mal la dépendance de la zone vis-à-vis des huiles importées pour lesquelles la production locale ne satisfait plus les besoins domestiques. A l'horizon 2020, les besoins en huiles végétales des pays de l'UEMOA devraient augmenter de plus de 60%, à ration individuelle constante, ce qui risque d'accentuer cette dépendance si les tendances actuelles de l'offre des pays de l'Union se poursuivent.

La sous-utilisation des capacités locales de production pose manifestement le problème de la compétitivité des industries oléagineuses de l'Union et partant celui de leur insertion dans le marché mondial des produits oléagineux. Le dynamisme observé sur ce marché avec notamment une croissance annuelle moyenne des exportations de l'ordre de 2,1% en volume et de 7% en valeur au cours de la période 1997-2001 semble profiter beaucoup plus aux pays asiatiques.

En effet, en ce qui concerne l'huile de palme, le marché reste sous l'emprise de la Malaisie et de l'Indonésie qui représentent plus de 85% de la production mondiale, les pays de l'UEMOA représentant à peine 2%.

L'activité de production, au niveau de cette sous filière, est contrariée dans les pays de la sous région par la faiblesse des rendements des palmiers à huile, faiblesse due essentiellement au vieillissement des plantations, à une distribution mensuelle de la production trop irrégulière, voire à une localisation inadéquate de certains sites. Il s'en suit des situations fréquentes de surcapacité des huileries existantes, aggravées par la concurrence qu'exercent de plus en plus les transformateurs artisanaux. Plus du quart de la production de régimes de palme de l'Union emprunte ainsi la voie artisanale dont le taux d'extraction est au moins inférieur de 5 à 8 points à celui des grosses huileries. Cela entraîne la perte de plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'huile par an.

En outre, la pénétration des produits étrangers sur le marché domestique devient ainsi de plus en plus sensible et se traduit par des pertes de parts de marché pour les industriels locaux.

Cependant, malgré toutes ces contraintes sus-évoquées, la sous-filière présente globalement une compétitivité potentielle qui mérite d'être renforcée au triple plan agricole (rendements en plantation, augmentation de la teneur en matières grasses), industriel (taux d'extraction de l'huile en usine) et financier (réduction des coûts de revient).

Consciente des enjeux de la filière oléagineuse et des défis à relever dans un environnement caractérisé par la mondialisation, la libéralisation et le désengagement des Etats, la BOAD, en collaboration avec l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA), a organisé une réunion de concertation le 30 juillet 2004 à Lomé.

Cette réunion, qui a regroupé les principaux acteurs de la filière, a débattu des difficultés majeures rencontrées et s'est beaucoup interrogée sur l'opportunité de la relance des unités industrielles oléagineuses de l'UEMOA susceptibles d'accroître le taux de transformation des graines oléagineuses. Elle a, dans cette perspective, recommandé :

- La mise en place dans l'Union d'un cadre global incitatif et cohérent favorisant la transformation sur place de toutes les graines oléagineuses produites localement ;
- L'application effective des dispositions réglementaires et fiscales de protection des produits oléagineux fabriqués dans l'UEMOA prévues dans le cadre du TEC, dispositions visant à la protection des industries nationales;
- L'instauration d'une politique de développement des activités agricoles en amont de la transformation, notamment le soutien à la production et à l'introduction de nouvelles graines oléagineuses et de matériel végétal de qualité pour le palmier à huile.

Suite à cet Atelier et dans le cadre de l'approfondissement de la réflexion sur les solutions concrètes de relance de la filière oléagineuse de l'UEMOA, la BOAD a marqué sa disponibilité à réaliser la présente étude, centrée sur la sous-filière palmier à huile de l'UEMOA.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Objectif général

L'étude a pour objectif la dynamisation et l'amélioration de la compétitivité de la sous-filière du palmier à huile, notamment par la promotion et le développement, dans les pays concernés de l'UEMOA, d'unités industrielles compétitives de transformation capables de mieux s'insérer aux marchés mondial et régional.

Sur la base d'un diagnostic approfondi des difficultés de la sous-filière, des articulations du marché interne et mondial des produits du palmier à huile ainsi que des expériences réussies dans d'autres régions développant également cette production, elle devra proposer, une stratégie et un plan d'action au niveau national et régional à mettre en œuvre.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'étude devra :

- Étudier la situation de l'offre et de la demande globale actuelle et future de 'huile de palme et des produits dérivés dans les pays concernés (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Sénégal, Guinée Bissau…) de l'UEMOA et dans la CEDEAO (Guinée, Ghana, Nigeria);
- Analyser la compétitivité de la sous filière palmier à huile dans les principaux pays producteurs de l'UEMOA en établissant des coûts de revient aux principaux stades du cycle de production et en les comparant avec les standards mondiaux ;
- Évaluer les conditions d'une régionalisation sur certains segments de la sous-filière ;
- déterminer les mesures et réformes à entreprendre en vue de créer les conditions favorables à la valorisation des produits de la sous-filière sur les grands marchés de consommation de l'Union et extérieurs à la zone ;
- Tirer les premiers enseignements de 4 années d'application du TEC ;
- Proposer les actions à mener en vue :
  - Définir un programme de restauration et/ou d'amélioration de la productivité de la sous-filière palmier à huile ;
  - Développer la production de matières premières (y compris par introduction d'un nouveau matériel végétal) ;
  - Améliorer la compétitivité de la sous-filière ;
  - Sécuriser et stabiliser l'approvisionnement des industries de transformation de l'UEMOA en matières premières et adapter, le cas échéant, les législations nationales et communautaires.

III. TACHES ATTENDUES DU CONSULTANT

Le consultant devra s'inspirer des principales conclusions et recommandations de l'Atelier régional de concertation sur la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA, tenu le 30 juillet 2004 à Lomé, et passer en revue toutes les études récentes et disponibles sur la filière oléagineuse, en particulier sur la sous-filière du palmier à huile, en vue de leur exploitation notamment le mémorandum de l'AIFO-UEMOA[36] et l'étude sur les filières oléagineuses d'Afrique de l'ouest de Robert Hirsch[37].

Sur la base du diagnostic ci-dessus, le Consultant devra identifier et procéder à une analyse critique des contraintes au développement de la sous-filière palmier à huile.

Les analyses, qui seront menées au niveau de chacun des pays concernés (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Sénégal, Guinée Bissau…), pour l'ensemble de l'UEMOA et suivant les différents segments de la sous-filière, devront notamment cerner les aspects ci-après :

3.1. Analyse de l'offre et de la demande d'huile de palme et de produits dérivés

Le Consultant devra, concernant ce point :

- Procéder à l'inventaire exhaustif des unités industrielles de transformation des produits du palmier à huile de l'UEMOA et recueillir toutes les informations à caractère technique (capacités installées et taux d'utilisation, emploi, etc.), financier (coûts de revient détaillés, principaux ratios financiers) et commerciaux (prix de vente, marges nettes par produit), de façon à établir un tableau exhaustif des forces et faiblesses de chacune d'entre elles;
- Mettre à jour les séries statistiques relatives aux importations/exportations d'huile de palme et de produits dérivés de l'UEMOA, par origine et par destination, afin de mesurer l'évolution du commerce intra-régional et le poids de l'Asie dans les approvisionnements ;
- Analyser l'impact de l'aide alimentaire en huiles végétales sur le fonctionnement des marchés et les perturbations éventuelles qui peuvent en résulter;
- Évaluer le bien fondé des localisations actuelles et des capacités existantes de transformation, à la fois par rapport aux sources d'approvisionnement en matières premières et aux débouchés auxquels ces unités des production peuvent prétendre ;
- Estimer la demande potentielle de produits oléagineux de l'Union en volume et analyser la façon dont ce marché sera satisfait par les importations et par la production locale à l'horizon 2020;
- estimer l'offre actuelle et future des différents produits du palmier à huile et apprécier sa répartition, à l'horizon 2020, entre consommation intérieure et exportation ;
- En déduire l'existence d'un marché potentiel non satisfait, à l'intérieur de la zone, dans les pays membres de l'Union et des autres pays de la CEDEAO, et définir la stratégie à promouvoir pour capter ce marché. Au cas où la création d'unités industrielles régionales se justifierait, il devra, dans cette perspective, indiquer si les futures unités doivent s'inscrire dans une dynamique de « substitution aux importations » et/ou « d'exportation » ; dans le dernier cas, il devra donner un aperçu sur le marché mondial, faire ressortir les grandes lignes des textes de l'AGOA et des dispositifs de l'Accord de Cotonou et indiquer la stratégie commerciale à mettre en place pour conquérir durablement les marchés de ces pays;
- évaluer et étudier les développements récents d'unités de transformation artisanale d'huile de palme et leur impact sur le développement de la production industrielle; cette étude devra en particulier se pencher sur la conformité des huiles artisanales avec la législation en vigueur dans chaque pays et, le cas échéant, sur les causes de sa non application; en outre, l'étude devra permettre d'apprécier les risques auxquels seraient exposées les populations en consommant les huiles non raffinées.

36 AIFO-UEMOA (Bureau Exécutif) : Problématique de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA, novembre 2003, 20 pages + annexes.

37 Robert HIRSCH : Les filières oléagineuses d'Afrique de l'ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ? Agence Française de Développement, avril 2002, 50 pages + 32 annexes.

3.2. Cadre institutionnel, réglementaire et fiscal

Le Consultant devra procéder aux investigations ci-après :

Analyser le cadre macro économique et les politiques sectorielles (agricole et industrielle) de l'UEMOA et de ses pays membres dans lesquels s'inscrit la sous-filière palmier à huile de manière à mettre en évidence d'une part le degré d'intégration, les complémentarités et/ou les synergies des unités industrielles existantes dans l'Union ; l'analyse portera également sur les possibilités d'une politique d'acquisition d'intrants industriels.

Analyser l'environnement institutionnel, fiscal et douanier de la filière oléagineuse en général et de la sous-filière palmier à huile en particulier dans les pays concernés de l'UEMOA de manière à :

- Identifier les contraintes et les dysfonctionnements de l'environnement institutionnel qui affaiblissent la compétitivité de la sous-filière et handicapent son développement;
- Proposer des réformes susceptibles de favoriser la promotion des unités industrielles de dimension régionale et la réalisation d'une meilleure intégration de la sous-filière au sein de l'Union ;
- Susciter une prise de conscience du rôle que l'UEMOA et les Etats doivent continuer à jouer, même dans un système libéralisé totalement ouvert, dans la définition et le respect du cadre légal (importations frauduleuses d'huiles, par exemple).

À partir de cette analyse critique des dispositifs communautaires existants ou en préparation relatifs aux politiques sectorielles (agricole et industrielle) et fiscales (interne et de porte), dispositifs dont le consultant mettra en évidence, dans chaque pays, la non application ou l'insuffisance, notamment face au développement à grande échelle de la fraude, des enseignements seront tirés et des propositions de réformes seront esquissées.

Sur la base d'expériences jugées intéressantes conduites dans d'autres régions du monde, le Consultant fera les recommandations pertinentes permettant aussi bien de favoriser la compétitivité d'éventuelles unités industrielles sous régionales à promouvoir que de mieux assurer la protection des unités existantes (tout en respectant le cadre légal en vigueur).

3.3. Contraintes au développement et à la compétitivité des industries de la sous-filière

Le Consultant devra :

- reconstituer les coûts de revient dans la sous-filière (prix au producteur, main d'œuvre, énergie, frais de transformation, frais généraux, frais financiers, amortissements) et les comparer à ceux des principaux pays producteurs, notamment la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande.
- En marge de cette approche par les coûts de revient, établir un tableau comparant, en monnaie locale et en devises, les coûts des principaux facteurs de production (main d'œuvre, énergie, eau, etc.) et des principaux intrants (produits chimiques) dans les pays de l'UEMOA, chez leurs voisins immédiats (Ghana, Nigeria) et dans les pays de référence (Asie pour les produits du palmier, Amérique latine pour le soja et le tournesol).
- établir, pour une unité type de production dans l'Union, la structure des coûts de revient de l'huile de palme et des produits dérivés, les marges nettes dégagées par produit et conditionnement et mettre en parallèle ces coûts avec les prix mondiaux et les prix CAF des produits concurrents, afin d'évaluer la compétitivité réelle des Etats de l'Union et d'établir une hiérarchie entre eux;
- identifier et procéder à une analyse critique des contraintes qui expliquent le faible taux de transformation du palmier à huile dans la sous région ; l'étude devra analyser les raisons des différences entre les pays et entre les politiques menées en Afrique de l'Ouest comme dans d'autres régions du monde pour favoriser la valorisation sur place de ces matières premières.
- élaborer une étude comparative succincte entre la double option de création d'unités industrielles régionales ou de redynamisation des unités existantes. Pour ce faire, le

consultant examinera l'impact macro-économique de chacune des options en terme de valeur ajoutée, de recettes fiscales et de devises, d'emploi et de revenus distribués et l'incidence sur la balance commerciale des pays de l'UEMOA. De ce diagnostic, il déduira l'opportunité de la création de nouvelles unités industrielles sous régionales ou de la relance des unités existantes.

Concernant les contraintes relatives à l'approvisionnement des unités existantes, le consultant fera le point sur :

- la production de régimes de palme au niveau de chaque pays producteur et au sein de l'Union. Le diagnostic portera sur l'analyse des potentialités existantes (terres, climat, variétés, modes de culture). Le consultant appréciera l'évolution actuelle et future (à l'horizon 2020) des superficies cultivées, des rendements et des quantités de régimes produits. Les besoins en matériel végétal de qualité, en particulier pour le palmier à huile, devront être appréciés ;
- Par ailleurs, le Consultant indiquera les moyens à mettre en œuvre pour encourager et susciter la création d'une véritable interprofession regroupant tous les acteurs de la sous-filière dans les pays concernés de l'Union ;
- concernant les systèmes de production et de commercialisation des régimes de palme issus des plantations villageoises, le consultant analysera l'adéquation du niveau et du rythme de production des régimes de palme avec les capacités de production installées ; il proposera également les modalités de collaboration qui pourraient s'instaurer entre les unités de transformation artisanales ou informelles et les industries ; il analysera les moyens d'accroître le rendement en huile à l'hectare en jouant alternativement ou simultanément sur les rendements en plantation et les taux d'extraction ;
- la diversification ou l'élargissement éventuel des circuits d'approvisionnement en matières premières par l'introduction d'un nouveau matériel végétal et/ou l'importation d'huiles brutes en tant que remèdes à la fois aux difficultés actuelles d'approvisionnement en matières premières et au gonflement des coûts de revient lié à la surcapacité des usines.

Sur la base des résultats de ses investigations, le Consultant devra faire des propositions pertinentes s'insérant dans un véritable Plan d'action susceptible de favoriser la promotion et le développement de la sous-filière palmier à huile.

Pour chaque action proposée, dont la cohérence avec les dispositifs communautaires existants est avérée ou acquise, le Consultant devra proposer un calendrier d'exécution et préciser les moyens requis, le rythme de leur mobilisation et identifier les mesures d'accompagnement. Il identifiera également la ou les structures devant réaliser chaque action et en définira la programmation appropriée.

Sur la base des propositions que le consultant aura à faire pour favoriser la promotion des industries de la sous-filière palmier à huile, il devra évaluer le coût des actions proposées et identifier les mécanismes de financement des dites actions après échange avec les organismes internationaux de financement.

Enfin, le Consultant aura à proposer, au double niveau national et régional, un mécanisme pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action qui sera retenu.

IV. CONDUITE DE L'ETUDE ET PRODUCTION DE RAPPORTS

4.1. Conduite de l'étude

La réalisation de l'étude sera suivie par ses commanditaires au sein d'un Comité de pilotage composé de représentants de la BOAD, de la Commission de l'UEMOA et de l'AIFO-UEMOA. Les réunions du Comité peuvent être élargies à l'initiative de ses membres à toutes structures et personnes ressources. La présidence du Comité est assurée par la BOAD.
Le Consultant qui sera sélectionné par voie d'appel d'offres et retenu pour la réalisation de l'étude aura à signer pour ce faire un contrat avec la BOAD.

Dans le cadre de ses investigations, le Consultant devra travailler, entre autres, avec tous les acteurs de la filière oléagineuse. Il devra consacrer, dans chaque Etat, le temps et les moyens nécessaires à une bonne exécution de sa mission.

A la fin de son mandat, le Consultant aura à présenter les résultats de ses investigations et ses rapports au Comité de Pilotage et à l'occasion de réunions que celui-ci pourrait organiser à cet effet. Le Consultant assiste le Comité de Pilotage dans le cadre de ses travaux. Il participera à l'Atelier régional prévu dans le cadre de l'étude (cf.infra) en qualité de personne ressource et produira les projets de rapport de synthèse.

4.2. Durée et production des rapports

L'étude est prévue pour durer trois (3) mois environ en termes de prestation du Consultant.
Le Consultant doit produire en quinze (15) exemplaires chacun des trois (3) rapports ci-dessous marquant les principales étapes de l'étude :

- un rapport d'étape à examiner par le Comité de Pilotage en vue de l'examen des orientations pour la poursuite de l'étude ;
- un rapport provisoire, tenant compte des observations sur le rapport d'étape et répondant aux termes de référence et autour duquel sera organisé un Atelier régional ;
- un rapport final, tenant compte des observations de l'Atelier régional et des commanditaires de l'étude.

Chacun des rapports comportera obligatoirement une partie « Résumé-Conclusions-Recommandations » et une partie « Méthodologie » ainsi que, dans les annexes, les termes de référence de l'étude, la liste des personnes et structures rencontrées et les références bibliographiques.

Le Consultant doit déposer ces rapports conformément au calendrier de réalisation de l'étude. Chaque rapport sera accompagné d'une clé USB d'au moins 128 MB et d'un CD-ROM contenant les fichiers des textes (Word 7.0) dudit rapport et les annexes (Excel 2003). Une présentation du rapport provisoire sous Power Point sera préparée par le Consultant en vue de sa présentation au commanditaire et à l'Atelier régional.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant (Bureau d'études) à retenir pour la réalisation de l'étude doit disposer d'une expérience confirmée dans le domaine des industries agro-alimentaires et avoir une bonne connaissance des économies des pays de l'UEMOA et de la problématique de la filière oléagineuse (de la sous-filière palmier à huile en particulier).

L'équipe d'experts que le Consultant proposera pour les travaux de l'étude doit avoir le profil et les compétences professionnelles requis et devra comporter au minimum un spécialiste des industries agro-alimentaires, un économiste spécialiste des études de marché et un macro-économiste spécialiste des questions de compétitivité. Le chef d'équipe des experts devra avoir des compétences confirmées en matière d'études de filières agro-industrielles dans l'UEMOA.

Annexes 10: *Liste des personnes et structures rencontrées*

Prénoms & Noms	Fonctions	Structures	Pays
Mr El Hadj Mbaye DIAGNE	Directeur Général Adjoint	SONACOS	Sénégal
Mr Amadou Moustapha DIOP	Directeur Général	SODEFITEX	Sénégal
Mr NIANG		Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (C .N.I.A)	Sénégal
Mr Amadou Tidiane AW	EX DG SODEVA	NOVASEN	Sénégal
Mr Ibrahima NDAO		SONACOS	Sénégal
Mr Amadou Bourtanda NDAO		SONACOS	Sénégal
M. Emmanuel DONI KWAME	Responsable Marketing, Commerce et promotion des investissements – GNCCI : Ghana National Chamber of Commerce & Industry		Ghana
Mme Sandrine Holden	Attaché commercial	Mission économique Ghana – Ambassade de France au Ghana	Ghana
Mme Pearl Akosah et M. Railston-Brown	Manager	Techno Serve Business Development	Ghana
M. Ben Annan		BLY Ghana Limited	Ghana
M Kwasi POKU	Coordinateur Oil Palm Initiative	PSI Ghana	Ghana
M. Kwaku Boateng	Directeur Supply chain	UNILEVER Ghana Ltd	Ghana
Mlle Caroline Piquet	Senior Project Officer for rural sector	Agence Française de Développement à Accra	Ghana
M. Anthony Tekyi		PZ à Tema (seconde transformation)	Ghana
M. Baidoo- Williams		Ministry of Food and Agriculture (MOFA) - Directorate of Crop services	Ghana
M. Koffi Addo	Commercial Officer	Ministry of Trade and Industry (MOTI)	Ghana
M. Adu, Mensah	General Manager	Ghana Export Promotion Council	Ghana
M. Eric ANANG	General Manager	NORPALM	Ghana
M. Lawrence Atsrim	Technical Director	Ghana Oil Palm Development Company Ltd, GOPDC (Kwae, Eastern Region)	Ghana
M. Thomas BELLO,	Managing Director	Golden Web Ltd (Kumasi)	Ghana
M. Alhousséni CONGO	Chef de Mission Résidente	Mission résidente BOAD CI	Côte d'Ivoire
M. KOUAKOU KAN Ernest	Economiste du développement - Chef Secteur Compétitivité et Développement des entreprises	BNETD	Côte d'Ivoire
M.SIAN Lamine	Ingénieur Statisticien - Economiste Département Etudes Economiques et Financières	BNETD	Côte d'Ivoire
M.KOUADIO	S/D Production Végétale	Ministère de l'Agriculture	Côte d'Ivoire
M. COULIBALY Mamadou	S/D Production Végétale	Ministère de l'Agriculture	Côte d'Ivoire
M. N'GUESSAN Koffi Rodrigue	Chef de Service Cultures oléagineuses ou à latex/ Direction des Productions d'exportation	Ministère de l'Agriculture	Côte d'Ivoire
M. BONI Pierre Clovis	Ingénieur Agronome / Expert	Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)	Côte d'Ivoire
M. ASSOHOUN	Directeur Général	Le Fonds d'Extension et de Renouvellement du Palmier à Huile (FER-Palmier à Huile)	Côte d'Ivoire
Mme DOUCOURE Aïssata	Administrateur des Services Financiers / Directrice de la Coopération Industrielle Internationale	Ministère de l'Industrie et du développement du secteur privé	Côte d'Ivoire
M. Emmanuel KATTIE	Directeur Supply Chain Afrique de L'ouest Francophone - PCA	BLOHORN UNILEVER	Côte d'Ivoire
M. DEMBELE Yacouba	Directeur du Conseil du Développement Agricole	PALMCI	Côte d'Ivoire
M. CAMARA	Directeur Général	PALMCI	Côte d'Ivoire
M. AKON	Chef Département et Contrôle de Gestion	PALMAFRIQUE	Côte d'Ivoire

Prénoms & Noms	Fonctions	Structures	Pays
Pr Lanbert N'GALADJO BAMBA	Secrétaire UEMOA CI	Le Ministère de l'Economie et des Finances (Cellule chargé de l'UEMOA)	Côte d'Ivoire
M. Edgar MANDE	Adjoint au Chef Services des études	BCEAO	Côte d'Ivoire
M. SEKA Emmanuel	Direction de la Statistique Douanière	Direction Générale de la Douane (Côte d'ivoire)	Côte d'Ivoire
M. KOUADIO Fri		Fédération Nationale des Coopératives de Palmier à Huile de CI (FENACOPAHCI)	Côte d'Ivoire
M. N'GUETTA	Secrétaire Exécutif	INTERCOTON	Côte d'Ivoire
M. Jacques André DELAFOSSE	Président du Conseil d'Administration	SOFICOCI	Côte d'Ivoire
TRAORE Ibrahim		SN-Citec	Burkina Faso
TRAORE Daouda		FasoCoton	Burkina Faso
DAO Adama		Société Faso Huile (SOFAH)	Burkina Faso
BAMOUNI Tooussaint,	Directeur général adjoint	JOSSIRA	Burkina Faso
François xavier BAMBARA, Chargé des questions douanières - (226) 50 31 88 73 SALE MALAM Abdou, Chargé des statistiques du commerce extérieur Bila Roger KABORE, Chargé de l'agriculture		UEMOA	UEMOA
DAHOUROU Daniel Isaac	Gérant	Commerce Industries Transport (COMITRA)	Burkina Faso
CAMARA Mahamadi	Directeur Général	Société Ouest Africaine de Fonderie (fabricant de presses)	Burkina Faso
Auguste Mesmin John BOUDO	Administrateur Gérant	Société de Production Industrielle & Agroalimentaire	Burkina Faso
Mr SORY	PDG	Huilerie ETABF	Burkina Faso
Mr BARRO Mamadou		SOFIB Huilerie	Burkina Faso
Franck Coffi AKPAHOUNKA	Président de l'URCAR de Hinvi	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin	Bénin
GBENAVO Léopoldine	Directrice Administrative et financière	Industries Béninoise des Corps Gras (IBCG)	Bénin
Damien Yvon Zonon	Ingénieur Agronome	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche - Bénin	Bénin
AROKOUM Akla Esso, Directeur de l'agriculture ADRI Kouami, Conseiller technique du Ministre de l'agriculture		Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche - Togo	Togo

Annexes 11 : Références bibliographiques

- Rapport Compétitivité sectorielle des économies des pays membres de l'UEMOA-Projet de rapport final CI Janvier 2005
- Rapport intermédiaire Phase 1 - Bilan diagnostic filière oléagineuse
- Opportunités de transformation agro-industrielles et analyse de la compétitivité -Produits oléagineux Phase 2 volumes 1&2
- Plan Directeur du Développement Agricole 1992/2015 de la Côte d'Ivoire (Rapport +Fichiers constitutifs)
- Dispositif PALMCI de l'achat des régimes à la Qualité
- Dépliant de la FENACOPAH-Côte d'Ivoire
- Mémorandum sur la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire, PALMCI
- Compte-rendu de la réunion du Comité prix du 26 Avril 2006 (AIPH)
- Le Palmier à huile : guide technique (Ministère de l'agriculture – Palmindustrie)
- Dossier sur PALMAFRIQUE, Côte d'Ivoire
- Programme d'encouragement, d'encadrement et de modernisation de la production villageoise d'huile de palme en Guinée Maritime, 1983 ;
- Bref résumé de la Soguipah sur les réalisations, les rendements, les emplois, le programme d'extension et les caractéristiques climatiques des zones (Guinée Forestière et Guinée Maritime);
- Audit organisationnel et financier du comité national interprofessionnel de l'arachide(CNIA), 2004
- Programme de relance de l'Arachide (Accord - cadre Etat -SONACOS-CNIA)
- Recadrage du programme de relance de la filière arachidière au Sénégal avril 2004
- AIPH : Compte rendu de la réunion du comité prix du 26 Avril 2006
- PALMCI / DDPV: Rendement par âge des cultures en plantations villageoises
- Prévisions 2006 : comparaison des coefficients mensuels UNITE/DCDA
- Cout de création en P.V de No à N3 - Amortissement - Données de base pour l'établissement d'un compte d'exploitation moyen des PV
- Le marché commun de l'UEMOA : réalités et perspectives, Hamaciré DICKO, ENA, Promotion Romain Gary « 2003-2005 »
- Benso Oil Palm Plantation Limited – June 2006 – Doris Yaa Aggrey & Nii A. Ampa Sowa
- Agroprocessing – Blue Mount Trading (Ghana) Limited - May 2006
- Actualisation du 27 Juillet 2004 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- Les cultures pérennes au Ghana – Département territoires, environnement et acteurs, CIRAD
- Agriculture in Ghana – Facts and Figures – 2006- Document of the Ministry of Food and Agriculture
- Atelier de concertation sur les filières oléagineuses de l'UEMOA - Robert Hirsch – Juillet 2004
- Fintrac Inc. – May 1999 – Market and technical Survey : Shea nuts
- Food Crops Development Project – Ministry of Trade and Agriculture
- Soybean production, processing, marketing and utilization in Ghana
- WA Plahar – Food Research Institute – Accra (Ghana) – May 2002
- A marketing manual for West Africa : Buying and selling Shea Butter – October 2002 – US Agency for International Development (USAID)
- Actualisation du 9 juin 2006 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- Les Initiatives Spéciales Présidentielles au Ghana
- Actualisation du 10 Août 2004 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- Actualisation Août 2005 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- Actualisation 30 mai 2006 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- Actualisation 30 mars 2005 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- OCDE et Perspectives Economiques en Afrique – Le Ghana : Chiffres Clés - 2002
- Actualisation 15 décembre 2004 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- La réglementation des Investissements au Ghana
- Actualisation Août 2004 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- Actualisation 1er Juin 2005 – Mission Economique d'Accra – Ambassade de France au Ghana
- Overview of PSI Palm Oil Development Strategies – PSI Ghana – 2006

- Projet d'expansion du développement du palmier à huile de la GOPDC au Ghana
- "The oil palm industry in Ghana" (President Special Initiative)
- "The President's Special Initiative Oil Palm", a presentation by Kwasi Poku
- "Overview of PSI oil palm development strategies"
- « PSI Ghana », Chambre de Commerce et d'Industrie du Ghana.
- Documentation Techno-Serve 2001 sur la filière palmier à huile
- « Oil Palm Industry in Ghana », march 2000, JS Addo Consultants – ACCRA, Techno-Serve
- Feasibility study of the Buabin Oil Palm Outgrower Project, MoFA, AFD, UNILEVER
- Agriculture in Ghana, statistics 2005, Ministry of Food and Agriculture
- Agence Française de Développement – Avril 2002 – Les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest : Quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ? – Robert Hirsch
- Statistiques du Commerce extérieur de l'UEMOA 1996-2003.
- Règlement n° 23/2002/CM/UEMOA portant amendement de la Nomenclature Tarifaire et Statistiques de l'UEMOA
- Huiles végétales et Graines Oléagineuses; Guide du Négociant - Volume II - Commerce International des Huiles et Oléagineux Principaux ; Centre du Commerce International CNUCED/GATT
- Statistiques du Commerce extérieur du Burkina 1999-2002 ; Institut National de la Statistique et de la Démographie ;
- Recettes des Administrations Douanières dans l'espace UEMOA - Département de Statistique de l'UEMOA;
- Analyse de l'offre Nationale de sésame, karité, arachide, noix de Cajou - JITAP, CCI, CNUCED, OMC - juin 2003
- Etude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA (Elaboration d'un argumentaire de choix de filière) - Benoît FAIVRE DUPAIGRE, Pierre BARIS, Laurent LIAGRE - juillet 2005
- Résultats de l'enquête permanente agricole 1998-1999 ; Direction des Etudes et de la Planification - Ministère de l'Agriculture - Burkina Faso
- Statistiques du commerce extérieur - Chambre de Commerce et d'industrie - Lomé, Togo ;
- Les filières oléagineuses au Burkina Faso, Mali et Niger
- Relance de la Filière palmier à huile - Groupe Thématique Production Végétale - Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche – Bénin
- La filière palmier à huile - Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse - Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche – Bénin
- Répertoire des Entreprises exportatrices des Produits Tropicaux du Bénin - janvier 2004
- Statistiques du commerce du Bénin - Institut National des statistiques et des études économiques (INSAE - Bénin);
- Identification des potentialités agricoles du Bénin par l'estimation des coûts des ressources domestiques- 2001.

Les Sites web

www.unido.org/france

www.unctad.org

www.undp.org

www.worldbank.org

www.uemoa.int

www.un.org

www.ghanatradenet.com

http://www.abcburkina.net/coton_act/pauvre_commerc_int2.htm

http://www.lefaso.net/article.php3?id_article=12006

http://www.faostat.org

http://www.izf.net

www.ghanachamber.org.gh
www.cosmivoire.ci

http://www.oilworld.biz/

www.gopdc-ltd.com

http://mpob.gov.my

www.siat.be